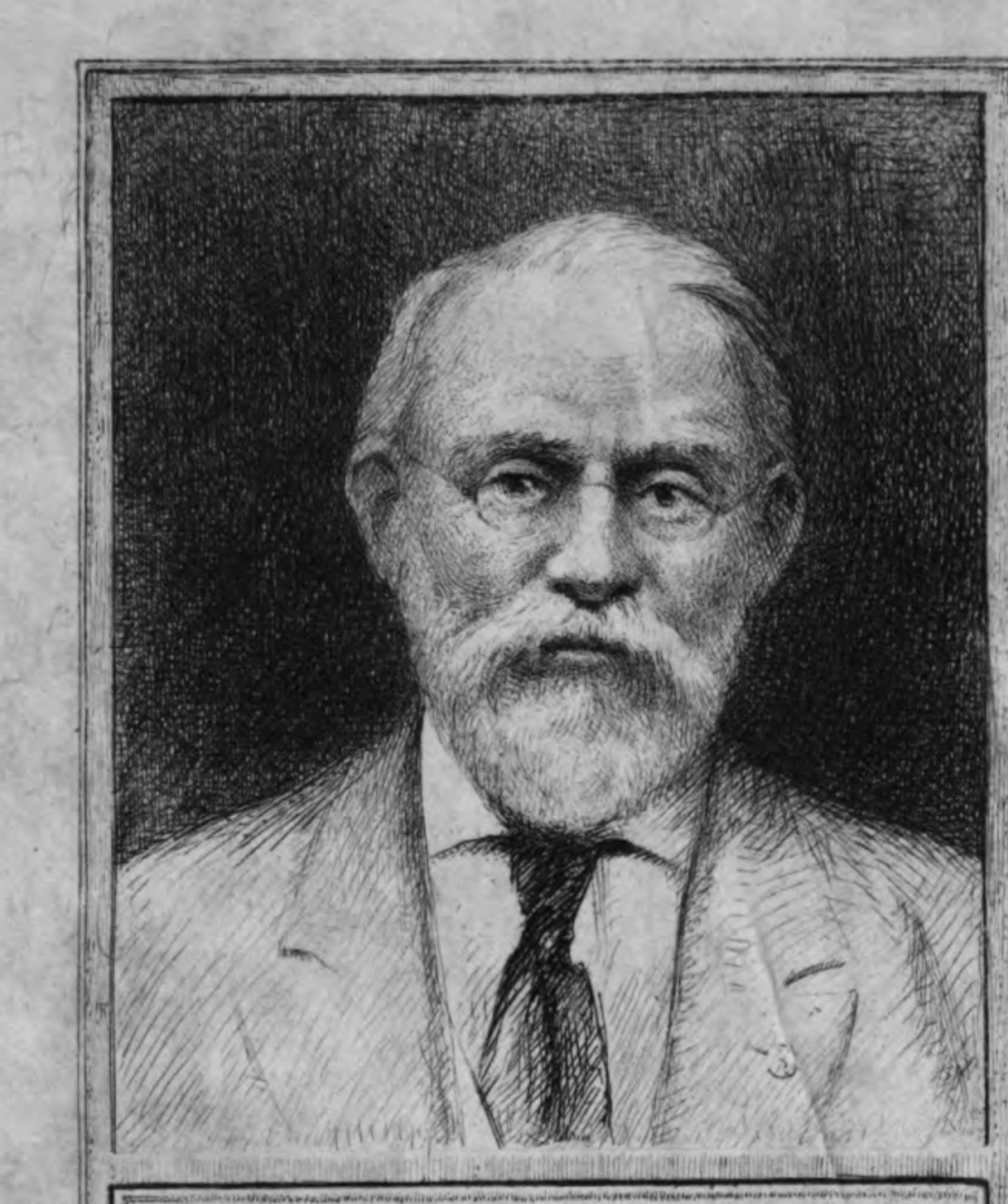
A 538340

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

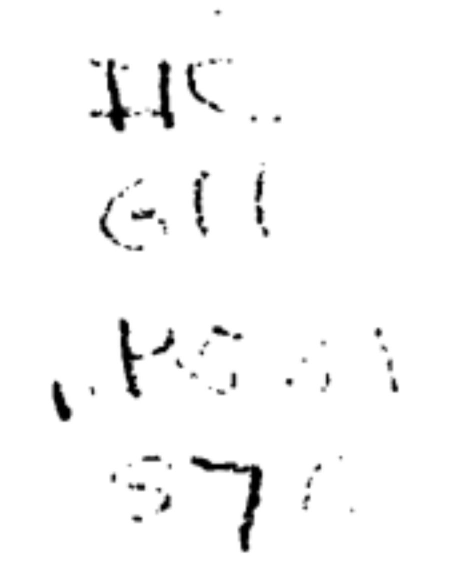
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE




Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

Tome XXIII. — 1907-08



PARIS
Librairie de ALPHONSE PICARD, 82, Rue Bonaparte

AMIENS
Imprimerie YVERT et TELLIER, 37, Rue des Jacobins, et 52, Rue des Trois-Cailloux

—

1909

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dunning
Nijhoff
3-15-27
13603

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE PICARDIE

ANNÉE 1908. — 1er TRIMESTRE.

Séance ordinaire du Mardi 14 Janvier 1908

Présidence de M. P. DUBOIS, Président

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte et Thorel.

MM. de Boutray et Goudallier, membres non-résidants, assistent à la séance.

M. de Francqueville, se fait excuser.

Correspondance et Administration

— La Société archéologique de Tarn-et-Garonne adresse ses souhaits, à l'occasion du


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nouvel an, en trois distiques d'une très belle latinité.

— M. Raoul Poujol de Fréchencourt offre l'ouvrage qu'il vient de publier, sous le pseudonyme d'Adrien Varloy, sur « les chauffeurs du Santerre » ; cette étude est précédée d'une préface, par M. Funck-Brentano.

— Le tirage à part d'une notice sur la madone d'Auvillers, par M. le chanoine Marsaux, notice extraite du Bulletin de la Société archéologique de Clermont-de-l'Oise, est aussi remise pour la bibliothèque. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

— Sur le bureau sont déposés les ouvrages suivants qui sollicitent particulièrement l'attention :

1° Notre Picardie, 2e année, n° 18. On y trouve un article de M. Pierre Dubois sur le Théâtre d'Amiens, article enrichi de jolies illustrations ;

2° Les publications de la Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise, (Bulletins des années 1905 et 1906), contenant une étude, par M. Bourgier, sur l'industrie de la boucherie dans le département de l'Oise, au XIXe siècle ;

3° Plus de 50 volumes, illustrés de belles gravures, offerts par la commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg.

— La Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu annonce la publication de « l'histoire de


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Valery, de la Ligue à la Révolution », ouvrage de M. Adrien Huguet, couronné par les Antiquaires de Picardie.

— L'Assemblée apprend avec regret la mort de l'un de ses membres non-résidants, M. Albert Lenoël, avocat.

— Les ouvrages reçus, depuis la dernière séance, sont inscrits du n° 31,534 au n° 31,572.

— Dans une brillante improvisation, M. Dubois remercie la Société de l'avoir maintenu une seconde fois à la présidence, et l'invite à reprendre le cours de ses travaux sans plus tarder.

— M. Héren est élu membre résidant, au scrutin secret et à l'unanimité.

— MM. P. Dufrenoy, secrétaire de la Société historique et archéologique de Clermont-de-l'Oise ; Marcassin, notaire à Saint-Riquier, et Rameau, président du Conseil général de la Somme, sont admis comme membres non-résidants.

— L'ordre du jour prévoit le renouvellement des commissions.

Celle des impressions comprendra en 1908 : MM. Brandicourt, Durand, Roux, Soyez et de Witasse, élus au scrutin secret, ainsi que M. le président et MM. de Guyencourt et Ledieu, membres inamovibles.

La Commission des recherches sera composée de MM. Boquet, Collombier, de Guyencourt, Milvoy, Pinsard, Thorel et de Witasse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Celle de la bibliothèque, de MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, de Guyencourt, Schytte et de Witasse.

Enfin, la sous-commission dite du legs Janvier sera formée par MM. de Calonne, M. Cosserat, Dubois, Duhamel-Decéjean, Guerlin et l'abbé Mantel.

— M. Schytte offre une photographie de l'intérieur de l'ancienne église de Cayeux-sur-Mer, qui va être démolie. Les boiseries du chœur étant enlevées, on y aperçoit, du côté de l'épître, une piscine romane. On remarque aussi l'arc en fer forgé, surmonté d'une croix, sis à l'entrée du chœur, ainsi que quelques statues parmi lesquelles une sainte Catherine du XIV[e] siècle. — M. Boquet, président de la commission des recherches, convoquera celle-ci pour visiter l'église de Cayeux-sur-Mer.

— M. de Guyencourt présente un dessin, reproduisant un magnifique cadre en bois sculpté, détruit, il y a quelques années, dans l'incendie de l'église de Rumaisnil où il se trouvait. — Désireux de ne laisser périr aucun des souvenirs qui se rattachent à la confrérie du Puy-Notre-Dame d'Amiens, d'où ce cadre provenait sans doute, M. Ed. Soyez chargea M. P. Ansart d'exécuter la reconstitution de cette œuvre remarquable, au moyen d'une photographie et de quelques croquis très imparfaits. M. Ansart a accompli ce travail avec un succès qui dépasse toutes les espé-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

rances, aussi est-il décidé que son dessin sera publié dans l'album archéologique de la Société.

— M. Dubois annonce l'achat, par la Société, de la Patrologie de l'abbé Migne. La Société se propose d'offrir, à titre gracieux, cette collection de 221 volumes à la bibliothèque communale d'Amiens, à la condition que l'ouvrage sera relié.

Travaux

— M. Thorel donne lecture d'une étude sur « le Rietz-Saint-Sauveur d'Arras, et la Hotoie d'Amiens ». Il expose les rapprochements que l'on peut faire au sujet des donations supposées de l'un et de l'autre de ces domaines, donations à propos desquelles deux légendes presque identiques jouent un rôle assez important.

Après cette communication, la séance est levée à 9 heures.

Séance ordinaire du 11 Février 1908

Présidence de M. P. Dubois, Président

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, Guerlin, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Leguillier, membre non-résidant, assiste à la séance.

Correspondance

— M. le député-maire de la ville d'Amiens et M. le bibliothécaire remercient du don de la Patrologie de Migne, fait à la bibliothèque communale par la Société.

— M. Héren remercie, en excellents termes, de son élection en qualité de membre titulaire résidant.

— MM. Dufrenoy, Marcassin et Rameau, nommés membres non-résidants, adressent aussi leurs remerciements.

— M. le conservateur du Musée de Picardie accuse réception d'un fragment de tableau, provenant de la confrérie du Puy-Notre-Dame, à qui il avait été donné par Pierre Cousin en 1513.

— Les ouvrages suivants ont été offerts depuis la dernière réunion :

1° Par M. Pilastre : « Petit glossaire des lettres de Madame de Sévigné » ;

2° Par M. Tremblay, bibliothécaire de la ville de Clermont (Oise) : « La statue de Jean-Dominique Cassini et le portrait de Geneviève de Laistre, lettres, documents, souvenirs » ;

3° Par M. de Rosny : Deux beaux volumes intitulés, l'un : « Essai sur les ducs d'Aumont, gouverneurs du Boulonnais, 1622-1789. — Guerre dite de Lustucru, 1662, — par le R. P. Alfred Hamy, membre titulaire résidant de la Société acadé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mique de Boulogne, documents inédits » ; l'autre : « Notice historique sur Tingry, par M. le chanoine F. Condette, ouvrage couronné par l'Académie d'Arras » ;

4· Par M. Houlé, de Bury-de-l'Oise : « Notice-étude sur des recherches et découvertes archéologiques dans le département de l'Oise. — Epoque romaine et franque ». Cette brochure, extraite des publications de la Société académique de l'Oise, est enrichie de quelques illustrations.

— Parmi les autres ouvrages déposés sur le bureau il convient de remarquer :

1° Notre Picardie, 2e année, n° 19. — Etude sur « le Calendrier » de la Cathédrale, par M. P. Dubois ;

2° Le Fieu Finotte. — Conte en patois boulonnais, par M. H. Caudevelle, édité par les Rosati Picards ;

3° Le Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville. — Notice sur les églises de Mautort et de Cambron, par M. R Rodière.

— La Société tient à adresser des félicitations toutes particulières à l'un de ses membres les plus sympathiques, M. Jules Boquet, dont le grand talent artistique vient d'être consacré par la décoration de la légion d'honneur. Jamais distinction de cette nature n'a réuni d'approbations plus unanimes. — Le fait, à cause de sa rareté même, devait être signalé. — Il est tout à la louange de notre éminent collègue et pour lui extrêmement flatteur.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

— M. le Secrétaire perpétuel signale la très remarquable conférence faite, le 9 février, par M. Pierre Dubois, à la bibliothèque communale d'Amiens, sur les manuscrits qui y sont conservés.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits sous les nos 31,573 à 31,633.

Administration

— M. le Cte Pierre de Waziers est élu membre non-résidant.

— La parole est ensuite donnée à M. le Trésorier qui communique son rapport annuel sur l'état financier de la Société. Il appert de ce compte-rendu que notre situation pécuniaire continue à être excellente, résultat dû incontestablement aux soins assidus que M. Ledieu ne cesse de prodiguer à nos intérêts M. le Président l'en remercie et désigne MM. de Calonne, Collombier et M. Cosserat, pour faire partie de la commission chargée de vérifier les comptes de 1907 et de préparer le budget de 1908, puis la séance est levée à 8 h. 1/2.

Séance ordinaire du 10 Mars 1908

Présidence de M. P. Dubois, Président

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, Guerlin,



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse.

M. l'abbé Bouvier, membre non-résidant, assiste à la séance.

M. P. Cosserat se fait excuser.

Correspondance

— M. le C[te] de Waziers remercie de son élection en qualité de membre non-résidant.

— M. Siffait de Moncourt annonce que des brocanteurs de Paris guettent déjà les richesses artistiques que contient l'abbaye de Valloires, destinée à être prochainement vendue.

— La Société vote aux donateurs des remerciements, à propos d'ouvrages qui lui ont été offerts, à savoir :

1° Par M. le C[te] de Loisne : Le Cartulaire des Chapellenies d'Arras, manuscrit de 1282, avec additions des XIV[e] et XV[e] siècles ;

2° Par M. Lair-Dubreuil : Le très beau Catalogue illustré de la collection de tableaux de M. de P...

— Parmi les volumes reçus depuis la dernière réunion, le Secrétaire perpétuel signale :

1° Dans les comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Novembre 1907), une étude très suggestive de M. Pottier sur « les origines populaires de l'art » ;

2° Dans le Bulletin de l'académie royale d'archéologie de Belgique (1907, IV), une longue


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étude sur les « Céraunies et pierres de foudre », qui ne peut manquer d'intéresser qui s'occupe de préhistoire et de folk-lore ;

3° Dans « Notre Picardie », n° de février 1908, un article sur les trésors d'églises en Picardie, par M. P. Dubois ;

4° Les Comptes-rendus de la 73e session du Congrès archéologique de France, tenue à Carcassonne et à Perpignan en 1906 ;

5° Les Bulletins de la société d'histoire et d'archéologie du Vimeu (Mars-Novembre 1907) ;

6° Les comptes-rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis, 4e série, T. X. — On y trouve des renseignements sur des fouilles exécutées à Morienval et à Champlieu, ainsi qu'une description des Jardins de Betz.

— Il est rappelé que les journaux viennent de signaler la découverte, à Herleville, d'un cimetière mérovingien qui paraît présenter peu d'intérêt.

— Les ouvrages, reçus depuis la dernière réunion, sont inscrits sous les nos 31,634 à 31,688.

— M. de Guyencourt offre à la Société, pour le musée, deux fragments de peintures, qui semblent dater du dernier quart du xve siècle. Ces panneaux, jadis peints sur les deux faces, proviennent peut-être d'un tableau de la confrérie du Puy-Notre-Dame, mais cela n'est pas certain.

L'un d'eux représente une partie de la façade d'une église, ajourée par une fenêtre ogivale au riche remplage, qui s'ouvre au dessus de la toi-


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ture d'un porche, dont le pignon était orné d'une niche contenant la statue dorée d'un saint évêque.

Le second fragment, plus intéressant, montre dans une rue ou une sur place publique, devant la façade d'une construction d'architecture civile en pierres et à fenêtres rectangulaires divisées par des croisillons, deux bourgeois en train de causer. L'un porte des chausses rouges avec un manteau verdâtre à pèlerine ; son bonnet est rouge. L'autre est habillé de chausses d'un bleu noirâtre et d'un vêtement rouge à manches dorées. Son bonnet est noir doublé de rouge. A sa ceinture pendent une tassette et un poignard. De la porte de l'édifice du fond, une femme regarde le groupe des causeurs.

Administration

— MM. Deriencourt, le chanoine Dumont et Doucet sont élus membres non-résidants.

— Il est décidé que deux exemplaires de la « Bibliographie de la Picardie », par M H. Macqueron, seront offerts à la bibliothèque communale d'Amiens, pour y être employés à la confection d'un catalogue par fiches d'ouvrages relatifs à la Picardie.

— L'ordre du jour prévoit le rapport de la commission des finances qui, par l'organe de M Maurice Cosserat, propose d'approuver les comptes de 1907, d'adopter le projet de budget de 1908, de donner décharge à M. le Trésorier, pour sa


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

gestion de l'année dernière, et de lui voter de chaleureux remerciements pour le dévouement avec lequel il gère les finances de la Société.

Toutes les propositions de ce rapport sont adoptées et M. le Président y ajoute des remerciements à l'adresse de M. le rapporteur.

Travaux

— M. Durand signale deux peintures conservées à Saint-Riquier. L'une semble dater du xvᵉ siècle, ou du début du suivant, et représente l'Assomption. Par son style, elle rappelle beaucoup les peintures du retable de Thuyson, publiées dans l'album archéologique de la Société. Malheureusement cette peinture a été profanée par un restaurateur. — L'autre tableau est daté de 1607. Il représente le Christ en croix entre des donateurs et possède une grande analogie avec les peintures de la même époque exécutées pour la confrérie du Puy-Notre-Dame d'Amiens.

— M. Guerlin se fait l'interprète des regrets des habitants de Roye au sujet de la mesure prise par la municipalité de cette ville, qui fait vendre ses antiques remparts pour élever sur leur emplacement de vulgaires constructions. — Il n'est guère possible de conjurer cet acte de vandalisme, mais on s'efforcera pourtant de faire classer les remparts de Roye parmi les monuments historiques.

— M. Boquet est allé visiter l'ancienne église de Cayeux-sur-Mer, destinée à disparaître inces-


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

samment. Il est fort regrettable de voir anéantir ce monument, très remarquable par la technique de son architecture en damier.

— M. l'abbé Bouvier décrit une station préhistorique qu'il a découverte à Bertangles et qui lui a fourni une grande quantité d'instruments en silex, dont il fait passer de nombreux échantillons sous les yeux de l'Assemblée. Ce sont des grattoirs, des lames, des tranchets, des perçoirs, des aiguisoirs, qui caractérisent parfaitement l'époque dite « campinienne ». C'est donc pendant cette période des temps néolithiques qu'existait le village préhistorique de Bertangles, dont les habitants devaient se procurer de l'eau à divers ruisseaux aujourd'hui taris. — M. le Président rappelle, à ce propos, que M. d'Ault, notre collègue, est actuellement le savant le plus autorisé de France sur la question campinienne.

— M. P. Dubois donne lecture des dernières recherches de M. A. Huguet sur la prise de Saint-Valery-sur-Somme par les ligueurs en 1592.

— Enfin la commission des recherches est autorisée à faire l'acquisition, pour le musée de Picardie, d'une inscription gallo-romaine, portant le nom du bourg de Rathumagus et découverte jadis à Hermes (Oise), puis la séance est levée à 9 h. 1/4.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DU MARTELAGE

Note par M. A. de Francqueville.

Tout chercheur de documents ou de bibelots emporte toujours et partout avec lui sa... manie. Qui de vous, en admettant qu'il soit comme moi disciple de Saint-Hubert, n'a pas curieusement examiné, un soir de chasse, tout en se reposant des fatigues de la journée, les objets accrochés au mur du fumoir ?

Tantôt ce sont de vieilles plaques de garde armoriées du XVIII[e] siècle, coulées ou estampées, gravées, ciselées, dorées ou argentées. Les vitrines du musée de Picardie en montrent une de l'abbaye du Gard. J'en possède aux armes des abbayes de Corbie et de Saint-Valery, qui proviennent de la collection de M. Gédéon Baril. Quant à celles marquées d'écussons de familles picardes, elles se rencontrent fréquemment.

Tantôt on découvre un couteau de chasse à la garniture d'argent, tantôt un de ces longs fusils dont se servaient nos grands pères, tantôt enfin un grand et large collier de chien en cuivre avec cette inscription : « J'appartiens à M. X. Seigneur de Z ». Au centre, les armoiries du maître. — Je puis en citer aux armes des familles Blin de Bourdon, de Clermont-Tonnerre, de Miremont et deux ayant appartenu aux Cornet, où les blasons sont remplacés par des médaillons Louis XVI avec initiales.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En cherchant plus attentivement encore, vous trouverez peut-être, au fond d'un vieux bahut, la hachette qui servait à marquer les coupes de bois. Au temps jadis, où tout était minutieusement réglé, on attachait une grande importance au martelage. Pour cette opération on employait le plus souvent un marteau dont un des côtés a la forme d'une hache et dont l'autre présente, en relief, l'empreinte à marquer. La partie en fer est enfermée dans un étui de cuir et fixée à une ceinture, par une boucle. Quelquefois aussi on se servait d'un coin en fer appliqué sur l'arbre à l'aide d'un maillet de bois.

L'édit de 1669 préparé par Colbert, s'en occupe longuement. (1) Le garde-marteau pour les domaines de la couronne doit avoir au moins vingt-cinq ans ; il est nommé par le roi après enquête. Le marteau était enfermé dans un coffre fermé de trois clefs. L'une restait entre les mains du grand-maître des eaux et forêts, l'autre dans celles du procureur, et la troisième dans celles du garde-marteau. Ce dernier a-t-il besoin de procéder au martelage ? — car il doit agir en personne — le marteau de la couronne est retiré de son coffre. Le travail terminé il y est réintégré. Le garde-marteau n'était pas seul à posséder cet outil ; le grand-maître marquait de son marteau particulier les pieds corniers, (*éperneaux* en picard), et

(1) Edit portant règlement général pour les Eaux et Forêts. Août 1669.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

les arbres de réserve. Le gruyer (juge spécial) en a un également pour frapper les arbres de délits (abattus en fraude) et de chablis (renversés par cas fortuit : vent, foudre, etc.) Enfin, l'arpenteur lui aussi marque, le plus près de terre que faire se peut, un certain nombre de pieds corniers. L'amende pour un de ces arbres abattu, marqué de l'empreinte royale, est de cent livres.

Je trouve dans les archives départementales quelques indications sur ce sujet : (1) en 1749, lettres de provisions à L. de Roussen, sieur de Gredenneville, à l'office de garde-marteau de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Ponthieu ; en 1751, provisions de conseiller du Roy, garde-marteau de la maîtrise d'Amiens, du sieur Maillart. Jean-Louis-Charles Baron, obtient la même charge en 1760.

Le registre aux chartes, fol. 158, relate un arrêt du Conseil qui « commet le garde-marteau seul, à l'exclusion des autres officiers, pour la délivrance à faire dans les bois de l'évêchez d'Amiens. » Versailles, 19 février 1760.

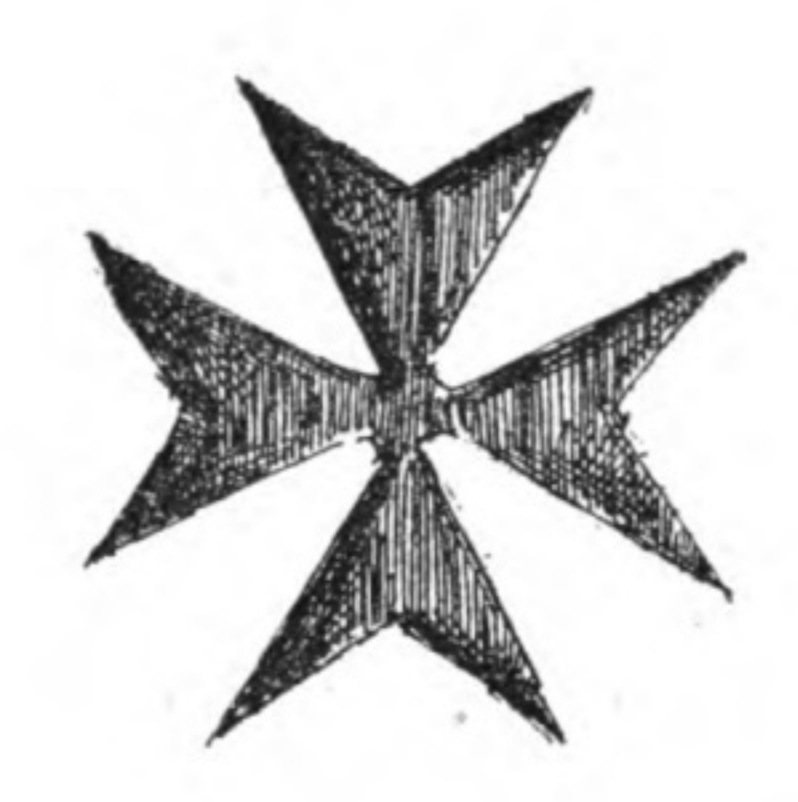
Enfin, au même registre, fol. 113, se trouve un arrêt du Conseil « qui deffend aux communautés ecclésiastiques et aux particuliers d'abattre aucuns arbres, futaye ou épars marquez du marteau de la marine. » Compiègne, 23 Juillet 1748.

(1) Inv. des Arch. Départementales, par M. G. Durand. III, pp. 484, 487 et 488.

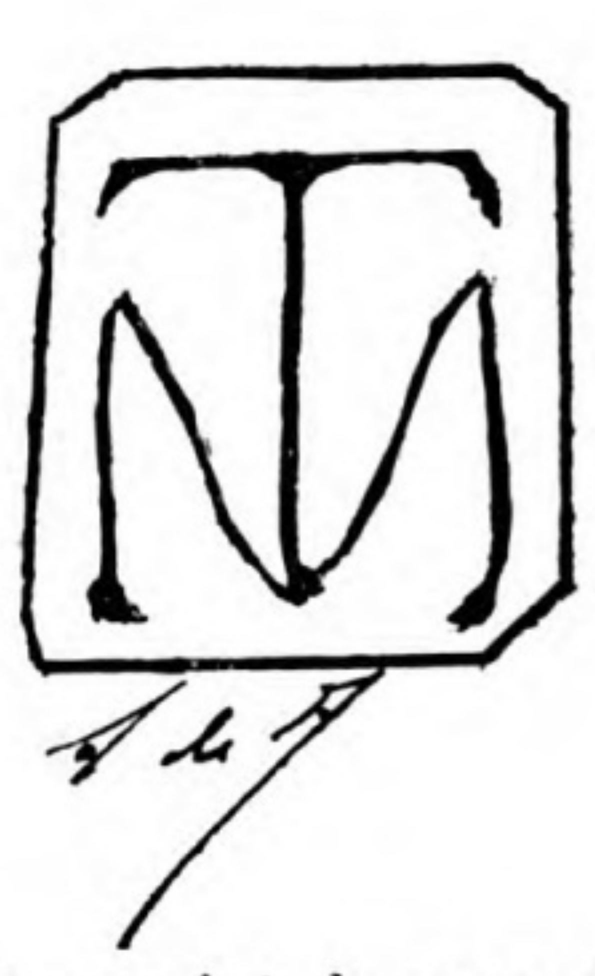

Digitized by Google		Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN











Empreintes de marteaux et de coins ayant servi à la marque des bois.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN




Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'après la coutume de Saint-Valery, « quiconques... abat, coppe ou esbranche chesne ou aultre arbre qui a esté marqué ou délaissé pour estallon,... commet une amende de LX solz parisis et doit restitution et intérest. » (1)

Les particuliers imitèrent l'exemple de la couronne et eurent eux aussi leur marque. Tantôt elle ne se compose que de simples lettres isolées ou entourées d'un filet, tantôt le marteau porte les armoiries de son possesseur (2).

On en verra ci-contre quelques échantillons provenant du pays picard. Celui-ci (n° 1) est une croix de Malte, dont se servirent, de 1771 à 1790, les gardes du commandeur Charles-François de Calonne d'Avesne, bailli de l'ordre de Malte, pour faire la marque des bois de ses commanderies de Maupas, Villedieu-la-Montagne et Soissons. Mais le commandeur ne devait pas être seul, si j'en crois l'édit cité plus haut, à employer son marteau, car le grand-maître des Eaux et Forêts devait assister au martelage des bois de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Le n° 2 est aux armes des Guillebon : d'azur à la bande d'or accompagnée de trois besans de même. Elles sont surmontées d'une couronne de comte. Ce marteau se trouve très usé par un long

(1) Coutumes du bailliage d'Amiens, Bouthors, I, 423.

(2) La collection Le Secq des Tournelles, actuellement exposée aux Arts Décoratifs de Paris, contient plusieurs marteaux et coins intéressants.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

service. Il est aujourd'hui conservé au château de Remy (Pas-de-Calais), mais il a dû être apporté de Picardie par Albert de Guillebon lors de son mariage avec Mathilde d'Aix.

Le suivant provient d'une famille « qui vivait aux confins de notre Picardie » et dont vous entretint jadis notre collègue, M. de Puisieux, dans sa jolie étude (1) sur la Comtesse de Miremont (n° 3). Cette maison avait pour armes : d'azur au pal d'argent, fretté de sable, accosté de deux fers de lance du second. Ce sont celles que nous reconnaissons sur le coin.

Les empreintes 4 et 5 sont celles de marteaux ayant appartenu à une famille alliée à la précédente, les Montangon, et sont moins intéressantes puisqu'il ne s'agit plus d'écussons. Le n° 4 cependant avec ses lettres disposées en monogramme est curieux. Ces deux outils sont conservés au château de Belval (Aisne).

Notre collègue, M. Robert Guerlin, me signale un marteau chargé de trois maillets. A-t-il appartenu aux Mailly, qui possédaient de grands bois en Picardie, ou aux de Monchy, qui avaient aussi des maillets dans leurs armes ? Il existe encore en Artois, un marteau portant la croix ancrée des Tramecourt.

Une revue illustrée disait dernièrement que dans le centre de la France, lorsqu'on flotte le bois, chaque rondin est marqué à son extrémité,

(1) Lecture faite le 8 Mars 1892.


Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une empreinte faite au marteau et spéciale à l'acheteur ; signe géométrique ou objet usuel, cloche, ancre, etc. Ce procédé n'a, je pense, jamais été employé pour les bois de Picardie.

Comme on le voit, je n'ai recueilli sur ce sujet que de courtes notes ; mais le but que j'ai visé serait atteint si, en voyant ces empreintes, il venait à l'esprit de mes auditeurs ou lecteurs de chercher au fond de leurs armoires ; certainement ils y découvriraient d'autres marteaux. C'est bien peu de chose, me dira-t-on il est vrai, un faible débris, un insignifiant souvenir du passé, mais d'un passé dont il ne restera bientôt plus trace, grâce à la folie de changement qui s'est emparé de notre siècle.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NICOLAS BLASSET
GROSSIER DE POISSONS

Note par M. R. Guerlin.

La pièce que je vais avoir l'honneur de vous communiquer, ne constitue pas à coup sûr, un document capital : elle m'a paru, toutefois, mériter de vous être signalée ; d'abord, parce qu'elle se rapporte à l'un des principaux artistes qu'ait produit notre cité ; puis, parce qu'elle jette un jour assez nouveau sur un côté curieux des mœurs de nos pères : la façon dont ils plaçaient leurs épargnes.

Nous savions déjà par divers contrats retrouvés notamment par notre regretté confrère, M. Auguste Dubois, que Blasset n'hésitait pas, le cas échéant, à se transformer en entrepreneur général. C'est ainsi qu'il se rendit adjudicataire des travaux à exécuter au clocher de Saint-Acheul (22 7bre 1628 : Daiz, not.) ; qu'il se chargea, moyennant 6 livres la toise, de recouvrir à neuf, le côté droit de l'église des Cordeliers (Denis, not,) ; de refaire, en ardoises, les clochers de Sainte-Colombe d'Aubigny, d'Englebelmer, de Dury, de l'Abbaye du Gard... — C'est encore ainsi qu'il fit le dortoir des Célestins et celui de Saint-Acheul, — comme me le signalait M. de Guyencourt, d'après l'ouvrage de M. Roux. — Aux Cordeliers de Doullens, au château de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Picquigny, à l'Abbaye de Selincourt, il se fit maçon, couvreur, plombier...

Mais tout cela, du moins, avait-il quelque rapport plus ou moins direct avec son art, avec la qualité d'architecte que lui donnent certains contrats, qualité que son expertise pour le clocher de la Cathédrale et ensuite, sa direction du travail de modification dudit clocher, lui méritait incontestablement.

En revanche, qui eut pensé que Nicolas Blasset, artiste en vedette, sculpteur du Roy, associât les méditations esthetiques de son art sublime, aux préoccupations beaucoup moins éthérées d'un office de *Grossier de poissons.* Il en était ainsi, cependant, comme en témoigne l'extrait suivant des registres aux Saisines des offices patrimoniaux de l'Hôtel-de-Ville d'Amiens :

« Appert que le 5 juillet 1651, Louis Devaux, (comme acquéreur de Nicolas Blasset, sculpteur du Roy, moïennant 2,500 livres de deniers principaux, par contrat devant notaires royaux à Amiens, le 1er dudit mois), a été reçu et ensaisiné dans l'office de grossier de poissons, après avoir payé à la recette de la Ville, la somme de 600 francs pour les droits sgaux du dit office. »

La connaissance de cette pièce va bouleverser bien des idées. — Il n'y faut voir, cependant, qu'un fait tout ordinaire et complètement dans les mœurs de nos ancêtres.

Si l'on veut bien y réfléchir, ceux-ci qui ne pos-


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sédaient pas comme nous, pour faire fructifier ou pour dissiper leur avoir, tout un choix, — le mot n'est pas très exact — tout un assortiment, une variété de valeurs mobilières ; mines de cuivre, phosphates, tramways, fabriques de dynamite pour apôtres de la fraternité, ou de tuiles pour châteaux en Espagne, nos pères, dis-je, considéraient tout simplement un *office* comme un placement de leurs capitaux.

Comment les géraient-ils lors qu'ils en étaient pourvus ? — J'avoue très humblement ne pas avoir élucidé ce point. — Avaient-ils un fondé de pouvoirs ou un sous-traitant ? Ou bien la corporation dont ils faisaient partie, se chargeait-elle de cette gestion par ses agents ? Je l'ignore.

Evidemment, je ne vois pas très bien tel bourgeois notable, pourvu de l'office de mesureur, encordeur et porteur de bois et de braise, vaquant quotidiennement aux humbles détails de son emploi. De même pour cet autre, à la fois avocat en Parlement et grossier de poissons, ou encore pour ce troisième, enlumineur et aulneur de draps et de linge. Mais ce que je comprends parfaitement, c'est qu'ils voulussent du même coup bénéficier d'un placement suffisamment rémunérateur et sûr, et profiter des avantages qui pouvaient être attachés à ces offices : privilèges ou exemptions.

Ces dernières, — alors comme aujourd'hui, — étaient fort appréciées, même par les artistes.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est ainsi que dans un rôle du Guet de 1653 que je posséde, je vois :

« Rue du beaupuy : Monsieur Nicolas Blasset, sculteur, a exempt (*sic*) de M. de Chaulnes. »

N'accusons pas notre concitoyen de manquer de chauvinisme : il avait alors 53 ans et chacun devine que monter la faction à cet âge n'a rien de séduisant. D'ailleurs, pourquoi se fût-on montré plus exigeant pour lui que pour l'un de ses auxiliaires qui obtint la même faveur ?

En effet, le 5 9bre 1637 (EE. 53 arch. d'Amiens), Fremin Granthomme, serviteur de Nicolas Blasset, maître sculpteur, demeurant en cette ville d'Amiens,[remontre] « qu'il est journellement emploié par le dict Blasset à travailler de son estat, le plus souvent aux champs et maintenant à travailler au bourcq de Chaulnes, pour Monseigneur de Chaulnes, à faire un *dhome* (sic) sur la tour du chasteau du dict Chaulne, à raison de quoy il ne peult aller à la garde aux portes de ceste ville et de nuit sur le rempart.

Ce considéré, Messieurs, et attendu sa pauvreté, qu'il vous plaise le descharge de la dicte garde, du moins d'aller aux portes de jour... »

Cette dernière pièce nous fait connaître le nom de l'un des collaborateurs de Blasset, de plus elle mentionne des travaux exécutés à Chaulnes et dont Dubois ne parle pas. Pour cette double raison, j'ai cru bon de vous la signaler aussi.



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES ANCIENNES CROIX D'AMIENS
AVANT LA RÉVOLUTION

Notice par M. Am. Boinet.

Nous présentons, sous ce titre, les notes que nous avons pu recueillir sur les croix qui étaient à Amiens, dans les faubourgs et la banlieue, avant la Révolution. On sait que depuis l'époque gothique on plantait beaucoup de croix dans les villes. Amiens paraît avoir été assez remarquable à ce sujet (1).

Parmi les croix que nous signalons, il y en a quelques-unes qui offrent un certain intérêt, soit par leurs sculptures, soit par les questions de topographie et d'étymologie auxquelles elles donnent lieu.

Depuis le XIIIe siècle la figure du Christ était fréquemment sculptée sur les croix. Souvent elle était accompagnée ou doublée au revers de l'image de la Vierge (Croix des Jacobins par ex-

(1) La ville de Reims renfermait aussi un grand nombre de croix. Cf. H. Jadart, *Les anciennes croix des chemins, carrefours et cimetières, dans le pays Rémois et les Ardennes*. Reims, 1888, in-8°, 62 p. (Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. 91).


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

emple). Les Instruments de la Passion se trouvaient quelquefois représentés (Croix de la Porte Saint-Pierre, érigée en 1686).

Les calvaires proprement dits étaient plus rares. Il y en avait un près du couvent des Augustins et un, sans doute aussi, à l'entrée du faubourg de Beauvais, près de la porte de la ville.

Les saints locaux figuraient sur certaines croix, tel saint Martin, que l'on voit sur un fragment du Musée d'Amiens.

Il existait aussi ce qu'on appelait les *croix couvertes*, qui s'abritaient sous un édicule d'architecture (1). Ainsi il y avait près d'Amiens, la Croix de la Fosse Ferneuse, ou Croix couverte, et la croix nommée le Beaurepaire.

Nous avons indiqué, dans un paragraphe spécial, les lieux dits, dont la dénomination a pour origine, selon toute vraisemblance, l'érection d'une croix et, dans un autre, deux croix conservées au Musée d'Amiens.

Nous ne saurions omettre de dire, en terminant cette courte introduction, que nous avons puisé des renseignements très précieux dans les recueils manuscrits de notre grand père, M. Charles Pinsard. Nous avons été très heureux d'utiliser des matériaux réunis depuis de longues années.

(1) Cf. Bayle, *Les Croix couvertes. Mémoire présenté au Congrès archéologique d'Avignon.* Avignon, 1882, 36 p.


Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

I. Croix qui étaient situées à l'intérieur de la ville d'Amiens

Croix des Jacobins

Cette croix était une des plus belles d'Amiens. Les archives municipales nous donnent à son sujet des renseignements très précis et intéressants. C'est en 1447 qu'elle fut élevée, à l'intersection de la rue des Jacobins et de la rue Porte-Paris, sur l'emplacement d'une autre qui était en fort mauvais état.

Voici ce que nous lisons dans les registres de la ville: « A Miquelot Luittefort, paintre et tailleur de ymages, demourant à Amiens... pour son sallaire, paine et desserte d'avoir taillié et fait en et sus ung croiseillon de pierre de Croissy, la portraitture et ramembrance de ung Crucefix eslevé à l'un des lez et une portraitture, ymage et ramembrance de Nostre-Dame à l'autre lez, tenant son enfant ; lequel croiseillon on assey sur et au bout de le flecque ou colombe de piet droit estans et posée sur le cauchie en terre ou millieu de le rue qui maine des Frères Prescheurs Jacobins à Saint-Denis et à le porte de Paris, à laquelle croix la procession de Nostre-Dame d'Amiens et les habittans d'icelle ville viennent chascun an, le jour de Pasques flouries... A maistre Mahieu Regnault, machon,... pour son sallaire... d'avoir taillié et fait une belle croix de pierre de Croissy et soubx ladicte croix

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

taillié, en quatre sens, les armes du Roy, nostre Sire, les armes de Mons[r] le dalphin de France et les armes d'Amiens, entendu aussi à faire et dréchier ung hourt sur le cauchie autour de le flecque de ladicte croix, sur lequel hourt ledit maistre Mahieu et Jehan le Grant, machons, furrent tant à démolir et copper au chisel et au maillet le viez cappittel ou entrepiet de ladicte croix, qui estoit fendu et de nulle valeur et que nécessairement il falu copper et oster, pour avoir le bougon de fer qui estoit dedens ladicte flecque, comme à avoir assis et posé seurement ladicte croix neufve sur le bout de ladicte flecque de pierre, et aussi entendu à machonner, rempietter et réparer les pas de pierre du piet de ladicte flecque et croix, comme il en estoit neccessité » (1).

D'après ce passage, il ressort donc qu'il y avait, avant 1447, une autre croix dont la vétusté obligea la ville à faire de nouveaux frais.

En 1535 on dut encore réparer la Croix des Jacobins et refaire les sculptures; à cette date on lit dans un registre des comptes : « Mises faictes... pour avoir racoustré et mis en souffisant estat la croix qui se nomme la Croix des Jacobins, laquelle estoit tombée en décadence... A Fremin, tailleur d'image, pour avoir fait ung Crucefix en croix, avec une ymage de Nostre-Dame de Pitié, pour servir à icelle croix (2).

(1) *Arch. munic.*, CC. 34, fol. 101 v°.
(2) *Ibid.* CC. 127, fol. 181, v° et 183 v°.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous possédons des anciennes lithographies de la Croix des Jacobins (1). L'une d'elles, due à un dessin des frères Duthoit et reproduite dans leurs *Monuments anciens et modernes de la ville d'Amiens* (2), montre bien qu'il y avait, d'un côté, un Christ et, de l'autre, une figure de la Vierge.

Dans le *Petit Pagès* on trouve une mention relative à notre croix : « La tradition m'apprend que la croix de pierre sur son piédestal, proche des Jésuites, a esté mise dans le temps d'une mission publique, mais je ne scay l'année ; l'on y voit en haut quelques écussons fort endommagés » (3). Comme on peut le constater, l'auteur était mal renseigné.

Nous pouvons supposer que la Croix des Jacobins était en fer à l'origine. Dans un registre des archives municipales, à l'année 1455 (4), on trouve en effet citée la *Rue de la Croix de fer* et, suivant le texte, on voit que c'est la rue des Jacobins, au moins pour la partie comprise entre le Battoir (aujourd'hui la Gendarmerie) et la rue Porte-Paris. De plus,

(1) Cf. Macqueron. *Iconographie du département de la Somme.*

(2) Croix des Jacobins en 1500. Nov. 1833. Lith. de Laroche et Cie, place du grand marché à Amiens. Haut. 0,150, larg. 0,113 Voir aussi des reproductions de cette croix dans le *Voyage pittoresque...* du baron Taylor. (t. I).

(3) *Petit Pagès*, p. 170.

(4) BB. 7, fol. 221 v° Cf aussi BB. 9, fol. 13 v° : « La grant rue de le Croix de fer ». (1461).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous avons vu qu'en 1447 il fallut « démolir et copper au chisel et au maillet le viez cappitel ou entrepiet de ladicte croix, qui estoit fendu et de nulle valeur et que nécessairement il falu copper et oster pour avoir le bougon de fer qui estoit dedans ladicte flecque... »

Ajoutons pour finir, que, chaque année, le clergé de la cathédrale avait l'habitude de faire une station à la Croix des Jacobins, pendant la procession du dimanche des Rameaux (1). L'évêque Louis-Charles de Machault la fit réparer en 1783 et la bénit solennellement le 5 septembre. Une inscription commémorative et un distique, composé par le R. P. Luc, religieux jacobin, furent gravés sur le socle (2).

Croix de la rue Wes le Comte ou du Vidame

Elle est citée en 1416 dans les comptes des cens dus à l'Hôtel-Dieu.

Croix du Pont de Croix

Cette croix était située près du Pont de Croix, dont le nom se trouve ainsi expliqué. Elle est citée dès le xv[e] siècle, en 1433, sous le nom de « le Crois ou Cay » (3). En 1482, on lit : « A Guil-

(1) Le texte de 1447 nous dit : « A laquelle croix la procession de Notre-Dame d'Amiens et les habitants d'icelle ville viennent chascun an, le jour de Pasques flouries... »

(2) Edm. Soyez, *Notices sur les évêques d'Amiens*, p. 316.

(3) *Arch. mun.* CC. 25, fol. 170 v°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laume Postel, machon, à commenchier les pas de le Croix du Kay » (1), puis, en 1483 : « A Jaque Has, entailleur d'images, pour avoir fait un nœuf croisillon pour le Croix du Kay » (2).

Goze, dans ses *Enceintes d'Amiens* (3), nous dit ce qui suit : « Une tour, nommée la Tournelle, s'élevait, en 1291, au pont du quai, qui prit peut-être à cette occasion la dénomination de Pont de la Bretesque, terme qui, en vieux langage, signifie forteresse. Ce pont fut, depuis, nommé « de Croix », à cause d'un beau calvaire en pierre, dont il fut décoré en 1702 ». Cette dernière affirmation est fausse. Le nom de Pont de Croix se trouve bien avant 1702. Citons simplement deux passages des années 1448 et 1449 : « A maistre Mahieu Regnault,... à avoir commenchié à machonner et refaire tout de nouvel l'abruvoir aux chevaulx, tenant au Pont de le Croix ou Cay » (4). « A maistre Mahieu Regnault,.. pour avoir machonné et refait de fons en comble une des poirez de grez des arches du Pont de le Croix ou Cay... » (5)

Il se peut fort bien qu'un calvaire en pierre ait été élevé en 1702, près du Pont de Croix, à la place d'une croix beaucoup plus ancienne, mais l'erreur de Goze n'en subsiste pas moins.

(1) *Arch. mun.* CC. 60, fol. 236, v°.
(2) *Ibid.* CC. 61, fol. 151.
(3) p. 23.
(4) *Arch. mun.* CC. 35, fol. 123 v° et 125 v°.
(5) *Ibid.* f° 126. Cf. aussi f° 135.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Croix du Cimetière de l'Hôtel-Dieu

En 1456, on posa une croix de pierre au milieu du cimetière de l'Hôtel-Dieu La pierre même fut donnée par la ville (1).

Croix de la Place Belle-Croix

La Place Belle-Croix, que l'on trouve citée dès le xvᵉ siècle, s'appela ensuite Place du Marché au blé, Place d'Armes, Place Périgord (en 1781) et enfin Place Gambetta. Son premier nom lui vient d'une croix qui existait à cet endroit, au moins depuis le milieu du xvᵉ siècle.

En 1476, nous lisons dans les comptes de la ville : « A Jehan Beugier, pour avoir paint et doré d'or et d'asur la croix estant au dehors de le porte de Longuemaisière, livré estoffes et fleurs de lis, tout au long de le vergue d'icelle croix. » « A Fremin des Camps, machon,.. à taillier et machonner à ladicte croix de Longuemaisière... » (2) La croix se trouvait donc originairement en dehors de la ville, sur l'esplanade de la porte Longuemaisière. Cette esplanade devint ensuite Place Belle-Croix, quand, au milieu du xvᵉ siècle, on reporta plus au sud les fortifications de la ville.

En 1507, il est encore question de la Belle Croix : « A Andrieu de Monchaux, paintre, de-

(1) *Arch. mun.* BB. 8, fol. 11 vº.
(2) *Arch. mun.* CC, 54, fol. 120 vº et 131 vº.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mourant à Amiens, pour avoir nettoyé, pain de diverses paintures et doré de fin or, asur et autres coulleurs la croix estant au Marchié au Blé, que on dist la Belle Croix... » (1)

Le P. Daire dit que la Croix de la Place d'Armes fut placée en 1524 et otée en 1749 (2). La date de 1524 n'est donnée par aucun document, à notre connaissance. En tout cas nous avons vu que la croix existait depuis 1476 au moins.

Il reste enfin une légende à rappeler. Voici ce que nous lisons dans le *Petit Pagès* : « La tradition m'apprend que la belle croix du Marché au bled a esté posée pour réparation publique à la divine justice, après l'exécution d'un infâme criminel, condamné à être brulé vif pour le crime détestable de bestialité. En effet, l'on voit dans un cartouche, posé au centre du travers de cette croix, un homme sculpté sur la pierre, accompagné à ses côtés de deux figures de leurettes, et dans un cartouche, opposé à celui-là, on voit le même misérable, les mains étendues, posé entre deux flambeaux ardents... » (3)

En 1470 eut lieu l'exécution d'un nommé Simon Briois, paveur, accusé d'un crime de bestialité. (4) Ce fait, rapporté par les registres de la ville,

(1) *Arch. mun.* CC,84, fol.34. (Cf. aussi *Revue de l'Art Chrétien*, 1890, p. 32).

(2) T, I, p. 481.

(3) *Petit Pagès*, p. 170.

(4) A. Dubois, *Justice et bourreaux à Amiens, dans les* XVe *et* XVIe *siècles*. S. d., in-8°, p. 11-13.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

correspond assez bien avec la tradition dont parle Pagès. Nous n'insistons pas d'ailleurs sur les détails de cette histoire.

Calvaire du Couvent des Augustins

Ce calvaire existait en 1583. On lit, en effet, dans les archives municipales : « Les commissaires députez par les Estatz pour la bourse et bureau des pauvres, feront, auprèz du *calvère du couvent des Augustins*, la revue et paiement aux pauvres, mis à couvers, des paroisses S. Fremin le Confesseur, S. Fremin à Castillon et S. Fremin à la Porte. » Nous n'avons point trouvé d'autres renseignements sur ce calvaire.

Croix du « Jardin aux Ozières »

Le 9 février 1634, la ville décida de faire élever une croix au lieu appelé le « Jardin aux Ozières », situé à l'extrémité ouest du terrain de l'Hôtel-Dieu. « Sur la proposition faicte par M. le Premier, qu'il a esté inhumé quantité de corps au lieu appellé le Jardin aux Ozières, appartenant à la ville, proche la salle des pestiférez de l'Hostel-Dieu, le cimetière dudit Hostel-Dieu n'ayant peu suffire pour y enterrer les corps déceddez de contagion, ces deux ou trois dernières années, auquel Jardin aux Ozières, il seroit à propos d'y faire faire une croix de pierre ou autre remarque, comme il y a d'ordinaire aux cimetières, ce qui

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

se peult faire d'autant plus facillement qu'il y a quelques maçons pestiférez, il a esté résolu qu'il sera faict et posé une croix de maçonnerie au susdict lieu et qu'il en sera donné charge aux pères Capucins emploiez à la contagion. » (1) Le 8 juin de la même année, on arrêtait définitivement l'érection de cette croix (2).

Croix de la rue du Four des Champs

Elle fut plantée en 1717, lors de la mission des Capucins, sur le rempart de la ville au côté gauche du cavalier dressé au bout de la rue du Four des Champs (3).

Croix des Rabuissons

Elle fut élevée en 1717, dans les mêmes circonstances, au bout de la rue des Rabuissons, au bas du terrain du cavalier (4).

Croix du Cimetière Saint-Roch ou du Long-Rang

Il existait une croix dans le cimetière Saint-Roch. Elle fut enlevée lors de la suppression de ce cimetière et plantée vers le sud de la rue du Long-Rang, où elle resta jusqu'en 1903. A cette date, elle fut encore déplacée et mise dans l'église Saint-Honoré. Cette croix, qui n'est pas très ancienne et offre, en réalité, peu d'intérêt, est en bois et supporte un Christ.

(1) *Arch. mun.* BB. 63, fol. 4.
(2) *Ibid*, fol. 13.
(3) *Pagès*, t. III p. 377.
(4) *Ibid*. p. 377.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

II. Croix des faubourgs et de la banlieue

Croix du Lendit ou de l'Indict

Cette croix, qui était située à peu de distance du territoire de la banlieue d'Amiens, sur le bord du chemin qui conduit à Corbie, est surtout connue par la procession à laquelle elle donnait lieu (1).

L'histoire de la procession de l'Indict a été étudiée par divers auteurs, entre autres par M. Soyez. Aussi nous contenterons-nous d'en indiquer l'origine en quelques lignes : « C'est à l'occasion d'une peste, qui se déclara en 1015 et dont Amiens et Corbie eurent beaucoup à souffrir, que l'évêque, d'accord avec Herbert, abbé de Corbie, institua une solennelle manifestation religieuse.

Il ordonna que chaque année, l'un des jours de l'octave des Rogations, tout le clergé de sa ville épiscopale se rendit processionnellement avec les reliques les plus précieuses, à un endroit situé à peu près à égale distance d'Amiens et de Corbie. Là devaient se trouver l'abbé et ses moines, apportant de leur côté les corps des saints conservés dans le monastère de Corbie. Le lieu choisi pour ce pieux rendez-vous était un monticule que l'on voit encore près de Bussy-lès-

(1) Nous indiquons cette croix, bien qu'elle fût en dehors du territoire d'Amiens, parce que le clergé de la ville s'y rendait en procession.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Daours, sur la gauche de la route conduisant d'Amiens à Corbie.

Une croix y fut plantée et les populations voisines l'appellèrent « Croix de l'Indict ». Alentour s'étend une plaine immense, qui a conservé le nom de « Camp de l'Indict » et par corruption du Landy (*indictus locus*) » (1).

La Croix de l'Indict fut renversée au moment de la Révolution, et ne fut relevée qu'en 1818. Elle est conservée aujourd'hui dans la chapelle des catéchismes, près la cathédrale d'Amiens.

Croix de la Fosse Ferneuse ou Croix Couverte

Elle se trouvait un peu au delà de l'extrémité est du faubourg de Noyon, près de la Fosse Ferneuse, comme son nom l'indique. Certaines processions y faisaient station, comme nous l'apprend un ancien texte : « Près de la Fosse Ferneuse, sont encore les vestiges d'une croix nommée la Croix Couverte, au pied de laquelle on faisait station quand, au temps de calamité, le chapitre de la cathédrale portait la châsse de saint Firmin le martyr à Saint-Acheul, comme il est arrivé en 1024 et 1478. » (2)

Cette croix, mentionnée dès le XIIIe siècle, est

(1) Edm. Soyez, *Notices sur les évêques d'Amiens*, p. 34. Cf. aussi, du même auteur, *La procession du Saint Sacrement et les processions générales à Amiens*. Amiens, 1896, in-4°, p. 89-92.

(2) Janvier, *La Légende de sainte Ulphe*, p. 71.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

souvent citée dans les documents du xve (1). Pagès dit qu'elle s'appelait « Croix Couverte », parce qu'elle se trouvait cachée dans la vallée et qu'on ne la voyait pas de la route ou chaussée de Noyon. Cette opinion n'est guère admissible. On sait qu'on entendait par *croix couvertes* celles qui étaient abritées sous un édicule quelconque. Les exemples abondent (2).

Croix des Martyrs ou Croix Saint-Firmin

Cette croix était très près de celle de la Fosse Ferneuse, car elle se trouvait sur le bord du chemin qui conduit à Cagny. Dans l'appendice à la Légende de sainte Ulphe, nous lisons : « La Croix des martyrs [était ainsi nommée] à cause qu'anciennement on enterrait les morts sur ce chemin. On présume que, parmi les corps des idolâtres, on y enterrait aussi les corps des martyrs, qu'on regardait alors comme rebelles aux lois des empereurs, qui les faisaient mourir comme les ennemis de leurs fausses divinités. C'est au pied de cette croix que commence le pélerinage de saint Firmin le martyr, quand, pour quelques pauvres agonisants, on va honorer son tombeau à Saint-Acheul. Ce chemin est pour ce sujet appelé la Voye sainte. » (3)

(1) Cf. Roux, *Histoire de l'abbaye de Saint-Acheul*, note, pp. 70 et 71. L'auteur donne de nombreux renseignements sur la Croix Couverte.

(2) Cf. C. Enlart, *Manuel d'archéologie*, t. I. p. 801

(3) Edit. Janvier, p. 71.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'explication qui vient d'être donnée nous semble bien douteuse. L'auteur a dû confondre et dire Croix des martyrs au lieu de Croix de saint Firmin le martyr. Il y a, dans le faubourg de Noyon, une rue Croix Saint-Firmin, qui a reçu son nom de notre Croix Saint-Firmin, qui était située à l'angle de la route de Cagny d'après un plan de 1823, dressé par Limozin, et qui existait encore, sous ce nom, il y a une cinquantaine d'années.

Croix Wibelot

Elle devait se trouver dans les mêmes parages que les deux croix de la Fosse Ferneuse. Deux titres des années 1272 et 1308 l'indiquent.

L'emplacement exact est difficile à déterminer et on ne saurait l'identifier d'une façon certaine avec une des deux croix que nous venons de citer (1).

Croix de Saint-Maurice

En 1339, est mentionnée une croix, au terroir de Saint-Maurice, au dessus des carrières (2). Elle se trouvait sans doute à peu près au même endroit que celle qui existait encore au siècle dernier, au haut de la falaise, dominant le côté nord de l'église de Saint-Maurice et le chemin de Vignacourt.

(1) Cf. Roux, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Acheul*, p. 281.
(2) *Arch. dép.* G. 1503.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Croix de Guyencourt

La croix de Guyencourt est citée dès 1340, dans un inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens : « Commotion pour saisir des pourchiaux et autres bestes de la ville d'Amiens, qui alloient paistre sur les terres de l'abbaye de Saint-Jehan, à la Croix de Guyencourt. » En 1443, on lit dans un registre des comptes de la ville : « Faire une barrière tournant ou chemin et passage commun d'entre le rue que on dit le rue Sainct-Jehan, dehors le porte de Beauvais, et le Croix de Guyencourt, à aler à le Hautoye, est assavoir au lez et au plus prez de le dœuve du fossé de la forteresce... » (1)

Du premier texte, il résulte que la Croix de Guyencourt existait avant la tour de Guyencourt, englobée plus tard dans le bastion du même nom. La tour est mentionnée en 1457 (2), et en 1465 (3), c'est-à-dire peu de temps après le commencement des fortifications de la première moitié du xve siècle. Or, voici ce que nous lisons dans Pagès (4) : « Cette fontaine [des Frères] est scituée devant une des faces de ce bastion appelé de Guyencourt, nom qui lui a esté donné à cause

(1) *Arch. mun.* CC. 31, fol. 172 v°.

(2) *Ibid.* CC. 41, fol. 99 v°. « Pour deux blenées de sablon à maçonner, emploiées à le tour de Guyencourt. » Voy. aussi fol. 124 v°.

(3) *Ibid.* CC. 47, f° 88 v° et 112 v°.

(4) T. III, p. 406.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

que cette tour placée au milieu de la gorge de ce bastion s'appelloit la tour de Guyencourt. Elle a esté ainsy nommée, parce qu'elle fut construite dans le tems qu'on a commencé d'agrandir la ville d'Amiens de ce côté, lorsque Guy de Hencourt ou de Honcourt, seigneur de Landiny et de Fontaines et conseiller du roy, fut institué gouverneur du bailliage d'Amiens, par lettres du roy, au mois de mars de l'an 1382 et 1388. De ces trois mots Guy de Hencourt, on en a fait par abréviation le nom de Guyencourt. » Goze, dans ses *Enceintes d'Amiens* (1), a répété ce que dit Pagès.

Mais, en 1382, la tour de Guyencourt n'existait pas. Pagès et Goze ne se basent sur aucun texte. De plus, nous avons vu plus haut qu'une Croix de Guyencourt existait déjà en 1340. D'après les deux documents que nous avons cités elle devait être, selon toute vraisemblance, sur l'ancien chemin du Petit Saint-Jean, peut-être à l'intersection de celui qui allait à la Hotoie (rue Saint-Roch), c'est à dire à très peu de distance de l'emplacement occupé plus tard par la tour.

Quelle est maintenant l'origine du nom de Guyencourt ? En 1368, nous trouvons citée une maison de Guyencourt, dans la paroisse Saint-Jacques, « séant entre l'abbaie Saint-Jehan d'Amiens, d'une part, et la rue Saint-Jehan, d'autre

(1) P. 31.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

part. » (1) Cette maison était sans doute dans la partie sud du faubourg Saint-Jacques. Etait-elle peu éloignée de la Croix de Guyencourt ? C'est ce que nous ne pouvons dire exactement. En tout cas, il est très possible qu'elle lui ait donné son nom. On peut aussi supposer que la croix a été élevée par un membre de la famille de Guyencourt, ce qui serait bien conforme aux habitudes du moyen âge.

Croix de l'Archidiacre

Le P. Daire cite cette croix comme étant située au terroir d'Amiens et sur le chemin de Beauvais, d'après un titre de 1351 (2). Nous n'en avons pas trouvé d'autre mention et l'emplacement est ainsi assez mal défini.

Croix des Estampliaux

Nous la trouvons citée en 1412, époque à laquelle elle bornait la banlieue vers le village de Coisy (3). Quelquefois on écrit Eschapliaux.

Pagès nous dit : « Au grand chemin de Vaux est une borne, où jadis fut une croix, nommée la Croix des Estapleux, qui faisait borne de la banlieue et il n'y a à présent que le pied de la croix (4).

(1) *Arch. dép.* G. 1469.

(2) P. Daire, t. I, p. 461.

(3) P. Daire, t. I, p. 461. La croix est également citée dans le procès-verbal de visite des bornes de 1561.

(4) Pagès, t. III, p. 72.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comme on voit, l'orthographe varie : on a Estampliaux, Eschapliaux, Estapleux. L'annotateur de Pagès déclare qu'il faut comprendre Croix des Templiers, ce qui ne semble guère admissible, car aucun document ne vient confirmer cette hypothèse.

On sait que « estaple » signifie, au moyen-âge, place publique, foire, marché. Il est peu probable qu'il y avait un marché aussi loin de la ville. On entendait aussi par estaplel, estappliel, estapel, estapleau, estapliau, un lutrin, un pupitre ou une tribune, dans les églises. On pourrait alors penser que la croix avait, à sa base, une sorte de tribune ou d'autel,comme cela se rencontrait assez souvent jadis. Mais la présence du pluriel soulève, ici, une difficulté. Nous laissons à quelque érudit le soin d'éclaircir ce problème.

Croix Raoul le Fruitier

Dans le procès-verbal de visite des bornes de la banlieue d'Amiens de 1422, nous lisons : « Il y a au grand chemin d'Arras, au milieu des terres de Mahin-Estoier et Colin le Messiez, une petite mothe sans borne qui fait banlieue, laquelle fait le département du chemin de Coisy et dudict chemin d'Arras et souloit avoir une croix que fit mettre Raoul le Fruitier. » Cette croix était appelée la Croix Raoul le Fruitier (1).

(1) Pagès, t. III. p. 74.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Croix de Paris ou Croix Rompue

Cette croix marquait la limite de la banlieue en 1422 et en 1561, suivant les procès-verbaux de bornage faits à ces deux époques. Dans celui de 1422, nous lisons : « Et au grand chemin de Paris, joignant ledit chemin Bovois (1), lequel passe au travers dudit chemin de Paris, il y a une borne assise sur une mothe de lez une grande croix, nommée de Paris, laquelle borne et croix font la banlieue... » (2) Cet emplacement correspond bien au lieu dit la Croix-Rompue qui existe encore aujourd'hui. Douchet ajoute : « La borne et la croix, dont il est ici parlé, se voyaient encore il y a 50 ou 60 ans, à l'endroit que les titres et les traditions nomment encore la Croix rompue... Plusieurs énormes grès se voyaient auprès, et il n'y a pas plus de 25 à 30 ans qu'on les voyait encore en ce lieu, mais renversés sur le sol ; depuis ils ont disparu sans que l'on sache comment... » (3)

Croix dite le Beaurepaire

En 1530, il est question d'une croix couverte, nommée le Beaurepaire : « Amortissement... par Antoine Lequien, licencié ès lois... bailli du tem-

(1) Ce chemin est celui qui joint Boutillerie au faubourg de Beauvais, après avoir traversé l'ancien chemin de Paris de l'Est à l'Ouest.

(2) Pagès, t. III, p. 76.

(3) *Ibid.* p. 65, note 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

porel de l'évêque, d'une maison et jardin sis hors la porte de Noyon à Amiens, assez près de la Croix couverte, nommée le Biaurepaire... » (1) L'emplacement de cette croix semble difficile à déterminer. Le P. Daire (2) cite bien une maison du Beaurepaire, qui d'après lui était la dernière du faubourg de Noyon, du côté du midi; mais jusqu'où allait le faubourg de Noyon vers le sud, c'est ce qu'on ne peut dire exactement. En tout cas, la maison du Beaurepaire et la croix étaient, selon toute vraisemblance, très près l'une de l'autre.

Croix du faubourg de Beauvais

Les comptes de la ville mentionnent plusieurs croix ou crucifix, au faubourg de Beauvais. En 1600, il est question d'un paiement pour « avoir desmonté le Cruchifiment de bois quy est au chemin de Paris, au bout des faulxbourgs de la porte de Beauvais. » (3)

En 1617, nous lisons encore : « A Jehan Destombes, thailleur d'imaiges, cents ... pour avoir racoustré la croix et les deux cruchefix qui sont plantés à l'entrée des faulxbourgs de la porte de Beauvais... » (4)

De plus, le 31 janvier 1717, lors des missions

(1) *Arch. dép.* G. 1073, f° 60 v°.
(2) T. I, p. 452.
(3) *Arch. mun.* CC. 243, f° 66 v°.
(4) *Ibid.* CC. 261. f°. 69.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faites par les Capucins, on bénit une croix qui venait d'être plantée à la tête du petit faubourg de Beauvais, du côté de la campagne, sur le petit chemin qui conduit d'Amiens au Pont-de-Metz (1). Douchet ajoute : « Cette croix est la seule de toutes celles que cite le manuscrit de Pagès qui soit conservée. »

Croix de la porte Saint-Pierre, dite Croix de la Mission

Le 28 octobre 1686, les Capucins commencèrent à Amiens une grande mission qui finit à Noël. A cette occasion, on planta, le 29 décembre, sur l'esplanade de la porte Saint-Pierre, entre la citadelle et la ville, une croix de 35 pieds de hauteur, avec la figure du Christ et les Instruments de la Passion (2).

Croix de la Hotoie

En 1686, on planta une croix à la Hotoie, lors de la mission des Capucins. Son emplacement n'est pas précisé.

Pagès (3) parle en outre d'une croix qui aurait été érigée en 1717, à droite de la grande allée de la Hotoie.

(1) Pagès, t. III, 377-378.
(2) Cf. P. Daire, t. I, p. 455, et *Petit Pagès*, p. 4. Voy. aussi *Arch. comm.*, BB. 75, f° 167 v°.
(3) T. III, p. 378.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Enfin le P. Daire indique une croix de la Hotoie, plantée en 1749, et ajoute : « Cette croix fut renouvelée en 1754 et placée à l'entrée du faubourg de la Hotoie. » (1)

Croix de la porte de Noyon

Elle avait été érigée en 1717, lors de la mission des Capucins, sur le chemin couvert du fossé de la demi-lune de la porte de Noyon, faisant face à la chaussée du faubourg. Pagès nous dit que c'était une grande croix avec un Christ (2).

Croix trouvée dans le cimetière du Petit-Saint-Jean

En 1888, on trouva dans le cimetière du Petit-Saint-Jean, un fragment de pied de croix en grès, servant de base à une croix en fer et sur lequel on remarquait :

1°. Un clocher et sa girouette.
2°. Les restes d'une inscription : « *La mort* ».
3°. Une console avec feuille.
4°. Une feuille, un croissant et une étoile.
5°. Deux os en croix et une petite rosace.
6°. Un chapelet.
7°. Une marque avec un C et un D.
8°. Une rosace et une plaque carrée.

(1) P. Daire, t. I, p. 455.
(2) Pagès, t. III, p. 377 et Janvier. *op. cit.*, p. 71.

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La colonne avait une forme polygonale à huit faces curvilignes.

Cette croix datait sans doute du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

III. Lieux dits

La Croix brisée au chemin de Querrieu

Au XVe siècle, l'Hôtel-Dieu possédait des terres dans le faubourg Saint-Pierre, notamment 6 journaux à « la Croix brisée au chemin de Kierieu ». D'après un compté des recettes de la ville (1527-1528), on voit que la commune percevait des revenus sur des biens situés à la Croix du chemin de Querrieu, paroisse Saint-Pierre. Enfin, dans les lieux dits du faubourg Saint-Pierre, il y a la Croix brisée.

La Croix du Savoyard

En 1752, une saisine est donnée à Marie-Ulphe Obré, veuve de Pierre Grenet, pour un journal de terre sis à Longpré-lès-Amiens, au lieu dit « la Croix du Savoyard » (1). Ce lieu dit existe encore.

Sur le cadastre de 1813, nous lisons les lieux dits suivants :

A la Croix Bissenet (section M, dite du Petit-Rivery, faubourg Saint-Pierre).

(1) *Arch. dép.* B. 217.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Croix de Pierre (section B, dite des Santerres, Longpré-lès-Amiens).

La Croix du Pont-de-Metz (section CC, 2e partie, dite entre la route de Paris et la route de Rouen).

La Croix (section G, dite de La Madeleine et de la Citadelle).

IV. Croix du Musée d'Amiens

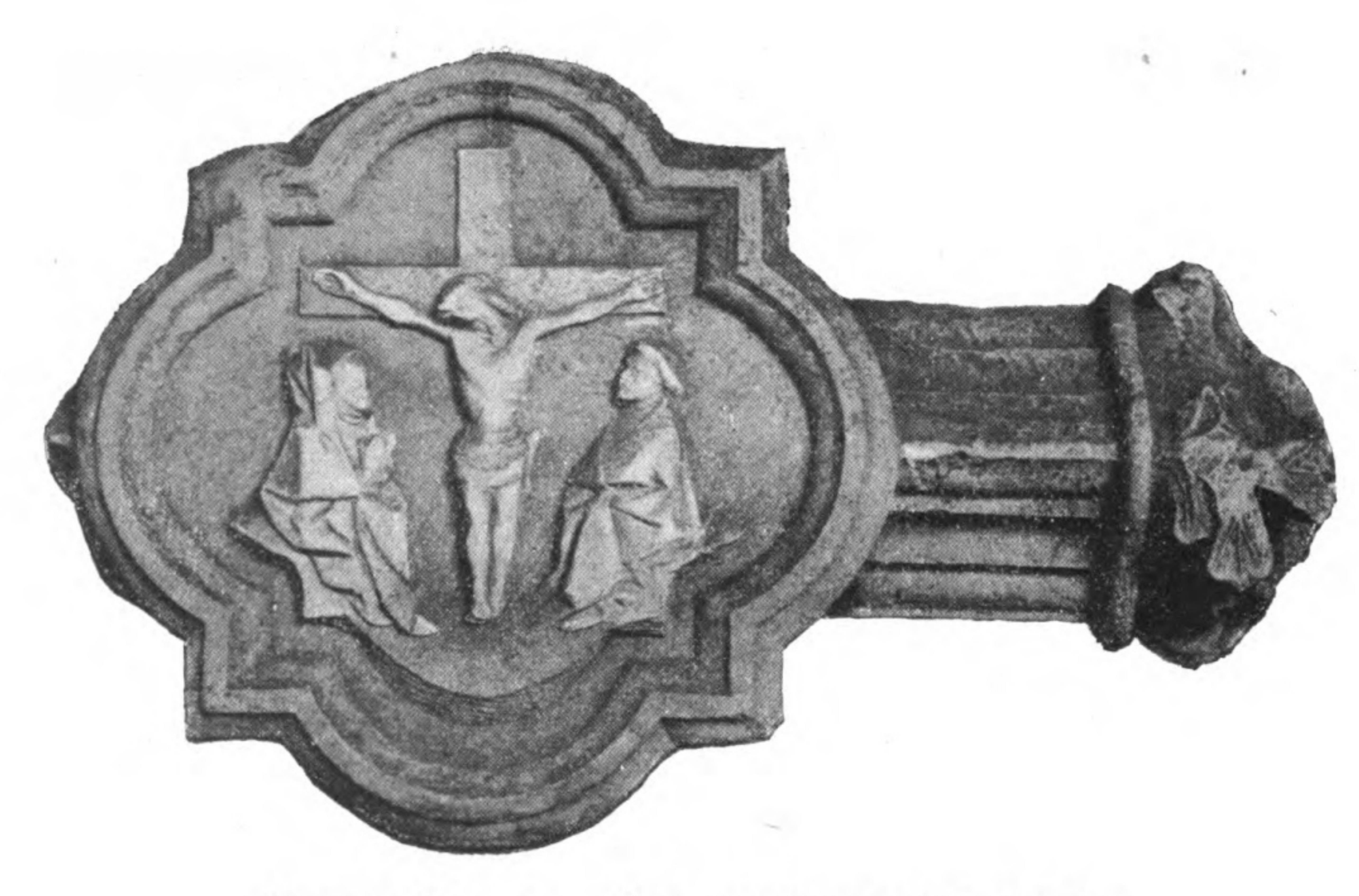
Le musée d'Amiens possède deux croix, sur lesquelles nous dirons quelques mots.

La première, dont nous donnons ici la reproduction des deux faces (1), est en partie brisée. De chaque côté est un quadrilobe avec le Christ en Croix, entre la Vierge et Saint-Jean, et saint Martin, partageant son manteau. L'un des bras, qui est resté à peu près intact, a son extrémité couverte d'un feuillage assez délicat. Le style de ce fragment accuse le plein xve siècle.

Bien que nous n'ayons aucun renseignement sur l'origine de cette croix, il est permis de supposer, par suite de la présence de saint Martin, qu'elle vient du couvent de Saint-Martin-aux-Jumeaux ou de l'église de Saint-Martin-au-Bourg Toutefois, il ne faut pas oublier que saint Martin était très populaire à Amiens et qu'on le représentait un peu partout.

(1) Grâce à deux photographies obligeamment communiquées par notre confrère M. Georges Durand.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN



Musée de Picardie. — Fragment d'une croix (xve siècle).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN



Digitized by 
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



Musée de Picardie. — Fragment d'une croix (xve siècle).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La seconde croix du musée d'Amiens est en grès ; elle a été trouvée, il y a une vingtaine d'années, encastrée dans la maçonnerie d'un mur, rue du Petit faubourg de Noyon (rue Wulfran-Warmé actuellement). Nous n'en avons que la partie supérieure.

D'un côté, on voit le Christ en croix, vêtu d'un simple linge autour des reins ; la date de 1589 est inscrite à ses pieds. De l'autre, est un personnage qu'il semble difficile d'identifier. Il est debout, vêtu d'un manteau, tenant peut-être un livre de la main gauche et levant l'autre légèrement. De chaque côté de la tête, on remarque, à droite, un S, et, à gauche, un E gravé à l'envers. Cette figure est-elle celle d'un saint ? C'est ce que nous ne saurions dire avec certitude.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 1er TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1908

I. Le Ministère.

1° Nouvelles archives des Missions scientifiques et littéraires T. XIV, fasc. 4 ; T. XV, fasc. 3. — 2° Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques 1906 nos 3-4. — 3° Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Bibliothèques de la Marine, par Ch. de la Roncière. — 4° Comité des travaux historiques et scientifiques ; Liste des membres. — 5° Journal des Savants, 1908, nos 1 et 2. — 6° Revue historique, T. XCVII, fasc. 1, 1908.

II. Les Auteurs.

1° Fourrière (M. l'abbé). — Revue d'exégèse mythologique, novembre-décembre 1907. — 2° Houlé (M.) — Notice-étude sur des recherches et découvertes archéologiques dans le département de l'Oise. — 3° Lair-Dubreuil (M.) — Collection de Madame de P. ; Tableaux anciens ; (Catalogue). — 4° Loisne (Cte de). — Le Cartulaire des chapellenies d'Arras, manuscrit de 1282 avec additions des XIV et XVe siècles. — 5° Pilastre (M.) — Petit glossaire des lettres de Madame de Sévigné. — 6° Tremblay (M.) — La statue de Jean-Dominique Cassini et le portrait de Geneviève de Laistre, lettres, documents, souvenirs.

III. Dons divers.

1° Rosny (M. de). — Essai sur les ducs d'Aumont gouverneurs du Boulonnais, 1622-1789 ; Guerre dite de Lustucru, 1622, par le R. P. Hamy, membre titulaire résidant de la Société académique de Boulogne (Documents inédits). — Notice historique sur Tingry par le chanoine Condette.

IV. Sociétés françaises.

1° Académie d'Aix. — Séances publiques (quatre années). — 2° Académie de Besançon. — Bulletin, 1907, nos 1-4. — 3° Académie de Caen. — Mémoires, année 1907. — 4° Académie de Clermont-Ferrand. — Bulletin de l'Auvergne, année 1907, nos 9 et 10. — 5° Académie de Mâcon. — Annales, 3e série, T.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XI. — 6° Académie des inscriptions et belles-lettres. — Comptes-rendus des séances, octobre et novembre 1907. — 7° Association des Rosati Picards. — Le Fieu Finotte, par M. H. Caudevelle. — 8° Association pour l'encouragement des études grecques. — Revue des études grecques, T. XX, novembre-décembre 1907. — 9° Comité archéologique de Senlis. — Comptes-rendus et mémoires, 4e série, T. X, 1907. — 10° Commission archéologique de Narbonne. — Bulletin T. X, n° 1, 1908. — 11° Société archéologique de Bordeaux. – Publications, T. XXVI et T. XXVIII fasc. 1. — 12° Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes. — Mémoires T. VII. — 13° Société archéologique de Touraine. — Bulletin T. XVI, nos 2-3, 1907 ; Mémoires T. XLV, Histoire des guerres de religion à Loches et en Touraine, première partie. — 14° Société artistique, scientifique et littéraire de Béziers. — Bulletin, 3e série, T. VII, n° 1. — 15° Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer. — Bulletin, 2e série, T. VIII, n° 6 ; T. IX, n° 1. — 16° Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — Bulletin, 2e série, T. XXXIII, fasc. 2. — 17° Société d'agriculture, etc., d'Indre-et-Loire. — Bulletin, T. LXXXVII, 1907, nos 1-2. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. — Bulletin, 1908, n° 1. — 19° Société d'archéologie Lorraine. — Bulletin mensuel, 1907, n° 12 ; 1908, nos 1-2. — 20° Société d'Avranches et de Mortain. — Revue de l'Avranchin, T. XIII, n° 8, 1907. — 21° Société de la Diana. — Bulletin, avril-septembre 1708. — 22° Société de l'école des chartes. — Bibliothèque de l'école des chartes, T. LXVIII, nos 5-6, 1907. — 23° Société de l'histoire de France. — Annuaire-bulletin, 1906. — 24° Société de l'histoire de France. — Mémoriaux du conseil de 1661, T. III (publiés par M. de Boislisle). — Mémoires du Comte de Souvigny, T. II (publiés par M. de Contenson). — 25° Société de l'histoire de Normandie. — Bulletin, 1907, feuilles 19 à 25. — 26° Société d'émulation d'Abbeville. — Bulletin, 1907, nos 3-4. — 27° Société d'émulation de Montbeliard. — Mémoires, T. XXXIV. — 28° Société d'émulation du Bourbonnais. — Bulletin, juin-décembre 1907. — 29° Société d'émulation du Doubs. — Mémoires, 8e série, T. I, 1906. — 30° Société de St-Jean. — Notes d'art et d'archéologie, T. XIX, n° 12 ; T. XX, nos 1 et 2. — 31° Société des Antiquaires de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Morinie. — Bulletin historique, T. XII, 1907. nos 3 et 4 ; Regestes des évêques de Thérouanne, 500-1553 par l'abbé O. Bled, T. II, 1, 1415-1558. — 32° Société des antiquaires de l'Ouest. — Bulletin, 3e série, T. I, n° 3, 1907. — 33° Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis. — Revue de Saintonge et d'Aunis, T. XXVII, n° 1. — 34° Société des études, etc., du Lot. — Bulletin, T. XXXII, nos 1-4, 1907. — 35° Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. — Bulletin, année 1907, n° 4. — 36e Société des sciences de l'Yonne. — Bulletin, T. LX. 1906. — 37° Société des sciences morales, des lettres, etc., de Seine-et-Oise. — Revue de l'histoire de Versailles, 9e année, 1907. — 38° Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise. – Bulletin, T. I, nos 1-3, 1905 ; T. II nos 1-3, 1906 ; L'industrie de la boucherie dans le département de l'Oise au XIXe siècle, par M. H. Bourgin. — 39° Société d'histoire et d'archéologie de Langres. — Bulletin, T. VI, mars 1908. — 40° Société d'histoire et d'archéologie du Périgord. — Bulletin, T. XXXIV, n° 6 ; T. XXXV, n° 1. — 41° Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu. — Bulletin mensuel, nos 22-27. — 42° Société Dunkerquoise. — Mémoires T. XLV, 1907. — 43° Société Dunoise. — Bulletin, janvier 1908. — 44° Société florimontane d'Annecy. — Revue Savoisienne, 1907, 4e trimestre. — 45° Société française d'archéologie. — Congrès archéologique de France, 73e session, (Carcassonne et Perpignan) 46° Société historique et archéologique de Clermont de l'Oise. — La Madone d'Auvillers par M. le Chne Marsaux. — 47° Société historique et archéologique de St-Malo. — Annales, 1907. — 48° Société historique et archéologique du Gatinais. — Annales 1907, n° 4. — 49° Société industrielle d'Amiens. — Bulletin, T. XLV, nos 4-5, 1907. — 50° Société internationale de musique. — Bulletin français, 4e année, 1908, nos 1 et 2 ; L'évolution lyrique au théâtre dans les différents pays, par M. de Curzon. — 51° Société nationale des antiquaires de France. — Mettensia, T. V. — 52° Société régionale des architectes du Nord de la France. — L'architecture et la construction dans le Nord T. XVIII, nos 1 et 2. — 53° Société Savoisienne, etc. — Mémoires et documents, T. XLV, nos 2 et 4. — 54° Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. — Bulletin, T. XXIX, n° 4.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

V. Sociétés étrangères.

1° Société royale des sciences de Gœttingue. — Nachrichten, 1906, n° 2 ; 1907, n° 3. — Académie de Munich. — Sitzungsberichte phil.-phil. und hist. klasse, 1907, n° 2. — Abhandlungen, T. XXIV n° 2. — Wilhelm von Christ, par M. Otto Crusius. — 3° Société historique de la Styrie. — Zeitschrift, 5e année, 1907, nos 1-4. — 4° Académie d'archéologie de Belgique. — Bulletin, 1907, nos 3 et 4. — 5° Société d'archéologie de Bruxelles. — Annales, T. XXI, nos 3-4, 1907. — 6° Société des Bollandistes. — Analecta bollandiana, T. XXVII, n° 1, 1908. — 7° Société royale de Numismatique de Belgique. — Revue belge de numismatique, année 1908, fasc. 1. — 8° Société paléontologique et archéologique de Charleroy. — Documents et rapports, T. XXIX. — 9° Société d'histoire et d'archéologie de Gand. — Bulletin, T. XV, 1907, n° 7 ; T. XVI, n° 1, 1908. — 10° Société archéologique de Namur. — Rapport sur la situation en 1906. — Annales, T. XXV, fasc. 4. — 11° Académie de Modène. — Mémoires, 3e série, T. VI. — 12° Musée nordisque. — Fataburen, 1907, nos 1-4. — 13° Académie impériale de St-Pétersbourg. — Bulletin, 6e série, n° 1, 1908. — 14° Société impériale d'archéologie de St-Pétersbourg. — Matériaux pour l'archéologie russe, nos 22 à 30. — 15° Institution Smithsonienne. — Rapport sur les accroissements du Musée national des Etats-Unis, au 30 juin 1907. — 16° Société de numismatique de Montréal. — The canadian antiquarian, etc., 3e série, T. V. n° 1. — 17° Musée de Mexico. — Anales, 2e série, T. IV, nos 9-10 ; Los calendarios mexicanos, etc.

VI. Périodiques.

1° Archives de la France monastique ; Revue Mabillon, 3e année, n° 12, février 1908. — Les dépendances de l'Abbaye de St-Germain-des-Prés par Dom Anger, T. II, Seine-et-Oise. — Mélanges et documents publiés à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Mabillon. — 2° Annales de l'Est et du Nord ; T. IV, 1908, n° 1. — 3° Bulletin historique du diocèse de Lyon, T. VIII, novembre-décembre 1907. — 4° La revue héraldique, T. XXV, nos 5 et 6. — 5° Le dimanche 5, 12, 19, 26 janvier ; 2, 9, 16, 23 février ; 1, 8 mars 1908. — 6° Notre Picardie. — Janvier et février 1908. — 7° Revue des questions historiques, 42e année, janvier 1908. — 8° Revue numismatique, 4e série, T. XI, 1907, n° 4.

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

ANNÉE 1908. — 2me ET 3me TRIMESTRES.

Séance ordinaire du Mardi 14 Avril 1908

Présidence de M. P. DUBOIS, Président

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Ledieu, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse.

MM. de Boutray et Deriencourt, membres non résidants, assistent à la séance.

M. l'abbé Leroy se fait excuser.

Correspondance et Administration

— MM. Deriencourt, Doucet et le chanoine Dumont remercient de leur admission à titre de membres non résidants.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— M. Michel accuse réception de deux exemplaires de la Bibliographie Picarde de M. Macqueron, destinés à contribuer à la formation, pour la bibliothèque communale d'Amiens, d'une bibliographie alphabétique par fiches.

— MM. Héron de Villefosse, l'abbé Hamard et Alb. Jumel donnent divers renseignements relatifs à l'inscription dite de Ratumagus, découverte jadis à Hermes (Oise).

— M. Esperandieu emprunte, pour le publier dans la Revue épigraphique, le cliché de l'inscription gallo-romaine du Pont-de-Metz qui a figuré autrefois dans le Bulletin des Antiquaires de Picardie.

— Depuis la dernière réunion, les ouvrages suivants ont été offerts pour la bibliothèque, à savoir :

1° Par M. l'abbé Leroy, « l'Histoire des Chapelains de la Cathédrale Notre-Dame d'Amiens, » tirage-à-part de l'étude publiée dans nos mémoires in-8° ;

2° Par le R. P. de la Croix, une brochure intitulée : « A propos de Saint-Philibert de Grandlieu, réponse à une critique de M. L. Maitre » ;

3° Par M. l'abbé Fourrière, le n° 95 de sa Revue d'exégèse mythologique.

La Société adresse ses remerciements à tous les donateurs.

— Il convient de remarquer aussi les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1° Notre Picardie, n° de mars 1908. — Il contient la suite d'une étude sur les trésors d'églises en Picardie, par M. P. Dubois et une notice biographique, par M. Florisoone, sur notre collègue, M. J. Boquet — Le n° d'avril renferme d'intéressantes remarques, aussi de M. P. Dubois, sur des miniatures de manuscrits de la bibliothèque d'Amiens ;

2° Le Bulletin monumental. — Le volume de 1906 publie des recherches sur « le Cimetière franc de Soues, » et sur « les Lannoy, Folleville et l'Art italien dans le nord de la France » par M. Georges Durand, (ce mémoire a déjà été signalé à la Société). — Le volume de 1907 contient des remarques sur « la Cathédrale d'Amiens et les raffinements de M. Goodyear, » par M. John Bilson, avec cinq planches et deux figures, et surtout, une « Dissertation sur la manière d'écrire la monographie d'une église », par divers auteurs, parmi lesquels figure M. Georges Durand.

— M. le Secrétaire perpétuel mentionne la conférence sur les vieilles maisons du nord de la France faite avec un très grand succès, par M. P. Dubois, le 28 mars, au musée du Trocadéro.

— La Société a eu le malheur de perdre deux de ses membres non résidants : M. Gamounet, décédé le 9 avril, et M. l'abbé Vatinelle, curé de Rubempré, mort le 11 du même mois. — La perte de ce vénérable collègue, si bon, si dévoué à la


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Société et si assidu à ses réunions, sera vivement ressentie par tous les Antiquaires de Picardie qui, sans exception, professaient pour M. l'abbé Vatinelle la plus sincère et la plus vive sympathie.

— Les ouvrages reçus depuis la séance du mois de mars sont inscrits du n° 31,689 au n° 31,745.

— Grâce à une généreuse subvention de M. Collombier, la Société a pu acheter à M. Alb. Jumel, pour le musée de Picardie, une célèbre inscription gallo-romaine trouvée en 1877, à Hermes (Oise), par M. l'abbé Hamard. Le bloc de calcaire sur lequel fut gravé ce texte épigraphique, qui fait connaître une localité appelée *Ratumagus*, servit à l'époque mérovingienne pour façonner un sarcophage.

On a donné plusieurs interprétations de l'inscription, dont toutes les lignes (1) sont mutilées à leurs deux extrémités et que voici :

:::: DOM. D. I. O. M. ET ::::
:::: X. ET. VIC. RATVM ::::
:::: M. SEX. FABIVS. AS ::::
:::: S. MEDIC. D S. P. F. ::::

Nous reproduisons seulement la traduction suivante : « En l'honneur de la maison divine, (c'est-à-dire de la famille impériale), à Jupiter très bon, très grand et à..... et aux dieux du

(1) Les lettres D et O, au début de la première ligne, sont liées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vicus de Ratumagus, Sextus Fabius Asclepiades, médecin, fit faire ce..... de ses deniers. »

A la seconde ligne, après la mention de Jupiter très bon, très grand, devait se trouver le nom latinisé et comportant la lettre X, d'un dieu gaulois.

On a proposé celui d'Hercule Saxanus justifié par l'existence de nombreuses carrières de pierres dans les environs de Hermes, puis, au lieu des mots : « Aux dieux du vicus de Ratumagus, » peut-être doit on comprendre : « Aux habitants du vicus de Ratumagus. »

Ce dernier nom, avec ses variantes, est assez fréquent dans la toponymie gallo-romaine. Le Rotomagus des Veliocasses est devenu Rouen. Un Ratumagus existait, selon Ptolémée, chez les Silvanectes, et son emplacement, selon M. Longnon, doit être cherché dans les environs de Pondron, (jadis : Pont-de-Ron), entre Compiègne et Crépy.

Le Ratumagus relaté par notre inscription semble avoir appartenu au pays des Bellovaques. C'est très probablement le nom antique de Hermes, à 17 kilomètres de Beauvais, où elle fut découverte.

La bibliographie des travaux qu'elle a motivés est abondante et le « Corpus » en donne la liste.

A cette première pierre, M. Jumel a bien voulu en joindre deux autres.

L'une, trouvée aussi à Hermes, provient de la décoration d'un édifice gallo-romain luxueux.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elle avait été utilisée dans une sépulture, comme l'inscription de Ratumagus, et fut reproduite en lithographie dans les mémoires de la Société académique de l'Oise (T. XI), mais depuis, elle a été très mutilée. — Sa surface, légèrement concave, porte, sculpté en faible relief, mais très habilement, un méandre qui enserre dans ses replis un masque scénique à la physionomie jeune et à la chevelure flottante.

L'autre, recueillie au même endroit, représente, simplement gravée au trait et de grandeur naturelle, la silhouette d'une hache, peut-être mérovingienne, mais dont la forme et la monture font songer à une hallebarde du moyen âge. Il est probable que, pour exécuter ce graffite, on appliqua simplement sur la pierre l'arme à représenter, et qu'on se borna, à l'aide d'une pointe acérée, à en suivre les contours.

— M. Dubois mentionne la découverte, faite près de Doullens, par M. Deflesselle, de cinq statues de pierre, mais les renseignements à leur sujet font complètement défaut.

Travaux

— M. de Francqueville signale, dans le bois de Conty, un groupe de quatre grosses pierres, qui donne l'impression d'un monument mégalithique. Ces blocs sont à demi enfouis et irrégulièrement alignés. — Ils sont connus dans le pays sous le nom de « l'Tabe as leups, » et l'on


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

remarque sur leur surface des cavités où, dit-on, étaient autrefois disposées des lumières, lorsque la jeunesse venait danser auprès d'eux. Selon la tradition, les sorciers des environs s'y réunissaient aussi. Une fouille serait nécessaire pour élucider l'origine de ces pierres.

— M. Thorel étudie dans ses moindres détails, et particulièrement au point de vue philologique, l'inventaire dressé après le décès d'Adrien de Zelandre, cultivateur, maraîcher et vigneron, — mais non pas « hortillon », car il n'employait pas de barque pour se rendre à ses travaux, — qui, à la fin du XVe siècle et au début du suivant, exploitait des terrains voisins du moderne hippodrome d'Amiens ; puis la séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance ordinaire du Mardi 12 Mai 1908

Présidence de M. P. Dubois, Président

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, Héren, Ledieu, Milvoy, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants, ainsi que M. Beaurain, membre non résidant.

MM. P. Cosserat, de Guyencourt et l'abbé Leroy se font excuser.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Correspondance

— La Société Archéologique de Sens adresse ses félicitations aux Antiquaires de Picardie, à l'occasion de la beauté de leurs publications.

— La ville d'Abbeville remercie au sujet d'ouvrages offerts à sa bibliothèque.

— Depuis la dernière réunion les œuvres suivantes ont été offertes :

1° Par M. de Guyencourt. — Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1906-1907 ;

2° Par M. P. Dubois. — Plusieurs brochures éditées jadis par la Société ou extraites de ses œuvres, parmi lesquelles une seule faisait défaut dans nos collections. C'est un rapport sur les fouilles à entreprendre dans le département de la Somme, lu dans l'assemblée générale du 8 juillet 1838, par M. Garnier, (tirage-à-part extrait du T. II des Mémoires in-8°).

— L'Assemblée apprend avec regret la mort de M. Frédéric Scellier, élu membre non résidant au mois de décembre 1890.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits du n° 31,747 au n° 31,797.

— MM. Joseph et Louis Henin, ainsi que M. N. Dupont, offrent un registre de commerçant daté de 1761. Ce mauuscrit est remarquable par la représentation du fameux signe marchand en forme de 4, que le négociant traçait sur tous

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses envois et qu'il reproduit sur son livre, chaque fois que l'occasion s'en présente.

— M[me] Lupart et M. le docteur Morgand sont élus membres non résidants.

Travaux

— M. Beaurain décrit d'anciennes caves qui existent à Hornoy. — Il en a visité six qui sont voûtées ou creusées à même de la marne. Elles sont plus ou moins profondes, de plan plus ou moins compliqué et plus ou moins vastes. La maçonnerie en pierre de plusieurs d'entre elles est extrêmement soignée, mais il est difficile de les dater. On peut cependant admettre qu'elles ont été creusées entre le début du XVI[e] siècle et le milieu du XVIII[e].

— M. Georges Durand a remarqué, chez un brocanteur, une sculpture sur pierre, de dimension assez restreinte, qui proviendrait, pense-t-on, de l'ancien couvent des Clarisses d'Amiens, et représente Moïse sur l'Horeb ou le Sinaï. Cette scène est traitée en faible relief sous une arcade Renaissance. — La Société en décide l'acquisition.

— M. Durand ajoute qu'après les avoir plus amplement étudiées, il fera une communication sur des pierres recouvertes de peintures décoratives représentant des bouquets de narcisses des prés, qui viennent d'être découvertes à Saint-Riquier; puis la séance est levée à 8 h. 1/2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance ordinaire du Mardi 9 Juin 1908

Présidence de M. P. Dubois, Président

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, Guerlin, de Guyencourt, Ledieu, Roux et Schytte, membres résidants.

M. Héren se fait excuser.

Correspondance

— M. le Conservateur du Musée de Picardie accuse réception des pierres de Hermes, antérieurement signalées, et de plusieurs fragments de peintures.

— Mme Lupart et M le docteur Morgand remercient de leur admission comme membres non résidants.

— M. le maire d'Abbeville et M. le président de la Société d'Emulation invitent les Antiquaires de Picardie à se faire représenter, le 7 juin 1908, à l'inauguration d'un monument érigé en l'honneur de Boucher de Perthes. — M. Guerlin a accepté d'y être le délégué de la Société.

— M. Goudallier revient sur le nom du lieudit la « Raque-à-Maurepas » sis à Saint-Domingue, pour déclarer que ce n'est point dans l'ouvrage de


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Brunot sur la langue française qu'il a relevé une remarque à son sujet, mais dans une correspondance adressée d'Haïti au Journal des Débats et publiée dans le n° du 10 septembre 1907.

— Depuis la séance du mois de mai les ouvrages suivants ont été offerts :

1° Par M. le Bon de Baye. — Les Tombeaux des Goths de Crimée ;

2° Par M. Emile Delignières. — Laurens Bomy, peintre abbevillois (16.. - 1661). — Brochure illustrée, extraite du compte-rendu de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements, en 1907 ;

3° Par M. Thorel. — Jules Verne. — Discours de réception prononcé à la séance (de l'Académie d'Amiens) du 10 février 1908, par M. Ch Lemire. — La réponse est l'œuvre du donateur. — Cette très intéressante brochure, extraite des Mémoires de l'Académie d'Amiens, a été exceptionnellement munie de quelques gravures, qui n'existent pas dans le reste de l'édition, et en font un exemplaire précieux ;

4° Par M. l'abbé Fourrière. — Le dernier numéro de la Revue d'exégèse mythologique.

— Il faut remarquer parmi les ouvrages déposés sur le bureau :

Notre Picardie (1er mars 1908) avec une Notice sur Folleville, par M. P. Dubois ;

Les Mémoires de l'Académie d'Amiens, T. LIV.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce volume ne contient que des œuvres dues à plusieurs de nos compatriotes ;

Le Bulletin de la société archéologique historique et scientifique de Soissons, 3e série, T. XIII. Cet ouvrage renferme des travaux d'un réel intérêt local ;

Quelques ouvrages offerts par la Société d'émulation de Bruges avec laquelle les Antiquaires de Picardie sont entrés en relation depuis peu de temps ;

Les Archives de la France monastique qui, dans le n° du 1er mai 1908, publient une étude sur dom Pierre Guarin et Masclef, d'Amiens ;

Un nouveau fascicule du dictionnaire des antiquités grecques et romaines, comprenant les mots commençant par les lettres RAD jusqu'à ceux commençant par la syllabe SAC. — Ce fascicule a été acquis par la Société.

L'Indicateur du musée germanique de Nuremberg pour l'année 1907, rempli de jolies gravures.

Le « Compte-rendu de la fête du samedi 15 février 1908 en l'honneur de M. Jules Boquet, etc. » et « l'Éclairage des rues d'Amiens à travers les âges, etc, » par M. J. Thomas ; brochures publiées par les Rosati picards.

— Depuis la dernière réunion la Société a eu le malheur de perdre un de ses membres non-résidants, M. A. Piteux, mort le 14 mai 1908.

— M. Boquet a fait transporter au Musée de


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Picardie l'un des derniers vestiges de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens. C'est un corbeau de pierre sur lequel est grossièrement sculptée une tête humaine — Cette sculpture, qui semble dater de la fin du xive siècle, se trouvait dans la muraille, actuellement en démolition, qui séparait le terrain du palais de justice de l'ancienne école Saint-Martin.

— Le 7 juin, M. Guerlin a bien voulu représenter la Société à l'inauguration de la statue de Boucher de Perthes, à Abbeville, et à cette occasion il a prononcé, au nom des Antiquaires de Picardie, les paroles suivantes :

MESSIEURS,

Parmi les villes qui pouvaient être plus particulièrement désignées pour prendre part à cette inauguration, celle d'Amiens se trouvait, ce me semble, qualifiée d'une façon toute spéciale

N'est-ce pas, en effet, sur son territoire, que celui dont vous célébrez aujourd'hui le souvenir, a accompli une part très importante de ses premières découvertes, de celles qui lui ont permis d'établir les fondements de la science nouvelle dont il s'était fait le champion, je veux dire l'archéologie préhistorique ; et la gloire que Boucher de Perthes recueillit de ces découvertes, n'a-t-elle pas quelque peu rejailli sur le vieux nom de notre St-Acheul, déjà célèbre dans l'antiquité à d'autres égards.

Vous avez donc pensé, Messieurs, que les Amiénois


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seraient heureux de participer à la solennité de ce jour et vous avez eu raison.

Vous vous êtes dit aussi que la Société des Antiquaires de Picardie, qui est plus particulièrement la gardienne du trésor des souvenirs de notre cité, tiendrait à honneur d'accompagner sa doyenne, la Société d'Emulation d'Abbeville, au pied de ce monument et, sur ce point encore, vous ne vous êtes pas trompés.

Mes collègues, sensibles à cette délicate attention, m'ont fait l'honneur de me désigner pour déposer en leur nom devant l'image de celui qui fut membre de notre Société, en même temps qu'il présidait la vôtre, l'hommage respectueux de leur pieux souvenir.

Mais ce n'est pas seulement comme archéologue que Boucher de Perthes a droit de revivre dans la mémoire des Amiénois. Il ne s'est pas consacré exclusivement aux recherches scientifiques ; les questions économiques et l'amélioration du sort des travailleurs furent également sa constante préoccupation. Sous ce rapport aussi, il fut un précurseur !

N'en soyez point surpris, Messieurs, les sciences historiques et les sciences sociales sont unies entre elles par des liens fort étroits et quand l'étude du passé nous a révélé les épreuves supportées par nos devanciers et permis de pénétrer, en même temps, les causes de ces épreuves, nous sommes instinctivement portés à faire profiter nos contemporains de cette connaissance et à les diriger dans la voie qui doit les rendre à la fois meilleurs et plus heureux.

Cette noble cause, Boucher de Perthes l'a servie par ses écrits et par sa parole.

Rappellerai-je ses discours sur *la Charité*, sur

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Education du Pauvre, sur *le Travail des femmes et sa rémunération,* et ce *Discours aux Ouvriers* qui, dès 1833, embrasse d'une vue en quelque sorte prophétique les expositions universelles dont le cycle ne devait s'ouvrir que quelque vingt ans plus tard.

Boucher de Perthes a voulu que ses actes fussent en harmonie avec ses généreuses convictions ; de là ses libéralités que j'ai d'autant moins le droit de passer sous silence qu'Amiens a bénéficié de l'une de ses fondations.

La mémoire de votre illustre concitoyen subsistera donc, Messieurs, à un double titre parmi nous : il vivra comme savant : il vivra comme philanthrope et, dans l'avenir, les générations futures, suivant l'exemple que nous leur donnons aujourd'hui, viendront à leur tour s'incliner respectueusement devant sa statue, devant cette image si expressive, due à l'initiative de la Société d'Emulation qui, jalouse, à juste titre, de perpétuer la gloire des membres qui l'ont illustrée, s'applique noblement la belle devise de la capitale du Ponthieu : « *Semper fidelis*, *Toujours fidèle* » !

— La séance de juillet devant avoir lieu le mardi 14, jour de fête légale, est renvoyée au lendemain, conformément au règlement.

— Les ouvrages reçus depuis la réunion du mois de mai sont inscrits du n° 31,798 au n° 31,844.

— M. Charles Faton de Favernay est élu membre non résidant.

— M. le Président, considérant que les dernières excursions n'ont pas été couronnées de


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

succès, propose de décider que désormais la Société ne prendra plus l'initiative d'une de ces promenades archéologiques, à moins qu'elle ne soit réclamée par demande écrite et signée de quinze adhérents.

M. Collombier voudrait, comme cela se fait dans plusieurs sociétés, limiter leur nombre à dix, mais avec obligation pour eux de verser une certaine somme qui servirait à diminuer les frais d'organisation en cas de défaillance de leur part. — Après un échange d'observations, l'Assemblée se rallie à la proposition de M. le Président qui est adoptée.

Travaux

— M. Schytte présente une curieuse estampe dont on ne connaît que ce seul exemplaire. Il perpétue le souvenir d'un « feu d'artifice, tiré à Amiens la fête (*sic*) de St Louis 1749, par le sieur Carlo Genovigny, artificier romain ». — Après la signature du traité de paix d'Aix-la-Chapelle, le 18 octobre 1748, de grandes réjouissances avaient eu lieu à Paris, et ce feu d'artifice en était un écho.

— M. le C[te] de Loisne adresse la liste d'une vingtaine de manuscrits précieux, relatifs à la Picardie et provenant de la bibliothèque de sir Thomas Philipps. Ces volumes viennent d'entrer à la Bibliothèque Nationale. L'Assemblée vote l'impression de cet intéressant travail, dont elle entend la lecture avec le plus vif intérêt.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— M. Georges Durand signale divers objets, provenant de l'ancienne église de Cayeux-sur-Mer, qu'il serait peut-être possible de sauver.

La Société lui donne mandat pour réaliser cette œuvre de conservation.

— Enfin M. P. Dubois dit quelques mots au sujet d'un *Musée de la parole* qu'il est question de créer à Paris, puis la séance est levée à 9 heures.

Séance ordinaire du Mercredi 15 Juillet 1908 (1)

Présidence de M. P. Dubois, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Héren, Josse, Ledieu, l'abbé Mantel, de Puisieux, Roux et Thorel.

M. l'abbé Armand, membre non résidant, assiste à la séance.

MM. P. Cosserat et l'abbé Leroy se font excuser.

Correspondance

— M. Ch. Faton de Favernay remercie de son élection en qualité de membre non résidant.

(1) Séance reculée d'un jour en vertu de l'art. 26 du règlement.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

— M. le Proviseur du Lycée annonce que, cette année, l'élève Rodolphe van den Herreweghe a mérité le prix du Cange, décerné par la Société.

— Les ouvrages suivants ont été offerts depuis la dernière réunion :

1° Par M. Duchaussoy : Visite des Usines Frederic Bayer et Cie, à Elberfeld et Leverkusen ;

2° Par M. Libouton, représentant officiel des chemins de fer de l'état belge : Un guide en Belgique ;

3° Par M. le Dr Leblond : 1, Denise de la Caille, la possédée de Beauvais ; les crises de possession démoniaque, scènes d'exorcismes et de conjurations (1612-1613), et 2°, Instruction aux députés de l'hôtel de ville de Beauvais allant à Senlis pour le fait des monnoies, 27 juillet 1435 ou 1440.

— Parmi les ouvrages adressés par les sociétés correspondantes, ou dans les périodiques, on remarque tout spécialement :

1° Dans la Revue épigraphique, T. V, n° 121, une note de M. Héron de Villefosse, au sujet de l'inscription sur bronze du Pont-de-Metz ;

2° Dans les Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville (4e série, T. VI, 1re partie), des recherches sur les Créquy dans le Vimeu, par M. le Cte de Richoufftz, et des notes pour servir à l'histoire d'Airaines, par feu M. l'abbé Marchand ;

3° Dans le Bulletin de la classe des Lettres, Sciences et Beaux-Arts de l'Académie royale de


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Belgique (1908, n° 1), quelques lignes relatives au travail de M. Hénault sur les Marmion ;

4° Dans le Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique (1908, 1.), la mention d'une critique des travaux de M. Goodyear sur la Cathédrale d'Amiens ;

5° Dans « Notre Picardie », n° de juin 1908, un article sur les tourbières de la Somme, par M. P. Dubois ;

6° Un envoi du musée de Mexico, comprenant un album de lithographies in-f°, coloriées, avec le texte explicatif. Cette publication, éditée par la Société colombienne de Mexico, en l'honneur de Christophe Colomb, à l'occasion du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique, reproduit en fac-simile divers manuscrits précolombiens et d'autres contemporains des premiers conquérants espagnols ;

7° Dans le Bulletin monumental (LXXII, 1-2,) des remarques sur les voûtes d'ogives de Morienval par M. Bilson ;

— M. le Secrétaire perpétuel annonce que deux manuscrits lui ont été adressés pour les concours de 1908. L'un est intitulé : « Diplomatique des comtes de Ponthieu, » et l'autre : « Histoire d'Abbeville des origines jusqu'à sa réunion à la couronne, en 1369. » M. le Président désigne MM. l'abbé Cardon, Roux et Soyez pour examiner ces manuscrits.

— Un petit bas-relief, signalé par M. Durand



Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et représentant Moïse sur le Sinaï, a été acquis pour le Musée, et déposé entre les mains de M. le Conservateur.

— Les Antiquaires de Picardie ajoutent leurs félicitations à la médaille d'argent que la Société française d'archéologie vient de décerner à M. Roux, en reconnaissance de ses travaux archéologiques.

— MM. Yvert et Tellier offrent un vase du XVIe siècle, — peut-être une lampe, de fabrication beauvaisienne, malheureusement en très mauvais état. Cet objet, en terre blanchâtre recouverte d'un vernis vert et orné d'écussons de France, a été trouvé rue des Jacobins à Amiens.

— Divers journaux de la région viennent d'annoncer la découverte, à Rogy, d'un cimetière ancien, au sujet duquel les renseignements font défaut jusqu'ici.

— La Société adresse ses félicitations à M. l'abbé Le Sueur à l'occasion du prix décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à son ouvrage intitulé : « Le Clergé picard et la Révolution. »

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits sous les nos 31,845 à 31,904.

— La prochaine séance est fixée au mardi 20 octobre.

— M. Victor Plé, maire d'Estrées-les-Crécy, est élu membre titulaire non résidant.



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Travaux

— M. Georges Durand décrit des statues de bois, sculptées par J.-B. Carpentier, qui ornent l'église de Barly. — Ce sont des œuvres assez remarquables, représentant saint Pierre, saint Paul et saint Antoine, exécutées en 1775. Elles proviennent vraisemblablement d'une église d'Amiens.

— M. Josse appelle aussi l'attention sur une statue de sainte Anne, conservée dans l'église de Templeux-la-Fosse. — Cette œuvre d'art, datée de 1607, représente la Sainte, portant sur le bras la Vierge, qui elle-même tient l'Enfant Jésus de la même manière.

— M. Thorel fait connaître un dessin provenant de la collection Dusevel et représentant la Trinité d'après un tableau qu'on voyait autrefois dans l'église de Saint-Riquier. Les trois personnes divines y apparaissent sous la figure humaine et ont chacune la main appuyée sur un unique triangle. On a donné au Saint-Esprit l'aspect d'un vieillard qui tient une colombe. Après cette communication la séance est levée à 8 h. 1/2.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE PRIEURÉ D'HORNOY

ET SON PRIEUR
AU COMMENCEMENT DU SEIZIÈME SIÈCLE

Notice par M. G. Beaurain

Les prieurés étaient, avant la Révolution, extrêmement nombreux. Il est assez rare cependant de trouver des documents, un peu anciens et suffisamment explicites, qui permettent de se faire une idée de leur organisation intérieure et de leur vie de chaque jour. C'est ce qui m'a paru donner quelque intérêt à un compte de recettes et de dépenses du Prieuré d'Hornoy, pour l'année 1522-1523, qui se trouve dans la Série H, (1) non encore inventoriée, des Archives départementales de la Somme.

Ce Compte forme un cahier de 37 folios en papier, cousus dans une page de manuscrit en parchemin recouverte de fines écritures à lettrines multicolores du treizième siècle, sans autre intérêt. La matière en est divisée d'une façon méthodique Elle comprend naturellement d'abord les deux grands chapitres : Recettes et « Mises ». Les mises y sont inscrites à peu près pêle-mêle, avec

(1) N° provisoire : H, XXXIX.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la seule division d'un compte en deniers et d'un compte en matières. Mais le chapitre des recettes se recoupe en plusieurs sous-divisions, suivant aussi la nature des recettes et la résidence des redevables.

La rédaction en est soignée. Nous allons en voir les diverses particularités.

I. Noms de lieux

On remarquera, pour commencer, les formes orthographiques des noms de lieux dont quelques-unes demeurées archaïques. Comme au temps plus ancien, on écrit : *Linchoeul*, *Moroeul*, pour Lincheux (1) et Moreuil, (2) *Verrignez* pour Vraignes, (3) *Dronmaisnil* pour Dromesnil (4). On dit *Camps-en-Amignois*, (5) *Villers-sur-Canssart*, (6) *Saint-Mauvilz*, (7) *Aubmalle* (8). Le hameau d'Hornoy : Blanchemaison se met au pluriel. On qualifie « Ville » Hornoy, Tronchoy, (9) Gouy-l'Hôpital, (10) Bezencourt, (11) par pure fantaisie de scribe.

(1) Lincheux, c^on^ Hornoy.
(2) Moreuil, ch.-l. c^on^, arr. Montdidier.
(3) Vraignes, c^on^ Hornoy.
(4) Dromesnil, de même.
(5) Camps-en-Amiénois, c^on^ Molliens-Vidame, arr. Amiens.
(6) Villers-Campsart, c^on^ Hornoy.
(7) Saint-Maulvis, c^on^ Oisemont, arr. Amiens.
(8) Aumale, ch.-l. c^on^, arr. Neufchâtel, Seine-Inférieure.
(9) Tronchoy, c^on^ Hornoy.
(10) Gouy-l'Hôpital, de même.
(11) Bezencourt, com. Tronchoy.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il est d'autres vocables, noms de rues, noms de lieux-dits. Nous n'en citerons que quelques-uns : à Hornoy, la « rue du Bos » et la « rue de Moliens » ; à Tronchoy, la « rue daubmalle ».

Quelques maisons ont un nom particulier : à Tronchoy, la « masure normande ».

Quelques fiefs : à Hornoy, « la Cabotière », fief ancien, qui donna son nom à une famille au douzième siècle, (1) et dont le nom commence seulement de nos jours à tomber un peu en désuétude dans la désignation d'une rue et d'un quartier ; « les Hinaulx » ; le « fief de Riencourt » qu'il faut situer à Blanchemaison, à cause du début d'une pièce de 1494, où est donné le dénombrement du « noble tènement nomé le fief de Riencourt scitué « et assis ou terroir que lon dit doultre le val du « bois de Hornoy ou les blancques maisons (2) ». A Tronchoy, le « fief Jehan Lion, » du nom d'un seigneur de Vraignes, seigneur en partie de Tronchoy sans doute à cause de ce fief (3). A Orival, (4) le « fief des Callenges » (5).

(1) 1146 : *Le Cabotiere* (Bibl. com. ville d'Amiens, Cartulaire de l'abbaye de Selincourt, ms. 528, f° VI, v. col. II) ; — 1147 : *Cabotira*, (f° II, col. 1) ; — 1164 : *Letoldi de Cabotera* (f° II, v. col. II) ; — 1166 : *Hubertus et Letoldus de le Cabotiere* (f° XIV, v. col. II).

(2) Arch. dép. Somme, G. 155.

(3) Arch. du château du Bois-Robin près Aumale (Lay : « Picardie. Pièces et documents historiques. » — Testam. de Raoul du Lion, 1489, orig. parch.).

(4) Orival, c^on Hornoy.

(5) Ce fief avait échappé à mes recherches lors de la publication de ma *Notice hist. sur Orival (Annuaire dép. de la Somme*, année 1903, p. 446 et suiv.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Parmi les noms de lieux-dits, celui « au donzon, » à Tronchoy, est d'autant plus remarquable que tout souvenir de lieu fort a disparu du pays. Il est à noter qu'on le trouve encore en 1658 (1).

Différents chemins, parmi lesquels le « Chemin du Piere, » qui nous est parvenu et est resté dans les dénominations cadastrales de trois ou quatre localités. Il remonte toute la vallée du Liger (2) depuis Senarpont (3) où il se perd aujourd'hui dans les prés de la ferme de Raimecourt. Dès Inval-Boiron, (4) ou le trouve au pied du coteau, puis à Saint-Aubin-Rivière, (5) au Quesne (6), à Liomer, (7) où il traverse la place du franc-marché pour aller déboucher en face de la grille du parc du château de Brocourt (8). Il gravit le coteau, arrive à Hornoy où on le trouve encore au cadastre et file sur Poix (9). Il vaut mieux sans

(1) Masure non amasée vulgairement appelée « le donjon » (Arch. dép. Somme, E. 737, f° 40 r.).

(2) Le Liger, petit cours d'eau, affluent rive droite de la Bresle.

(3) Senarpont, c^on^ Oisemont.

(4) Inval-Boiron, de même.

(5) Saint-Aubin-Rivière, de même.

(6) Le Quesne. c^on^ Hornoy.

(7) Liomer, de même.

(8) Brocourt, de même.

(9) Poix, ch.-l. c^on^ arr. Amiens. — *L'Arrêt du Parlement du 29 août 1786*, relatif à la réparation des chemins d'Hornoy (à Paris, chez P. G. Simon et N. H. Nyon, n° 5,626 de la *Bibliogr.* H. Macqueron) identifie le « chemin du piere » avec le chemin Verd qui commençait au chemin d'Airaines et se terminait au chemin du Fay (p. 9).


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

doute négliger l'étymologie à laquelle conduirait la forme « piere » — cas sujet singulier de *peior* — et identifier ce chemin avec la *Via lapidea* que fournit, dans cette même région, une charte de 1223, de Geoffroy d'Eu, évêque d'Amiens, confirmative de biens de la léproserie du Quesne. (1)

II. Monnaies et Mesures

Les prix d'argent sont généralement en tournois. Une seule fois on emploie le sol parisis qu'on trouve être de quinze deniers, c'est-à-dire de trois deniers plus fort que le tournois. Il y avait bien vingt sols à la livre et douze deniers au sol. On emploie deux fois l'écu-soleil qui vaut deux livres tournois. Le denier obole vaut quatre deniers et demi. Il est employé deux fois aussi. Il servait au besoin à diviser exactement par deux, certains nombres impairs. On cite çà et là le « franc » et même le « franc tournois ». On ne cite qu'une fois, dans un tiré hors ligne, la monnaie « pite, » (2) mais il est probable qu'elle est employée d'autres fois sans mention, car on la

(1) ... *Terragium quod contingebat Fulconem de Quercu, inter vallem die et viam lapideam...* (Arch. dép. Somme, G. 242 7. *L'Inventaire sommaire* imprime fautivement : ..... « *inter vallem dictam Ruiam et viam lapideam* » (Vol. V, p. 67, col. 2). Cette *vallem die* (conf. : 1493, *Val d'Ie* — Arch. nat., S. 4814) est le « vaudier » vallée et bois sur Beaucamps-le-Vieux.

(2) F° 3 v.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

retrouve à la récapitulation recettes et à la récapitulation dépenses.

Comme mesure agraire, on emploie le journal qu'on divise ou multiplie en « quartiers » exactement comme de nos jours. Mais le journal ne peut être pris comme étalon puisqu'il varie de localité à localité et même de fief à fief. Il en est exactement de même d'ailleurs de la « verge ». Pour trouver un étalon, il faut descendre au « pied » mesure de longueur, comme ont eu bien soin de le faire certains rédacteurs de matrices cadastrales.

Les mesures de grains sont, en commençant par le bas : le boisseau, la mine et la somme. Au Prieuré d'Hornoy, les grains se payaient à trois mesures différentes : mesure d'Hornoy, mesure d'Aumale et mesure d'Abbeville. Une note marginale de notre Compte, mise au dix-huitième siècle dit que la mesure d'Aumale était plus forte d'une demi-quarte que la mesure d'Hornoy (1). Dans la mesure d'Aumale, il y a dix boisseaux à la mine, (2)

(1) Nota. Bled vendu à la mesure d'Hornoy a raison d'environ neuf deniers le boisseau, ce qui revient à la mesure d'Aumale plus forte d'une demi quarte que celle d'Hornoy à dix deniers environ (f° 32 r.).

(2) On tire hors ligne : 4 mines, 1 mine, 4 mines, 1 mine et demie 7 boisseaux, 1 mine. On totalise : « Somme . xij. mines . iiij . boisseaux et demy » (f° 18 v. et 19 r.) ; — Une note marginale du dix-huitième siècle, de la page 62 d'un registre du fonds du Prieuré Saint-Denis de Poix, aux Arch. dép. Somme, n° provisoire H. XLIV, dit : « La mine bled et avoine mesure d'Aumale contient six boisseaux ».


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

douze à la somme (1). La somme est donc le double de la mine (2). La mesure d'Abbeville correspondant à la mine, semble avoir porté le nom de « septier ». Le demi-boisseau d'Abbeville aurait été l'équivalent de 1, 8 demi-boisseau d'Hornoy (3). On parle de « coupples de septiers. » Le « coupple de septiers » est bien la réunion de deux septiers (4).

Il y avait deux manières d'emplir le boisseau : au-dessus et au-dessous. Au-dessus s'appelait : « acomble » ; au-dessous se disait : « arrez » (5). Arrez peut vouloir dire « ras » et même peut-être un peu plongeant.

(1) ... Quatorze sommes huit boisseaux de ble et vingtz six sommes huit boisseaux davoine... ou priz de . ij . sols . vj. den. chacun boisseau de ble et . xv. den. chacun boisseau davoine quilz font en somme . xlij . livres tournois... (f° 31 r.).

(2) On voit qu'il faut se garder de faire une seule et même chose de ces deux mesures, comme l'a fait M. Léon Gaudefroy, dans sa lecture au Congrès des Sociétés savantes à Paris, séance du 7 avril 1904. (*Rapport des Mesures anciennes en usage à Amiens et dans le département de la Somme avec celles du système métrique,* Paris. Imprimerie universitaire, J. Gamber, p. 22).

(3) Item a este vendu cincq sommes noeufz boisseaux et demy de ble mesure de Hornoy quilz font huit septiers boisseau et demi mesure d'Abbeville (f° 32 r.).

(4) Conf. f° 31 r. où il est question de 25 coupples de septiers au total, avec f° 32 v. où l'on dédouble 25 septiers de blé et 25 septiers d'avoine.

(5) ... Six boisseaux arrez (f° 23 r.) ; — Somme, . xvj . mines . iiij . boisseaux et demy de ble dont il en a une a rez et les aultres a combles le tout mesure daubmalle (f° 24 v.).


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

III. Redevances

Le Prieuré avait des droits divers :

1° D'abord le « cens » en argent, en chapons, en grains. Le taux en est très variable. Il oscille, pour les masures, de trois deniers à sept sols ; pour les terres, de trois deniers à dix sols le journal. Pour les masures, l'écart est explicable puisqu'on ne donne pas leur contenance ; mais pour les terres, il est impossible de tenter la moindre hypothèse sur une telle variabilité. Le cens en argent se payait à la Saint-Remy.

Les chapons se payaient à Noël. C'est généralement deux chapons par masure.

2° Quelques terres doivent « la sixième gerbe ». C'est ce qu'on appelle proprement « la rente » (1).

On adjoint quelquefois aux avoines, des pains. Tantôt c'est une mine et un pain par journal, tantôt deux mines seules. Les blés doivent trois boisseaux par masure à peu près régulièrement à Tronchoy.

3° Puis vient la banalité du four imposée seulement aux masures amasées et habitées. Chacune doit de ce chef une poule annuellement (2).

(1) De Guerard Lenffantieu pour onze journeulx,,. seans aux routis... . xj . sols et le . vj^e. jarbe de rente (f° 3 v.) ; — De luy pour . viij . journeulx... . xl . sols francque de rente (f° 3 v.).

(2) Sensient ceulx quilz doibvent le four cest assavoir que tous ceulx quilz sont amasez quilz resident doibvent chacun une poulle pour chacun an pour le four. Aultres masures non amasees non residees ne doibvent riens pour led. four synon ceulx quilz demoeurent sur les lieux comme dit est (f° 25 r.).



Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4° Le Prieuré prenait des dîmes. A Tronchoy, la dîme des grains et du moulin à guèdes rapporte 80 francs tournois. La moitié de la dîme de toutes les laines et agneaux rapporte 6 livres tournois (1). A Boulainvillers (2), la dîme rapporte 20 sommes de blé et autant d'avoine ; celle de Bezencourt, 24 sommes et demie de blé, autant d'avoine. A Dromesnil, les deux tiers des grosses dîmes et un quart du champart rapportent 25 livres 12 sols. A Orival et au fief des Callenges, la moitié des grosses dîmes donne 9 sommes de blé, autant d'avoine. A Campsart, (3) 4 sommes de blé, autant d'avoine. A Mouflières (4) et Lignières-en-Vimeu, (5) 25 septiers de blé et 25 septiers d'avoine. Ce qu'on appelle « le grand dîmage d'Hornoy, » rapporte 106 sommes de blé, autant d'avoine, 4 sommes d'orge et une somme de pois. La dîme des guèdes donne 24 livres tournois. Les dîmes du fief de la Cabotière fournissent 8 sommes de blé, autant d'avoine. Celles du fief des Hinaulx, 26 sommes 8 boisseaux de blé, autant d'avoine Le grand moulin à vent, 5 sommes 9 boisseaux et demi de blé. A Blanchemaison et Oultre-le-Val, la dîme fournit 8 sommes de blé et 8 sommes d'avoine.

(1) Moictie des dismes de toutes les laines et aneaulx de toute la paroisse de Tronchoy pour .vj. livres tournois (f° 26 v.).

(2) Boulainvillers, com. Tronchoy.

(3) Campsart, com. Villers-Campsart.

(4) Mouflières, c^on Oisemont.

(5) Lignières-en-Vimeu, de même.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La plupart du temps, la dîme devait être « rendue es gregniers dud. prieuré ». Pourtant, la dîme du grand moulin d'Hornoy était « prinse au molin ».

5° Reste à parler des droits féodaux éventuels (transmissions entre vifs ou mutations par décès) : lods et vents, reliefs, dont le Compte explique tout au long l'exigibilité et le taux. C'est à savoir : — 1° pour les terres féodales, le quint-denier, 60 sols parisis à chaque relief et 20 sols de chambellage ; — 2° pour les terres « en coterie, » sur les ventes, « de 13 les 2 » — soit un droit de 15 1/2 0/0 dû par le vendeur et l'acheteur. Le relief, 12 deniers par journal, 5 sols par masure, etc.

Il était des droits féodaux d'un caractère plus archaïque. Deux masures, à Tronchoy, devaient deux verres (1). Le Prieur prenait la moitié des offrandes faites au curé de Tronchoy sous le nom de « Baise dor » (2). De plus, le même curé devait une poule à Noël. Les dîmes étaient affermées, comme nous le verrons ci-après. Le prix de ferme est toujours accompagné d'un accessoire. Le fermier de Boulainvillers doit, à la mi-août, un mouton d'une valeur de 32 sols. Le même et les fermiers de Bezencourt et de Camp-

(1) ... derriere lesglise tenant dung coste au presbitaire doibt au jour de Pasques deulx voirres (f° 7 r.).

(2) « Ce qu'on donnait à l'offrande lorsque le prêtre présentait sa main à baiser en place de la patène ou de la paix » — (Godefroy, v° *Baisedoy*.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sart doivent apporter à l'offrande, aussi à la mi-août, une torche de cire pesant deux livres et des gants « aux compagnons du Prieur, » (1) c'est-à-dire sans doute aux moines résidant au Prieuré. Ces gants sont évalués 3 sols pour Campsart, 10 sols pour Mouflières et Lignières.

Le seigneur d'Hornoy, à cause de sa terre, devait 13 sols 6 deniers de dîme, (2) prix fixe. Le seigneur de Dromesnil, le commandeur de Saint-Maulvis devaient au Prieuré, à cause de leur seigneurie ou commanderie, une rente annuelle et perpétuelle de 50 sols et 20 chapons pour Dromesnil, (3) de 30 sols pour Saint-Maulvis (4).

Naturellement, tous ces paiements n'allaient pas sans retards, résistances, procès, transactions de toute sorte. « Franchoise Achattebled » doit 18 deniers pour une masure, suivant « appoinctement ». Quand des documents d'époques différentes permettent de comparer les revenus successifs d'un fief, on est frappé de nombreuses

(1) ... Les gans des compaignons dud. prieur... (fo 28 r.).

(2) De mons. de Rambures a cause de sa seigneurie de Hornoy pour le droit de disme doibt oudit prieur... la somme de treize sols six deniers tournois (fo 4, v.).

(3) De Robert de Hallencourt, escuier, seigneur de Dronmaisnil a cause de sa terre... doibt chacun an... de rente annuelle et perpetuelle... l. sols.. (fo 4, v.) ; — De Robert de Hallencourt, escuier, seigneur de Dronmaisnil a cause de sa terre... .xx. chappons... (fo 14. v.).

(4) De mons. le commandeur de Saint-Mauvilz a cause de sa commanderie doibt chacun an... de rente annuelle et perpetuelle... .xxx. sols (fo 4, v.).


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dissemblances. A côté de redevances immuables durant de longs siècles, d'autres sont sans cesse remaniées. A propos de la dîme fixe que paie le seigneur d'Hornoy, « à cause de sa seigneurie, » on a soin de spécifier que c'est « par acord fait ».

En 1521, le Cartulaire manuscrit de l'abbaye du Gard insère une transaction relative à une entreprise du Prieur d'Hornoy sur les dîmes d'Offignies (1). L'affaire remontait à 1501, et avait duré, par conséquent, vingt ans (2). Une autre fois, en 1525, c'est le Prieur de Saint-Denis de Poix qui prétend au droit de prendre, sur les dîmes de Tronchoy, annuellement, 40 mines de grains moitié blé, moitié avoine, mesure d'Aumale. Le Prieur d'Hornoy résiste, on ne voit pas pourquoi. Ce qu'il y a de certain c'est que ce « renvoy » est mis d'une façon très explicite à la charge d'un des fermiers du Prieuré, dès 1522-23, dans le Compte que nous étudions (3). Il semble donc que ce soit à juste titre qu'une sentence du Châtelet donne gain de cause au demandeur, condamnant Hornoy aux dépens (4).

(1) Offignies, con Poix.

(2) Arch. dép. Somme. Série H. non inv., Cartul. ms. de l'abb. du Gard, II, 4.

(3) ... et aquicter led. prieur de Hornoy envers le prieur de Saint Denis de Poix de la somme de . xl . mines de grains moictie ble et moictie avoine le tout mesure daubmalle (f° 26 v.).

(4) Arch. dép. Oise, H. 183 ; — Le renvoy se fit jusqu'à la Rév. : *Ibid.*, C. 2139 [126] et 2141 [21]. — A propos de ces renvois d'un prieuré à l'autre, il y a lieu de relever ce qui doit être une

3


Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous avons donc un aperçu des recettes du Prieuré. On les récapitule ainsi :

Argent	482 liv. 8 s. 5 d.
Chapons (105 à 2 s. pièce).	10 — 10 — pites
Poules (17 à 12 d. pièce).	17 —
Pains (13 à 2 d. pièce).	2 — 3 d.
On totalise :	494 liv. 6 s. 8 d. pites

Blés, mesure d'Aumale :	187 som. 10 bois. 1/2.
— — d'Hornoy :	32 — 5 — 1/2.
— — d'Abbeville :	25 sept.
Avoines, mesure d'Aumale :	208 som.
— — d'Hornoy :	26 — 8 bois.
— — d'Abbeville :	25 sept.
Orge	4 som.
Pois	1 —

2 verres.

1 poulet.

Nous ne chicanerons pas M. le rendant compte,

erreur. Le Prieur d'Hornoy, dans sa Déclaration du 17 février 1730 (Arch. dép. Somme, pièces non inv. du doyenné d'Hornoy) parle de « une redevance fonsiere » que devait Hornoy « au prieure de Fluy ». Il doit falloir lire « prieure de Fleuzy » — hameau de Quincampoix près Aumale — auquel notre Compte note un renvoi dont on ne parle plus au XVIII[e] siècle : « Item a este baille a Frerot Petit serviteur de mons. le prieur de Floisy le nombre de quinze sommes de ble et . xv . sommes davoine.. Item jay baille à Pierrot Tonnellier pour porter a Floizy une mine de ble.., (f° 34 v.). Darsy (*Bénéf. de l'égl. d'Amiens*, II, 132) a copié telle quelle la Déclaration du Prieur d'Hornoy, mais il ne signale d'ailleurs pas de prieuré à Fluy, tandis qu'il existait bien un prieuré à Fleuzy. La Déclaration elle-même dit que les grains sont payables à la mesure d'Aumale, ce qui est une preuve de plus de l'erreur.



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais il nous sera permis de remarquer que son travail est établi peu rigoureusement. Ayant à soustraire, de 595 liv. 9 s. 4 d.
589 — 3 s. 5 d.
il néglige les deniers et accuse un reliquat de 6 livres 6 sols. *De minimis non curat praetor !*

Il totalise 105 chapons, sans observer que, ça et là, certains censitaires devaient, en plus d'une ou plusieurs unités, une fraction. Il néglige ces fractions qui, réunies, donnent un chapon de plus. Il y a des oublis plus importants. Le fermier du grand dîmage d'Hornoy, en plus des grains, devait « 500 garbees, 200 warats 1/2, 200 1/2 de foeure davoine » qui sont passés sous silence à la récapitulation. Sans doute d'ailleurs que les dix-neuf mines de blé et d'avoine et les dix sols parisis que prenait le Prieuré à Orival, en 1469, (1) se confondent avec les dîmes d'Orival et des Callenges que nous avons trouvées mises en ferme.

IV. Le Personnel

Nous allons essayer maintenant de dire où allaient les revenus dont nous avons déterminé la

(1) ... *requisitus* (le témoin)... *de valore annuo* (de la cure d'Orival) *dicit per suum juramentum quod non valet vivere et quod si vellet pro presenti traditione adfirmare dictum beneficium, non haberet necnon sibi redderet salva sexaginta solidos turonensium, omnibus deductis, quia prior prioratus de Hornoy colligit, percipit et habet annuatim triginta octo minas grani mediati videlicet* . xix^em^ *minas bladi et todidem avene unacumque decem solidos parisiensium super grossos fructus dicte ecclesie*.,. (Arch. dép. Seine-Inférieure, G. 1574).


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

consistance. Il est curieux de constater à ce propos quels procédés d'administration et de gérance imposaient les mœurs du temps au titulaire d'un bénéfice pourtant de peu d'importance comme le Prieuré d'Hornoy, et quelles combinaisons et spéculations se greffaient à l'entour.

Nous sommes, il est essentiel de le rappeler, sous l'empire du Concordat de 1516 qui vient de créer la commande. L'abbaye du Tréport, de laquelle avait relevé le Prieuré d'Hornoy de tout temps, c'est-à-dire depuis le commencement du douzième siècle, (1) en avait perdu la disposition (2). Le Prieur, pourvu par le roi, ne réside pas. Grand personnage, arrière-petit-fils au quinzième degré du roi Louis VI le Gros, (3) il commencera par affermer son Prieuré, afin de se décharger de tout souci d'administration et de tout contact subalterne. Mais le fermier ne sera pas lui-même non plus le premier venu. Lui aussi sera bénéficiaire d'un ou plusieurs prieurés, d'une ou plusieurs abbayes et ne résidera pas davantage.

(1) *Hist. de l'abb. de Saint-Michel du Tréport*, par F.-B. Coquelin, éd. C. Lormier, Rouen, Méterie, 1879-88.

(2) La rupture est tellement radicale que le Prieuré ne paie plus quoi que ce soit à l'abbaye, qu'il n'est nullement question de cette dernière. L'indépendance est complètement acquise.

(3) Par les Châtillon (Saint-Pol et Dampierre) famille de sa grand'mère maternelle, Barbe de Châtillon, 1re femme de Jean II de Soissons-Moreuil. Alix de Dreux, fille de Robert de France, comte de Dreux, 5e fils de Louis VI, avait épousé Guy II de Châtillon (P. Anselme, *Hist. généal.*).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il s'empressera de sous-louer. Notons que ces sous-fermiers pourront être encore des personnages à qui il déplairait d'entrer en contact avec les redevables et qui ont autre chose à faire. Ils laisseront à leur tour ce soin et cette peine à des agents de recouvrement qui constitueront ainsi le quatrième échelon de l'échelle fiscale que nous venons de dresser.

Nous allons voir l'application pratique de ce système à Hornoy.

1° *Le Prieur.*

Le Prieur était précisément ce François de Créquy dont la tombe a été retrouvée naguères dans ce qui fut l'église abbatiale de Selincourt (1). Cette possession du Prieuré d'Hornoy par le futur évêque de Thérouanne de qui c'était le premier pas dans la carrière ecclésiastique, est inédite à ce jour. L'abbé Delgove l'a seul frolée en 1868, dans son *Etude sur l'abbaye du Gard* insérée au tome XXII des *Mémoires in 8° de la Société des Antiquaires de Picardie.* Une mauvaise lecture du Cartulaire de cette abbaye a induit l'abbé Delgove en erreur sur le nom exact du Prieur d'Hornoy qu'il citait (2) et, par suite, a maintenu dans l'ombre la personnalité de ce Prieur.

(1) *Bull. trim. de la Soc. des Ant. de Pic.*, 1905, 3e trim., p. 322.

(2) L'abbé Delgove a lu : « François de Trégny » (p. 253).

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

François de Créquy fut peut-être le premier Prieur commandataire d'Hornoy comme il devait être plus tard le premier abbé commandataire de l'abbaye de Selincourt toute voisine. Le rédacteur du Compte le qualifie « josne prieur (1). » Il était jeune prieur dans tous les sens du mot. En 1522, à la Saint-Pierre, il venait d'être pourvu du bénéfice. La fixation de son âge doit nous arrêter quelques instants.

D'après le P. Anselme, il n'était que le second (2) fils de Jean VII (3) de Créquy et de Jossine de Soissons (4) qui s'étaient mariés suivant contrat du 23 juillet 1497.

(1) f° 33 r.

(2) Et non l'aîné, comme le disent l'abbé Delgove (*Poix et ses Seigneurs,* Amiens, Douillet, 1877, p. 166) et M. le chanoine O. Bled (ci-après n. 4.)

(3) Et non Jean 1er. comme le dit l'abbé Delgove (*Loc. cit.*, p. 159), ni Jean VIII, comme le dit l'abbé Pouillet (*Calendrier du canton de Poix*, Amiens, Duval et Herment, 1856, éphéméride du 24 mars), ni Jean IX, comme le dit M. le chan. O. Bled (n. 4 ci-après) ; — Jean 1er de Créquy (xe degré de la généal. du P. Anselme) vivait à la fin du xiiie siècle. Depuis, tous les aînés furent dénommés Jean (P. Anselme, *loc. cit.*, VI, 780, 781, 782, 783 et 784).

(4) Et non Marie d'Acigné, comme le dit M. le chanoine O. Bled qui a pris la belle-sœur pour la mère. Je ne m'attarderai d'ailleurs pas à souligner toutes les erreurs (il y en a 15 ou 16 sur 70 lignes) qu'a entassées M. le chanoine Bled dans son article paru dans *Le Dimanche*, *semaine religieuse du dioc. d'Amiens*, Amiens, Piteux frères, n° du 1er sept. 1907, p. 169, sous le titre « *Feuillet d'histoire* », ce périodique n'étant pas une revue savante et l'article témoignant d'une distraction par trop évidente.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Son frère aîné — Jean VIII de Créquy, le futur Bailli d'Amiens, (1) plus connu dans l'Histoire sous le nom de « Canaples, » que François Ier devait combler de faveurs et de dotations (2) — son frère aîné, dis-je, n'était encore, en 1523, que « guidon » de son oncle « Pontdormy, » ainsi que nous l'apprend Guillaume du Bellay en ses *Mémoires*.

M. D. Haigneré fixe l'âge de François de Créquy avec grande vraisemblance ; malheureusement son procédé manque de critique. François était trop jeune, dit-il, en 1539, pour être sacré évêque. (3) Qu'a voulu dire M. Haigneré ? Que François, évêque dès 1535, n'était pas sacré encore en 1539 ? Peut-être, puisque c'est ce que dit lui-même M. le chanoine O. Bled, son collègue de la Société des Antiquaires de la Morinie, mais la *Gallia christiana* dit, au contraire, que François fut consacré l'année de sa nomination (4). Les savants auteurs de la *Gallia* ne sont certes pas plus impeccables que d'autres, toutefois, pour les contredire d'une façon aussi flagrante, le moins serait sans doute de fournir une référence sérieuse — ce qu'on a négligé de faire. Quelle preuve, au

(1) *Catalogue des actes de François* Ier, no 2333.

(2) *Ibid.*, nos 2345, 2617, 2840, 3027, 3976, 3992, 4654, 6763, 7134, 7609, 7809, 8868, 8886, 8887, 8935, 8942, 8944, 9150, etc.

(3) *Mém. de la Soc. des Ant. de la Morinie*, XXVI, p. XLVII.

(4) ..... *fit episcopus morinensis... eodemque consecratur anno....*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

surplus, pourrait-on tirer d'une consécration à cette époque-là ? Ou bien l'on s'en passait et bon nombre de très jeunes évêques purent mourir sans avoir été sacrés. L'évêque de Beauvais, en même temps archevêque de Toulouse et cardinal, et qui se maria pour finir — Odet de Châtillon — n'eut pas la prêtrise et ne fut jamais que diacre (1). Ou bien, il sufisait d'obtenir dispense d'âge, si l'on tenait à la consécration.

M. Haigneré a-t-il trouvé la date approximative de la naissance de François de Créquy ? Il eût bien dû nous citer sa source, afin que le renseignement fût acquis.

Quoi qu'il en soit, nous avons aujourd'hui, depuis la découverte de la tombe de François de Créquy, un document qui a manqué au P. Anselme, aux Sainte-Marthe et à M. Haigneré. C'est le crâne même du personnage. Ce crâne que je n'ai pas voulu me borner à examiner moi-même, a été soumis à notre savant confrère, M. le docteur Peugniez, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens, à qui il me sera permis d'adresser ici de vifs remerciements pour l'empressement et l'amabilité avec lesquels il s'est mis à mon entière disposition. M. Peugniez a même poussé le scrupule jusqu'à porter ce crâne à M. Manouvrier, de l'Ecole d'anthropologie de Paris. Il offre à l'étude, en somme, peu d'intérêt.

(1) Abbé Delettre, *Hist. du dioc. de Beauvais*, Beauvais, Desjardins, 1843, III. 200.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il n'en permet pas moins, notamment par le défaut de suture des os du crâne, de fixer à environ 43 ans l'âge qu'avait Créquy en 1553, date de sa mort. Il en résulte donc qu'en 1523, lorsque lui était rendu le Compte que nous analysons et où il se trouve qualifié « josne prieur, » M. le Prieur d'Hornoy était en effet âgé de 12 à 13 ans (1).

Il dut naître à Fressin (aujourd'hui canton de Fruges, Pas-de-Calais) où il passa toute sa vie. M. Enlart attribue le château au quinzième siècle (2) et M. le chanoine Robitaille précise en disant 1450 (3). C'était la résidence habituelle de sa famille, ce que nous apprend Martin du Bellay, précisément en cette année 1522 qui est la date initiale du Compte du Prieuré d'Hornoy (4). Et c'est là que, pendant les pourparlers laborieux qui précédèrent son entrée dans sa ville épiscopale, nous retrouverions, dix-sept ans plus tard,

(1) 1540 : à 15 ans, Charles de Guise est archevêq. de Reims ; - 1534 : à 17 ans, Odet de Châtillon est cardinal, à 18 ans archevêq. de Toulouse, évêque de Beauvais, prieur de 4 prieurés, abbé de 16 abbayes (abbé Delettre, *loc. cit.*) ; — à 18 ans (av. le Concordat) J. de Foix est nommé archevêq. de Bordeaux par le Chapitre (abbé Sicart. *Les évêq. av. la Rév.*, p. 71, n. 2), — 1532 : à 19 ans, J. de Genlis est évêq. de Noyon (Le Vasseur, *Annal. de l'égl. cathéd. de Noyon*, p. 1121) ; — 1503 (av. le Concordat), à 20 ans, Fr. de Halluin est évêque d'Amiens (Soyez, *Evêq. d'Amiens*, p. 148). etc.

(2) *Manuel d'archéol., Archéol. militaire*, p. 528, n° 2.

(3) *Dict. hist. et archéol. du Pas-de-Calais*, p. 143.

(4) Vn autre iour, le seigneur de Pontdormy estant adverty qu'ils (les Anglois) estoient venus brusler Fressin, la maison de son frère aisné, les vint rencontrer... (f° 45).



Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en 1539, notre Prieur à peine un peu vieilli, devenu évêque de Thérouanne (1).

Malgré cette résidence plutôt lointaine, et malgré que tous les siens fussent profondément engagés dans les guerres incessantes qui désolèrent cette région flamande durant toute la première moitié du seizième siècle, il ne faut pas s'étonner de trouver François de Créquy pourvu de bénéfices dans ce coin de notre Picardie. Outre que la distance ne fut jamais un obstacle à l'obtention des bénéfices, puisqu'on n'y résidait pas, Jossine de Soissons, sa mère, avait apporté l'importante seigneurie de Poix à Jean VII surnommé, en partie pour cette raison, « le Riche ». De Poix dépendaient en effet, soit directement, soit surtout en mouvance, un grand nombre de seigneuries et de fiefs de la région et entre autres, toute une terre et seigneurie à Selincourt même, que Jean VII vendit, vers 1530, comme nous l'apprend une pièce des Archives nationales relevée au *Catalogue des Actes de François Ier*. (2)

François de Créquy recevait du Prieuré d'Hornoy une pension annuelle de 160 livres (3) et ne paraît guère en avoir tiré d'autre revenu.

(1) D. Haigneré (*Mém. de la Soc. des Ant. de la Morinie*, XXVI, p. XLVII).

(2) 1530 (27 mars) : Don et remise au Sr de Créquy de l'autre moitié des droits et devoirs seigneuriaux par lui dus au roi à cause de la vente de sa terre et seigneurie de Selincourt (Arch. nat., Acquits sur l'épargne, J. 960, n° 56, d'après *Catal. des Actes de François Ier*, n° 3948).

(3) Item a este paie au josne prieur pour sa pension des termes de Noel et Saint Jehan Baptiste de lan de ce present compte la Somme de . viij xx livres (f° 33 r.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2° *Le Fermier.*

Le personnage auquel François de Créquy avait affermé le Prieuré, était son prédécesseur à Hornoy qui, dépossédé, trouvait du moins un dédommagement à sa dépossession dans la combinaison de cette ferme. C'est Antoine Le Tonnelier, qui était passé du Prieuré d'Hornoy à l'abbaye de Moreuil dont il fut le xxıe abbé. Le Tonnelier devait être un protégé des Soissons qui avaient, comme l'on sait, leur principal établissement à Moreuil et leur sépulture en l'abbaye. La *Gallia christiana* ne le connaît comme abbé qu'à la seule date de 1533 (1). On voit, par les données du Compte que nous présentons, qu'il fut pourvu de l'abbaye onze ans plus tôt, dès 1522. En effet, un article du chapitre « Mises » nous apprend qu'en arrivant à Moreuil il avait offert un repas de bienvenue. Le Receveur du Prieuré d'Hornoy avait contribué à en compléter le menu en lui expédiant à cet effet dix-huit chapons et trois coquelets (2).

Le Tonnelier, comme Créquy, tirait du Prieuré, d'abord aussi une pension qui était de 164 livres tournois en deux termes, Noël et Saint-Jean (3).

(1) *Gallia christ.*, X, col. 1312.

(2) Item ay envoie par Paquier a mondit seigneur labbe pour aidier a faire sa bien venue dix huit chappons et . iij . cocqueletz... (f° 33 v.).

(3) Item a este paie au prieur ancien pour sa pension des termes de Noel et Saint Jehan Baptiste de lan de ce present compte la somme de . viij xx iiij . livres (f° 33 r.)

Mais, indépendamment, il touche encore, cette année-là, diverses sommes qui montent à 187 livres 11 sols 11 deniers, soit en argent, soit en acquisitions payées pour son compte par le Receveur (1). En outre des volailles fournies pour son repas de bienvenue, on lui envoya encore, en 1522-23, dix poules et deux chapons (2).

Etait-ce avant son départ pour Moreuil qu'il avait fait une tournée dans ce que le Compte appelle « la seigneurie, » c'est-à-dire sans doute le village de Tronchoy dont le Prieur d'Hornoy était seigneur temporel et haut justicier (3) ?

Enfin nous avons dit que Le Tonnelier avait sous-loué certains revenus. Voyons qui étaient ces sous-fermiers.

(1) Item mons. labbe de Moroeul a eu nng cheval a Jehannequin du Mesnil sencier des Hinaulx... de vingtz livres tournois lesquelles ont este rabbattues oud. sencier sur la revendue de ses grains pour ce icj . xx. l. t. (f° 33 r) ; — Item a este envoie a mons. labbe de Moroeul par Pierrot Tonnellier son serviteur le . iiij[e] . jour de juillet lan mil cincq cens et vingtz trois la somme de . xl. livres tournois... (f° 33 v.). etc.

(2) Item... pour . ij . chappons et . x . poulles a deulx fois chacun chappon a . ij . sols et chacune poulle a . xij . deniers font la somme . l . sols comme appert par descharge cy rendue... (f° 33 v.).

(3) Item qnand mond. s[r] labbe fust entour la seigneurie baille a son palfrenier . vj . boisseaux davoine pour les chevaulx... (f° 35 r.) ; — C'est s. d. cette sgrie, que M. A. Ledieu (*Vallée du Liger*, Paris, Picard, 1887, p. 298) d'après D. Grenier (?) a prise pour un fief situé sur Orival et que j'ai, sur sa foi, accepté comme tel dans ma *Not. hist. sur Orival*, tirage à part, p. 9.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

3° *Les Sous-Fermiers.*

Ces sous-fermiers sont le plus souvent des gens quelconques du peuple. Un certain Collin Hanicle avait sous-loué la dîme des grains de Tronchoy et du moulin à guèdes, pour trois ans. La dîme des laines et agneaux de Tronchoy, les dîmes de Boulainvillers, de Bezencourt, de Campsart, de Blanchemaison, les guèdes et le grand dîmage d'Hornoy, étaient sous-affermées aussi à autant d'intermédiaires. Un Jehannequin du Mesnil était censier, autrement dit fermier du cens, des Hinaulx. Et c'est intéressant à noter.

Mais ces sous-locations prennent un intérêt bien plus grand quand on les voit aux mains de représentants des deux Etats privilégiés. Ainsi, messire Raoul Mouchart, prêtre, demeurant à Boulainvillers, sous-affermait les grosses dîmes d'Orival et des Callenges. Il y avait eu, comme prieur à Hornoy, sans doute avant Le Tonnelier, « dampt Nicolle du Maisnil, » qu'on qualifie comme Le Tonnelier, « prieur ancien ». Dépossédé lui-aussi du bénéfice, toujours comme Le Tonnelier, il trouvait une compensation, moindre évidemment que celle de l'abbé de Moreuil, mais apparemment encore appréciable, dans la sous-location des dîmes de la Cabotière.

Le Commandeur d'Oisemont ne croyait nullement déroger en sous-affermant les dîmes de Mouflières et de Lignières-en-Vimeu. Et enfin, Jacques de Hallencourt, seigneur de Dromesnil,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait la sous-location des grosses dîmes de l'endroit. Il attachait même à cette sous-location une telle importance qu'il fit, avec l'abbé de Moreuil, l'échange d'une haquenée contre une arbalète, bien que l'une ne fût peut-être pas tout à fait l'équivalent de l'autre, mais à condition d'avoir cette sous-afferme des dîmes (1).

4° *Les Receveurs.*

On ne sait si le prêtre Mouchart et dampt du Maisnil avaient un receveur, mais c'est probable, la perception effective des cens en nature et des dîmes étant très laborieuse et très pénible. Pour ce qui est du commandeur d'Oisemont et du seigneur de Dromesnil, ce n'est pas douteux. Ces receveurs pratiquaient le recouvrement de ces droits sous-affermés en même temps que des produits de la seigneurie ou de la commanderie, car en général, ils cumulaient les emplois. Et c'est, en définitive, comme nous le disions en commençant, à ces quatrièmes personnages en sous-ordre que les redevables avaient directement affaires.

(1) Item pour la haquenée que mons. de Dronmaisnil a baille a mond. s^r labbe a este retenu par led. sieur de Dronmaisnil et ses hoirs ce quil debvoit a lad. priore au jour qui livra lad. haquenée quil se montoit a . xxviij . livres. . xviij . sols tournois .. (En marge) : Raye pour ce que la haquenée fust donnee a mons. labbe pour une arbalestre et pour jouir de sa ferme des dismes de Dronmaisnil ce quil a fait (f° 34 r.).


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

5° *Le Bailli.*

On a vu que le Prieur d'Hornoy était seigneur temporel et haut justicier de Tronchoy. Il y avait donc un Bailli du Prieuré qui était alors « Franchois de Hodenc ». Ses gages étaient de quarante sols tournois (1). Cette somme étant insuffisante pour le faire vivre, il cumulait naturellement les offices. Il était notamment receveur de la seigneurie d'Hornoy, (2) ce qui devait être plus lucratif.

6° *Les curés d'Hornoy et de Tronchoy.*

Le Prieur était patron des cures d'Hornoy et de Tronchoy. Il avait à payer, par conséquent, les desservants suivant un arrangement débattu à chaque nouvelle prise de possession. A Hornoy et à Tronchoy, cette rétribution portait le nom de « gros ». (3) Le Prieur d'Hornoy payait ses deux curés en nature. Au curé d'Hornoy, il donnait « pour son gros, » douze sommes (soit environ 144 boisseaux) de blé. (4) Au curé de Tronchoy, il

(1) Item a este paie à Franchois de Hodenc baillif de lad. priore pour cez guages de lan de ce present compte la somme de . xl . sols tournois (f° 34 r.).

(2) Item quand mond. s^r labbe de Moroeul vendeist au recepveur de Hornoy s^r Franchoîs de Hodenc... (f° 34 v.).

(3) « Tout ce qu'un chanoine prélevait de son bénéfice en fruits principaux et non par distribution » (Godefroy).

(4) Item a este baille au cure de Hornoy pour son gros de lan de ce present compte, le nombre de douze sommes de ble mesure dud. Hornoy, pour ce... (f° 35 v.).


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

payait six sommes (72 boisseaux) de blé et six sommes d'avoine (1).

7° *Les Moines du Prieuré.*

Les moines résidant au Prieuré avaient été peut-être plus nombreux autrefois et notamment en 1149, lors d'un arrangement survenu entre eux et les chanoines de Selincourt (2). Mais en 1522-1523, ils n'étaient plus que deux. Nous connaissons leurs noms, ce qui est rare. Il y avait d'abord ce « dampt Nicolle du Maisnil, prieur ancien » que nous avons vu sous-affermer les dîmes de la Cabotière. L'autre s'appelait « dampt Jehan Dolliger ».

Logés au Prieuré, ils y étaient nourris concurremment par le Prieur et son fermier. Cette nourriture coûtait annuellement soixante quatre livres, trente-deux livres par moine (3).

Ils étaient aussi vêtus par les soins du Prieur. Cet habillement ne coûtait que douze livres seize sols, six livres huit sols par moine (4).

(1) Item a este baille au cure de Tronchoy pour son gros... six sommes de ble et six sommes davoine mesure daubmalle... (f° 34 v.).

(2) Bibl. com. ville d'Amiens, Cartul. de l'abb. de Selincourt, ms. 528, charte XXXV, f° 18, col. II.

(3) Item a este paie auxd. prieurs pour avoir nourry les deulx relligieux de la priore la somme de . lxiiij . livres (f° 33 r.).

(4) Item a este paie aulx deulx relligieulz pour leurs vestiaires de lan de ce present compte, la somme de . xij . livres . xvj . sols (f° 33 r.).


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ils jouissaient de quelques gratifications. On a vu que les fermiers leur devaient des « gants ». Le Prieur leur en donnait aussi, mais lui, payait en nature. Et c'était une somme de blé par moine (1). On donne encore à dampt Dolliger deux boisseaux de blé pour confectionner ces petits pains ou brioches connues, parmi les gens d'église de la région d'Amiens, sous le nom de « cuignet » (2).

8° *Le receveur du Prieuré.*

Enfin, il y avait un receveur général du Prieuré. Il se nommait Antoine de Bailly, dont le Cartulaire de l'abbaye du Gard a fait « Antoine de Wailly » (3). Toute la gestion financière se centralisait entre ses mains et l'on a déjà compris que ce pouvait n'être pas tout à fait une sinécure. Non seulement il avait à percevoir et faire rentrer tous les cens en argent et en nature, les droits féodaux accidentels — en résumé tout ce qui n'était pas la dîme — mais encore, il devait réunir les produits des affermes, réaliser les grains et les volailles, acquitter les charges et frais de tout genre, tenir du tout comptabilité et rendre compte.

Nous avons vu déjà la partie de ce compte

(1) Item a este baille aux deulx relligieux pour leurs gans deulx sommes de ble mesure daubmalle... (f° 35 r.).

(2) Item a dampt Jehan Dolliger pour faire son cuignet deulx boisseaux de ble... (f° 35 r.).

(3) II, 4.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

rendu par le receveur en ce qui concerne les recettes. Et nous venons de passer en revue les principaux éléments du budget-dépenses que le Compte récapitule ainsi :

« Mises et remises ». . . .	589 liv.	3 s.	5 d.
la recette n'ayant été que de .	494 —	6 —	8 d. pites
le prieuré redoit	94 l.	16 s.	9 d.
qui déduits de ce que redevait le Receveur lors de la dernière reddition de compte. . . .	101 l.	2 s.	8 d.
réduit à	6 l.	5 s.	11 d.

le reliquat dû par le Receveur, où, en chiffres ronds, comme il calcule, 6 livres 6 sols.

Suit le compte en matières qui ne présente aucun reliquat, puis on clôture.

Il ne manque à ce Compte qu'un seul article, c'est celui concernant la rétribution du Receveur. Cette lacune est très regrettable et ouvre la porte aux conjectures les plus diverses.

*
* *

Pendant qu'on gérait ainsi pour lui son Prieuré d'Hornoy, M. le jeune Prieur était à Fressin. Ce n'est pas qu'il ne vînt au moins de loin en loin à Hornoy en ces premières années, puisqu'il y entretenait un petit équipage de chasse, soigné par deux valets de chiens payés en nature de chacun

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une somme de blé, mesure d'Aumale. (1)

Plus tard, il ne présidera pas davantage aux destinées de l'abbaye de Selincourt ni de l'évêché de Thérouanne. Ce sont, pour ce dernier, les suffragants — évêques *in partibus* de Damas, Guillaume, qui avait géré déjà sous son prédécesseur, puis Antoine, qui feront service d'évêque à sa place. (2) Quant à lui, il continuera à mener à Fressin, la vie de grand seigneur laïque, suivant l'usage du temps.

On connaît ces petites cours d'évêques du seizième siècle. Les nombreuses ambassades des évêques français en Italie, conséquences des guerres de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, les avaient mis en contact avec les prélats italiens fastueux, amis des lettres, curieux de science, protecteurs d'artistes et de

(1) Item, a este baille à Paquier Asselin et Agnallet braconniers de mons. de Créquy chacun une somme de blé... (f° 35 r.) ; — Son frère aîné, en pleine guerre, entretenait une fauconnerie dirigée par Jean de Fransures dit Villiers qui s'intitule « gentilhomme de la fauconnerie de M. de Canaples ». (*Catal. des Actes de François Ier*, n° 7590).

(2)... *suffraganeo usus eodem quo decessor ejus Guillelmo sed et postmodum Antonio episcopo etiam Damasceno*... (*Gall. christ.*) ; — M. de Calonne dit que ce fut Fr. de C. qui construisit l'égl. de Huby-Saint-Leu, con d'Hesdin. (*Dict. hist. et archéol. du Pas-de-Calais*, p. 46). C'est une manière de parler. Il bénit et consacra aussi l'église nouvellement reconstruite d'Aire-sur-la-Lys, le 17 juin 1548. (*Notice sur l'égl. N.-D. d'Aire-sur-la-Lys*, par le baron Dard, d'après une lettre des vicaires généraux, citée dans *Mém. de la Soc. des Ant. de la Morinie*, XXI, 106).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

poètes, fervents des idées nouvelles, et en même temps, si licentieux. L'influence de l'Italie fut énorme en général sur l'évolution de la Renaissance française — idées, goûts et mœurs.

Nous ne savons rien de la vie de François de Créquy. Il appartiendra à nos savants confrères de la Société des Antiquaires de la Morinie d'en élucider les détails. C'est grâce aux recherches de l'un d'eux qu'une particularité curieuse en a déjà été mise en relief. Par une suite de décisions qui paraissent remonter à l'an 398, au Concile de Carthage, pour se continuer sans interruption de siècle en siècle, l'Eglise avait proscrit chez les clercs, le port de la barbe et de la chevelure. (1) Les Chapitres se montraient jaloux de l'observation de cette discipline dont les évêques frondeurs du seizième siècle tendaient partout à s'affranchir. Ces contestations allaient parfois jusqu'aux Parlements, (2) jusqu'à la Cour, et l'on vit le roi Charles IX, en pleine Guerre de religion, obligé de faire trêve à ses graves soucis d'Etat pour s'intéresser à la barbe du Cardinal de Créquy, évêque d'Amiens, le neveu de celui de qui nous nous occupons, et de décider comment il la porterait à l'avenir, ou longue, ou rasée. (3)

(1) *Disciplina ecclesiae circa delationem barbae* (Bibl. com. ville d'Amiens, ms. 562, f° 243.).

(2) *Bull. trim. de la Soc. des Ant. de Pic.*, 1er trim. 1904, p. 40.

(3) 1564 : *quo anno, Carolus IX postulavit a capitulo (Ambianensi) ... ut liceret huic episcopo prolixam barbam in ecclesia deferre...* (*Gall. christ.*, X, 1208, col. II.).


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Or, et ceci jette un jour singulier sur la futilité des loisirs de Fressin, François de Créquy portait lui-même barbe longue et y tenait si bien qu'il fallut toute une suite d'allées et venues entre Fressin et Thérouanne — distants de vingt-cinq kilomètres — et de négociations avec le Chapitre, pour l'amener à en faire le sacrifice la veille de son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, en 1539. (1)

Tout ceci nous paraît aujourd'hui bien puéril, mais la non résidence, générale alors, choque davantage encore nos idées modernes. Et elle les choque d'autant plus que Thérouanne fut, durant toute cette époque, un poste périlleux, assiégé sans cesse, ruiné en 1513, qui faillit l'être de nouveau en 1537, en attendant sa destruction définitive en 1553, (2) Or, Fressin était tout aussi exposé. Toute la contrée était infestée de gens de guerre et ravagée. Les Bénédictins expriment cette situation avec un réalisme saisissant quand ils comparent à un ouragan, à un cyclone, l'alternative des guerres au milieu desquelles vécut François de Créquy. (3) Ce n'est donc pas la peur du danger qui le tint éloigné de Thérouanne, mais bien l'influence des idées du temps. Il ne faut

(1) D. Haigneré, *loc. cit.*

(2) Martin et Guillaume du Bellay, *loc. cit.* et *Dict. hist. et archéol. du Pas-de-Calais*, *passim.*

(3) *In hoc alternantium bellorum turbine pontificatum annis circiter 18 gessit Franciscus (Gall. christ.*, IX, col. 1571).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

naturellement pas demander à ces époques la conception, non seulement de notre solidarité contemporaine, mais même de la simple responsabilité morale comme nous l'entendons. Les évêques, même avant le Concordat de 1516 et la commande, sont toujours absents de leur ville épiscopale et de leur diocèse, ils ne se considèrent pas comme ayant charge d'âmes.

Mais François de Créquy eut assez de traverses dans sa courte vie pour qu'il soit inutile de lui en prêter à la légère. Il n'est nullement prouvé, par exemple, que son père soit allé en Italie et ait été détenu ensuite dans les prisons de Madrid, comme le dit l'abbé Pouillet. (1) Champollion-Figeac, en sa *Captivité du roi François I*er, (2) ne le cite pas parmi les prisonniers de Pavie. De même, il n'est pas non plus établi qu'il ait eu la douleur de voir mourir son père et sa mère Pour ce qui est de Jean VII que l'abbé Lefèvre fait mourir en 1545 (3) et l'abbé Delgove vers 1547, (4) le P. Anselme dit expressément que François, son fils, mourut avant lui. (5) Quant à Jossine de Soissons, elle vivait encore en 1556, puisqu'on agit en son nom, cette année-là, dans une pièce

(1) *Loc. cit.* Ephéméride du 24 mars.

(2) Paris, Impr. nat., 1847, I, 85.

(3) *Not. hist. sur le c*on *de Bernaville*, Amiens, Yvert et Tellier, 1897, p. 61.

(4) *Loc. cit.*, p. 166.

(5) « François de Créquy, élu évêque de Thérouenne, abbé de Saint-Pierre de Selincourt, mourut avant son père » (*Hist. généal.*, VI, 784, A.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

que Belleval nous a conservée parmi ses titres originaux du Ponthieu. (1)

Du moins notre Prieur d'Hornoy semble-t-il avoir rempli régulièrement la carrière ecclésiastique qu'il avait embrassée, ce qui est certainement une originalité pour l'époque et un mérite à nos yeux. Si l'on observe l'ordre adopté par la *Gallia*, il devint protonotaire, puis abbé de Selincourt et seulement ensuite évêque de Thérouanne. (2) Mais peut-être que cet ordre fut adopté par les Bénédictins, eu égard à l'importance des dignités et non à la suite des temps, car François de Créquy apparaît, sauf plus ample informé, comme évêque en 1535 et comme abbé seulement en 1544.

Ce dont il y a lieu aussi de lui tenir compte, c'est de la réserve et de la discrétion qu'il apporta dans la collation des bénéfices. Et alors, par exemple, qu'un Jean IV de Lorraine réunissait sur sa tête onze évêchés, qu'un Odet de Châtillon, à dix-huit ans, était prieur de quatre prieurés, abbé de seize abbayes, cardinal, archevêque de Toulouse, évêque de Beauvais, que tant d'autres cumulaient les emplois laïques et même

(1) Bibliothèque de la Soc. des Ant. de Pic., Collection Belleval, « Ponthieu, Titres originaux, III (1537-1557) » pièce F. 138.

(2) ... *ex protonotario apostolico et abbate Sancti Petri Selincurtis, cedente Johanne, fit episcopus morinensis 3 novembris 1535 (Gall. christ.)*


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

militaires de maîtres des requêtes, de chanceliers, de trésoriers, de présidents de chambres, de capitaines de châteaux, de baillis de villes, de lieutenants du Roy — lui, de qui le crédit était certainement très grand aussi et qui aurait pu faire payer les services des siens, semble s'être contenté d'un prieuré, d'une abbaye, d'un évêché.

Mais la collation de ces trois unités fut bien quand même marquée au coin de l'arbitraire du temps. Il est certain que Le Tonnelier fut dépossédé du prieuré d'Hornoy, puisqu'il en prit la ferme, et que Moreuil lui fut donné à titre de compensation. Jean IV de Lorraine fut, d'après l'expression même de M. de Mas-Latrie, le plus grand cumulateur d'évêchés. (1) On vient de voir qu'il en possédait onze à lui seul S'il les avait cumulés ainsi, c'était évidemment pour en tirer profit et non, j'imagine, pour en faire, à l'occasion, largesse à ses amis. L'intrigue nous échappe, mais les simples faits ont leur éloquence. C'est par la cession de Jean de Lorraine que François de Créquy devint évêque de Thérouanne.

Quant à l'abbaye de Selincourt, ce fut un véritable coup de force qui la lui donna. Selincourt avait pour abbés, depuis presque un demi-siècle, les deux Fretel, oncle et neveu, personnages considérables par leur vertu, leur dignité, leur savoir, leur sagesse d'administrateurs. Jean X

(1) *Maximus cumulator episcopatuum (Trésor de chronol.).*


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fretel, docteur en théologie, au lendemain des désastres de la fin du quinzième siècle, commença à relever Selincourt de ses ruines (1). Jean XI Fretel rendit également à sa maison et à son ordre d'éminents services, continuant la restauration de l'abbatiale, augmentant la bibliothèque et imprimant un nouvel essor à l'étude des Saintes Lettres. (2) L'éminence de ce Jean XI Fretel sut si bien s'imposer qu'il parvint à tenir tête pendant vingt-huit ans à l'envahissante commande. François de Créquy devait vaincre cette résistance, et la vaincre, nous l'avons dit, par la force. En 1544, Jean Fretel quittait cette maison qui leur devait tant, à son oncle et à lui, et où ils s'étaient l'un et l'autre dépensés. Il permutait pour un modeste prieuré — le prieuré de Domard-en-Ponthieu. Et la lutte fut si vive et si cruelle sans doute qu'on en trouve la trace dans le style, en apparence impassible sous son mauvais latin, des Sainte-Marthe. Jean Fretel « fut contraint de permuter. » (3)

(1) *Johannes X Fretel, doctor sacrae theologiae, abbas anno 1500, ecclesiam reparavit, domosque abbatis et infirmorum de novo construxit. De domo sua et ordine bene meritus occubuit.*,. (*Gal. christ.*, col. 1370).

(2) *Johannes* XI *Fretel, Johannis ex fratre nepos ejusdemque tam virtutis quam dignitatis heres, bibliothecam libris instruxit, ecclesiam ornavit et sacrarum litterarum studia invexit* (*Gal. christ., ibid.*).

(3) ... *Sed abbatiam permutare coactus est pro prioratu de Donmars in Pontivo in gratiam ultimi Tarvannensium episcopi primique Selincurtis commendatarii die (?) augusti, 1544 (Ibid).*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cependant les événements vont se précipiter : on a vu qu'en 1522, le château de Fressin avait failli être pris, mais que le danger était permanent. Chaque jour il était menacé, dit Martin du Bellay, « tant par ceux de Térouenne, de Montreul que de Dourlen. » (1) En 1525, le danger avait été plus pressant encore et l'église incendiée. (2) Enfin, en 1552, le comte de Roeux, lieutenant de Charles-Quint, vint à bout de consommer la ruine souvent projetée et d'incendier le château lui-même.. (3) Ce fut le coup de grâce de François de Créquy.

Fressin détruit, l'évêque mort, la ville épiscopale anéantie — tout cela en l'espace de quelques mois.

L'examen du crâne de François de Créquy n'a guère rien révélé au point de vue pathologique. Il semble, à première vue, asymétrique, mais c'est une illusion que crée le maladroit sciage, à fin d'embaumement, dont j'ai parlé dans ma communication de 1905. (4) L'arête du nez est légèrement déviée vers la gauche, déviation assez commune. La cloison des fosses nasales ne sépare pas la cavité en deux parties égales. Il en devait résulter une difficulté de respiration se tra-

(1) *Loc. cit.*, f° 45.

(2) Robitaille, *loc. cit.*, p. 145.

(3) *Ibid.*, p. 143.

(4) *Bull. trim. de la Soc. des Ant. de Pic.*, 3e trim. 1905, p. 322.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

duisant par la nécessité de respirer souvent la bouche ouverte. La cavité orbitaire droite est de deux millimètres et demi plus étroite que la gauche dans son diamètre transversal. Le maxillaire inférieur est remarquable par la finesse et la vigueur de ses formes. Les accents en sont remarquablement dessinés. Il devait faire sur le vivant une assez forte saillie en avant, donnant à la physionomie l'expression qu'elle donne chez les individus énergiques, volontaires (1)

En somme, à part cette tendance au prognathisme qui ne surprendra pas chez un sujet à longue ascendance, on ne peut qu'émettre des hypothèses sur cette mort prématurée. Il faudrait ici la science complexe et sûre d'un Auguste Brachet, pour rechercher chez les Créquy, chez les Soissons, chez les Rubempré, chez les Châtillon, chez les Craon, chez les Saveuse, aux mille échelons du pennon de François de Créquy, les traces des tares physiologiques qui l'ont éloigné d'abord de la carrière des armes, lui, second fils d'une brillante race militaire, qui l'ont doué vraisemblablement ensuite d'une excitabilité morbide. Son père, son frère aîné, ses oncles Bernieules et Pontdormy firent « des prodiges de valeur » — suivant la juste et forte expression de M. de Calonne. (2) Et s'il n'est pas absolument

(1) Note de M. le docteur Peugniez.

(2) *Dict. hist. et archéol. du Pas-de-Calais*, dans *Mém. de la commission hist. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, canton de Montreuil*, p. 49.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prouvé que sa mort soit en relation directe d'effet à cause avec la destruction de Fressin, c'est du moins infiniment probable.

La date de cette mort ne saurait être, au surplus, douteuse. Pourtant, tous les auteurs flamands disent et répètent que François mourut le 28 février 1552. On ne voit guère que M. le baron Dard (1) qui ait compris que cette date avait besoin d'un correctif, puisque, aussi bien, les auteurs de la *Gallia* disent expressément, qu'il termina à la fois ses jours et la série des évêques de Thérouanne, le 28 février 1552, selon le mode antique de fixer le commencement de l'année, (2) autrement dit : « vieux style. » Il est à peine besoin d'être remarqué qu'en Flandre, le vieux style est le style de Pâques. Il faut donc bien écrire 28 février 1552-1553.

*
* *

On a remarqué souvent que les Commandataires ne se souvenaient de leurs bénéfices que pour en toucher les revenus et s'y réfugier dans les mauvais jours — comme Ronsard allait dans ses prieurés vendômois, Croix-Val et Saint-Cosme quand « ses gouttes » le travaillaient trop fort. Il ne faudra à François de Créquy rien moins que la destruction de son château familial pour qu'il se rappelle Hornoy et Selincourt et qu'il y vienne agoniser et se faire enterrer.

(1) *Dict. hist. et archéol. du Pas-de-Calais*, p. 24.

(2) *Dies clausit et seriem Tarvannensium antistitum die 28 februarii 1552, juxta antiquatam inchoandi anni rationem.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE RIETZ DE SAINT-SAUVEUR A ARRAS

ET

LA HOTOIE A AMIENS

Lecture faite à la Séance du 14 Janvier 1908

MESSIEURS,

J'ai reçu hier de M. A. Guesnon une plaquette relative à une communication faite par le savant auteur à la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, le 3 octobre 1907. Elle est intitulée : *Le Rietz de Saint-Sauveur à Arras et sa légende* (1).

Il m'a semblé que vous pouviez prendre quelque intérêt à une courte analyse de ce travail, où se trouve comme une réplique inattendue d'un point obscur de notre histoire locale.

Dans le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme, on appelle *Rietz* des terres improductives pour cause de stérilité ou par défaut de culture. Les anciennes archives de Béthune, Saint-Omer,

(1) A. Guesnon — *Le Rietz de Saint-Sauveur et sa légende*. Paris, 1908, Imp. Danzig, rue des Francs-Bourgeois, 26.


Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lille, Arras et Amiens, mentionnent de ces rietz, qui appartenaient aux seigneurs ou aux communautés urbaines (1).

Arras en avait d'eux, dont l'un, en Ville, hors la porte de Saint-Nicolas, était un bien communal de temps immémorial, ainsi que le démontre péremptoirement M. Guesnon, par des documents remontant à 1270, et qui, jusqu'à nos jours, ne révèlent aucune mutation de propriété.

Quoiqu'il en soit, cette vérité historique n'a pu encore triompher d'une légende qui a pris rang parmi les traditions les plus indiscutées de l'histoire d'Arras.

Quelle en est donc l'origine ?

Harbaville écrivait en 1842, sans accompagner sa citation d'aucune indication de provenance, : « Saint-Sauveur possède une belle promenade « nommée le *Rietz,* qui est fréquentée dans la « belle saison. Une dame *du Rietz* fit don de cette « propriété à la jeunesse d'Arras en 1436. L'acte « porte que la donatrice *a baillé al jeunesse « d'Arras sen pré de Saint-Sauveur pour s'y « esbaudir et s'y abanier* » (2).

(1) *Rietz*, ou mieux *Riés*, *Riez*. — Dans Corblet, *Gloss. pic.* : « *Riez* », mauvaises terres non labourées qui servent de pâturages aux bestiaux *Idem* en Roman. — Dans Roquefort, *Gloss. roman* : *Ries*, *riestis*, *riets*, *rietz*, terre en friche et inculte..... — « Quand aucun délaisse, en tems de paix, sa terre en friche « ou riez sans labeur (labour) » : Cout. d'Amiens, const. gén. I, 602 (Godefroy. *Dict. de l'anc. franc.* V° Rietz).

(2) Harbaville ; *Mémorial hist. et archéol. du P.-de-C.* ; 1842 ; t. I, p. 116. — *Esbaudir* (s'), syn. de *Esgaudir* (s'), se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'abbé Van Drival (1) et Le Gentil (2) ont reproduit, sans la contrôler, cette affirmation.

M. Guesnon n'hésite pas à déclarer que la donation est apocryphe et l'acte faux. Pas un historien, dit-il, pas une chronique locale n'a parlé de cette prétendue donation. Le Père Ignace ne l'a pas connue ; et il n'y en a pas trace dans les archives d'Arras. La dame du Rietz est un mythe ; la jeunesse d'Arras, n'étant pas personne civile, n'avait pas qualité pour recevoir ; enfin ce pastiche affecté du vieux langage trahit son origine suspecte, en substituant la graphie phonétique du patois actuel aux formes en usage à la date de l'acte, qui, on l'a vu, est de 1436.

Harbaville aurait-il donc fabriqué de toutes pièces cette histoire ? Non, pense M. Guesnon. L'invention vient d'ailleurs ; Amiens la lui a fournie, et il n'a fait que l'adapter, en donnant pour fondement à son assertion, ou plutôt à sa légende une autre légende.

On sait que l'étymologie du mot *Hautoie* est déjà bien incertaine.

Cette promenade tirerait-elle son nom de l'an-

réjouir. « Étym. du Roman *gaudir*, dérivé du lat. *gaudere* ». — *Abanier*, dans Roquefort, *Gloss. Roman*, *Ebanier* (s'), se réjouir, — Dans Corblet, *Gloss. Picard*, *abanier* (s') flaner. — Dans Godefroy, *op. cit.* *V° Esbanoier*, trente formes diverses du même mot, au sens de s'amuser, s'égayer.

(1) Van Drival, *Dict. hist. et arch. du P.-de-C.*; 1873 ; arr[t]. d'Arras, t. I, p. 114.

(2) Le Gentil, *Le viel Arras*, 1877, p. 569.



Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cienne voie romaine, Hautoie, Haute voie = *alta via*, qui la traversait dans toute sa longueur ?

D'après Pagès, ce nom lui viendrait de ce que la donatrice de la prairie y alloit et la *hantoit;* d'où *hautoie*, par corruption de langage.

Dom Grenier avait pensé d'abord à *Hautes oies*, comme équivalent synonymique des cygnes entretenus par la Ville ; puis il a préféré et avec raison le chemin surélevé, *l'alta via* (1).

Enfin de bons esprits ont proposé l'étymologie suivante : La Hautoie serait le lieu, le champ de Mars, où l'*ost*, l'*host* (2) s'exerçait au maniement des armes et *hostoyait*.

Il y a plus. Non seulement l'étymologie du mot Hotoie est ténébreuse, mais l'origine même de cette promenade est inconnue.

Comme pour Arras, les titres qui la concernent ne remontent qu'à la fin du XIV[e] siècle. Cette lacune historique, l'imagination populaire l'a comblée ; et voici de quelle façon.

« On racontait, qu'une certaine Marie de la
« Hotoye, d'autres disaient Marguerite Pigmée,
« d'autres encore une religieuse Clarisse, nommée
« Sainton, aurait donné cette prairie à la jeu-
« nesse d'Amiens pour servir à ses jeux et diver-
« tissements. Comme preuves : des références
« aussi vagues que mystérieuses. »

(1) Dom Grenier. *Introd. à l'Hist. de la Picardie*, p. 486.

(2) *Ost*, *host*, armée. Corblet et après lui Godefroy signalent en Picard, le mot *ost* ou host (haspiré, prononcé o), au sens de troupeau.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jean Pagès (1655-1723) enregistra cette tradition locale, sans en garantir l'authenticité. (1)

Mais le père Daire (1757) s'empara du fabuleux récit, l'étaya d'une fiction généalogique, simula une formule d'acte et dit avec autorité :

« La Hotoye est une promenade agréable dans « le faubourg de ce nom, qui provient d'une fa- « mille considérable, d'où sortit Marie de la « Hotoye qui donna ce terrein. La donation est « conçue en ces termes : *Je donne le lieu de la* « *Hotoie pour égaudir la jeunesse* » (2).

Cette légende n'est-elle pas le prototype de celle d'Arras ; la contrefaçon est flagrante. Harbaville n'a rien inventé, sauf la date. Il a copié le père Daire, en substituant le français *esbaudir* au picard *égaudir* et le Rietz de Saint-Sauveur à la Hotoie d'Amiens (3)

Et M. Guesnon conclut en ces termes : « C'est « là une opération frauduleuse dont il importait « de faire justice, puisqu'elle a faussé la vérité « historique, égaré l'opinion et tenu en échec le « droit incontestable de la ville d'Arras. »

(1) Louis Douchet, *Ms de Pagès*, Amiens, 1856, t. III, p. 387. — Cf. Aug. Lenoir, *La Hotoie*, Amiens, Yvert, 1902. Bib. Antiq. de Picardie.

(2) P. Daire, *Hist. de la Ville d'Amiens,* 1757, t. I, Appendice.

(3) *Esbaudir*, *esgaudir*, *égaudir*, se réjouir, s'amuser. Voir note précédente. *Adde* : le changement de B en G est assez rare dans notre patois. On peut citer cependant les formes parallèles : *Gobelin*, *goguelin,* diable, farfadet ; *Borrier*, *gorrier*, bourrelier ; *Bove*, *gove*, cave non maçonnée.



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainsi l'histoire du Rietz de Saint-Sauveur, a pris sa source dans le plagiat d'un auteur qui ne veut pas rester à court de documentation ; mais la donation de Mlle de la Hotoie reste toujours aussi énigmatique.

Sans doute l'imagination populaire peut bien créer de toutes pièces des légendes galantes qui se propageront chaque fois qu'elles retrouveront le cadre dont était entourée la première. Ainsi nous avons pu constater sur tout notre littoral que la légende de Froideville ne demande pour éclore qu'une haute falaise, d'où puissent se jeter deux amants contrariés dans leurs desseins (1).

Mais, pour les légendes qu'on pourrait appeler historiques et qui ne s'appuient sur rien, quel évènement a bien pu leur donner naissance et longue vie ? Ne serait-ce pas une chanson, ou une complainte, riche de détails capables de frapper l'esprit du peuple et qui, colportée de bouche en bouche, perd peu à peu le caractère d'une fiction, s'infiltre dans les mémoires et finit par s'imposer comme une vérité ?

Mlle de la Hotoie, Catherine de Lisse (2) et Marie Chrétienne (3) sont, jusqu'à preuve contraire, des héroïnes d'une mythologie Picarde.

(1) Oct. Thorel, *Lettre sur Mers*, etc. Amiens, Hecquet 1891 ; *La légende de Froideville*, p. 52.

(2) V. le Baron de Calonne : *Hist. d'Amiens*, Amiens, Piteux, 1899 ; t. I, p. 457.

(3) Ed. David : *Marie-Chrétienne*, légende Amiénoise en vers patois ; Amiens, imp. Picarde, 1903 ; Préface.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais revenons à nos deux donations. Harbaville a bien pu copier le père Daire, mais pas d'assez près cependant pour que les situations juridiques d'Arras et d'Amiens soient absolument les mêmes.

La Jeunesse d'Arras, si tant est qu'elle ne soit pas une personne morale était au moins la bénéficiaire taxativement dénommée du pré de Saint-Sauveur, et les mots « *pour s'y esbaudir* » constituent bien , moins une condition pouvant entraîner la révocation de la donation pour inexécution de cette clause, qu'un vœu émis par la disposante. Et dès lors, on comprend — car tout est plaidable — comment l'acte de 1436 a pu tenir pendant très longtemps en échec le droit de la ville d'Arras, prétendue détentrice du pré dont s'agit à titre précaire.

La donation de M[lle] de la Hotoie, non datée, ne porte même pas le nom du donataire de la promenade où la jeunesse pourra *s'égaudir*. La Ville ne figure pas non plus dans l'acte apocryphe dont s'agit. Mais comme, depuis un temps immémorial, elle a fait sur la Hotoie des actes géminés, affermissant son *animus domini*, elle en est devenue, si elle ne l'a toujours été, la propriétaire incommutable et n'a point, comme Arras, à redouter d'actions en revendication.

Oct. THOREL.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PRISE DE SAINT-VALERY PAR LES LIGUEURS
en 1592

Note par M. Adrien HUGUET.

On doit à M. Charles Bréard la découverte d'un important document pour l'histoire de la Ligue à Saint-Valery C'est l'acte de reddition, en date du 12 janvier 1592, de la garnison royaliste placée dans cette ville par le duc de Nevers. Cette pièce, extraite des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, et qui a fait l'objet d'une intéressante communication à la Société des Antiquaires de Picardie en 1894, porte quatre signatures des partisans du roi de Navarre, celles des capitaines Delmenim, Focthum, Charlet, et Philippe de Boussesse, et trois signatures d'officiers ligueurs, celles de G[de] Damerval, A. de Vauthoult, et Le Grubault. (1)

Elle permet de préciser la date d'un événement qui fit sans doute quelque bruit, puisqu'il est le sujet d'une estampe allemande que M. Ernest Prarond a signalée dans plusieurs de ses ouvrages (2) et que M. Charles Bréard a attribuée

(1) Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, Année 1894, n° 1, p. 363.

(2) *Histoire de cinq villes et de trois cents villages*, Saint-Valery, T. I, p, 388 ; *La Ligue à Abbeville*, T. II, p. 357.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

à François Hogenberg. Elle donne ensuite, sur le fait de la reddition, quelques renseignements qui ne sont pas sans intérêt.

Les gentilshommes et capitaines royalistes, retirés en la tour de l'Echevinage après la surprise de la Ville et du château, sortirent chacun avec un cheval et leurs épées pour toutes armes. Les soldats avec la baguette de leurs armes à feu. Il leur fut promis sous serment, aux uns et aux autres, que le sieur d'Ecle les accompagnerait et les conduirait sans leur causer aucun déplaisir, jusqu'à Mayoc ou Saint-Firmin, sur l'autre rive de la Somme. Les enseignes et tambours demeurèrent en la ville.

Pris isolément, le précieux document dont nous venons de rappeler succinctement le contenu, peut laisser supposer que la garnison royaliste se rendit sans combattre et que la soumission était une chose prévue et en quelque sorte convenue à l'avance.

Les commentaires dont l'auteur a fait précéder la publication de l'acte de capitulation n'infirment pas cette hypothèse.

« A la nouvelle du mouvement offensif dirigé à travers l'Amiénois et le Vexin (par le duc de Parme), dit M. Ch. Bréard, on devait s'attendre à voir les petites places fortes, restreintes à leurs seules forces, isolées les unes des autres et en proie à des divisions intestines, on devait s'attendre, disons-nous, à les voir ouvrir leurs portes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux Ligueurs. C'est ce qui arriva pour Saint-Valery-sur-Somme dès les premiers jours de janvier 1592 : des soldats de sa garnison trahissant la cause royale, livrèrent la ville et le château au capitaine d'Amerval, qui y commandait quelques mois auparavant. »

Il nous a paru intéressant de rapprocher de ce document la version donnée par dom Rupert de Burnonville dans son *Histoire chronologique de l'Abbaye Royale de Saint-Valery-sur-la-Mer,* (1) important manuscrit de la Bibliothèque Nationale consulté fructueusement par M. l'abbé Caron, pour son *Histoire de Saint-Valery.*

Voici comment s'exprime le religieux :

« Le premier janvier en suivant, qui estoit l'an 1592, un habitant de Saint-Valery, zélé pour la religion catholique, s'accosta d'un caporal de la campagnie du sieur de Verrinne, qui gaigna tous ses compagnons à la réserve d'un qu'ils tuèrent, ils rendirent le chasteau à M. le duc

(1) Bib. Nat. Fonds latin, Ms 12704. *Monasticon benedictinum.* Nous avons trouvé, à la Bibliothèque nationale, dans un volume différent de la même collection, (ms 12701), une seconde copie de dom Rupert de Burnonville dont l'existence ne nous paraît pas avoir été jamais signalée. Elle est intitulée : « Abrégé de la fondation du monastère de Saint-Walery sur la Mer, et de ce qui est arrivé de plus considérable jusques à l'establissement des religieux de la congrégation de Saint-Maur, avec la liste des abbés et des bénéfices qui en dépendent, » et est datée de 1665. Nous n'avons pas eu le loisir de la collationner avec la précédente, mais, d'après les simples comparaisons que nous avons faites, elle nous a paru être exactement semblable.


Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Aumale qui estoit à Abbeville et s'estoit approché la nuict pour cet effet, auquel temps ladite compagnie devoit estre en garde ; Ledit sieur d'Amerval s'estant présenté au chasteau on le laissa entrer ; le sieur de Verrinne, s'éveillant au bruit, vint nud en chemise avec une pertuisanne en main pour faire résistance, mais il fut bien tost tué. Et le dict sieur duc d'Aumale dans la ville où plusieurs lansquenets furent tues et d'aultres prisonniers, quelqu'uns s'estans retirez dans l'église eurent quartier et sortirent libres par composition. On remist pour gouverneur du chasteau ledit sieur d'Amerval, à la charge de mieux faire, et de faire fortifier et achever les plattes formes que le duc de Nevers avoit commencées. »

On voit que, d'après dom Rupert de Burnonville, l'affaire ne se passa pas sans effusion de sang, qu'au contraire la résistance sérieuse des défenseurs de la ville occasionna la mort de plusieurs d'entre eux.

Ce qui peut engager à donner créance au récit du religieux, c'est qu'il est parfaitement d'accord avec l'acte de reddition, en ce qui concerne les détails de la retraite en l'église et les conditions du traité.

Nous avons du reste comparé le récit qu'il fait des sièges de Saint-Valery de 1591 à 1593 avec les documents publiés par M. Ernest Prarond dans la *Ligue à Abbeville* sur ces mêmes sièges

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

et nous avons trouvé les deux versions constamment d'accord dans les grandes lignes, jusqu'en l'année 1592. Il existe de sérieuses erreurs de date pour les faits de l'année 1593.

Malgré ses inexactitudes, le manuscrit de ce religieux, écrit très probablement sur des documents qui existaient encore à l'Abbaye, et sans doute aussi sur des souvenirs plus ou moins fidèles, conservés dans le monastère, nous parait d'une importance considérable pour l'éclaircissement des événements militaires locaux demeurés si obscurs en raison de la perte des archives de Saint-Valery antérieures à 1593.

Nous croyons trouver dom Rupert de Burnonville deux fois en défaut dans le court extrait que nous venons de rapporter.

La date du 1er janvier 1592 pour la surprise du château ne paraît pas admissible, puisque la capitulation est datée du 12 du même mois. Il n'est pas vraisemblable que la garnison ait résisté douze jours réfugiée dans l'église et la tour de l'Echevinage.

Le non du sieur de Verrinne, commandant du château, mérite d'être contrôlé. Un gentilhomme avait été placé à Saint-Valery par le duc de Nevers, après le siège que l'ancien gouverneur de Picardie avait fait de la ville. Or, nous voyons, dans les *Lettres missives de Henri IV*, que l'officier désigné pour commander à Saint-Valery est un sieur Douymes. Plusieurs lettres parlent de ce


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



Gravure allemande représentant la prise de Saint-Valery par les Ligueurs, en 1592.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

capitaine, et l'une, du 17 décembre, porte que « ledit sieur Douymes pourra garder la dicte place avec lesdites trois compagnies de gens de pied et la sienne de chevaulx légers en laquelle il y a plus de quarante maistres. » Une autre lettre, du 18 décembre, mentionne encore cet officier comme gouverneur, mais cette fois, le nom est écrit Dwuysmes, ce qui donne lieu à cette remarque de l'éditeur des *Lettres missives* qu'il s'agit sans doute d'un personnage anglais.

Il est donc à peu près certain que le capitaine du château, lors du coup de main de janvier 1592, était un sieur Douymes ou Dwuysmes.

Dom Rupert de Burnonville semble avoir confondu le commandant placé par les soins du duc de Nevers en 1591 avec celui mis en juin 1592 par le maréchal de Biron, et qu'il appelle de Voisinne, « escossois qui y demeura environ six mois. » La prononciation du w anglais a pu rendre difficile la transmission du nom sous sa véritable forme.

M. Charles Bréard a établi d'une façon indiscutable l'identité du principal personnage de l'affaire, Godefroy d'Amerval, écuyer, porte-enseigne de cinquante hommes d'armes, capitaine de Saint-Valery, qui avait épousé en 1561, Françoise Le Greffier.

Dom Rupert de Burnonville accuse cet officier d'avoir rendu la ville à composition au duc de Nevers en 1591 sous la condition qu'on tirerait


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cent coups de canon à la volée, pour le mettre à couvert. « Il fut beaucoup blâmé par M. le duc d'Aumale, gouverneur de la province pour la Ligue, de s'estre rendu si laschement ».

Le moine ajoute qu'après l'affaire de janvier 1592 dont nous avons examiné les péripéties, « le 2 juin, le maréchal de Biron vint assiéger pour le roi la ville de Saint-Walery, qui fust rendue le 11e par ledit sieur d'Amerval sans attendre qu'on tirast un coup de canon, de quoy, le duc d'Aumale, indigné, lui fit refuser l'entrée dans Abbeville ».

Nous ignorons si ce dernier détail est exact. Constatons simplement que Godefroy d'Amerval s'était retiré à Montreuil avant la cessation complète des guerres ; il y résidait en août 1593 (1).

M. Charles Bréard a pris le sieur d'Ecle dont il est parlé dans l'acte de capitulation, pour un officier de la Flandre Wallonne venu mettre son épée au service de la cause catholique et du parti espagnol. Nous sera-t-il permis de ne pas partager cet avis ? Nous croyons reconnaître, en cet officier, l'un des plus zélés ligueurs du Ponthieu, intimement mêlé aux événements de l'époque, et notamment aux incidents survenus à Abbeville en 1591 lors de la prétendue trahison de M. de Roncherolles de Pont-Saint-Pierre, nous voulons parler de Antoine de Monthomer, seigneur d'Escles, allié à Catherine de Belleval, dame

(1) *Les gouverneurs de Montreuil de la maison des Essarts de Maigneulx*, par M. Roger Rodière, deuxième partie, p. 162.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Aigneville et de Catelinval, par contrat du 4 novembre 1585 (1).

L'un des signataires ligueurs de l'acte de capitulation, dont M. Charles Bréard n'a pu établir l'identité, le capitaine Le Grubault, nous paraît être le lieutenant du gouverneur de Rue, également mêlé aux événements d'Abbeville dont nous venons de parler, Jehan d'Ohier, écuyer, sieur de Grébault ou Grubault (2).

Il nous reste une simple remarque à formuler sur l'estampe allemande, datée : « Am. January 1592 », et portant l'inscription : *Valeri auff der Sonn,* que M. Charles Bréard croit l'œuvre du graveur François Hogenberg.

Cette gravure, non signée, dont M. Ernest Prarond a donné une description d'une scrupuleuse exactitude dans son *Histoire de cinq villes,* offre de grandes analogies avec les estampes sorties du fameux atelier de Cologne, fondé en 1570 par François Hogenberg, de Malines. Si on la compare, notamment, avec la *Sédition à Hasselt en 1567,* qui est l'œuvre personnelle de cet artiste, on découvre une similitude complète dans les procédés.

(1) Voyez *Chronologie d'Abbeville et du Comté de Ponthieu*, page 424, en note, et *Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu*, par M. de Belleval, col. 718.

(2) *Chronologie d'Abbeville*, p. 424, en note, et *les Gouverneurs de Montreuil de la Maison des Essarts de Maigneulx*, p. 156.


Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On ne saurait cependant attribuer la paternité de la gravure représentant la prise de Saint-Valery en 1592 à François Hogenberg, puisque ce graveur mourut en 1590. *La Biographie nationale de Belgique* (1), et plusieurs auteurs allemands sont d'accord sur cette date. Elle ne pourrait être que de ses continuateurs, Jean Hogenberg, Ambroise et Fernand Arsénius, Georges Hoefnaghel, Chaymox, Limbourg ou Simon Van Nouvel.

(1) Tome IX, p. 439.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LES 2e ET 3e TRIMESTRES DE L'ANNÉE 1908

I. Le Ministère.

1° Nouvelles archives des missions scientifiques, XV, 4 ; XVI, 1. — 2° Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France etc., 1904-05. — 3° Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 1907, nos 2 et 3. — 4° Discours de MM. H. Cordier et Doumergue au congrès des sociétés savantes, 1908. — 5° La revue historique, XCVI, supplément et XCVII, n° 2. — 6° Journal des savants, 1908, 3-9. — 7° Revue de l'histoire des religions LVI, 2, 3, LVII, 1. — 8° Annales du musée Guimet, Bibliothèque d'études, XIX ; Le Nepal etc., par S. Levi, III ; XXIV, 1, Etudes sur le calendrier égyptien, par M. Mahler. — 9° Revue historique XCVIII, 1 et 2.

II. La Préfecture de la Somme.

1° Conseil général de la Somme. Rapports du Préfet, etc., Procès-verbaux des séances, 1re session ordinaire de 1908.

III. Les Auteurs.

1° Baron de Baye. — Les tombeaux des Goths en Crimée. — 2° M. E. Delignières. — Laurens Bomy, peintre abbevillois (16...-1661). — 3° M. Demailly. — Inventaire d'une série inédite de monnaies des évêques des innocents, papes des sots, enseignes, médailles et autres petits monuments de plomb trouvés en Picardie et principalement à Amiens. — 4° M. P. Dubois. — Les maisons de campagne de la banlieue d'Amiens au XVIIIe siècle. — 5° M. Duchaussoy. — Visite des usines Frederic Bayer et Cie, à Elberfeld et Leverkusen. — 6° L'abbé Fourrière. — Revue d'exégèse mythologique, XVII, janvier-juin 1908. — 7° M. de Guyencourt. — Compte-rendu des travaux de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1906-07. — 8° R. P. de la Croix, S. J. — A propos de Saint Philibert de Grandlieu ; réponse à une critique de M. L. Maitre. — 9° Dr V. Leblond. — Denise de La Caille, la possédée de Beauvais. — Instruction aux députés de l'hôtel de ville de Beauvais allant à Senlis « pour le fait des monnoies ». — 10° L'abbé Leroy. — Histoire des Chapelains de la Cathédrale d'Amiens. — 11° M. Alf. Mazière. — La bibliothèque d'un Noyonnais. — 12° M. Percheval. —


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La tradition gothique dans l'imagerie populaire ; Les images éditées à Amiens. — 13° Cte de Richoufftz. — Les Créquy dans le Vimeu, 1573-1721.

IV. — Dons divers.

1° Don de M. P. Dubois. — Rapport sur les fouilles à entreprendre dans le département de la Somme, lu dans l'Assemblée générale (de la Société des Antiquaires de Picardie) du 8 juillet 1838, par M. Garnier. — 2° Don de M. Libouton. — Guide en Belgique. — 3° Don de M. Thorel. — Jules Verne. — Discours de réception prononcé à la séance (de l'Académie d'Amiens) du 10 février 1908, par M. Ch. Lemire. — Réponse de M. Oct. Thorel.

V. Acquisitions.

1° Dictionnaire des Antiquité grecques et romaines, etc., par MM. Daramberg, Saglio et Pottier, de RAD à SAC.

VI. Sociétés françaises.

1° Académie d'Amiens. — Mémoires, LIV, 1907. — 2° Académie de Clermont-Ferrand. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 2° série, 1-7, 1908. — 3° Académie de l'Oise. — Mémoires, XX, 1. — Compte-rendu des séances 1907. — 4° Académie Delphinale. — Bulletin, 5° série, I, 1907. — 5° Académie de Mâcon. — Comptes-rendus des travaux 1833-40 et 1841-47. — Annales, 2° série, II et III. — 6° Académie de Marseille. — Mémoires 1906-07. — 7° Académie de Montpellier. — Mémoires de la section des Lettres, 2° série, V, 1. — 8° Académie de Rouen. — Précis analytique des travaux, 1906-07. — 9° Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comptes-rendus des séances ; décembre 1907 ; janvier-juin, 1908. — 10° Académie de Stanislas. — Mémoires, 6° série, V. — 11° Académie de Toulouse. — Mémoires, 10° série, VII. — 12° Académie de Vaucluse. — Mémoires, 2° série, VII, 1-2, 1907 ; VIII, 1-2, 1908. — 13° Académie du Var. — Bulletin, LXXV° année, 1907. — 14° Association des Rosati Picards. — Compte-rendu de la fête du samedi 15 février 1908, en l'honneur de M. Jules Boquet, président de la Société, etc. — L'éclairage des rues d'Amiens à travers les âges, par M. J. Thomas. — 15° Association pour l'encouragement des études grecques, XXI (janvier-juin 1908). — 16° Commission archéologique de Narbonne. — Bulletin X, 2, 1908. — 17° Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. — Bulletin XIV, 2. — 18° Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or. — Mémoires, XV, 1, 1906-07. — 19° Commission historique du département du Nord. — A propos du deuxième centenaire du siège de Lille et de sa citadelle, 1708-1908. — 20° Conseil d'hygiène départemen-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tal et des commissions sanitaires du département de la Somme. — Travaux 1907. — 21° Société Académique de Boulogne-sur-Mer. — Essai sur les ducs d'Aumont, gouverneurs du Boulonnais, 1622-1789. — Guerre dite de Lustucru, 1662, par le R. P. A. Hamy.— Documents inédits. — Bulletin VII, 1904-07. — 22° Société académique de l'Aube. — Mémoires, 3° série, XLIX, 1907. — 23° Société académique de l'Oise. — Comptes-rendus des séances, années 1892 à 1902 et 1907. — 24° Société académique de Nantes. — Annales, 8° série, VIII, 1907. — 25° Société académique de Poitiers. — Bulletins, n°° 272, 291 et 312. — 26° Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. — 49° volume. — 27° Société archéologique de Bordeaux. — Album d'objets d'art existant dans les églises de la Gironde. — 28° Société archéologique de Nantes. — Bulletin, XLVIII, 2, 1907. — 29° Société archéologique de Provence. — Bulletin, 10-11. — 30° Société archéologique de Touraine. — Bulletin et mémoires, XLVI. — Bulletin trimestriel, XVI, 1, 4, 1907, 1, 1908. — 31° Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. — Bulletin et mémoires, XXXVII, 2. — 32° Société archéologique du département de Constantine. — Recueil des notices et mémoires, XLI, 4° série, X. — 33° Société archéologique du Finistère. — Bulletin XXXIV, 1907. — 34° Société archéologique du Midi de la France. — Bulletin, nouvelle série, n° 37.— 35° Société archéologique et historique de Clermont-de-l'Oise. — Bulletin 1907. — 36° Société archéologique et historique de l'Orléanais. — Bulletin, XIV, 3-4, 1907 ; XV, 1, 1908 ; Mémoires, XXXII. — 37° Société archéologique et historique du Limousin. — Bulletin, LVII, 2. — 38° Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. — Bulletin, 3° série, XIII, 1905-06. — 39° Société Belfortaine d'émulation. — Bulletin, n° 27, 1908. — 40° Société d'agriculture d'archéologie, etc., de la Manche. — Notices, mémoires et documents, XXV. — 41° Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer. — Bulletin, 2° série, IX, 2-4. — 42° Société d'agriculture, etc., de la Haute-Saône. — Bulletin, 1907. — 43° Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — Bulletin, 2° série, XXXIII, 3. — 44° Société d'archéologie Lorraine. — Mémoires, LVII (4° série, VII) 1907 ; Bulletin, 2° série, II, 1902 ; VII, 1907, 4 et 11 ; VIII, 1908, 3-7. — 45° Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne. — Bulletin, T. X, supplément, et T. XI. — 46° Société d'Avranches, etc. — Revue de l'Avranchin, XIV, 1. — 47° Société de la Diana. — Bulletin, XVI, 1. — 48° Société de l'école des Chartes. — Bibliothèque de l'école des Chartes, LXIX, 1-2. — 49° Société de l'histoire de France. — Récits d'un ménestrel de Reims au XIII° siècle, par Natalis de Wailly. — Mémoires de du Plessis-Besançon, par Horric de Beaucaire. — Mémoriaux du Conseil de 1661, par M. de Boislisle, 3 vol., plus intro-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

duction. — Mémoires du cardinal de Richelieu, etc., T. I, 1600-1615. — Rapports et notices sur l'édition des mémoires du cardinal de Richelieu, etc., (fasc. IV, 1re du T. II). — Annuaire-bulletin, 1907, 4 ; 1908, 1-2. — 50e Société d'émulation d'Abbeville. — Mémoires, 4e série, VI, 1. — Bulletin, 1908, 1-2. — 51e Société d'émulation de Roubaix. — Mémoires, 4e série, VI, 1907. — 52e Société d'émulation du Bourbonnais. — Bulletin 1908, 1-7. — 53e Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. — Bulletin, avril-juillet 1908. — 54e Société de St-Jean. — Notes d'art et d'archéologie, XX, 3-8, 1908. — 55e Société des Amis des sciences de Rochechouart. — Bulletin XVI, 2, 1907. — 56e Société des antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique, XII, 1, 2, 1908. — 57e Société des antiquaires de l'Ouest. — Bulletin historique, 3e S. I., 4, 1907. — 58e Société des archives historiques de Saintonge, etc. — Revue XXVIII, 2, 1908. — 59e Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. — Bulletin 1908, 1-2. — 60e Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Bulletin LX, 1906. — 61e Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. — Mémoires, XVI, 1. — Table générale des quinze premiers volumes du bulletin. — 62e Société d'histoire et d'archéologie de Langres. — Bulletin VI, juillet 1908. — 63e Société d'histoire et d'archéologie de Touraine. — Annales, nouvelle S. XI et XII. — 64e Société d'histoire et d'archéologie du Maine .— Revue du Maine LXII, 1907, 2e semestre. — 65e Société Dunoise. — Bulletin, nos 153 et 154, 1908. — 66e Société Eduenne. — Mémoires, nouvelle S., XXXV, 1907. — 67e Société florimontane d'Annecy. — La revue savoisienne, 49e année, 1908, 1-2. — 68e Société française d'archéologie. — Bulletin monumental, LXXI et LXXII. — 69e Société française de numismatique. — Revue numismatique, 4e S., XII, 1-2, 1908. — 70e Société havraise d'études diverses. — Recueil des publications 1905, 2-4 ; 1906, 1-4 ; 1907. — 71e Société historique et archéologique du Gatinais. — Annales XXVI, 1-2. — 72e Société historique et archéologique du Périgord. — Bulletin XXXV, 2-4. — 73e Société industrielle d'Amiens. — Table générale des bulletins, 4e série décennale. — Bulletin XLV, 4, 1907 ; XLVI, 1, 1908. — 74e Société internationale de musique. — Bulletin français IV, 3-8, 1908. — 75e Société linnéenne du nord de la France. — Bulletin XVIII, septembre-octobre, 1907. — 76e Société nationale, etc., d'Angers. — Mémoires, 5e série, X, 1907. — 77e Société nationale des antiquaires de France. — Bulletin 1907. — Mémoires, 7e série, VII, 1907. — 78e Société philomatique Vosgienne. — Bulletin, 33e année, 1907-08. — Société polymatique du Morbihan. — Bulletin, 1-2, 1907. — 80e Société régionale des architectes du Nord de la France. — L'Architecture et la construction dans le Nord. — XVIII, 3-8, 1908. — 81e Société scientifique

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

historique et archéologique de la Corrèze. — Bulletin, XXX, 1-3, 1908.

VII. Sociétés étrangères.

1° Académie royale de Bavière. — Sitzunsberichte (philos.-philol. und hist. Klass.) 1907, 3, 1908, 1-6. — 2° Musée germanique. — Anzeiger, 1907, 1-4. — 3° Société de Bonn. — Jahrbucher, heft, 116. — 4° Société royale des sciences de Gœuttingue. — Nachrichten, geschaftliche Mitteilungen, 1907, 2 ; 1908, 1. — Nachrichten, Phil.-hist. Klasse, 1908, 1-4. — 5° Société de Wiesbaden. — Annalen, XXXVII, 1907. — 6° Société d'histoire de Thuringe. — Zeitschrift, nouvelle série, XVIII, 2. — 7° Société historique du Grand-Duché de Hesse. — Beitrâge zur hessischen Kirchengeschichte, III, 3. — Quartalblâtter, IV, 6-8, 1907. — 8° Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. — Bulletin, 2° série, XXII, 2. — 9° Académie royale de Belgique. — Biographie nationale, XIX, 2. — Bulletin, classe des lettres, sciences morales et politiques et beaux-arts, 1907, 9-12 et 1908 1-2. — Mémoires in-8° de la classe des lettres, sciences morales et politiques et beaux-arts, 2° série, III, 2 et IV, 1. — Annuaire LXXIV, 1908. — Mémoires in-4° de la classe des lettres, etc., 2° série, XXII, 2. — 10° Académie royale d'archéologie de Belgique. — Annales, 5° série, IX, 3-4. — Bulletin 1907, 5 ; 1908, 2. — 11° Cercle archéologique d'Enghien, — Annales, VI, 4. — 12° Cercle archéologique du pays de Waas. — Annales, XXVI, juin 1908. — 13° Commission royale d'art et d'archéologie de Belgique. — Bulletin, 42° et 43° années. — 14° Institut archéologique Liégeois. — Bulletin, XXXVIII, 1-2, 1907. — 15° Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles. — Annales, IX, 1. — 16° Société archéologique de Namur. — Annales, XXVII, 1. — 17° Société d'archéologie de Bruxelles. — Annuaire, XIX, 1908. — Annales, XXII, 1-2, 1908. — 18° Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. — Bulletin, XV, XVI et XVII, 1. — Leodium, TT. IV, V et VI. — 19° Société d'émulations de Bruges. — Compte-rendu des travaux du congrès tenu à Bruges, les 22-25 août 1887, etc. — Journal d'évènements divers et remarquables (1767-1797), rédigé par Robert Coppieters, etc. — Tables générales des Annales, 1[re] et 2° séries et 3° série. — Annales, LVIII, 2, mai 1908. — 20° Société des Bollandistes. — Analecta bollandiana, XXVII, 2-4. — 21° Société d'histoire et d'archéologie de Gand. — Bulletin, XVI, 2-3. — 22° Cercle historique et archéologique de Courtrai. — Mémoires I. — Bulletin, 5° année, 1907-08, 1-2. — 23° Société royale de numismatique. — Revue belge de numismatique, LXIV, 2-3, 1908. — 24° Société scientifique et littéraire du Limbourg. — Bulletin, XXV. — 25° Société de Leeuwarden-Friesische papsturkunden, etc., par H. Reimers. — 79°, Verslag. — 26° Académie royale de

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Modène. — Mémoires, 3ᵉ série, VII. — 27ᵉ Musée de Vérone. — Madonna Verona. — Bulletin du Musée de Vérone, II, 1. — 28ᵉ Institut grand-ducal de Luxembourg. — Publications de la section historique, LV. — 29ᵉ Académie impériale de Saint-Pétersbourg. — Bulletin, 6ᵉ série, 1908, 4-9. — 30ᵉ Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg. — Zapiaskia, XVIII, 1. — 31ᵉ Société des Antiquaires de Zurich. — Mitteilungen, LXXII. — Histoire de la peinture sur verre en Suisse, 2ᵉ partie, xvᵉ siècle. — 32ᵉ Société d'histoire et d'archéologie de Genève. — Bulletin, III, 2. — 33ᵉ Société historique du canton de Berne. — Archives, XVIII, 3. — 34ᵉ Société numismatique et archéologique de Montréal. — The canadian antiquarian and numismatic journal, 3ᵉ série, V, 2. — 35ᵉ Institution smithsonienne. — Classified list of smithsonian publications, etc. — Antiquities of the upper Gila and salt river valleys in Arizona and New Mexico, par W. Hough. — Annual report, 1906, 1. — Skeletal remains, etc., in North America. — 36ᵉ Musée de Mexico. — Anales, IV, 12, V, 1-4. — Hommage à Christophe Colomb. — Antiquités du Mexique, publiées par la Société Colombienne de Mexico à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique ; texte et planches.

VIII. Périodiques.

1ᵉ Annales de l'Est et du Nord, IV, 2-3, 1908. — 2ᵉ Archives de la France monastique. — Revue Mabillon, IV, 1, 1908. — 3ᵉ Bulletin historique du diocèse de Lyon, IX, 1-4, 1908. — 4ᵉ La Revue héraldique, 5ᵉ série, I, 1-5. — 5ᵉ Le dimanche, 15 mars-27 septembre 1908. — Notre Picardie, 3ᵉ année, nᵒˢ 21 à 27. — 7ᵉ Revue de l'art chrétien, 5ᵉ série, IV, 1-4, 1908. — 8ᵉ Revue des questions historiques, nᵒˢ 166 et 167. — 9ᵉ Revue épigraphique, T. V, nᵒ 121. — 10ᵉ Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 3ᵉ série, IV, 1.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1908. — 4me TRIMESTRE.

Séance ordinaire du Mardi 20 Octobre 1908

Présidence de M. P. Dubois, Président

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants, ainsi que MM. de Boutray, Brunel et Poujol de Molliens, membres non résidants.

Correspondance, Chronique et Administration

— M. V. Plé, maire d'Estrées-les-Crécy, remercie de son admission en qualité de membre non résidant.



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

— M. le directeur des Archives Nationales sollicite, pour la bibliothèque de cet établissement, un exemplaire des « Documents sur la ville et le bailliage d'Amiens », par M. Maugis, ouvrage édité par la Société.

— M. Degardin, architecte à Paris, fait don d'un plan du château et de l'enceinte du Crotoy avant le démantèlement, fac-simile de la pièce originale conservée au ministère de la guerre et dressée en 1710 par de la Vallée.

— M. le Préfet de la Somme envoie le volume contenant les travaux du conseil général pendant sa première session ordinaire de 1908.

— M. Percheval offre son étude intitulée « La tradition gothique dans l'imagerie populaire. — Les images éditées à Amiens » et M. l'abbé Fourrière, le n° 97 de sa revue d'exégèse mythologique.

— M. Demailly donne le tirage-à-part de son « Inventaire d'une série inédite de monnaies des innocents, papes des sots, enseignes, médailles et autres petits monuments de plomb trouvés en Picardie ».

— M. Alfred Mazière fait aussi parvenir « La bibliothèque d'un Noyonnais. » — C'est le catalogue de la bibliothèque léguée à la ville de Noyon, par M. Mazière père, qui fut notre collègue pendant plus de 50 ans. — Cette bibliothèque, exclusivement composée d'ouvrages et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de pièces relatives à Noyon et au Noyonnais, constitue une très précieuse collection locale.

— La Société de l'Histoire de France, ayant bien voulu mettre à la disposition des sociétés avec lesquelles elle est en relation des volumes conservés en trop grand nombre dans sa réserve, nous a attribué : 1° Les Récits d'un ménestrel de Reims ; 2° Les Mémoires de du Plessis-Besançon et 3° Les Mémoires du conseil de 1661, qui manquaient à notre bibliothèque.

— Enfin M. le Cte de Richoufftz offre « Les Créquy dans le Vimeu, 1573-1721 ». — Cette étude, extraite des Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, dépeint les Créquy du Vimeu sous les traits de véritables bandits.

— Nous devons encore à M. Plessier : « Le Valoys royal, extrait des mémoires de M. Bergeron, advocat en Parlement à La Royne de Navarre duchesse du pays de Valoys, etc. », jolie brochure extraite des œuvres de la Société historique de Compiègne ; à M. le lieutenant d'Anchald, une « Notice généalogique sur la famille du Liège en Picardie » et à M. l'abbé Arcelin, « Le Vermandois et les temps préhistoriques ».

— Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, le secrétaire perpétuel signale :

1° Notre Picardie, nos 25, 26, 27 et 28 : Notices sur l'abbaye de Valloires, sur la baie de Somme et sur Lucheux, par M. P. Dubois, etc., etc.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

2° La Revue de l'Art chrétien, juillet 1908. — Raffinements architecturaux, par M. Goodyear. — L'auteur y insiste en particulier sur l'évasement des parties hautes de la Cathédrale d'Amiens.

On trouve aussi dans ce numéro le compte rendu de notre dernier bulletin de 1907.

3° Le Bulletin Archéologique du comité des travaux historiques, etc., 1907, n° 3. — Note par M. Pilloy, sur une sépulture par incinération du 2e siècle, à Bertaucourt-Pontru (Aisne).

4° Les Annales de La Société Historique et Archéologiqne de Tournay, Nlle Série, XII. — Les Tournaisiens et le roi de Bourges, par M. Houtart.

5° Le Bulletin de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

6° Le Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville, 1-2, 1908. — Notice sur la paroisse Saint-Wulphy de Rue, par M. l'abbé Saguez.

7° Le Journal des Savants, Août 1908. — L'organisation professionnelle à Amiens. — Compte-rendu par M. Fagniez, des « Recherches sur les transformations du régime politique et social de la ville d'Amiens, etc. » et de « La Saieterie à Amiens, etc. », par M. Maugis.

8° Le Tome LXVII, des Mémoires de La Société Nationale des Antiquaires de France. — Etudes sur les enceintes antiques du département de l'Aisne, par M. Vauvillé et sur des signatures de miniaturistes, par M. de Mesly. Dans cet arti-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cle il est question de plusieurs artistes picards et de manuscrits de la bibliothèque d'Amiens.

9° A propos du deuxième centenaire du siège de Lille et de sa Citadelle, 1708-1908. — Opuscule offert par la Commission historique du département du Nord.

10° Le Bulletin de La Société de Clermont-de-l'Oise, 1907. — On y trouve une intéressante monographie de l'église de Maignelay.

11° Le Livre noir de la ville d'Amiens, par M. V. Jourdain, publication des Rosati picards.

12° Un Essai de biographie de Jean de Folleville, prévôt de Paris, sous Charles VI, dans la bibliothèque de l'école des Chartes, (LXIX, 3-4).

— Depuis la dernière réunion deux fragments des volets d'un triptique ont été acquis, pour le Musée. Ces peintures sur bois semblent dater de la seconde moitié du 16° siècle. Elles ont été découvertes au cours de travaux exécutés dans la maison portant le n° 59, rue d'Engoulvent à Amiens, au mois de Juin 1908.

Extérieurement, les volets de ce triptique présentaient les images des Evangélistes, peintes en grisaille dans le genre des imitateurs de Michel-Ange. L'un de nos fragments porte quelques traces d'un Saint Jean et l'autre, — le plus important, — celles d'un Saint Luc.

Au point de vue artistique, ces peintures sont médiocres comme exécution, mais elles ne manquent pas de style.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sur le moindre fragment, on distingue, du côté intérieur et au premier plan, un roi vu de dos, la tête tournée de profil. Il porte la couronne fleurdelisée ouverte. — Barbe et cheveux noirs ; vêtements de dessous d'un vert très sombre broché d'or ; long manteau de brocard d'or, semé de quintefeuilles d'azur et doublé d'hermine, qui se relève sur le bras droit comme une chasuble antique ; pélerine d'hermine sur laquelle broche une chaîne d'or ; jambes nues ; bottes écarlates à lambrequins et crevés. — Est-ce Saint Louis ?

Près de ce personnage on voit un second roi, ou plutôt un empereur à longue barbe grise, la tête couverte d'un chapeau brunâtre, à bord rabattu, sauf sur le devant où il se relève en bataille pour former une sorte de visière doublée de blanc. La calotte ovoïde de cette coiffure est enserrée par le cercle fleurdelisé et les quatre branches d'une couronne fermée en or. Ce monarque — Charlemagne peut-être, — porte une double chaîne d'or autour du cou et tient une grande épée nue appuyée contre son épaule droite. — Derrière ces deux principaux personnages, on distingue les têtes de plusieurs hommes d'armes casqués, qui portent des hallebardes. Cette foule est assemblée dans un appartement dallé soutenu par une colonne d'un style dorique bâtard.

L'autre fragment, plus intéressant, montre, sous un portique soutenu par de riches colonnes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de marbre, dont les bases posent sur de hauts piédestaux, dans le goût de la Renaissance italienne, un jeune homme pourvu d'une moustache naissante, d'une légère barbiche et d'une chevelure noire, courte et frisée. Ce personnage debout est nimbé et porte le costume d'un grand seigneur contemporain de François Ier. — Chausses cramoisies très collantes ; vêtement de dessous en velours de même couleur ; col de linge rabattu ; triple chaîne d'or retombant en collier sur la poitrine ; chaussures cramoisies à crevés ; manteau en brocard d'or semé de fleurettes d'azur, doublé de fourrure blanche, ouvert par devant et tombant un peu plus bas que les genoux. Ce jeune Saint, — dont les mains sont d'un dessin particulièrement défectueux, — semble argumenter en s'aidant d'un grand in-folio qu'un ange, vêtu de blanc à l'antique et à demi agenouillé, tient ouvert devant lui. Au second plan, une femme assise semble s'entretenir avec une voisine qui a disparu.

Par une baie cintrée, ouverte à l'extrémité du portique, on distingue les maisons — dont une avec enseigne pendante, — qui bordent la rue d'un bourg. A l'extrémité de cette voie, s'élève un petit édifice circulaire à coupole, flanqué de multiples contreforts et entièrement blanc, dont l'aspect fait songer à quelque « marabout » oriental.

On ne sait quel nom attribuer au Saint ici re-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

présenté, mais il faut remarquer le manque de synchronisme qui, dans cette peinture probablement d'origine amiénoise, existe entre l'architecture presque classique des fabriques et les costumes des personnages, encore quelque peu gothiques.

Il est à peu près certain que ces fragments ne proviennent pas d'un tableau de la confrérie du Puy-Notre-Dame.

— Les Journaux ont annoncé le classement de l'église de Roye, au nombre des monuments historiques.

— Le Secrétaire perpétuel rappelle qu'un des plus jeunes membres de la Société, M. Georges Mulliez, a trouvé accidentellement la mort, au cours des dernières vacances, dans des circonstances particulièrement douloureuses qui sont connues de tous. Les Antiquaires de Picardie adressent à sa famille l'expression de leurs plus sincères condoléances.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits sous les nos 31 905 à 32.044.

— MM. le général de Chauvenet et le lieutenant d'Anchald sont élus membres titulaires non résidants.

Travaux

— L'ordre du jour prévoit l'installation en qualité de membre résidant de M. E. Héren qui,



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

à cette occasion, donne lecture de l'étude suivante relative au folk-lore picard :

Messieurs,

En un coin du musée de Picardie est un discret asile, ignoré de la foule, et au seuil duquel n'arrive même pas le bruit des dissensions du dehors.

Cependant, de ce paisible sanctuaire, qui est votre lieu de réunion, émane une vive lumière dont l'éclat franchit non seulement les bornes de la province, mais encore celles de l'état, car la Société des Antiquaires de Picardie, comme la Renommée que chante Virgile, acquiert des forces dans sa course.

Les prodiges que vous avez réalisés, vous et vos devanciers, Messieurs, il est superflu de les rappeler ; mais, comme chacun voit les choses d'un œil particulier, je dois vous dire comment m'apparaît à l'heure présente la docte Compagnie qui m'accueille.

Ce qui me frappe le plus en elle, c'est la loyauté, l'impartialité qu'elle apporte à l'étude de notre histoire locale.

Vous comprenez, en effet, qu'on ne peut rien louer ni rien blâmer systématiquement. Si chaque époque et chaque société ont leurs qualités qui les honorent, elles ont aussi leurs tares qui les amoindrissent.

Les contrastes existent en tout et partout : à Ringois s'oppose Agache ; à frère Cordellon, frère Louis de la Boulle. Il semble qu'un dieu malicieux se complaise à nous appliquer sans cesse ce que le Phrygien disait des langues : « L'homme, c'est tout ce qu'il y a de meilleur ; l'homme, c'est tout ce qu'il y a de pire ».

Sages que vous êtes, vous savez tout cela. Vous


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dites simplement de ce qui est bien : « c'est bien ! » et de ce qui est mal : « c'est mal ! », conservant aux hommes, aux évènements et aux choses leur véritable physionomie. Ainsi concourez-vous à la reconstitution de l'histoire selon la belle définition qui en fait la connaissance du passé et la leçon de l'avenir. De sorte qu'à votre devise : *nosce Patriam*, vous pouvez ajouter cette autre : *paix et vérité* ! et que le nouveau venu à qui vous ouvrez vos rangs se sent doublement honoré, et par votre science et par votre caractère.

Si vous exaltez nos héros, nos chefs-d'œuvre, nos grands faits, vous savez réserver dans vos études une place pour le grand anonyme, le peuple, et pour les manifestations de son existence.

Ainsi, pendant que M. de Francqueville nous conserve le souvenir des vieux moulins et des vieilles maisons rurales de Picardie, M. de Guyencourt en chante l'*atrinquillage* dans la langue des habitants, fille encore très ressemblante de la *lingua romana rustica*, et M. Thorel, tel un savant bactériologiste penché sur ses bouillons de culture, scrute minutieusement rébus et inventaires, infiniment petits qui nous révèlent, ceux-ci une phase de la vie intime, ceux-là un côté de l'état d'âme de toute une humble population. Je devrais vous citer tous, mais je n'aurai garde d'oublier M. Boquet, antiquaire militant du pinceau.

Car la Société joue un rôle militant qui en double la vitalité. Ce rôle, je le vois dans les séances publiques de plus en plus courues, et dans les travaux des membres qui intéressent plus spécialement les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

masses. Les visiteurs et les touristes épellent les beautés de notre merveille ogivale,

Cette ample tragédie aux cent actes *sublimes*,

dans la *Monographie abrégée* de M. Durand ; et l'*Histoire de la ville d'Amiens* de M. de Calonne a le mérite, immense et peut-être insoupçonné, d'avoir su forcer les portes des bibliothèques populaires de quartiers. Enfin, notre Président, M. Pierre Dubois, non content de faire entendre dans les centres populeux une parole qui est une sauvegarde pour tout ce que nous aimons, entraine à sa suite les groupements d'anciens élèves pour leur faire admirer les œuvres que nos ancêtres nous ont léguées. Puisse l'admiration être le commencement du respect, puisse cette croisade pacifique contribuer à la conservation d'un passé artistique que l'indifférence, l'incurie, voire la haine, hélas ! amoindrissent chaque jour.

*

Messieurs, en faisant cet examen rétrospectif, je me disais que vous avez le droit d'exiger beaucoup de ceux que vous admettez parmi vous. Et je ne suis ni érudit, ni savant ; je sais fort bien m'appliquer moi-même ce vers de Voltaire :

Il compilait, compilait, compilait.

Mais vous avez pensé que le labeur pouvait suppléer en partie au savoir, et vous m'avez élu. Je ne saurais adresser à des antiquaires mieux qu'un merci d'antiquaire. Aussi laissez-moi, pour vous exprimer mes sentiments de gratitude et de respectueux attache-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment, emprunter la devise d'une bague de la fin du xve siècle, chère à la fois à MM. de Guyencourt et Thorel, et répéter à la Société : (1)

« *Je vous ème de cœur vrai.* »

*

Je parcourais ou plutôt j'effleurais dernièrement le bel ouvrage de M. Paul Sébillot: *Le Folk-lore de France*, et je me demandais s'il ne serait pas possible d'élever un semblable monument à la seule Picardie.

Je sais que la matière a été maintes fois abordée. Tout auteur de monographie, par exemple, a soin de noter les coutumes et usages, anciens et nouveaux, de la localité étudiée. M. Alcius Ledieu (2) et Gaudefroy (3) apportaient, il y a quelque temps, en séance des Rosati Picards, leur contribution à l'étude du traditionnisme picard. M. le comte de Loisne a publié dans notre Bulletin (1905, 3e trim.) une étude sur les *Superstitions, croyances et usages particuliers d'autrefois, à Montreuil-sur-Mer et dans le Bas-Ponthieu.*

Tous ces renseignements, disséminés un peu partout, seraient à réunir, à compléter. Il y aurait lieu de les appuyer par des textes et des documents, de dresser des statistiques, de pointer sur une carte de la province les communes présentant un même genre d'usages ou de superstitions caractéristiques. N'en

(1) Voir *Bulletin* 1902, 1er et 2me trim., p. 267.

(2) Baptêmes, Mariages, Enterrements. Conférence faite le 15 avril 1905.

(3) Lecture sur les superstitions relatives à la faune.

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

résulterait-il pas des aperçus aussi inattendus qu'intéressants ?

Ainsi, dans plusieurs localités, lors des enterrements, les assistants font trois fois le tour de la tombe. Est-ce la trace d'un ancien rite, soit païen, soit chrétien, voire même d'une fusion des deux ? Je rappellerai que la pierre de Saint-Eloy, à Vrély, très probablement souvenir d'un ancien monument mégalitique christianisé, jouissait du privilège de guérir les bestiaux malades : il suffisait de leur en faire faire trois fois le tour. Ne serait-il point opportun de voir si la zône des communes où existe l'usage précité se trouve dans le voisinage d'une pierre remarquable, soit existante, soit détruite ?

Les haches polies sont regardées, en certains points de la France, comme des « pierres de foudre », et de nombreuses superstitions s'y attachent. Qu'en pense-t-on exactement dans nos localités picardes ? Je puis assurer qu'à Molliens-au-Bois, où, depuis plusieurs années, je ramasse de ces haches et les fais connaître aux habitants, nulle tradition ni nom spécial ne les accompagnent! Seuls, les oursins fossiles sont des étoiles tombées du ciel. Notre collègue, M. l'abbé Bouvier, a rencontré la même ignorance chez les habitants de Bertangles, sur le territoire duquel il a découvert une station préhistorique : tout au plus ceux-ci soupçonnent-ils M. Bouvier de récolter des pierres servant à « purifier » l'eau.

Nombreux sont les êtres fantastiques créés par l'imagination populaire. Leurs noms s'escortent parfois de dictons ou périphrases qui viennent éclairer ou confirmer une étymologie.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans son *Glossaire du patois picard,* l'abbé Corblet s'exprime ainsi à propos du mot *lattusé* : « M. Hécart dit que c'est un calembourg fort ancien : *latte usée* ».

A Molliens-au Bois, on crie aux enfants, en style patois remarquablement imagé : *gare chés lattusés, avu leus deints d'tile et pis leus yux d'flacons*, c'est-à-dire : avec leurs dents d'écorce et leurs yeux de flammèches. En effet, une latte usée présente une écorce dentelée comme une étoffe élimée ; elle n'est plus bonne qu'à jeter au feu où elle forme nombre de flammèches qui se détachent sur le fond noir de l'âtre comme de petits yeux étincelants.

On lit dans le *Folk-lore de France* que « les apparitions nocturnes de personnages gigantesques sur le bord des eaux stagnantes sont rares à ce point qu'une seule a été constatée jusqu'ici, dans un coin du Berry. Le Grand Bissêtre est surtout connu par la notice qui accompagnait un dessin de Maurice Sand.

D'après elle, il préside aux évènements qui ont lieu les années bissextiles, court les champs, les étangs, les marécages, dont il fait sortir les pestilences et les mauvaises fièvres. » (1) Eh bien ! on rencontre ce monstre non loin d'ici. Un de mes parents ayant acheté un veau à Rainneville, près d'Amiens, il y a quelques années, fut très surpris de lui voir un tronçon d'oreille coupé. Il s'en plaignit au vendeur : « C'est que, lui dit ce dernier, mon veau est né au cours d'une année bissextile. J'ai dû faire la part de Bissêtre : autrement l'animal serait mort dans l'an-

(1) Paul Sébillot, *Le Folk-lore de France*, t. II, p. 423.



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

née. » Comment cette superstition berrichonne s'est-elle implantée à Rainneville ? Existe-t-elle ailleurs ? Je n'ai pas approfondi la question, mon but étant seulement de la signaler.

Que de pages à écrire sur les sorts, jeteurs de sorts, « suspectés de maléfices » ! Vous savez que ce dernier mot n'a pas toujours signifié, dans la bouche de nos ancêtres, « une opération prétendue magique par laquelle une personne cause du préjudice à une autre, » autrement dit un sortilège. Il a eu longtemps le sens de délit, d'infraction à une loi ou à une obligation, comme on peut le voir dans nos vieux auteurs, Rabelais entre autres, et, ce qui est plus important pour nous, comme on peut le voir dans nos archives où il est possible de suivre l'évolution de ce sens pas à pas.

Ainsi l'abandon d'une fille nouveau-née qui meurt sans baptême près du petit portail de l'église Saint-Leu, en avril 1573, est un « crime et maléfice qui crie vengeance devant Dieu » (1)

Il est bien évident que lorsqu'un nommé Damay, en 1392, est conduit en prison « pour certain malléfice qu'il avoit fait contre l'estat de la ville » d'Amiens(2) ; que lorsque « plusieurs compaignons... vont de nuit parmy ladite ville, rompre huys et fenestres, enforchier maisons, batre gens et faire plusieurs oultrages, délis et maléfices » ; (3) que lorsqu'il est ordonné, en 1586, de « mettre jusques à quarante lanternes en divers endroictz... pour obvier aux maléfices et lar-

(1) *Arch. de la ville d'Amiens*, AA 16, f° 127.
(2) *Id.*, CC 7, f° 79, v°.
(3) *Id.*, AA 12, f° 46.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ciñs qui se porroient commettre la nuit avant la ville », (1) maléfice est pris dans le sens de délit. On pourrait trouver d'autres exemples pour les années 1458 (2), 1521 (3), 1551 (4) et autres.

Il n'en va plus de même dans cet acte de décès extrait des registres de catholicité d'Airaines : « Est décédé subitement Jean Gallet, sans aucun sacrement, et après s'être fait brailler durant six semaines secrettement par deux malheureux hommes suspectez de maléfices, pourquoy je ne l'aurois mis en terre sainte que de l'expresse permission de MM. nos supérieurs ; au reste il fut moralement homme de bien ». (24 déc. 1679.) Nous revenons là au sens de sortilège.

Est-ce un maléfice, ce qui m'a été enseigné par une vieille femme ? Non, plutôt une recette, mais une recette nuisible. Ecoutez : tuez un crapaud, laissez-le sécher, puis réduisez-le en une poudre fine que vous jetterez sur une personne... peu aimée, et l'infortunée se couvrira de vermine.

Que de manœuvres de fourbes réussissant à faire croire l'impossible, même à des localités entières. C'est ainsi que, d'après les *Affiches de Picardie* (5) une astucieuse fille du village d'Erlon met au monde quatre grenouilles au vu et au su du village, qui croit à un sortilège. (1773)

Je rappellerai, d'après la *Bibliographie* de M. H. Macqueron (6), que Jeanne de Cretot, ménestrielle

(1) *Arch. de la ville d'Amiens*, BB 47, f° 174.
(2) *Id.*, AA 6, f° 103.
(3) *Id.*, CC 98, f° 87.
(4) *Id.*, AA 12, f° 216.
(5) Voir pour détails, le n° du 27 nov. 1773 (suppl.)
(6) Voir n°s 2741, 6185, 8992.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de vielle, fut accusée d'avoir ensorcelé Pierre Coquel, clerc d'Amiens. Rémission lui est accordée par Ph. de Valois en sept. 1347.

En 1400, des lettres de rémission sont également accordées à un paysan de Fricourt qui avait fait tourner un livre pour découvrir un incendiaire.

Combien de prétendus ensorcelés, de nos jours même ! J'en ai connu plusieurs.

D'importantes recherches seraient à effectuer pour dresser un tableau aussi complet que possible des remèdes empiriques locaux des siècles passés, et, j'ajouterai, du nôtre. Que de piquantes comparaisons à établir, de curieuses survivances à noter.

J'entendais conseiller à une mère, il y a quelques années, de se *blasser* les seins avec du *chotier* (purin) pour y provoquer l'affluence du lait. Mais pourquoi ce remède ? Parce qu'on l'avait appliqué avec succès au pis d'une vache ! Il est vrai que j'ai tort d'en faire fi ! car... s'il était vraiment efficace !

D'innombrables médicaments étaient proposés contre la rage, et certaines familles se transmettaient de père en fils la propriété de guérir cette terrible maladie On rencontre de curieux renseignements à ce sujet dans les *Affiches de Picardie*, dans la *Revue Picarde,* dans la *Jeune Picardie* ; le premier de ces périodiques parle d'un berger de Fransus, Antoine de la Sorne « qui possède le secret héréditaire de guérir de la rage et dont on cite des cas de guérison » (1)

Les rebouteurs ont été légion de tout temps, mal

(1) Année 1770, n° 45.



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

gré les rigueurs de la loi, malgré les condamnations qui les frappaient.

« Jehan Awade, esprouveur de triacle » voit « ars et brûlés au marchié (Amiens, 1471), par l'exécuteur de la haute justice, tous ses « petits barilz plains de opiate et de aucunes poudres de herbes trouvées malvaises et non dignes d'entrer en corps humain, » poudres qu'il « vendoit publicquement avant ladicte ville d'Amiens » (1). Marie de Vaulx, « habusant en l'art de médecine », est « bastue de verges par les carrefours de ceste ville » (1544) (2) et Adrien Boucher est puni de X s. t. d'amende « pour avoir baillé et applicqué certains unguens, entreprenant sur l'estat de chirurgie, combien qu'il soit impérit » (3).

En 1700, l'intendant écrit aux maire et échevins d'Amiens pour leur marquer que « le nombre des vagabonds connus vulgairement sous le nom d'opérateurs se multiplie sy fort tous les jours, et la mauvaise qualité des drogues qu'ils débitent dans le public est sy pernicieuse que le Roy veut que l'on remédie à ces abus qui pourroient avoir des suittes fâcheuses, s'ils estoient plus longtemps tollérés » (4)

Mais ne sommes-nous pas tous un peu médecins ! Qui peut voir un ami souffrant sans aussitôt lui proposer un remède ; et quel malade désespéré ose dédaigner une ordonnance, si étrange et si ridicule soit-elle ?

(1) *Arch. de la ville d'Amiens*, CC 69, f° 141 v°.
(2) *Id.*, CC 142, f° 93.
(3) *Id.*, CC 174, f° 37 v°,
(4) *Id.*, BB 76, f° 359.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'ailleurs il se rencontrait par ci, par là, des guérisseurs de passage. Témoin la requête présentée le 20 mai 1471 à l'échevinage d'Amiens, par quatre maréchaux et ferrons, afin d'être aidés « à paier les mires qui les avoient garis et appointiez de certaines merveilleuses maladies qu'ils avoient eues, portées et soutenues, en grand dangier et péril de mort, parce qu'ils avoient été ars et brullez en leurs mains, en leurs visages et ailleurs en pluiseurs parties de leurs corps, » par suite de l'explosion d' « ung coquet de pourre... » (1)

Les formules bizarres concernant la thérapeutique populaire des enfants devaient être légions. Drogues, collyres, onguents d'une pharmacopée fantastique s'abattaient sur ces innocents.

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.

Un villageois me rapportait dernièrement ce souvenir : « Quand j'étais tout petit, ma grande sœur, pendant mon sommeil, introduisait des feuilles de chou sous mon bonnet afin de me faire *pousser de l'humeur dans la tête.* » Ainsi, non seulement on entretenait la malpropreté du cuir chevelu, mais on la provoquait. D'ailleurs, les notions les plus élémentaires de l'hygiène étaient méconnues, témoin cet aphorisme :

Einfant bien reindant,
Einfant bien v'nant.

J'en citerais d'autres, n'était la gravité de l'aréopage qui m'écoute. Très vieux, on n'en peut douter,

(1) *Arch. de la ville d'Amiens*, BB 11, f° 15.



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ils se sont transmis de génération en génération sans qu'aucune eût songé à en contrôler le bien fondé ou l'inanité. Mais j'espère que ce n'est pas eux que l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* a en vue, lorsqu'il écrit : « Ne méprisez pas non plus les proverbes des vieilles gens, car ils ne s'en servent pas sans sujet. » (1)

Et dire que, nonobstant d'innombrables spécifiques, certains parents d'un état d'esprit difficile à comprendre, s'obstinaient à réclamer des cures surnaturelles !

En septembre 1578, un marinier de Pendé et sa femme amenèrent à Amiens une de leurs filles qu'ils prétendaient être possédée du démon, et requirent l'évêque « de conjurer ou faire conjurer ce mallin esprit. » Le prélat ayant fait examiner la malade par « Me Nicole Cauchye et Me Imbert Chevalier, docteurs en médecine, » ceux-ci reconnurent qu'elle était atteinte « de quelque maladie à laquelle y a espérance de garison, » et lui ordonnèrent « quelque breuvage et médecine ; » mais les père et mère, ne l'entendant pas ainsi, promenèrent leur fille « par la ville et en la grande église », et fomentèrent une petite sédition contre l'évêque.

L'échevinage, après avoir pris connaissance de ces faits de la bouche même des « vénérables et discretz Mes Loys Carquillault et Adrien Pécoul », chanoines de la Cathédrale, prit, selon son habitude, une prompte et sage mesure : il ordonna d'emprisonner les parents et de soigner la fille. (2)

(1) *Imitation de Jésus-Christ,* I, V, 2. Trad. du R. P. de Gonnelieu.

(2) *Arch. de la ville d'Amiens,* BB 44, fº 38.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On sait que les familles étaient extrêmement nombreuses autrefois.

Je vous citerai, en passant, quelques chiffres précis ayant trait à Molliens-au-Bois ; mais on peut généraliser. Ils montrent, d'une manière frappante, la décroissance de la natalité.

Au cours du XVIII[e] siècle, on relève dans cette commune : 14 familles de 9 enfants ; 17 de 10 ; 9 de 11 ; 5 de 12 ; 2 de 13 ; 5 de 14 et 1 de 15. (Je néglige celles de 8 enfants et au-dessous, parce que c'est l'ordinaire).

Pendant le XIX[e] siècle, on ne compte plus que 12 familles de 9 enfants, 6 de 10, 3 de 11. (Néant pour celles de 12, 13, 14 et 15).

La mère était vraiment la vigne fertile célébrée par le Psalmiste, et ses rejetons entouraient la table comme des plants d'olivier ; mais, hélas ! plants rabougris et maladifs que le moindre coup de vent déracinait sans pitié. Car j'ai été frappé du nombre extraordinaire des décès d'enfants ; ce sont de véritables hécatombes qui déciment les familles. Est-il téméraire de supposer que les recettes, les médicaments empiriques devenaient les auxiliaires des maladies, des privations, de la misère enfin, au lieu d'en être les adversaires.

Mais je m'empresse de quitter cette matière si attristante pour passer à un autre sujet : c'est celui des rondes et ritournelles qui accompagnent les jeux d'enfants.

A Molliens-au-Bois, les enfants qui jouent à « mucher » (cache-cache), se rangent d'abord en cercle, et l'un d'eux prononce les paroles suivantes en dési-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gnant successivement ses camarades : *einne traille*, *maraille*, *corbiu*, *jambiu*, *cotileu*, *l'alouette*, *espagnol*, *derlique*, *derloque*, *einne éreille*, *t'es-t-einne*... Ici, presque un homographe du mot *grotte*. Celui à qui est échu ce dernier... titre sort du rang, et ainsi de suite jusqu'à l'exclusion des joueurs, sauf un : c'est ce dernier qui « en est ».

D'où provient ce bizarre assemblage de noms ? Le mot *espagnol* serait-il un indice ? Est-ce une très ancienne ritournelle corrompue par le besoin, l'instinct de consonance ? On sait combien les paysans aiment les sons qui *ravienn'nt*, comme ils disent, c'est-à-dire qui riment. Ainsi il y a quelque cinquante ans, les enfants de Molliens chantaient :

Louis-Philippe,
Dé l'tripe.
Louis Blanc,
Du flan.
Cavaignac,
Dé l' tarte.

C'est sur ce trait plaisant que je termine.

Messieurs, je n'ai pas eu l'intention de vous présenter un travail approfondi ni complet ; vous voyez que j'ai surtout fait appel à des souvenirs personnels très localisés.

Mais par cela même, n'ai-je pas montré combien est immense et encore imparfaitement exploré le champ d'étude que je préconise ! Certains de ses points nécessiteraient une vaste enquête, une enquête dans toutes les localités. Mais quel livre il en résulterait !

Un semblable monument élevé à la Picardie par un


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

folk-loriste serait un élégant arbuste aux fleurs gracieuses ; mais édifié par des antiquaires, il deviendrait un chêne majestueux aux profondes racines.

— A cette communication M. le Président répond en ces termes :

MONSIEUR,

C'était un désir précis de la Commission des Concours de 1907 que vous fussiez aussitôt élu membre résidant : l'unanimité de nos confrères, convaincus de vos droits à cette qualité, de votre ardeur ingénieuse aux travaux d'érudition, a réalisé ce désir le 11 janvier dernier. Ces droits, vous les avez méthodiquement acquis ; dès le Concours de 1894, vous obteniez une médaille d'argent pour la monographie du village où vous êtes né, Molliens-au-Bois. Vous deveniez en 1903 lauréat de la médaille de vermeil, pour une suite de notices sur l'ensemble des communes du canton de Villers-Bocage. Enfin la Commission de l'année dernière vous accordait, ne pouvant faire plus, une semblable médaille pour vos patientes recherches sur « le grès, la gresserie et les gressiers en Picardie », qui seront publiées, avec les illustrations utiles, dans notre prochain volume de Mémoires in-8°.

Elu membre titulaire non résidant, le 10 Janvier 1899, vous nous donniez entre temps communication de quelques plus menus travaux : notes sur l'abbé Marcel ; sur des fouilles faites dans les fondations de l'église de Molliens-au-Bois ; divers extraits de ces registres paroissiaux trop négligés qui sont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parfois de véritables « livres de raison » communaux. Vous avez fait notamment d'heureux emprunts au registre des mariages de la paroisse de Coisy.

D'autres soirs, vous nous présentez des documents préhistoriques, polissoirs, silex taillés, trouvés dans cette même région de la vallée de l'Hallue, sur les plateaux centraux de l'Amiénois, où l'archéologie des temps les plus lointains est malheureusement la seule qui se puisse pratiquer.

Vous semblez partager vos loisirs de vacances entre l'étude de la préhistoire et celle du patois. Qui se livre à la première rencontre, n'est-ce pas, autant de joies que d'écueils. C'est un danger que de se laisser séduire par des théories plaisantes mais très audacieuses : je fais allusion à la thèse de M. Thieullen, sur les contestables « pierres-figures », dont vous nous avez résumé les « positions ». Je reconnais, comme vous-même, que si Boucher de Perthes, qui fut bafoué pendant vingt ans, n'avait pas mis autant d'entêtement au service d'une si belle hardiesse, la genèse de la science préhistorique eut été longuement retardée, que les ténèbres eussent continué d'envelopper ces premiers âges, pour lesquels des légendes religieuses et les plus fausses idées populaires tenaient lieu de toutes annales.

Les audaces de Boucher de Perthes étaient provoquées par de multiples et précises constatations : son imagination ne faisait que les coordonner en une commune et géniale explication. Réclamons à chaque instant, du préhistorien, ces observations précises et multiples, et nous ne nous inquiéterons qu'après qu'il nous les aura fournies de la valeur de l'expli-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cation qu'il propose. Il est des chapitres de la Science où la facilité, l'« élégance » de la solution semblent être des causes de suspicion légitime. Qu'il s'agisse de cailloux singuliers ou de vieux noms de choses et de pays, gardons nous des Œdipes trop prompts et trop habiles. Cette attitude méfiante ou, plus simplement, critique, n'est pas moins nécessaire dans l'étude du folklore.

Avant de m'associer au vœu qui était le thème de votre discours d'installation et puisque l'occasion est belle de rappeler vos efforts divers, laissez-moi accueillir aussi le patoisant qui est chez vous, comme chez notre Secrétaire perpétuel, le bon compagnon de l'antiquaire. C'est une joie pour le secrétaire des Rosati picards de rappeler que l'observateur qui écrivit *Autour d'einne berche*, *Moison d'ech' Maire* et les toutes récentes *Edvises ed baloncheu*, s'est très tôt associé à une modeste campagne, pour le maintien de l'usage — surtout sous les deux formes les plus populaires, du théâtre et de la chanson — de notre dialecte provincial, qui est de vieille noblesse et de grande saveur. Le « maintien » serait déjà un précieux résultat : d'autres, que vous connaissez, ne reculeraient pas devant l'emploi du gros mot de « renaissance. » Mais, en fait et en dehors des efforts des spécialistes, notre patois n'est pas encore tombé en désuétude. La langue traditionnelle a, en Picardie, une bien plus grande vitalité que l'ensemble, hier encore considérable, des croyances, des contes, des usages dont vous avez raison de demander, d'urgence, un relevé scientifique et complet.

Le folklore fait bien partie des ordres d'études

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que définissent nos Statuts ; mais il tenait plus de place, semble-t-il, dans la curiosité très éclectique des fondateurs de la Société que dans la nôtre. Ouvrez les premiers volumes de nos publications ; vous y trouverez des plans d'enquêtes générales et de fréquentes contributions à l'étude de quelque chapitre spécial de cette science très ample. (1)

Avec ces premiers travaux, quelques autres, livres ou brochures, parus en dehors de notre Société, forment la courte bibliographie du folklore picard — que je n'ai pas l'intention de dresser ici. Plusieurs sont excellents et pourront être « versés » dans le recueil que vous proposez d'entreprendre. On ajoutera peu de documents à la recension des blasons populaires communaux de M. Alcius Ledieu, aux notes du même, de l'abbé Corblet, de Jouancoux et Devauchelle sur les dictons, de M. l'abbé Le Sueur sur les sources christianisées. Mais il faudra refaire et considérablement augmenter la *Littérature orale de la Picardie* de M. Henry Carnoy, en se rappelant qu'il n'est pas de plus délicate matière folklorique que celle des contes. (2)

(1) *Mémoires*, Tome II, p. 103, questionnaire proposé par Bouthors sur « le culte superstitieux que les habitants du Nord de la Gaule rendaient aux arbres, aux pierres et aux fontaines » : *Mémoires*, Tome XIII, 1854. p. 35, étude de l'abbé Santerre sur « les pélerinages aux fontaines du département de l'Oise » ; *Bulletins*, Tome IX, p. 322, note de M. Lefèvre-Marchand sur « un reste de fétichisme dans le Santerre » (à Fresnes, à Mazancourt, on préserve les bestiaux de la foudre et des épizooties en suspendant dans les étables des haches de pierre trouées), etc...

(2) Le seul essai d'étude générale de folklore picard est l'ouvrage confus, partial, de Dieudonné Dergny, *Le Livre des*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que de coins encore inexplorés, que d'interrogatoires et de dépouillements indispensables ! Rappellerons-nous, pour nous procurer une excuse trop facile et toute relative, que pas une province de France, même parmi les plus riches de traditions, comme la Bretagne ou l'Auvergne, n'a encore été l'objet d'une telle enquête générale et *scientifiquement* conduite ; qu'il n'existe pas pour la France, qu'il ne peut encore exister d'ouvrage comparable à celui, classique, d'Adolf Wuttke : *Der deutsche Volksaberglaube der Gegenwart,* synthèse de toute une bibliothèque de monographies régionales ; bien plus, qu'il n'existe pas en France de centre d'enseignement où les enquêteurs provinciaux pourraient s'initier aux difficiles méthodes, à la littérature du folklore ? (1)

Ces enquêteurs ne seront-ils prêts que trop tard ? Des deux sources du folklore, observation directe, consultation des écrits anciens, la première sera bientôt tarie. Le dernier vieillard sera mort, qui allait chaque année, le 29 juin, « loier chés fieuves » aux arbres du petit cimetière de Saint-Pierre-Divion

choses curieuses, Abbeville, Winckler, 2 vol. 8°, 1887. Certains travaux non spéciaux renferment des documents abondants et précieux, tels l'*Hagiographie du Diocèse d'Amiens* de l'abbé Corblet, les *Actes de l'église d'Amiens* de Mgr Mioland, etc.. . Mais les mines les plus riches sont bien certainement les diverses archives.

(1) Le folklore est enseigné dans presque toutes les universités allemandes : il l'est à Oxford, à Christiania et à Helsingfors. Aucune chaire en France ne lui est directement ni spécialement attribuée. Mais, en fait, depuis une dizaine d'années, deux conférences de folklore sont dirigées, à la Section des Sciences religieuses de l'Ecole des Hautes-Etudes (Sorbonne) par MM. Henri Hubert et Marcel Mauss.





Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

près d'Albert ; les valets ont déjà conduit pour la dernière fois les chevaux à la « messe de Saint Eloi » à Bacouel, près de Breteuil, à Grandfresnoy ou à Bouvresse ; « bientôt la vieille filandière contera aux petits de ses fils accroupis devant l'âtre le dernier des contes de fées qui sont de beaux poèmes religieux oubliés par les hommes et retenus par les pieuses aïeules à la longue mémoire. » (1)

Si notre Société entreprend quelque jour cette enquête très vaste, très complexe, mais certainement féconde, qui ne peut plus être retardée, elle ne disposera jamais de trop d'associés, scrupuleux, rompus à la pratique des deux procédures utiles : l'interrogatoire des paysans dans leur langue propre et le dépouillement des archives. Vous joignez à ces qualités de savant un culte de vrai Picard pour sa province et vous avez aidé déjà ceux qui veulent la mieux connaître. Vous aviez si bien marqué votre place parmi nous qu'il est inutile qu'en employant le terme « rituel », dirait un folkloriste, je vous prie de vous « y installer ».

— Ces deux discours sont vivement applaudis, puis M. Thorel donne lecture de ses recherches sur « l'équipement d'un pèlerin picard à Saint-Jacques-de-Compostelle ». Cette communication est immédiatement désignée pour figurer au programme de la séance publique.

(1) Anatole France, *Dialogue sur les Contes de fées* dans « *Le Livre de mon ami* ».


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— M. le Président signale, dans une maison du Marché Lancelles, quelques taques de cheminées qui devraient entrer au Musée de Picardie ; M. Durand fait la même observation au sujet d'anciennes cloches, non utilisées, qu'il a remarquées à l'Hôtel-Dieu d'Amiens, puis la séance est levée à 9 h. 3/4.

Séance ordinaire du 10 Novembre 1908

Présidence de M. Dubois, président

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, Milvoy, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse.

M. de Boutray, membre non résidant, assiste à la séance et M. l'abbé Leroy se fait excuser.

Correspondance et Administration

— M. le directeur des Archives Nationales remercie au sujet d'un ouvrage offert à cet établissement.

— M. le général de Chauvenet et M. le lieutenant d'Anchald font aussi parvenir leurs remerciements à l'occasion de leur élection en qualité de membres non résidants.

Digitized by 
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

— M. l'abbé Cardon veut bien offrir : 1°, un mandement de l'évêque d'Amiens à l'occasion de l'élévation de Napoléon Ier à l'Empire ; 2°, un avertissement de l'administration municipale d'Amiens aux citoyens composant la garde nationale sédentaire du canton (an V de la République), et 3°, un avertissement des commissaires de la caisse patriotique d'Amiens du 3 juin 1791.

La Société adresse des remerciements au donateur.

— M. le Secrétaire perpétuel annonce que, le 4 novembre, la Société a eu le malheur de perdre un de ses membres non résidants, M. Maurice Percheval. — Doué d'un esprit extrêmement délicat et d'un tempérament de poète, M. Percheval était moins antiquaire que littérateur. Cependant on ne peut oublier que, lors de la séance du mois d'octobre, on a remarqué son étude sur « l'imagerie populaire à Amiens », qui, précisément venait d'être déposée sur le bureau.

La Société offre à la famille de M. Percheval le témoignage de sa bien vive condoléance.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits du n° 32.045 au n° 32.084.

— MM. l'abbé C. Vignon, l'abbé Billoré, C. Delaunay, A. Tenaillon, l'abbé Cardon, vicaire à Albert, Ch. Feret et E. Vassel, sont élus membres non résidants.

— La séance publique est fixée au mercredi 16 décembre et se tiendra dans la grande salle de la Société industrielle.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Travaux

Au nom de la Commission des concours, M. Roux fait un rapport verbal sur les deux manuscrits qui lui ont été soumis. L'un, portant pour devise le mot « Labor », n'a pas paru mériter une récompense ; l'autre, dont le titre est : « Diplomatique des comtes de Ponthieu », est au contraire un ouvrage de haute valeur et la Commission propose de lui décerner la totalité du prix Le Prince, soit une médaille de vermeil de cinq cents francs. — La Société adopte ces conclusions et l'enveloppe correspondant à ce dernier manuscrit ayant été ouverte, M. le Président proclame le nom du lauréat, M. Clovis Brunel, d'Amiens.

— M. le Secrétaire perpétuel donne ensuite lecture du rapport sur les travaux de l'année qui doit figurer au programme de la séance publique, puis la séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance ordinaire du 8 Décembre 1908

Présidence de M. Dubois, président

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Guerlin, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, Milvoy, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse.

M. de Boutray, membre non résidant, assiste à la séance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Correspondance et Administration

MM. Delaunay, l'abbé Billoré, Féret, Tenaillon, l'abbé Vignon, l'abbé Cardon et Eusèbe Vassel, remercient de leur admission comme membres non résidants.

— M. Cl. Brunel, fait aussi parvenir des remerciements à l'occasion du prix décerné par la Société à l'un de ses ouvrages.

— Depuis la dernière réunion, les publications suivantes ont été offertes :

1° Par M. Beaudry. — Conférence de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, sur l'habitation au Moyen-Age. — Une lettre autographe de l'abbé Tondu, curé de Neuilly-sous-Clermont (1776-1790).

2° Par M. l'abbé Fourrière. — Le n° 98 de sa revue d'exégèse mythologique.

3° Par M. Lair-Dubreuil. — Le Catalogue magnifiquement illustré de la vente de la collection Henri Say.

4° Par M. Carbon. — Le Catalogue illustré de la vente d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines, du mercredi 11 mai 1904 ; M. Leman, expert.

5° Par M. Eusèbe Vassel. — La littérature populaire des Israélites tunisiens. — Satire judéo-tunisienne contre les Juifs de Djerba (texte, traduction et notes). — Le Juif tunisien. — Cinq stèles puniques. — Sur un fragment de dédicace punique. — Lettre ouverte à Monsieur le résident général (en Tunisie) sur la création d'un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Musée. — Notes sur quelques stèles puniques. — Aïn-Garci, légende tunisienne. — L'émancipation de la femme en Egypte, par Kassem Amin-Bey, conseiller à la Cour d'Appel du Caire, (traduit de l'Anglais) etc.

6° Par M. Pilastre. — La religion au temps du duc de Saint-Simon, d'après ses écrits, etc.

La Société vote des remerciements à tous les donateurs.

— M. le Secrétaire perpétuel annonce que la Société vient encore d'avoir le malheur de perdre deux de ses membres non résidants, MM. Albert Bouchez et A. Coquillard.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits du n° 32.085 au n° 32.145.

— M. le Président rend compte d'un léger incident provoqué par la publication, dans notre bulletin, d'une étude sur le Prieuré d'Hornoy, par M. G. Beaurain. — Un article publié dans « le Dimanche, semaine religieuse du Diocèse d'Amiens », sous les initiales O. B , avait semblé à ce dernier mériter quelques rectifications, et il en avait de plus attribué la paternité à M. le chanoine O. Bled, de Saint-Omer. Or, celui-ci n'en est pas l'auteur, d'où, réclamations de sa part, suivies d'explications de M. Beaurain, qui ont clos l'incident à la satisfaction générale.

— M. l'abbé Chopart, curé de Domleger, est admis comme membre non résidant

— L'ordre du jour prévoit les élections pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le renouvellement des membres amovibles du bureau, pour l'année 1909.

Sont élus au scrutin secret :

Président : M. de Francqueville ;
Vice-Président : M. Thorel ;
Secrétaire annuel : M. P. Cosserat.

Après la proclamation du scrutin, M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre qu'il vient de recevoir de M. de Francqueville, d'où il appert que celui-ci, à cause de son état de santé, semblerait hésiter à accepter la charge de la présidence, dans le cas où les suffrages de la Société se porteraient sur son nom, mais l'Assemblée refuse de prendre cette lettre en considération, le vote étant acquis, et forme en même temps des vœux pour le prompt et complet rétablissement de son nouveau président.

Travaux

— M. le Président donne connaissance de l'étude qu'il doit lire, en séance publique, sur « les granges d'abbayes aux XII[e] et XIII[e] siècles, dans le Beauvaisis, le Laonnais et le Senlisis », puis la séance est levée à 9 heures.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance publique du 16 Décembre 1908

Présidence de M. Dubois, président

La séance est ouverte à 8 h. 20, dans la grande salle de la Société industrielle, devant un auditoire choisi et peut-être plus nombreux encore que de coutume. M. le maire de la ville d'Amiens et un grand nombre de notabilités veulent bien honorer la réunion de leur présence.

MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Ledieu, Milvoy, Roux, Thorel et Schytte sont présents, ainsi que beaucoup de membres non résidants.

Conformément à l'ordre du jour, M. le Président donne lecture de son étude sur les granges d'abbayes aux xiie et xiiie siècles dans le Beauvaisis, le Laonnais et le Senlisis. Des projections très réussies rehaussent l'intérêt de cette savante communication.

M. le Secrétaire perpétuel donne ensuite le compte-rendu des travaux de l'année et proclame, en finissant, le nom du lauréat du concours d'histoire (Prix Le Prince), M. Cl. Brunel, qui vient d'être nommé archiviste du département de la Lozère. L'éloignement empêche malheureusement M. Brunel de venir recevoir lui-même la médaille qu'il a obtenue et qui est la plus haute récompense décernée par la Société.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La séance se termine par une humoristique conférence de M. Thorel sur « l'équipement d'un pèlerin picard à Saint-Jacques-de-Compostelle », conférence agrémentée de nombreuses projections ; aussi l'assistance a-t-elle témoigné par son attention soutenue et, à plusieurs reprises, par ses applaudissements tout l'intérêt qu'elle avait pris à nos travaux et sa sympathie pour notre Société.

La séance fut levée à 10 heures.

Assemblée générale du 17 Décembre 1908

Présidence de M. Dubois, président

La Société se réunit à 2 heures dans la salle ordinaire de ses séances au Musée de Picardie.

Sont présents : MM. de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Héren, Ledieu, de Louvencourt, l'abbé Mantel, Milvoy, Roux, Soyez et de Witasse — MM. l'abbé Armand, l'abbé Arselin, de Bonnault, Deriencourt, Eug. Gallet, Le Noir de Méraucourt, de Montbas et Plessier, membres non résidants, assistent à la séance.

— MM. Brandicourt, Duhamel-Decéjean et l'abbé Leroy se font excuser.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

— M. le Président prie M. Plessier, ancien président de la Société historique de Compiègne, de prendre place à sa droite.

Correspondance

— Mgr l'évêque d'Amiens, MM. le Procureur général, le préfet de la Somme et le général commandant le 2e corps d'armée, s'excusent par lettres de n'avoir pu assister à la séance publique. Ont fait de même : MM. l'abbé Porée, Vallée, député, l'abbé Debout, le général d'Heilly et Brière, membres de la Société.

— M. de Francqueville remercie la Société de l'avoir élu président pour l'année 1909. Il accepte cette charge et se félicite d'avoir M. Thorel, pour collaborateur.

— M. l'abbé Chopart adresse aussi des remerciements à l'occasion de son élection comme membre non résidant.

— M. le chanoine Porée offre une brochure intitulée : Quelques lettres de peintres français.

— M. le Secrétaire perpétuel annonce le décès d'un collègue non résidant, M. Ed. Bizet, négociant à Bray-les-Mareuil.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance figurent au catalogue, sous les nos 32.146 à 32.158.

Administration

Sur l'initiative de plusieurs membres de la Société, l'Assemblée est appelée à délibérer sur



Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'opportunité de reprendre dans l'avenir la publication des rapports présentés par les commissions des concours. Depuis plusieurs années cet usage a été suspendu, d'où impossibilité pour les concurrents de connaître les observations faites au sujet de leurs œuvres.

Après délibération, il est simplement décidé que les rapports en question devront toujours être écrits, mais qu'une analyse qui en reproduira la substance sera seule insérée au bulletin.

En second lieu, l'auteur d'un ouvrage présenté à un concours devra spécifier clairement au début de son œuvre, en cas d'impression, que la Société n'est pas responsable des théories qu'on pourra y rencontrer.

— L'Assemblée vote ensuite, pour les années 1909 et 1910, le maintien du programme tel qu'il existait pour les années 1908 et 1909.

Travaux

— M. Héren décrit un fragment de polissoir recueilli à Molliens-au-Bois. C'est un petit bloc de grès pourvu d'une concavité remarquablement polie par le frottement et destiné sans doute à donner à des instruments de silex, particulièrement soignés, la dernière perfection. Primitivement ce polissoir devait être un peu plus volumineux que dans son état actuel.

— Cette communication donne à M. l'abbé Armand l'occasion de signaler, à Ainval-Septoutre, un gisement où l'on a recueilli des objets qui s'é-



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

chelonnent entre les temps préhistoriques et l'époque gallo-romaine inclusivement.

— Enfin M. X. de Bonnault ajoute quelques détails ou variantes, recueillies en Espagne, à la légende du « pendu de saint Jacques » racontée par M. Thorel, en séance publique, à propos d'une peinture de l'église d'Etaples. Voici le résumé de cette intéressante communication.

Un père, une mère et leur fils allaient en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. Le jeune homme, dans une hôtellerie, fut accusé, par une servante, de méfaits calqués sur ceux que la femme de Putiphar reprochait à Joseph, et d'un vol reproduisant l'incident de la coupe de ce dernier, dérobée par Benjamin. Traduit devant le juge, l'accusé fut, malgré son innocence, condamné à être pendu et exécuté. Les parents n'en continuèrent pas moins leur pèlerinage, puis quelques jours plus tard, après l'avoir accompli, repassèrent par l'endroit témoin du supplice de leur fils et se rendirent au gibet. Là, ils constatèrent que la victime était encore en vie. Immédiatement ils se rendirent chez le juge pour lui signaler le fait. — Celui-ci, assis devant son âtre, contemplait une volaille qui cuisait à la broche. Il refusa d'ajouter foi au récit que lui firent les malheureux parents et s'écria qu'il le croirait seulement si le poulet qui rissolait devant son feu revenait à la vie. A peine avait-il parlé que le rôti se débrocha spontanément, sauta sur

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

un meuble et se mit à chanter. Inutile d'ajouter que le juge convaincu fit aussitôt décrocher le pendu protégé par saint Jacques En commémoration de ce prodige, on entretenait jadis, dans une dépendance de l'église de Compostelle, des volailles issues, dit-on, du coq justicier.

Après cette communication la séance est levée à 3 heures.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

COMPTE-RENDU

des Travaux de la Société pendant l'Année 1907 - 1908

Par M. R. de Guyencourt, Secrétaire perpétuel.

Mesdames, Messieurs,

Une crainte m'étreint en commençant ce rapport ; celle de paraître bien vulgaire en annonçant, de prime abord, une nouvelle qui, — je n'en doute pas, — est pourtant de nature à vous réjouir : ce compte-rendu sera d'une longueur modérée. — Ce n'est pas que les communications faites à la Société des Antiquaires de Picardie aient été peu nombreuses en 1908, ce n'est pas que notre zèle se soit ralenti, mais une coutume déplorable tend à s'implanter parmi nous : on néglige de rédiger des notices et l'on se contente d'improviser, — souvent avec beaucoup de science et de charme, — sur le sujet adopté.

Cela fait le plus grand honneur au talent oratoire de nos collègues, mais *verba volant,* et leur analyse, à défaut de notes tironiennes, doit forcément s'en ressentir.

Vous me permettrez, après cette déclaration, de rentrer dans le cadre ordinaire de nos comptes-rendus.


Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une pieuse tradition exige qu'au début de chacun d'eux, soient rappelés les noms des membres de notre Société, morts pendant l'exercice écoulé. Cette année ils sont trop nombreux encore, puisque je dois évoquer la mémoire de MM. Albert Lenoël, avocat ; Léon Gamounet, négociant ; Frédéric Scellier, ancien percepteur ; Alexandre Piteux, imprimeur ; Alb. Bouchez ; Achille Coquillard et Ed. Bizet, négociant à Bray-lès-Mareuil, mais il convient de mentionner particulièrement les regrets unanimes causés par le décès de M. l'abbé Vatinelle, curé de Rubempré, un vrai type de Picard, un sympathique entre tous.

Il était grand, maigre, mais son visage d'ascète s'illuminait d'yeux pétillants d'esprit et de bonté. Très assidu à nos réunions, M. l'abbé Vatinelle écrivait peu, bien qu'il sut le faire avec finesse et talent. En dehors de son ministère sacré, il n'avait en effet qu'un seul plaisir : assister à nos séances. A leur issue, il retournait pédestrement à travers la nuit dans sa paroisse, à 16 kilomètres d'Amiens. Une fois même, surpris par la neige, il eut un pied très gravement gelé. Pourtant, quelques mois plus tard, cet intrépide reprenait ses courses et reparaissait parmi nous.

Aurai-je encore le triste courage de raviver l'émotion profonde ressentie par notre ville entière, lorsqu'elle apprit le terrible accident dont fut victime l'un de nos plus jeunes collègues,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Georges Mulliez, qui nous fut enlevé à vingt-six ans ? Hélas ! A nous aussi de dire : « Athènes a perdu son printemps ! »

Que n'est-il permis de clore enfin cette liste funèbre ? Je ne le puis, car M. Maurice Percheval était aussi des nôtres. Esprit d'élite, poète d'une exquise sensibilité, il s'était senti attiré par la mélancolie des choses anciennes. Ses recherches sur l'imagerie populaire à Amiens ont même révélé en lui un véritable antiquaire et, selon son expression, sa mémoire parmi nous ne sera pas

..... une ombre qui s'efface
Sur le mur gris du souvenir.

Malgré la douleur que nous causent de tels deuils, nous sommes heureux de constater que les recrues nouvelles nous sont venues très nombreuses. — En adhérant à nos statuts, Mme Lupart a voulu maintenir sur nos contrôles le nom de son regretté mari, puis nous avons ouvert nos rangs à MM. Heuduin, pharmacien honoraire à Roye ; Marcassin, notaire à Saint-Riquier ; Rameau, président du conseil général de la Somme ; Dufresnoy, demeurant à Clermont (Oise) ; le Cte Pierre de Waziers, maire de Lignières-en-Vimeu ; Doucet, de Paris ; le chanoine Dumont, d'Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise) ; Deriencourt, docteur en droit, à Amiens ; le Dr Morgand, aussi notre compatriote ; Charles Faton de Favernay, en résidance à Raincheval ; Victor Plé, maire d'Estrées-lès-Crécy ; le général de Chauvenet ; Ch.



Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Delaunay, d'Amiens ; l'abbé Billoré, curé de Gueschart ; Tenaillon, de Roye ; l'abbé Vignon, curé de Brailly-Cornehotte ; Féret, agréé à Libourne ; le lieutenant d'Anchald ; l'abbé Cardon, vicaire à Albert ; Vassel, résidant à Maxula-Radès (Tunisie) et l'abbé Chopart, curé de Domléger.

Enfin nous avons eu la joie d'accueillir à titre de membre résidant M. Ernest Héren, plusieurs fois lauréat de nos concours, un fervent de la préhistoire et du vieux langage de notre Picardie, un fervent aussi du folklore local, il nous l'a bien prouvé par son discours d'installation.

Puissent ces nonveaux collègues passer de longs jours parmi nous pour le plus grand profit de la science et pour l'honneur de la Société.

Je viens de faire allusion aux temps préhistoriques. — M. l'abbé Bouvier, curé de Bertangles, se complaît aussi à sonder leurs mystères, et ses recherches ont abouti à la découverte, sur le territoire de sa paroisse, d'une station de l'époque campinienne qui ouvre l'ère néolithique. De cet âge extrêmement reculé datent les innombrables instruments en silex taillé, qui y furent recueillis et nous ont été présentés par l'inventeur.

Ces outils prouvent, dès l'origine la plus lointaine, la présence sur le territoire de Bertangles d'une population assez dense, qui, dans le voisinage, devait s'approvisionner à quelque source actuellement tarie de l'eau indispensable à la vie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous classerons à l'autre extrémité du néolithique, un rognon de grès trouvé à Molliens-au-bois et décrit par M. Héren. — Ce bloc porte des stries étroites qui résultent probablement du polissage d'objets préhistoriques en os. — A la même époque très reculée semble aussi appartenir un groupe de pierres brutes, un monument mégalithique peut-être, reconnu par M. de Francqueville dans les bois de Conty où on l'appelle : « l'tabe as leups ».

C'est une réunion de quatre gros blocs irrégulièrement alignés et pourvus de plusieurs cavités où, dit-on, des lumières étaient disposées lorsque la jeunesse venait en ces parages se livrer au plaisir de la danse. Selon la tradition, cet alignement servait aussi de lieu de rendez-vous aux sorciers du voisinage.

Bien des siècles se sont écoulés sans doute entre le moment où l'on dressait « l'tabe as leups » et celui où l'on forait les puits funéraires gallo-romains signalés à Grattepanche par M. l'abbé Moy. Ces excavations, plus larges au fond qu'à l'orifice et profondes de deux métres environ, ont fourni différents objets et surtout des monnaies romaines qui permettent de les dater du IIe siècle de notre ère.

Mais voici qu'une brèche immense s'ouvre devant nous. Franchissons-là pour atteindre le XIIIe siècle, le siècle béni des archéologues. — C'est à lui qu'appartient une pierre tombale dessinée en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1872 et décrite par M. Hakspill. — On admet généralement qu'elle recouvrait la sépulture d'Henri, sire d'Airaines, où toujours on la conserve en l'église du prieuré. — Mais combien n'eut-elle pas à souffrir depuis trente-six ans! — Le dessin de M. Hakspill est donc devenu bien précieux, et les remarques au sujet des pièces qui composent l'armure du chevalier représenté en gravure sur la dalle, ajoutent une nouvelle valeur à la communication de notre correspondant.

Heureux les monuments qui ont seulement pâti des injures du temps, moins terribles que celles de l'homme! Chaque jour le vandalisme fait de nouvelles victimes en notre région. L'une des dernières fut la vénérable église de Cayeux-sur-Mer, ce rare specimen d'architecture en damiers de silex. — A diverses reprises, MM. Boquet, Durand et Schytte nous ont décrit les belles boiseries et les objets d'art qu'elle renfermait, mais ce qui la rendait particulièrement intéressante, c'était sa structure même, dont bientôt il ne restera guère que le souvenir.

Les antiques murailles de la ville de Roye vont subir un sort aussi déplorable. — M. Guerlin s'est constitué leur éloquent défenseur, mais, ici ou là, quel argument faire prévaloir contre cette *ultima ratio* de toutes les administrations : « Que ceux qui veulent conserver achètent ».

Parfois les éléments se liguent avec les hommes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour anéantir les plus rares merveilles. — C'est ainsi que disparaissait, il y a quelques années, dans l'incendie de l'église de Rumaisnil, un incomparable cadre en bois sculpté, digne de rivaliser avec le plus beau de ceux qui, de l'évêché d'Amiens, sont passés au musée de Picardie.

Heureusement notre ville possède un petit neveu des frères Duthoit, les derniers « ymagiers de France ».

Sur l'initiative de M. Soyez, M. Pierre Ansart a donc bien voulu tenter de reconstituer par le dessin et presque sans documents le cadre détruit. Grâce à son habile crayon, le résultat obtenu fut inespéré, et l'on a pu admirer à l'exposition organisée par la Société des amis des Arts, une magnifique image du chef-d'œuvre ressucité de ses cendres, comme l'antique phénix. Trêve donc aux lamentations ! Ce fait doit les bannir, puis l'enjouement n'est-il pas de rigueur quand il s'agit d'analyser les œuvres de M. Oct. Thorel ?

S'il compare les donations légendaires du Riez-Saint-Sauveur à la ville d'Arras et de la Hautoie à celle d'Amiens, s'il étudie, dans ses moindres détails, l'inventaire dressé après le décès d'Adrien de Zélandre, cultivateur, maraîcher et vigneron, qui, à la fin du xve siècle et au début du suivant, émondait ses vignes et choyait ses salades, sur les bords de la Selle, en des terrains englobés dans le moderne quartier Saint-Roch, notre collègue sait toujours émailler son récit,

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étayer ses preuves de citations pittoresques et de remarques humoristiques, qui, tout en prêtant un grand charme à des recherches naturellement arides, font revivre de façon parfaite un passé souvent très lointain et invitent à l'étude après avoir amusé.

Par profession et par goût, le savant archiviste de la Somme, M. Georges Durand, est aussi un grand explorateur d'inventaires. L'un d'eux lui a dernièrement révélé l'usage auquel était destinée certaine gravure sur bois du XVIe siècle, beaucoup plus haute que large, et portant les armes ainsi que le nom de la ville d'Amiens.

C'est tout simplement une estampille destinée à distinguer des autres, les satins amiénois, et l'on peut considérer cette gravure, dont l'unique exemplaire connu fut découvert à Angers (Maine-et-Loire), par M. le chanoine Urseau, comme la plus ancienne marque de fabrique usitée en notre ville.

Notre érudit collègue s'est aussi complu à décrire les débris d'une fresque découverts dans l'église de Saint-Riquier — Cette peinture décorative représentait des bouquets de narcisses des prés, disposés en quinconce sur fond d'un vert sombre. — Il nous a signalé, par surcroît, deux tableaux conservés au presbytère du même bourg. L'un, peint vers la fin du XVe siècle ou le début du suivant, représente l'Assomption ; l'autre, daté de 1607, montre le Christ en croix, accompagné de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dédicants. Cette dernière œuvre d'art n'est pas sans analogie avec les panneaux contemporains du Puy-Notre-Dame d'Amiens. Du reste, il fut assez souvent question de peintures anciennes au cours de nos séances. Moi-même j'ai tenté d'en décrire plusieurs, et M. Thorel nous a fait connaître, d'après un ancien dessin, une composition représentant la Trinité, qui jadis se trouvait aussi dans l'église de Saint-Riquier.

Dans cette peinture, les personnes divines posaient chacune la main sur un triangle unique, et la troisième, figurée sous les traits d'un vieillard vénérable, tenait en plus une colombe. C'est une façon assurément peu commune de représenter le Saint-Esprit.

Semblable remarque peut s'appliquer, dans l'église de Templeux, à la statue de sainte Anne, décrite par M. Josse. Cette sculpture montre la sainte portant sur le bras la Vierge, qui, à son tour, tient de la même manière l'enfant Jésus. C'est un groupement bizarre et rarement usité dans le nord de la France, mais qu'on voit assez souvent en Espagne.

Puisque nous passons en revue les statues signalées pendant nos séances, il convient, sans plus tarder, de citer celles de saint Pierre, de saint Paul et de saint Antoine, que M. Durand a retrouvées dans l'église de Barly. Elles datent seulement de l'année 1775, mais elles sont signées par J.-B. Carpentier, qui comptait alors

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

parmi les meilleurs artistes de notre province.

Plus ancien de quelques années, est l'exemplaire unique d'une estampe découverte par M. Schytte et représentant un feu d'artifice, tiré à Amiens en 1749, le jour de la fête de saint Louis, par Carlo Genovigny, artificier romain, à l'occasion de l'exécution complète du traité d'Aix-la-Chapelle.

La pièce principale de ce feu d'artifice se composait d'un portique orné de colonnes, de guirlandes, de vases, d'obélisques et de figures emblématiques qui encadraient la statue équestre de Louis XV, et le spectacle dut vraiment être magnifique, si le beau temps voulut bien se mettre de la partie.

Moins haut que les fusées s'envolaient les balles lancées par les joueurs de « battoir », — ces ancêtres des paumistes, au moins dans nos villages picards, — mais cela se produisait plus souvent. Pas n'était besoin d'un traité de paix pour provoquer leur essort. La fête patronale, un simple dimanche, suffisaient pour le motiver.

M. de Mérocourt nous a décrit ce divertissement, très populaire encore, voici cent ans à peine, dans les environs de Péronne. — C'était un jeu comparable à notre moderne longue paume, mais plus bruyant et plus gai. Pourtant, il n'était pas exempt de danger, pour l'un des joueurs au moins, — le serveur, — sans cesse exposé à recevoir, à toute volée sur la joue, le battoir de celui à qui la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

balle était lancée. Cet emploi était donc peu recherché ; parfois même il y eut disette de serveurs.

Pour le remplacer, on inventa la « robinette », sorte de catapulte qui suppléait que bien que mal à ses fonctions, sans jamais conquérir l'estime absolue des véritables dilettanti.

Après avoir si longtemps plané dans les espaces éthérés, sur l'aile des balles et des chandelles romaines, il s'agit maintenant de pénétrer dans les entrailles de la terre. Sachons pourtant modérer notre ardeur, et arrêtons-nous, bien sagement,... dans les caves du village d'Hornoy, que M. Beaurain va nous faire visiter. — Plus ou moins vastes, plus ou moins profondes, les unes sont voûtées et muraillées, les autres ont été simplement creusées dans la craie vive, d'autres enfin procèdent de ces deux modes de construction. — On a relevé quelques grafites qui permettent d'attribuer le plus ancien de ces souterrains au milieu du XVIe siècle et les plus récents à la fin du XVIIIe.

De la cave à la bibliothèque la distance n'est pas infranchissable, car il existe entre elles plusieurs analogies ; certains profanes donnent même à leurs caves, quand elles sont bien garnies, le nom de bibliothèques, et préfèrent celles-là à toutes les autres, fût-ce la Nationale.

Inutile de dire que nous jugeons ces hérétiques dignes des plus terribles anathèmes, et que nous sommes reconnaissants à qui veut bien


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous renseigner sur les nouvelles richesses entrées dans notre grand dépôt national, surtout quand ces documents concernent la Picardie. — Cette année, M. le Cte de Loisne a bien voulu se charger de ce soin et nous envoyer des notes sur vingt manuscrits provenant de la bibliothèque de Sir Thomas Phillips, qui sont devenus la propriété de la France.

Parmi eux, le cartulaire de la commanderie d'Eterpigny, celui de la baillie de Fieffes et un recueil de chartes des XIIIe et XIVe siècles, relatives à la ville d'Amiens, offrent un intérêt spécial, parce qu'ils nous touchent de plus près, mais les dix-sept autres, tous relatifs à notre vieille province, ont aussi, à nos yeux, une inestimable valeur.

Peut-être, au cours de ce rapport, a-t-on remarqué un fait insolite. Toutes les communications qu'il résume sommairement relèvent beaucoup plus de l'archéologie que de l'histoire. Cela doit être noté, car chez nous le contraire se produit ordinairement, mais cette année, un seul mémoire purement historique nous a été présenté. Il émane de M. Adrien Huguet et traite de la prise de Saint-Valery-sur-Somme par les Ligueurs, le 12 janvier 1592.

Désastreuse pour la garnison royaliste de Saint-Valery, cette capitulation dont le texte fut retrouvé par M. Bréard, avait été préparée par quelque traître. Pourtant elle ne s'accomplit pas sans effusion de sang. Un récit de dom Rupert de Burnonville, très digne de foi malgré quelques

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

erreurs, le prouve surabondamment. Ajoutons que, le 11 juin suivant, la ville fut reprise par les royalistes et que l'étude de M. Huguet identifie d'une façon absolument satisfaisante les noms, douteux jusqu'ici, de plusieurs guerriers qui prirent part à cette lutte.

Mesdames, Messieurs,

Non contents de se livrer à des recherches historiques ou archéologiques, les Antiquaires de Picardie se sont encore imposé l'obligation de recueillir les vestiges du passé et d'assurer leur conservation. C'est pourquoi, dans les limites de leurs moyens, ils s'efforcent de faire entrer au Musée le plus possible d'objets anciens, intéressants pour l'histoire de la région.

On sait avec quel engouement l'attention s'est portée depuis quelque temps vers les peintures primitives. Ce n'est donc pas sans une certaine satisfaction que nous avons pu augmenter nos collections municipales de plusieurs panneaux dûs aux pinceaux de vieux maîtres picards, quoique ces œuvres ne soient pas d'une très haute valeur artistique. L'une d'elles cependant provient indubitablement de la confrérie du Puy-Notre-Dame.

Une inscription antique qui depuis 1877, époque de sa découverte à Hermes (Oise), fut l'objet d'innombrables mémoires, a aussi trouvé un asile au Musée de Picardie, grâce à la générosité


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de M. Collombier. — Je fais allusion à l'inscription dite de « Ratumagus », parce qu'elle fait connaître une cité détruite qui portait ce nom. — Du même endroit proviennent un fragment de sculpture décorative gallo-romaine représentant un méandre qui enserre dans ses replis un masque scénique, et une pierre sur la quelle est gravée la silhouette d'une hache antique. Je profite de l'occasion qui se présente ce soir pour remercier au nom de notre Société M. Alb. Jumel, donateur de ces deux derniers documents.

Un intéressant bas-relief, où l'on reconnaît Moïse sur le mont Sinaï, fut aussi recueilli par nous. Cette petite œuvre de la Renaissance serait, pense-t-on, d'origine amiénoise et fut découverte par M de Francqueville chez un brocanteur.

Enfin M. Boquet a préservé de la destruction, en lui procurant un abri au Musée, l'un des derniers vestiges de l'antique abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux. Il s'agit d'un corbeau de pierre, orné d'une tête humaine, jadis encastré dans la muraille qui séparait le terrain du Palais-de-Justice de l'école Saint-Martin. Nous ajouterons donc des remerciements aux félicitations dûes à notre éminent collègue, à l'occasion de sa promotion dans l'ordre de la légion d'honneur, distinction qui est venue définitivement consacrer, avec l'approbation universelle, un magnifique talent artistique, entièrement composé de poésie intime et de sincère émotion.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'ÉQUIPEMENT D'UN PÈLERIN PICARD
à St-JACQUES DE COMPOSTELLE

Lecture faite à la séance publique du 16 Décembre 1908

Par M. Oct. THOREL

MESDAMES, MESSIEURS,

Qui pourrait croire qu'un méchant bibelot pût devenir, un jour, l'occasion non d'un discours, — ce serait trop ! — mais d'une causerie à bâtons rompus : — c'est déjà bien assez ?

Voici comme : J'ai sous ma grand'porte une vieille boîte en fer, agrémentée de demi-reliefs en étain. Elle m'intrigua fort longtemps, jusqu'au jour où j'en retrouvai un prototype au grand portail de notre Cathédrale et un spécimen beaucoup plus récent à la fontaine saint Jacques.

Nous allons donc partir en pèlerinage, pour *planter le bourdon* en ces trois endroits, où nous attend St Jacques de Compostelle (1).

(1) Compostelle, de *Campus stellae*, à cause des étoiles qui, en 812, révélèrent à l'évêque Théodomir le tombeau de saint Jacques-le-Majeur, dans la ville romaine de *Liberum donum*


Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce travail ne vous était pas destiné : nous verrons en effet que le voyage de Galice était souvent une peine infligée à de grands coupables. Notre comité de lecture, en vous l'imposant aujourd'hui, surtout sous ma conduite, ne pouvait plus mal reconnaître votre assiduité à nos séances.

Mais rassurez-vous. Les préparatifs du départ se borneront au strict nécessaire ; et, sans trop quitter Amiens, aux trois étapes annoncées, nous étudierons exclusivement : l'**Equipement d'un pèlerin picard à St-Jacques de Compostelle.**

Patrie de Pierre l'Hermite, peu de pays devaient, à l'origine des voyages faits par dévotion à quelque lieu consacré, fournir autant de pèlerins que le nôtre.

Les stations pieuses en Picardie étaient nombreuses aussi, notamment celles de St Jean-Baptiste, à Amiens ; de St-Valery-sur-Somme ; de St-Acheul ; du St-Esprit, à Rue ; de Notre-Dame de Liesse ; de Saint Eloy, à Noyon et de Notre-Dame de Boulogne, etc. (1).

Les voyages au Mont-Saint-Michel au péril de la mer et à saint Martin de Tours n'étaient point, on le comprend, accessibles à tous les fidèles.

A plus forte raison en était-il de ceux de San-

(1) A. Janvier, *Petite hist. de Picardie* ; Amiens, Douillet, 1889, *Dict.* v° pèlerinage.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tiago, de Lorette, de Rome et surtout de celui de Jérusalem.

Mais, chose étrange ! bien que, étymologiquement parlant, les *Romei* ou *Roumieux*, revenant de Rome, et les *Palmati* ou *Paumiers*, rapportant de la Terre-Sainte des branches de palmiers, fussent incontestablement des pèlerins (1), néanmoins Dante, « au sens exact du mot, n'entend par « pèlerins que ceux qui vont à saint Jacques et en « reviennent » (2).

Les autres, au grand siècle du moins, n'étaient guère considérés que comme des *pèlerins de balle* (3).

On sait combien était vive et féconde la foi de nos pères. Aussi, à des époques fort reculées, s'étaient fondées à Amiens de nombreuses confréries de piété, de lettres et de métiers.

Nos archives en mentionnent quatorze (4), Du-

(1) Littré, *Dict.* v° pèlerin, Etym. *Peregrinus*, de *per*, outre, au delà, et *ager*, champ. — En picard, *Prinage*, forme contractée de pèlerinage. Cf. *Bourrier* pour bourrelier, *Corrier*, pour corroyer, etc.

(2) *Hist. litt. de la France*, T. XXI, p. 287.

(3) Cf. Molière, *Les Femmes savantes*, A. III ; sc. 5.

Allez, rimeur de balle, opprobre du métier.

(4) Confréries du St-Sacrement, de saint Maur et de saint Fiacre, de monsieur saint Sébastien, de l'annonciation Notre-Dame, de saint Ladre, de saint Eloy, des Trépassés. de saint Quentin, de saint Denis, de Notre-Dame de Liesse, de l'Assomption, de Notre-Dame du Puy. enfin les « maitres, frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu ». G. Durand, *Inv. arch. comm.*, Amiens, Piteux, 1894, T. II. S. B. B. *passim*.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sevel quatre (1) ; et l'abbé Corblet vingt et une (2); soit au total, trente-neuf, sans doubles emplois.

Sur cette liste figurent seulement deux confréries de pèlerins, sous les vocables, l'une de saint Jacques et l'autre de saint Michel.

Il est permis de supposer que la première avait copié en petit les règlements de la puissante confrérie parisienne, fondée au XII[e] siècle, qui élisait ses administrateurs, avait son clergé, son église, son cimetière, ses fêtes et dont l'hôpital, en la seule année 1368, recevait dix-sept mille pèlerins (3).

Si l'on possède quelques documents précis,

(1) Confréries du Royaume renouvelé, des Cinq plaies, des saints Antoine et Claude, des saints Cosme et Damien. Dusevel, *Hist. d'Amiens*, Amiens, Caron, 1848 ; *passim.*

(2) Confréries de saint Adrien, de sainte Anne, de Jésus crucifié sous le vocable de saint Barthélemy, de saint Blaise, de sainte Catherine, de sainte Cécile, de saint Christophe, de saint Eloi, de saint Eustache, de saint Fiacre, du cordon de saint François, de *saint Jacques*, de saint Jean-Baptiste, de saint Luc, de saint Michel-au-Mont, de la ceinture sainte Monique, de saint Pierre-ès-liens, de saint Roch, de saint Simon, de la bonne mort, de saint Yves. Corblet, *Hag. dioc. Amiens*, Paris, Dumoulin, 1874 ; *passim.*

(3) H Bordier : *La Confrérie des pèler. de St-Jacques et ses Archives ;* Mém.Soc. Hist.de Paris et de l'Ile-de-France ; T. I et II, *passim.* — D'après Sauval ; « Les confrères de saint Jac-« ques faisaient, chaque année, une procession dans les rues de « Paris, où leur patron était figuré par un grand faquin vêtu en « saint Jacques, avec chapeau, bourdon, calebasse et d'une robe « à l'apostolique, toute recoquillée par devant d'écailles et de « moules ».



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais assez rares, sur les confréries de saint Jacques, de Rue (1), de Montreuil-sur-Mer (2), de Roye (3), et de Saint-Quentin (4), en revanche, on sait bien peu de choses de celle d'Amiens, de son siège, de ses statuts. Tout au plus peut-on relever qu'en 1311, Liénard Le Secq, mayeur de notre ville, lui légua sa maison et divers revenus, pour fonder un hospice destiné aux pèlerins étrangers se rendant à Compostelle (5).

(1) La chapelle de l'Hospice dont les sablières portent des coquilles et des bourdons était le siège d'une confrérie de saint Jacques de Compostelle.

(2) « L'association avait son siège dans l'église St-Jacques « du Martroy, aujourd'hui désaffectée. Elle avait fondé près de « cette église un hôpital destiné à héberger les pèlerins. Une « rue voisine s'appelle encore Rue des Galices, autrefois Rue « de la Galice. L'hôpital St-Jacques avait des rentes foncières « assises sur immeubles à St-Aubin-lez-St-Josse (acte du « 27 juin 1573), et à Montreuil même, (acte du 23 décembre « 1579), une maison rue des Drapiers, chargée « vers les pèlerins « de St-Jacques » de 24 sols de rente » Comm. de M. Roger Rodière du 22 août 1908. — *Adde* : Aug. Braquehay. *Cabinet hist.* T. I. p. 209.

(3) « Il y avait à Roye une Confrérie de saint Jacques, dont « les compagnons appelés *Pèlerins,* assistèrent à la représen- « tation du mystère des miracles de monsieur saint Jacques, « qui eut lieu à Compiègne avec une grande joyeuseté. » E. Coet, *Hist. de Roye*, Paris, Champion, 1880 ; T. II, p. 388.

(4) Dès 1203, St-Quentin avait un hospice destiné aux pèlerins de St-Jacqes. *Hist. du Vermandois,* T. II, p. 466.

(5) Cette maison était située dans la *chaussée au Bled* (rue St-Leu), presque vis-à-vis le *Pont où Dieu ne passa oncques.* V. H. Dusevel, *Hist. d'Amiens*, Amiens, Caron. 1848, p. 113 et J. Corblet, *op. cit.* p. 326. — Dès 1203, à Hangest-en-Santerre,


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les membres de ces associations devaient faire, une fois au moins, le pèlerinage, ou, en cas d'impossibilité pour cause d'infirmité ou de maladie grave, déléguer un représentant qui le fît en leur nom, soit de leur vivant, soit après leur mort.

C'est ainsi que, en 1278, Gilles Crieleu de Cambrai lègue « LX sols de Parisis pour envoyer « 1 pèlerin à saint Jakème en Galice ».

De même encore Jean Mallet, bourgeois de Douai, en 1388, stipule « que le tierce partie « de cent sols parisis de rente héritière soit ven- « due et les deniers ordenés à ung pèlerin qui « *fache une voie* à saint Jackème » (1).

on trouve une maison hospitalière de ce genre, qui fut supprimée seulement en 1696.

« A côté des couvents, les hôpitaux du Moyen-Age étaient, « en même temps que des refuges pour les malades, des abris « pour les valides en voyage et surtout pour les pèlerins. A ce « titre, nos très vieux hôpitaux amiénois, tous disparus, de « St-Nicolas-en-Coquerel, de Saint-Julien, de St-Quentin et de « St-Jacques devaient être ici mentionnés. Chaque ville d'im- « portance avait, comme Amiens, un hôpital St-Jacques pour « les pèlerins de Compostelle :

« *Il y a un hotel fort plaisant*
« *Où les Pèlerins qui y passent*
« *Ont pain et vin pour leur argent*

« disent encore les *Chansons des Pèlerins*, réimprimées à « Troyes au XVIIIe siècle. » — Pierre Dubois ; *Comment on voyageait jadis. Notre Picardie*, n° de décembre 1908 et *Journal d'Amiens*, n° du 31 Décembre 1908.

(1) M. le chan. Dehaisnes, *Doc. sur l'hist. de l'art dans la Flandre*..... Lille, Quarré, 1886, p. 71 et 655. — Voie, du lat. *Via*, voyage, pèlerinage.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rien n'est plus incertain que l'évaluation des monnaies anciennes en monnaies modernes. En admettant, avec assez de vraisemblance (1), qu'en 1388 la livre de 20 sols parisis valait 30 francs de notre monnaie actuelle, le voyage du délégué de Jean Mallet représenterait aujourd'hui 1.000 fr., en chiffres ronds.

Le voyage d'Espagne était donc long et dispendieux. Aussi s'était-il établi, à Amiens une confrérie de St-Michel (2), qui, elle aussi, pratiquait la délégation du pèlerin *post mortem*. Par exemple, dans son testament de la fin de 1442, l'un de nos plus illustres mayeurs, Jacques Clabault « veut « que ung pèlerinage soit faict à monseigneur « St-Michel-au-Mont, et qu'à l'église soit offertes « quatre livres de chire en cierge... Ytem à Notre-« Dame de Boulogne, un pareil pèlerinage. » (3).

Toutes les corporations avaient un caractère religieux, même celles de métiers. C'est ainsi que les merciers unis d'Amiens dont la confrérie comprenait les grossiers, les joailliers, les ciriers, les droguistes et apothicaires, avaient saint Jacques-le-majeur pour patron et célébraient leur fête annuelle dans la chapelle de ce nom au cimetière St-Denis (4).

(1) A. Cheruel, *Dict, des Instit. de la France*, Paris, Hachette, 1870 ; v° monnaie.

(2) J. Corblet ; *op. cit.* T. IV, p. 533.

(3) A. Janvier ; *Les Clabault* ; Amiens, Hecquet, 1889 ; p. 65.

(4) V. A. et L. Duthoit, *Le vieil Amiens*, Amiens, Jeunet, 1874 ; 4° Série, fig. 31.



Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y a plus : l'idée de confrérie ne va point sans celle de pèlerinage, c'est pourquoi, dans les cérémonies, après la bannière du Saint, marchait le doyen, maître, maire ou *bourdonnier*, chef de la confrérie, grave, solennel et scandant ses pas avec un long bâton (1).

On connaît celui des drapiers des Rames, conservé dans la belle collection de M. J. Vayson d'Abbeville. Le maître de la confrérie du Puy de la même ville portait le nom de bâtonnier (2) ; et il en est encore de même aujourd'hui partout en France du chef du conseil de l'ordre des avocats (3).

Vainement on objecterait qu'il faut reconnaître dans ce bâton le symbole du commandement, à l'instar du sceptre royal, de la crosse de l'évêque, du bâton de maréchal, de la baguette du majordome, et de la verge de l'huissier. Car, dans une confrérie, le mot l'indique assez, le maître n'est que *primus inter pares*. Aussi le bâton de corporation, assez semblable au bâton de chantre, long et surmonté d'une statuette abritée sous un dais, rappelle-t-il le bourdon historié du pèlerin.

Mais revenons à Compostelle. On peut dire

(1) Cf. « Pierre Catin, *bourdonnier* de la Confrérie Saint-Pierre à Roye, 1490. » — *Ap.* La Fons-Mélicocq, gloss. manusc. Bibl., Amiens.

(2) Em. Delignières ; *Excursion à Abbeville* ; Abbeville, Lafosse, 1908 ; p, 19.

(3) La première mention du bâtonnier remonte à 1602 : Cheruel *op. cit.* v° bâton. — Le bâton des avocats était orné d'un statuette non de saint Yves, leur patron, mais de saint Nicolas.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'aucun lieu saint ne fut jamais visité par de plus illustres personnages : Charlemagne, Jean de Brienne, roi de Jérusalem, tous les rois et grands d'Espagne, et le Cid, pour ne relever que ceux-là.

Le pèlerinage étant, en soi, un acte de purification, il n'est pas étonnant de le voir devenir, au Moyen-âge, une sanction pénale proportionnée tout à la fois à la gravité de la faute commise et à la condition sociale du délinquant.

Deux exemples seulement.

« Les premiers Compiégnois qui allèrent à « St-Jacques, furent les deux fils d'Herbert, dit « l'Escrivain, qui, pour avoir vilainé Giart le « Boucher, furent condamnés, par arrêt du Par- « lement de Paris, du 28 mai 1284, à faire ce « pèlerinage » (1).

Le menu peuple, vilains, manants et bourgeois, n'allaient pas si loin. Nos archives le prouvent. Le 21 novembre 1497, les maire et échevins sont assemblés à l'hôtel des Clocquiers et le grand compteur expose que : « Marie Delattre, femme « Thibaut de Duremort, est condamnée pour lar- « çin, à faire ung pelrinage à Notre-Dame de « Boulogne, où elle sera tenue de présenter ung « cierge d'une livre pour être ars, et de ce rap- « porter certification à mesdits seigneurs » (2).

(1) Bⁿ de Bonnault d'Houet ; *Pèl. d'un paysan picard à St-Jacq. de Comp.* Montdidier, Radenez, 1890 ; Introd. p. XIV.

(2) Arch. comm. Amiens, *Délib. de l'Echev.* B. B. 18. f° 9. — *Ars*, brulé du lat. *ardere, arsi, arsum.* — Cf. Jouancoux, *gloss. pic.* v° *azir.*


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'échevinage n'avait donc qu'une confiance très limitée dans la probité de la femme Thibaut qui, suivant une expression d'argot, était bien capable de *trucher sur le coquillard* (1).

Quant aux gens riches, ils pouvaient se racheter du pèlerinage par le versement d'une somme d'argent, qui était arbitrée suivant les cas (2).

Après ces trop longues généralités sur les hospices et les confréries formées en Picardie sous le vocable de saint Jacques et les voyages de Galice, ayant un caractère pieux ou pénal, nous pouvons étudier le pèlerin individuellement au point de vue plus spécial de son costume et de son équipement.

Les pèlerins, avant de partir pour la Terre-Sainte, allaient prendre le *bourdon,* le bâton, et l'*écharpe*, la bourse, qu'ils recevaient des mains d'un prêtre dans une église et parfois chez eux.

C'est ce que fit Joinville en 1248. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer ce passage de

(1) Cf. Jargon, 1628 : « *Coquillards* sont les pèlerins de St-« Jacques. La plus grande part sont véritables et en viennent ; « mais il y en a aussi qui *truchent sur le coquillard*, et qui n'y « furent jamais. » L. Sainéan ; *L'Argot ancien* ; Paris, Champion, 1907, p. 191.

(2) P. Dubois, *Les asseurements dans les Villes du Nord de la France* ; Paris. Rousseau, 1900 ; p. 226 et ss. Voir aussi Ch. Petit Dutaillis, *Doc.nouveaux sur l'hist. sociale des Pays-Bas* au xve siècle — *Lettres de Remission de Philippe-le-Bon*, dans les Ann. de l'Est et du Nord, 1908, p. 107 et ss. et les références.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son histoire de saint Louis, si intéressant au point de vue de notre patois (1).

« Le jour que je me parti de Joinville, j'envoié
« querre l'abbé de Cheminon, que on tesmoi-
« gnait au plus preudhomme de l'ordre blanc (2).
« ... Cel abbé si me donna m'escharpe et mon
« bourdon ; et lors, je me parti de Joinville, sans
« rentrer ou chastel jusques à ma revenue, à pié,
« déschaus, et en langes ; et ainsi allé à Bléhe-
« court et à St-Urbain et aultres cors saints qui
« sont là » (3).

A la veille d'un pèlerinage, Philippe-le-Bel se conforme, lui, strictement au *Sacerdotal Romain*. Témoin ces vers de l'Orléanais Guillaume Guiart, son historien (4) :

Li rois en icel tems s'apreste
Si comme Dieu l'en avisa
De là aler où promis a,
Aultrement cuiderait mesprendre.
L'escharpe et le bourdon va prendre
A St-Denis, dedans l'église,
Puis a l'oriflambe requise
Que l'abbé de céans li baille.

(1) Joinville, *Histoire de saint Louis*, Paris, Le Clère, MDCCCLXVII ; § XXVII ; p. 80 et 82. — Texte de 1309.

(2) Moine blanc de l'ordre de Citeaux.

(3) *En langes*, en chemise — Le picard moderne dit *à pieds descaus*, à pied déchaussé, sans séparer les deux mots par une virgule. C'est aussi la version de P. Gervais : *Extrait de l'hist. de saint Louis, par le Sire de Joinville ;* Ed. dédiée à la noblesse française ; Paris, 1822, p. 41.

(4) G. Guiart, *La Philippide*, chronique de 21.000 vers, sur les guerres de Flandre de 1296 à 1304.



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comment le mot primitif d'*écharpe* a-t-il été détrôné par celui d'*escarcelle* ?

Cheruel croit expliquer cette substitution, en disant que c'est « parce que l'on attachait les es-« carcelles aux écharpes dont on *ceignait* les pè-« lerins ». Mauvaise raison selon nous : car l'écharpe n'a jamais été une ceinture ; en réalité, elle constituait, à elle seule, une poche, dont Du Cange, *v° Escerpa*, a pu dire (1) :

Et c'est li pains que doibvent mettre
Li pèlerins en leur esquerpe (2).

Aussi Gay définit l'écharpe « un sac ou baudrier « porté obliquement en bandoulière. Le berger « et le pèlerin y mettaient leurs provisions ; le « veneur y suspendait son cor ».

A l'appui de sa définition, il reproduit un cliché représentant une écharpe de berger, vers 1460, des extraits de la *chronique rimée* de Duguesclin de 1383, et d'un *état des joyaux de Isabelle de France,* ainsi que de nombreux textes de 1400 à 1488 et de 1504 (3).

Peu à peu, l'écharpe a perdu cette destination primitive de sac pour devenir « l'étoffe taillée

(1) A. CHERUEL. *op. cit.* v° Pèlerinage, n'a fait que copier textuellement P. Gervais. Toutefois, ce dernier auteur ajoute, p. 41, en note : « Ces escarcelles, bourdons et écharpes étaient « bénis par les prêtres qui y prononçaient des prières et des « oraisons, qui se lisent dans *le Sacerdotal Romain* ».

(2) *Pèlerinage de Guilleville.*, 1330.

(3) V. GAY, *Gloss. archéol. du Moyen-Age et de la Renaissance* ; Paris, Soc. Bibliog. 1882 ; v° Echarpe.



Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

obliquement » (1) qui porte l'escarcelle, (2) c'est-à-dire la bourse, sens qu'elle a conservé depuis. *Il pleut dans l'escarcelle* du trafiquant de La Fontaine (3) et c'est

> *L'épée au côté, la plume au chapeau,*
> *L'escarcelle pleine,*

que Méphistophélès se présente à Faust.

Mais l'écharpe et l'escarcelle forment alors un tout indivisible, tout comme la ceinture et la *tassette*, (4) dont les figures du pourtour du chœur de la cathédrale offrent de si précieux spécimens, ou aussi comme le fusil et sa bretelle, la jumelle de course et sa courroie.

Le peuple, si simpliste dans la formation du langage dont il est le principal ouvrier, a perdu de vue l'accessoire, l'écharpe, pour ne retenir que l'objet principal, la bourse, l'escarcelle. Le premier mot s'est peu à peu absorbé dans le second.

Dès lors on comprend comment l'abbé Cardiac a pu dire que : « Le bourdon et l'escarcelle ont « toujours été la marque du pèlerin, ou, suivant « une expresion de Malmesbury, le soulagement « et l'indice du voyageur » (5).

(1) Littré, *Dict. franc.*, v° Echarpe. — On retrouve un dérivé de l'écharpe dans la ceinture de cuir où les maquignons mettent encore de nos jours leurs *pistoles*.

(2) Escarcelle, Etym. *Escarcellus*, xie siècle et *eschars* en vieux franç. avare.

(3) La Fontaine, *L'ingratitude et l'injustice des hommes envers la Fortune ;* L. VII. f. 14.

(4) *Tasse*, *Tassette*, de l'all. *Tasche*, poche.

(5) L'abbé Cardiac, *Hist. de saint Jacques et du pèler. de Compostelle*, Rev. art. chrét. T. VI, p. 212 et ss.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et maintenant, chargés de ce bagage relativement léger, nous allons sangler nos souliers, endosser notre harnois, prendre le bourdon et partir.

A tout seigneur, tout honneur. C'est dire que notre première visite doit être réservée à saint Jacques de Compostelle lui-même.

Mais quel dommage que notre itinéraire nous condamne à demeurer ici !

De compagnie, nous aurions été à Rue où se voit, dans l'église, une statue en chêne du xve siècle, qu'un affreux badigeon n'a même pu enlaidir. Nous aurions, sans sortir du département de la Somme, poussé une pointe jusqu'à St-Riquier (1), Folleville, La Neuville-sous-Corbie (2), Curlu, Hardecourt-au-Bois et enfin Abbeville (3).

(1) Le saint Jacques de St-Riquier est d'une allure superbe, farouche, effrayant même. — V. abbé Hénocque, *Hist. de St-Riquier*, Mém. Soc. Ant, Pic. T. II, p. 385.

(2) V. *Pic. Hist. et Monum.*, T. I, p. 475.

(3) « Le saint Jacques du portail de St-Vulfran est superbe, « hiératique, à barbe touffue, coiffé d'un chapeau à revers re- « levé par devant orné d'une coquille. Il est revêtu d'une longue « robe avec plis nombreux tombant droit, recouvert d'un ample « manteau aux bords garnis d'un orfroi très orné. Il porte un « gros livre fermé sous le bras gauche. De la main gauche, il « tient un gros bourdon ; une panetière est suspendue à son « côté. Enfin la robe est ornée au milieu du corps d'une « ceinture garnie de coquilles. » Commun. de M. Em. Delignières d'Abbeville. — Cf. Une verrière moderne à l'église St-Jacques de Dieppe.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La légende du pèlerin pendu nous eut conduits devant le vitrail de 1520, bien endommagé, de l'église de Roye (1) et le curieux tableau polyptique sur bois de l'église St Michel à Etaples, dont M. Souquet a interprété scrupuleusement les douze panneaux (2).

Il n'est pas de légende où un récit populaire ait eu son fond historique plus profondément mais aussi plus élégamment altéré. Jugez-en :

I. *Vers 1550, père, mère et fils partent d'Etaples, passent les Pyrénées, se rendant en pèlerinage.*

II. *Ils arrivent dans une hôtellerie où la servante, voulant se venger du fils qui l'a dédaignée, profite de son sommeil, pour placer dans son sac de voyage une coupe d'argent* (3).

III. *Les alguazils sont envoyés à sa poursuite.*

IV. *Reconnu coupable, il est condamné au gibet.*

V. *Les parents n'en font pas moins leur pèlerinage et arrivent à Compostelle.*

VI. *En revenant, ils retrouvent leur fils vivant et coupent la corde* (4).

(1) V. *Bull. des arts et mon.* T. II, p. 125 et ss.

(2) V. *Epig. du Pas-de-Calais*, canton d'Etaples. p. 39. — Il paraît qu'aux environs de Berck se chante encore une complainte sur cet événement.

(3) Réminiscences certaines de l'histoire de Joseph.

(4) Dans le vitrail de Roye, le fils est représenté pendu, mais soutenu par saint Jacques, qui aurait ainsi empêché sa strangulation, pendant l'absence des parents.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

VII. *Ils retournent à Santiago et consacrent leur fils à Dieu.*

VIII. *Par une permission divine, dans une dépendance de l'église, un coq et une poule leur font le récit des circonstances qui ont fait condamner leur fils.*

IX. *Ils conduisent leur fils au lieu choisi pour se consacrer au Seigneur.*

X. *Ils reviennent dans l'hôtellerie avec les magistrats qu'ils interpellent, pendant que la servante fait cuire à la broche un coq et une poule.*

XI. *Les volailles se décrochent d'elles-mêmes et apparaissent toutes vivantes sur la table où elles renouvellent leur récit devant les magistrats stupéfaits* (1)*; et la servante fut condamnée à être brulée dans son foyer.*

XII. *Le père et la mère retournent à Etaples et, en reconnaissance, font cadeau à l'église St-Michel de ce tableau relatant les miracles opérés en leur faveur* (2).

Mais il me tarde d'arriver à notre première station, le grand portail de la Cathédrale, où notre distingué confrère, M. G. Durand, nous présente « saint Jacques-le-Majeur bien reconnais-« sable à la sacoche ou panetière carrée et garnie

(1) D'après une autre tradition, le coq et la poule auraient été, en souvenir de ce miracle, nourris eux et leur progeniture, dans un couvent de Compostelle (Comm. de M. le Baron de Bonnault).

(2) Dans *La Légende dorée*, par Jacques de Voragine, Paris, Gosselin, 1843, se trouve une légende de saint Jacques-le-Majeur, sans aucun rapport avec celle du pèlerin pendu.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« de coquilles qu'il porte en bandoulière et qui
« rappelle le pèlerinage de Compostelle.

« Son visage ovale est agrémenté d'une longue
« barbe légèrement ondulée ; les
« cheveux de même. Il tient une
« épée dans sa gaine, autour de la
« quelle le baudrier est en-
« roulé. Il fut décapité par ordre
« d'Hérode Agrippa » (1).

M. Durand, dans un travail essentiellement archéologique, ne devait, après les avoir identifiées, que donner les grandes lignes des nombreuses figures qui décorent notre basilique : l'abondance des détails n'eût pu que nuire à l'unité et à l'ampleur de son œuvre. Le micrographe n'a pas de ces scrupules et peut, au contraire, s'attarder aux minuties.

Donc la bandoulière paraît être en étoffe épaisse ainsi que la panetière. Sur la première sont cousues six coquilles et sur la seconde huit, posées de haut en bas, 2-3-3, De plus la panetière, très plate, est ornée dans sa partie inférieure de trois bouffettes, ce qui permet de voir en elle un prédécesseur de la *tassette*.

(1) G. Durand. *Monog. Cath. Amiens ;* Amiens. Yvert, 1901, T. I, p. 323, et *id.* 1903, T. III. Atlas planche XXVIII. —


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces particularités se rattachent directement à notre sujet, cette statue étant contemporaine des croisades dont les pèlerinages à l'étranger devaient devenir les succédanés moins périlleux.

On peut s'étonner de ne point y trouver le bâton du pèlerin ; mais il ne faut pas oublier que saint Jacques n'a pas été pèlerin et que ce sont ses reliques seules, à Santiago, qui étaient l'objet d'un culte tout particulier de nos aïeux. Il suffisait donc, au point de vue iconographique, que sa personnalité fut affirmée par l'escarcelle, au sens large que nous donnerons désormais à ce mot.

Sans doute l'abbé Corblet a écrit : « que la panetière est l'attribut de Jésus-Pèlerin, de saint « Jacques, de saint Roch. » (1).

L'extérieur de la Cathédrale offre deux autres statues de saint Jacques-le-majeur : 1° Sur le linteau du portail de la Vierge Dorée : « Saint Jacques, fièrement campé, coiffé d'un chapeau « retroussé, s'appuie d'une main sur un long bâton, et, de l'autre « semble vouloir montrer le ciel » G. Durand, *op. cit.* T. I, p. 440 et atlas pl. XLVII. — 2° A un des cordons de la voussure du même portail, autre statue du même saint, sans grand intérêt G. Durand, *op. cit.* T. I, p, 454.

(1) J. Corblet, *Vocab. des symb. et attrib. employés dans l'iconog. chrét.* Rev. de l'art chrét. ; mai et juin 1875, p. 434. — Malgré une grande similitude des costumes de saint Jacques et de saint Roch, la confusion entre les deux personnages n'est pas possible ; car saint Roch a toujours une jambe nue et portant une plaie ; de plus il est toujours accompagné de son roquet. — L'abbé Le Sueur, curé d'Erondelle, membre corr. de l'Acad. d'Amiens. *L'art et les Saints en Picardie à la fin du Moyen-Age*, Amiens, Piteux, 1908, p. 22.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais cette sacoche (1), sac à pain, la musette de nos soldats, que nous avons tout dernièrement retrouvée sur une verrière de l'église de Sceaux, (2) peut-elle être confondue avec la bourse du saint Jacques du portail ? Evidemment non. La panetière démocratique a pu coexister avec l'écharpe, devenue l'escarcelle des puissants et hauts seigneurs. Enfin son appellation a prévalu, la panetière proprement dite étant du bagage obligé du gros des pèlerins.

Dès lors l'abbé Corblet et, après lui, M. G. Durand ont pu donner à la bourse de saint Jacques, le nom plus compréhensif de panetière.

Mais, en fait, cette panetière, c'est l'escarcelle qui a détrôné l'écharpe primitive, transformée elle-même plus tard en simple bandoulière.

L'on n'en peut douter, quand on les voit s'harmonisant dans une ornementation commune, la coquille ; et ainsi s'illuminent d'un jour mutuel les citations qui précèdent de Joinville, de Guiart et de Du Cange.

(1) PANETIÈRE, avait aussi le sens d'armoire à claire-voie, généralement pendue au mur, et où le pain de *maie*, qu'on faisait pour toute une semaine, avait moins de chances de *s' muterner* (moisir).

(2) Cette verrière, exécutée en 1805, a été inspirée par des tableaux anciens qui ornent actuellement le salon du presbytère. Elle représente la construction du monastère de St-Benoit et un pèlerin venu pour y recevoir les ordres. Le lieu d'origine de ce pèlerin est inconnue. — Comm. de M. le Curé de Sceaux.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La panetière s'appelait en Hainaut et en Picardie une *malette*. (1) Les textes anciens abondent qui en font foi. Dès le XI[e] siècle apparaît la malette, au sens de sac en étoffe ou en cuir, gibecière de mendiants, de bergers ou de pèlerins (2).

Jean Nicot (1530-1604), celui-là même qui apporta en France le tabac, nommé à l'origine la nicotiane, est l'auteur d'un ouvrage bien intéressant au point de vue du vieux langage. Dans *Le Trésor de la langue française*, (édit. de 1606 et 1609), on lit en effet : « L'escharpe d'un pèlerin, *id est* la malette ; car il la porte en écharpe » (3).

Une chanson des pèlerins de St-Jacques, imprimée vers 1767, la mentionne en ces termes (4) :

Des choses nécessaires
Il faut être garni,
A l'exemple des Pères,
N'être pas défourni
De bourdon, de mallette,
Aussi d'un grand chapeau
Et contre la tempête
Avoir un bon manteau.
....

(1) Malle, male, de l'anc. h. all. *Malaha*, *malha*, sacoche ; ang. *Mail* ; holl. *Maal* ; bas bret. *Mal*. — V. cit. latine d'un poète picard du XI[e] siècle, dans laquelle *male* a le sens de sac en peau fixé à la selle du cavalier (Jouanc. *op. cit.* v° malette).

(2) V. dans Godefroy, *Dict. anc. lang. franç.*, Paris, Vieweg, 1881, v° malette, : III aulnes de drap à faire malettes... ; malette de pèlerin. — V. égal. Havard, *Dict. ameub...* Paris, Quantin, v° malette, nombreuses citations.

(3) V. GAY, *op. cit.* v° écharpe.

(4) *Les chansons des pèlerins de St-Jacques*, sur l'image imprimée à Compostelle ; Troyes ; s. d.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

De tout cela s'est muni *le pèlerin des stalles de la cathédrale* dont nous donnons ici un dessin inédit et spécialement fait pour cette étude.



Négligeons son bourdon, son chapeau et sa patenôtre à gros grains, pour ne retenir que sa gibecière, ornée comme toujours de trois bouffettes et pendue sur le dos en bandoulière (1).

(1) G. Durand, *op. cit.* T. II, p. 259 et atlas pl LXXIII ; appui-mains 81-82.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La malette était partout la même. Nous la retrouvons dans l'écusson d'un manoir normand (1), telle que la définit Roquefort : « Poche où les ber« gers mettent les provi« sions de la journée. » (2) Actuellement encore, en Picardie, les cultivateurs du canton d'Albert attachent au collier de leur cheval, la *malette*, bourse en toile ou en cuir souple contenant leur goûter de cinq heures de l'après-midi, le *rechiner* (3), leur *five o'clock*.



Nos aïeux, membres de la confrérie de saint Jacques de Compostelle, portaient des malettes moins simples et d'une richesse souvent inouïe, vraisemblablement le jour de leur fête annuelle.

Sinon, comment expliquer celles que M. Durand vient de nous signaler dans de nombreux inventaires par lui récemment dépouillés ? Citons :

(1) Manoir de Belleau à Courson; *Stat. mon. de l'arrt de Lisieux*, par M. de Caumont. V. stat. mon. Calvados, Caen, Leblanc-Hardel, 1867, p. 737. — Même malette au saint Jacques du grand portail de l'église de Dieppe et au saint Roch, statue en bois du xve siècle, conservée au musée d'Amiens, salle des antiquités.

(2) Roquefort, *Gloss. Roman* ; Paris, Warée, 1818 ; vo malette.

(3) « On donnait aussi le nom de malette à une sorte de saco« che que le pèlerin portait sur l'épaule. » Comm. de M. le Bon de Bonnault. — Une image populaire de la Bib. des Antiq. de Picardie représente un pèlerin avec cette besace. — *Rechiner*, Etym. : *Re*, de nouveau, et *cenare*, diner.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1536 : « Une malette de velours, garnie de « deux saint Jacques » (1).

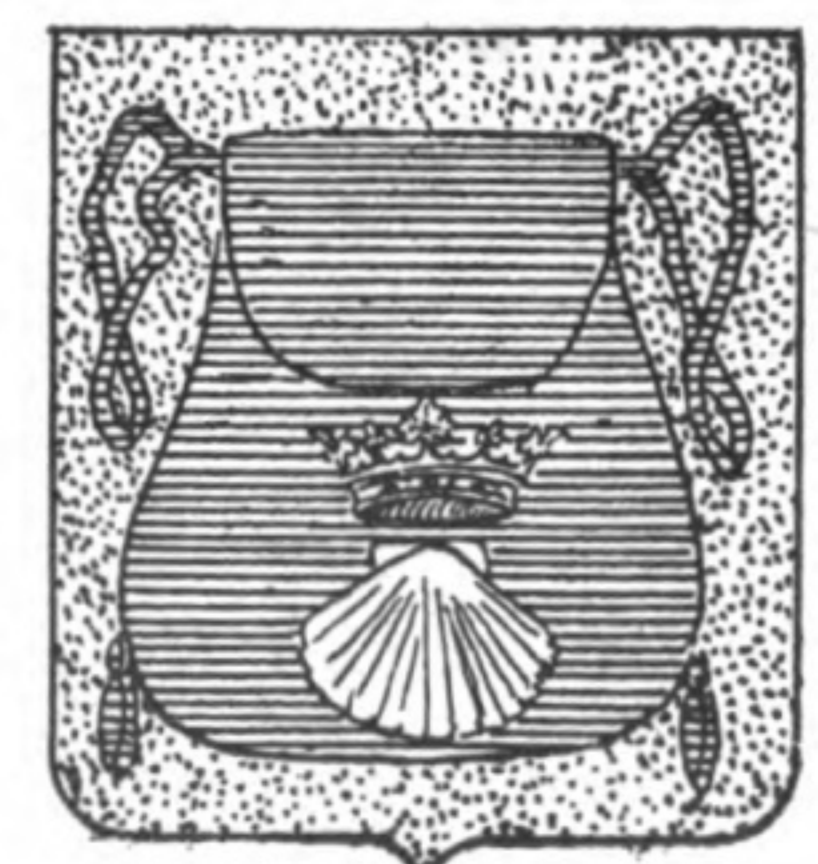
1531 : « Une petite malette de saint Jacques, « brodée d'or » (2).

Parfois même le personnage est sculpté. Ex. :

1532 : « Une mallette de drap de soye da- « massée par carriaulx blancq et orrengue, où y « a attaché ung saint Jacques de geet, ung autre « saint Jacques d'ambre, enchassé d'argent » (3).

1544 : « Une mallette à pellerin de velours « rouge à la quelle y a plusieurs Jacquetz (petits « saints Jacques) et bourdons » (4).

Comme l'escarcelle, la malette est quelque fois ornée de coquilles, ainsi qu'en témoignent les armes d'une vieille famille d'Arles, les Romieu, lesquelles sont : « d'or à la gibecière de pè- « lerin d'azur, chargée d'une « coquille couronnée d'ar- « gent » (5).



Mais alors la coquille aurait-elle donc été le premier insigne des pèlerins,

(1) Inv. du 15 décembre 1536, après le décès d'Isabeau Asselin, femme de Jean le Bourgeois, boulanger ; *Arch. Amiens, FF. 210.*

(2) Inv. du 28 août 1531, après le décès de Pierre Langlès, procureur et conseiller au bailliage d'Amiens ; *Id. 193.*

(3) Inv. du 19 juillet 1532, après le décès de Clairette Parent, femme de Nicolas de Lannoy, serrurier ; *Id. 196.*

(4) Inv. du 2 avril 1544, après le décès de Noël Macqueron, marchand brasseur ; *Id. 241.*

(5) P. Palliot, *La vraie et parfaite science des Armoiries,*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même de ceux ne se rendant pas à Boulogne-sur-Mer, au Mont-St-Michel ou à Compostelle ?

Il est permis de le supposer. En effet, au rapport de l'abbé Cochet : « De nombreux tombeaux « Gallo-Romains renferment des vestiges de pè- « lerines auxquelles sont encore adhérentes des « coquilles » (1). Or ces trouvailles ont été faites dans le centre et le midi de la France. Il est donc difficile d'admettre que ces coquilles provenaient de quelque lieu de pèlerinage baigné par la mer ; d'autant plus que les trois pèlerinages précités ont dû surtout leur faveur aux affres de l'an 1000 et à la fièvre des croisades (2).

Mais pourquoi la coquille est-elle une caractéristique du pèlerin ? On ne sait rien de bien précis là-dessus, à moins qu'elle n'ait été introduite dans le costume du pèlerin, en souvenir de celle dont, sinon d'après les Ecritures au moins de par la tradition, se servit le Précurseur pour répandre sur la tête du Christ l'eau du Jourdain.

Paris, Guignard, 1640, v° bourse, p. 104. — Les Béthencourt en Picardie portaient : « d'argent à la bande de gueules, char- « gée de 3 coquilles d'or. » – *Id.* v° coquille, p.187. — A la porte de la sacristie de l'église de Bayonne est un saint Jacques, portant en bandoulière une malette à une seule coquille, exactement semblable à celle des Romieu.

(1) A. Cochet, *Sépult. chrét. au Moyen-Age*, Rev. art. chrét. T. VI, p. 247. — Ces coquilles adhérentes à l'étoffe, ne peuvent être confondues avec celles d'huitres ou de hénons, restes de repas funèbre.

(2) C'est-à-dire bien postérieurement à l'année 396 qui, avec les grandes invasions, ouvre le Moyen-âge que clora la chûte de Constantinople, en 1453.


Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Toutes les opinions ne sont-elles pas permises, quand on voit M. l'abbé Martigny trouver dans l'escargot figurant sur des tombeaux de la Gaule, comme motif de décoration, un symbole de la résurrection. « La coquille, dit-il, est la « tombe, demeure momentanée que l'homme doit « briser, comme l'escargot brise, au printemps, « l'opercule qu'il s'est fait pour l'hiver » (1).

Mais sans nous engager si avant dans le champ des hypothèses, qu'il nous soit permis de faire un curieux rapprochement. La coquille (2) du pèlerin, emblême de purification, intervient au baptême qui précède notre court pèlerinage ici bas, comme, jadis, en Picardie, la coquille de nos marais, la *guillette* (3) figurait également dans la cérémonie de l'extrême-onction, prélude du grand voyage de l'au-delà.

La coquille était si bien l'insigne du pèlerin qu'au transept de la cathédrale, dans un relief de 1522, saint Jacques-le-Majeur, vêtu non en apôtre, mais en pèlerin, ne porte que ce signe distinctif

(1) J. Corblet, *Vocab. op. cit.* extrait de l'art. chrét.. Paris, Bour, 1877.

(2) Coquille, du genre *pecten*, *peigne*, *palourde*, *coquille saint Jacques ;* à Boulogne, *écalippe ;* en Normandie, *goviche ;* en blason, vue du côté concave, *vanet*, petit van. — Dans notre jeunesse, pour jouer au mercier, nous faisions de petites balances avec une règle pour fléau, des coquilles pour plateaux, et des cordons de bolduc rouge ou bleu pour chaînes.

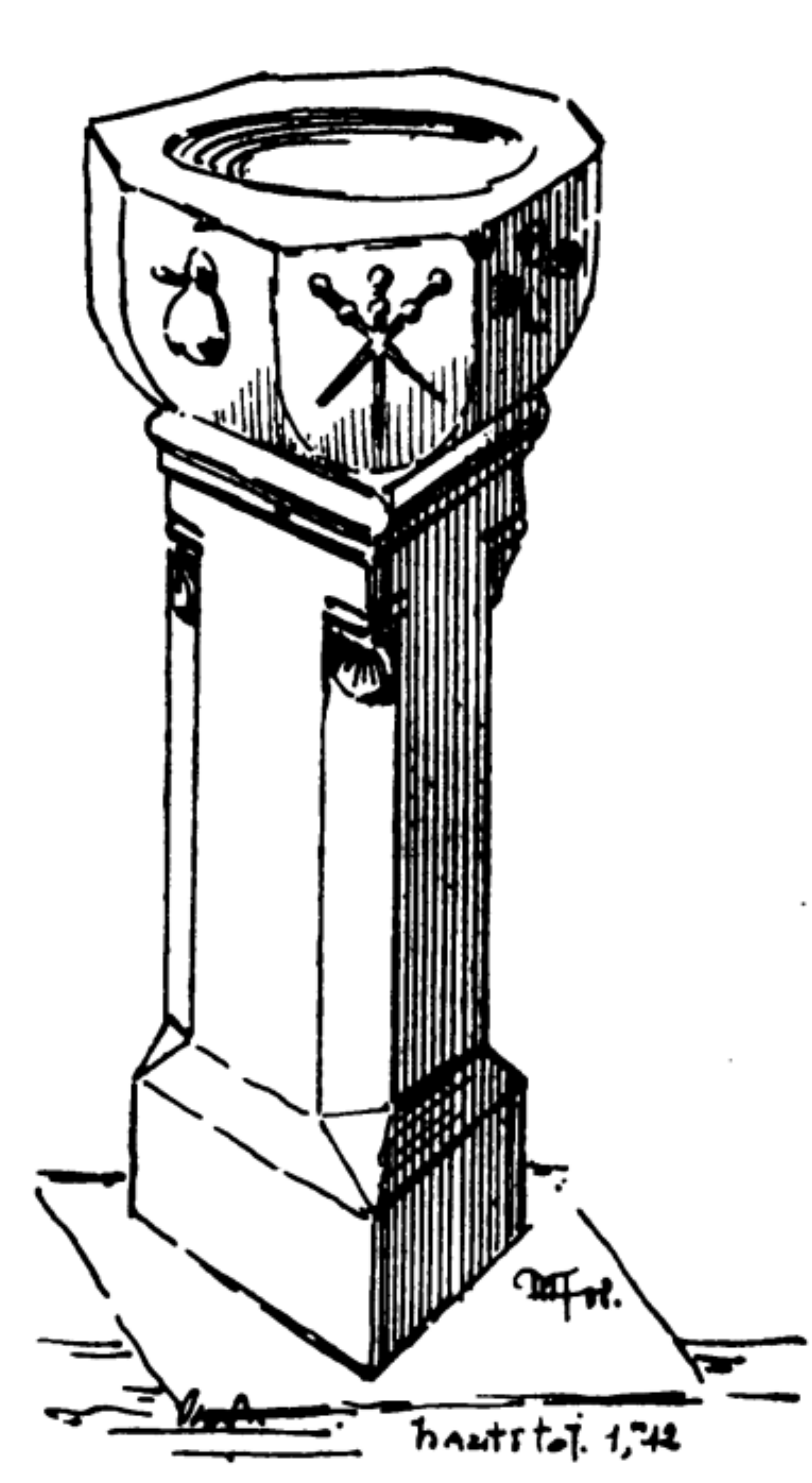
(3) Guillette, coquille bivalve des marais. D'après Jouanc. *gloss. pic* : aphérèse de *coquille* avec adoucissement du Q en G — Elle servait autrefois à étendre le fromage blanc sur le pain et à écrêmer le lait ; on la fait maintenant en fer blanc.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur son chapeau dont le bord de devant est relevé en bataille, c'est-à-dire verticalement (1).

Avant de quitter la Cathédrale, signalons encore la coquille sur le manteau et le chapeau du saint Jacques en plomb du clocher (2) et enfin sur l'épaulière du même saint, qui orne l'une des voussures du portail de la Vierge-Dorée (3).

Tout conférencier est ennemi juré de la ligne droite. Donc, sous peine de singularité, nous ne pouvons aller directement à la fontaine St-Jacques, notre seconde étape, dans Amiens.



Et d'abord faisons une petite halte dans le jardin du musée, pour y admirer un très beau bénitier en grès du XVIe siècle, provenant de la vieille église saint Jacques, et qui a le mérite de réunir, dans son ornementation, la

(1) G. Durand, *op. cit*. T. 142 et ss. et atlas. pl. LIV. — V. également une tête de saint Jacques au Musée de Picardie, salle des Antiquités, coiffée du même chapeau.

(2) G. Durand, *op. cit.* p. 530.

(3) G. Durand, *op. cit.* p. 454.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gourde, le bourdon et les coquilles du pèlerin (1).

L'église St-Jacques elle-même ne doit nous retenir que juste le temps de regarder en passant, dans la corniche de l'hémicycle du chœur, le patron avec son chapeau sur le dos et un bâton à la main, sans autre caractéristique du costume ou de l'équipement méritant d'être relevée (2).

Plus intéressante est la statuette en argent, servant de pommeau à la baguette en ébène du bedeau. St Jacques, debout, vêtu de son manteau légendaire, tient, comme toujours, d'une main le bourdon au bout du quel est accrochée la gourde. Mais il n'a point de malette en bandoulière, et, — chose assez rare, que nous rencontrerons cependant une fois encore dans une autre statuette du même saint, héliogravée *infra* —, il a la tête nue.

(1) C'est vraisemblablement ce bénitier que vise Dusevel, *op. cit.* p. 115, comme étant « digne de fixer l'attention ».

— Mieux encore que dans ce bénitier, se trouvent réunis les attributs du pèlerin dans l'article ci-après de l'inventaire dressé le 12 octobre 1519, après le décès de Jean de Marcilles : « Deux « coquilles de perles où sont sept petit saint Jacques, cinq « bourdons, deux calebas, trois saint Jacques et ung croix de « saint Salvatoir, que l'on dist appartenir à Gillet de Dijon ». Arch. Amiens, FF. 163.

(2) Dans les combles de l'église est un tableau du commencement du siècle dernier, très médiocre d'ailleurs. Saint Jacques, plus grand que nature, tient de la main droite un livre et de l'autre un bourdon dont le bout est orné de deux pommes. — Des coquilles concourent à l'ornementation des grilles du chœur et des candélabres modernes de l'église actuelle ; à noter également deux grandes coquilles naturelles, serties de cuivre, servant de bénitiers à l'entrée de l'église.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Heureusement, et sans sortir de la paroisse,



St Jacques de Compostelle

Statuette reliquaire ; travail français du xixe *siècle.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous trouvons dans une collection particulière une statuette de saint Jacques bien curieuse, car elle est un pendant de l'admirable reliquaire de saint Nicolas, appartenant à l'église St Jacques et connu de tous les archéologues amateurs d'orfèvrerie ancienne (1).

Même hauteur totale 0m50 ; même socle hexagonal allongé ; même reliquaire de face ; mêmes lionceaux servant de supports ; mêmes moulures. St Jacques, coiffé d'un chapeau lourd sans coquilles, tient un livre de la main gauche et un bourdon de l'autre. La gourde est pendue au côté droit ; la robe et les chaussures sont à l'antique. La pèlerine, en étoffe épaisse, porte des coquilles, notament une sur chaque épaule, et deux symétriquement placées sur la poitrine.

Comme le saint Nicolas, saint Jacques est assis sur un siège en X, dit à la Dagobert. C'est là une particularité qu'il convient de noter.

En effet, saint Jacques, en tant que pèlerin, est presque toujours (2) représenté debout, en sculp-

(1) Ce St Nicolas, reproduit dans notre *Album archéol.* est en argent doré et repoussé, avec dessous en chêne. C'est un petit chef d'œuvre du xve siècle où M. La Barte aurait relevé « la sévérité du style, la correction du modèle, le bon agence- « ment des draperies et la finesse de l'exécution. » La Barte, *Les Arts indust. au Moyen-Age*, T. II, p. 346. — Le saint Jacques ne parait pas antérieur au premier quart du siècle dernier. Il est en chêne, laqué d'or et non sans quelque intérêt artistique (De la collection de Mlle Tripet, d'Amiens).

(2) Notre confrère, M. Schytte, nous a en effet communiqué la photographie (cliché Léguillier) d'un saint Jacques assis, prise dans l'église de Quiry-le-Sec, arrt de Montdidier.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ture, en peinture, dans l'imagerie populaire et même sur les méreaux de plomb, monnaies des évêques des Innocents de St-Jacques d'Amiens (1).

Il est vrai qu'en Espagne, il est souvent figuré à cheval ; mais alors il incarne bien moins le saint que le guerrier, vainqueur des Maures (2), dont l'image sera reproduite ci-dessous.

Le trajet de l'église St-Jacques à la fontaine portant le même nom n'est pas si court qu'il ne nous permette encore une petite digression.

La construction du Château d'eau, terminée en 1753, devait entraîner, dans le projet primitif, celle de sept fontaines publiques monumentales dont trois subsistent encore, rue St-Leu, place au Feurre et rue Saint-Jacques (3).

(1) A. Demailly, *Monnaies des Evêq. des Innoc.*, Mém. Soc. Ant. Pic. T. XXXVI, 1908 ; p. 45.

(2) V. *infra*, le dessin de la boîte en fer noir et une gravure de saint Jacques de Compostelle à cheval.

(3) J. Thomas, Ing. des arts et manuf. : *Les fontaines et les puits publics de l'ancien Amiens*. Conf. des Rosati pic. ; Cayeux-sur-Mer. P. Ollivier, 1903 ; fasc. XVIII. — A. de Calonne, *Hist. d'Amiens* ; Amiens, Piteux, 1900. T, II, p. 366.

— La densité de notre population en 1755 était telle que, pour édifier la fontaine St-Jacques, sur les plans de Rousseau, la Ville dut acheter cinq maisons occupées par un maître saiteur haute-lisseur, un maître chellier-tourneur, un ouvrier saitier, un maître saiteur-hautelisseur et un meunier, pour le prix total de 11.375 livres. — Arch. Comm. D. D. 239, liasse. — La forme *chellier*, au sens de chaisier, est assez rare ; celles de *cayellier*, de *frestellier* sont beaucoup plus communes.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On donne couramment le nom de mascaron aux têtes en bronze, principal motif de ces fontaines.

Mais ne convient-il pas de distinguer le *masque*, reproduction de la figure humaine à une échelle variable, du *mascaron* visage toujours fantaisiste, souvent grotesque, dont l'imagination de l'artiste crée les traits principaux ? (1).

A ce taux, la tête de la fontaine de la rue St-Leu, avec sa barbe limoneuse, ses cheveux d'où émergent des roseaux et ses oreilles de Midas, est incontestablement un *mascaron* (2).

La qualification est plus délicate pour une autre tête de la même époque, certainement du même artiste et destinée à la décoration d'une des fontaines publiques non exécutées (3). Bien qu'elle sorte du cadre de cette étude, nous n'hésitons pas à la reproduire ici, car, malgré sa valeur incontestable, elle est à peine connue et n'a jamais été reproduite en photographie ou en gravure.

Mais le sculpteur n'aurait jamais osé, à deux pas de l'église inscrite sous son vocable, portraiturer d'un ciseau profane St Jacques-le-Majeur.

La tête est traitée largement, sans la préciosité caractéristique de l'époque ; la chevelure et la

(1) Havard, *Dict. de l'Ameub.* ; Paris, Quantin, V[is] mascaron et masque.

(2) Le mascaron de la place au Feurre, informe, disgracieux, mérite à peine une mention.

(3) Le modèle en plomb de cette tête (de notre collection), provient de l'atelier de M. N. Debeaussaux, ancien fontainier-hydraulicien à Amiens, rue St-Leu.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

barbe sont abondantes, le nez puissant, les yeux profonds et expressifs. Si la bouche est grande, encore est-il vrai de dire qu'elle n'a subi d'autre déformation que celle imposée par la destination du monument, mais sans dépasser les limites d'une irréprochable esthétique.

Ce masque est bien plus grand que nature (1). Néanmoins les accessoires de l'écusson n'ont pas suivi la même gradation et sont représentés en vraie grandeur, notamment le chapeau, le bourdon, la gourde et une boîte, que nous verrons devenir le dernier avatar de l'escarcelle primitive.

Un mot seulement sur ces accessoires, observation faite qu'il faut compter pour rien les roseaux et autres détails évoquant seulement l'idée de l'eau de la fontaine.

Le *chapeau* n'est pas ici en bataille, décoratif et de pure fantaisie. Grand, pratique, il est orné de coquilles sur tout son pourtour.

Quant au *bourdon*, sorte d'alpenstock, il était fort long (2). L'on n'en peut douter à la vue de celui que portent, comme symbole, les archanges dans les peintures et sculptures anciennes et qui se retrouve entre les mains des prieurs réguliers et des préchantres de cathédrale.

Deux bâtons de pèlerins, conservés à Maure-

(1) En effet la face, barbe non comprise, a environ 0m38 de longueur et 0m20 de largeur.

(2) Le bout du bâton de la Fontaine St-Jacques a été cassé. Il est figuré en pointillé dans le dessin.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN



MASQUE
DE LA FONTAINE ST. JACQUES

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



Héliog. Dujardin.

STATUETTE DE ST JACQUES DE COMPOSTELLE

(Travail espagnol du XVIIIe siècle)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas (1) ont plus de deux mètres de longueur. Cette dimension concorde bien avec celle du bâton à crosse si disgracieux du St Jacques moderne du clocher à la cathédrale.

Elle est même dépassée dans cette minuscule reproduction du même saint appartenant à M. Robert de Guyencourt. Dans une chapelle de voyage, écrin en cuir rouge aux fers élégants, deux gracieuses guirlandes de feuilles et de fleurs en argent doré encadrent une statuette de même métal, ayant sept centimètres de hauteur. L'ensemble très harmonieux est d'un travail espagnol, imbu ou inspiré de notre style Louis XVI.

Le saint est debout, tête nue, revêtu d'une cape à grand collet, sans coquilles. De la main droite, il tient un bourdon démesurément long armé d'un crochet en métal, auquel est pendue une gourde, et, de l'autre main, un gros livre (2).

Le bourdon de la fontaine St Jacques est droit, sans crosse recourbée ni crochet en fer.

Il est classique et conforme à la description de P. Palliot (3) : « orné de deux grosses pommes un « peu distantes l'une de l'autre, dont l'une fait « le bout d'en haut, le bout d'en bas étant finy

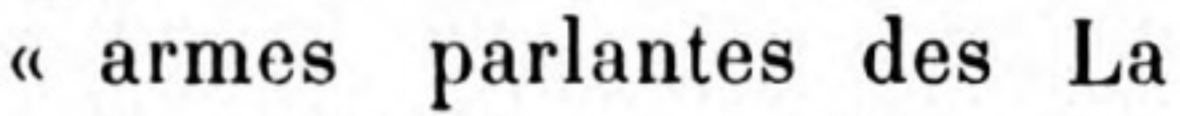
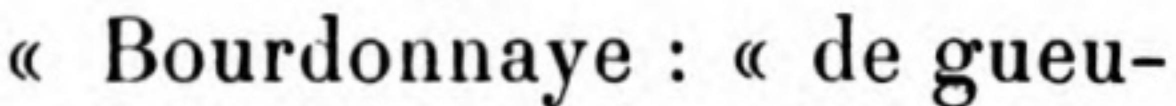
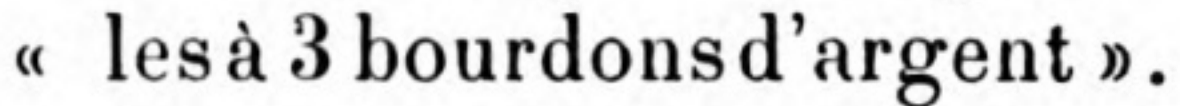
(1) Maurepas, village de la Somme ; arr. de Péronne, cant. de Combles.

(2) Cf. les petites icones, en bois sculpté, sur fond argenté ou doré, si répandues dans toute la Russie.

(3) P. Paillot, *op. cit.* v° bourdon. *Adde* : V. Bouton, *Nouveau traité des armoiries* ; Paris, Dentu, 1887, p. 556. — Cf. le bourdon d'un des pèlerins d'Emmaüs, de Paul Véronèse, au musée du Louvre.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« d'un fer pointu » (1). C'est bien là celui des

« armes parlantes des La

« Bourdonnaye : « de gueu-

« les à 3 bourdons d'argent ».

Pour en terminer avec le bourdon, deux mots encore sur l'étymologie très discutée de ce mot.

Dériverait-il du mot latin *burdo*, âne ou mulet, le bâton qui soutient le pèlerin ayant été assimilé au mulet qui le porte, ou plutôt, comme dit Du Cange (2) « les pèlerins allant souvent sur « des ânes ou sur des mulets, et le nom de l'a- « nimal qui les portait étant resté au bâton dont « ils étaient munis ? »

Littré préconise l'étymologie : *Behort*, joute à la lance en vieux français ; et, à ce sujet, il relève excellemment ce passage d'Amyot : « Si avaient « du commencement proposé de charger les Ro- « mains avec leurs *bourdons*, pour essayer de « fendre et ouvrir leurs premiers rencs (rangs) » (3).

Littré nous semble avoir raison ; car n'est-ce pas avec ce sens de lance, de hampe, que nous

(1) Encore moins est-il le bâton extraordinaire, relevé dans l'invent. du 22 octobre 1537, dressé après le décès de Marie Sagner, femme de Jean Bayart : « ung bourdon féré au bout, « où y a dedans ung estoc, une espée » Arch. Amiens, F. F. 214.

(2) Du Cange : Dissert. xve sur l'hist. de St-Louis : *de l'escarcelle et du bourdon*, Gloss. franç., Niort, Favre, 1887, p. 54.

(3) Littré, *Dict. franç.* v° bourdon.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

disons, dans notre patois, qu'une plante *bordonne*, quand elle monte en graine au lieu de pommer ? (1).

Au haut du bourdon était accrochée avec une corde ou une courroie de cuir la *gourde* ou *calebasse*, courge séchée et vidée, transformée en récipient léger, dans lequel les soldats et les pèlerins mettaient leur boisson (2).

Ce mode de suspension de la gourde au bout du bâton est d'un usage courant dans l'iconographie chrétienne. Plein d'inconvénients, il n'offrait guère, selon nous, d'autre utilité pratique que de permettre au voyageur altéré de remplir plus aisément sa gourde à la rivière.

Un dernier détail du motif décoratif de la fontaine St-Jacques doit retenir notre attention.

C'est une *boîte*, placée au dessous de la gourde et ayant les dimensions suivantes : 116 ^{mm} de hauteur sur 100 de largeur et 30 de profondeur, y compris le couvercle du dessus qui est à emboîtement (3). Sur les deux faces latérales étroites sont soudées deux bagues et une seule sur chacun des côtés correspondants du couvercle. Dans ces six bagues passe une corde servant de bandoulière.

Cette boîte, venue de fonte, sans retouches, ne présente aucune ornementation : les détails en

(1) Jouancoux, *Gloss. pic.* Amiens, 1880 ; v° bordon. — Cf. Bourdon de St-Jacques, nom vulgaire de la rose trémière.

(2) V. Littré et Havard, *op. cit.* v° gourde. Etym. lat. : *Cucurbita.*

(3) V. *infra*, les dimensions de notre boîte à papiers et de deux boîtes de pèlerins de Maurepas.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

eussent été beaucoup trop petits, pour concourir utilement à l'effet général cherché par l'artiste.

Bien qu'elle ait été le motif impulsif et déterminant de cette étude, nous ne la signalons ici que pour mémoire, puisque la pièce originale elle-même va bientôt passer sous vos yeux.

Enfin nous voici arrivés à notre dernière étape. Là, sous ma grand'porte, — disons : dans mon *hall*, c'est plus *select*, — vous trouverez exposée la boîte, objet principal de cette causerie.

Nous l'avons découverte, il y a une vingtaine d'années, au *Marché à réderies* (1). Elle est en tôle de fer au bois de un millimètre environ d'épaisseur et ses dimensions sont, à un millimètre près, celles de la boîte de la Fontaine St Jacques.

Cette tôle, « étirée sous le marteau, » (2) étant uniformément noirâtre et sans rougeures bien profondes de rouille, on pouvait supposer, à première vue, qu'elle est en fer blanc.

L'erreur était pardonnable ; car, si le fer blanc n'a été produit industriellement que depuis deux siècles environ, en réalité, d'habiles ouvriers savaient depuis longtemps étamer de petites pièces.

(1) Oct, Thorel, *La Réderie et les Rédeux*, Conf. aux Rosati Picards, XIe fasc. Cayeux-sur-Mer, Maison-Mabille ; 1894. — M. G. Tattegrain, dans son discours : *La Femme et le Livre*, a écrit des pages curieuses sur le marché à réderies ; mém. Acad. Amiens, 1908.

(2) Lamy, Dict. de l'Indust. ; Paris, 1885 ; v° Fer.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



Héliog. Dujardin.

Boite a Papiers
d'un Pèlerin de St Jacques en Galice
(Travail espagnol du XVIIIe siècle. — Vraie grandeur)

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



Digitized by 
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainsi, Collard Cantel, corrier à Amiens, en 1431 « livrait 24 entonnoirs en blanc-fer aux commis « canonniers de notre Ville, pour entonner et « mettre leur pouldre dedans leurs canons et « culeuvrines, pour en jouer, en cas d'effroy » (1)

Ici la boîte est en fer. L'essai au chalumeau n'a fait perler sur sa surface aucune goutte d'étain. Sa couleur sombre provient d'une vieille couche protectrice en mine de plomb, carbone pur, qui a résisté à tous les réactifs, même à l'eau régale bouillante, dans laquelle il s'est retrouvé en particules très dures, noires et inattaquées.

Toutes les soudures sont faites d'un alliage d'étain et de plomb, les demi-reliefs étant en étain pur (2).

Le motif principal comprend un cadre ovale à croisillons et boules, orné lui-même en haut d'une coquille fantaisiste, latéralement, de palmes, et, dans le bas, de rubans retenus par un gros nœud. Tous ces ornements, plus décoratifs que gracieux, n'accusent point d'arêtes vives qui eussent fait obstacle à leur dépouille du moule.

Dans ce cadre se détache un guerrier coiffé d'un

(1) *Arch. Amiens*, C. C. Impôts et Compt. f° 162.

— *Corrier*, contraction de corroyer. Voir dans Jouancoux, *Gloss. Picard*, à ce mot des citations de 1300 et de 1456.

— *Blanc fer*, forme bien picarde. Cf. *Blanc bos*, *blanc mer*. (Oct. Thorel, *Reb. Pic.*, Amiens, Yvert 1903. p. 66.) pour blan (che) mer, prononcé *mé* d'où *blanmer*, blamer ; *blanquetâque*, *blanc-bonnet*, etc.

— Tôle, *Taule*, de *tabula*. lat. table.

— Il s'agit ici de « canons jetant pierre » Arch. *op. cit*, p. 165.

(2) Analyse faite en collab. avec M. Moynier de Villepoix, Dir. du lab. de bact. d'Amiens et M. Pancier, pharmacien à Amiens, tous deux membres de l'Académie d'Amiens.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grand chapeau, brandissant de la main droite une épée et, de l'autre, tenant un étendard. Le cheval, de ses sabots de devant, foule une tête d'homme ; sous lui, et, à l'aplomb des étriers, une autre tête d'homme, celle-là extrêmement visible, complète ce motif central.

Ce guerrier n'est autre que St Jacques-le-Majeur que « les Espagnols aiment à représenter



« montant un cheval de bataille tenant haut l'é-
« pée et l'étendard orné de *la croix* dite *St Jac-*
« *ques de l'Epée*, et chargeant contre les Mau-
« res ; d'où son surnom *d'El Matamauro* » (1).

(1) Le P. Ch. Cahier, *Les Caractèristiq. des Saints dans l'art populaire*, Paris, Ponssielgue, 1867 ; T. I. p. 69 et 209.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'identification du personnage de notre boîte est faite. Il s'agit donc bien ici, et sans aucun doute possible, de St Jacques de Compostelle.

Les quatre petits motifs, tous les mêmes, se composent d'une grande coquille, sous laquelle se croisent des bourdons très massifs, dont la partie supérieure est formée de deux boules très rapprochées. Immédiatement au dessous est un crochet métallique à angle droit, auquel est suspendue la gourde, dispositif déjà rencontré dans la statuette de la chapelle de voyage, le St Jacques en plomb de la cathédrale, et dans cette image populaire amiénoise de Ledien-Candas de 1800 environ. Le bourdon est, comme celui des La Bourdonnaye, terminé dans sa partie inférieure par une virole pointue.



Mais il reste une question fort intéressante à élucider : quelle pouvait être l'utilité de cette boîte ?

Et, tout d'abord, il saute aux yeux qu'on ne peut la confondre avec l'escarcelle des riches et encore bien moins avec la malette des pauvres.

Son apparition dans l'équipement du pèlerin est de date relativement récente. On ne la rencontre, pensons-nous, dans aucun document iconographique ancien, et nous ne l'avons relevée

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

que sur une naïve image manuscrite du XVIIIe siècle, sans aucune signature ni date, de la bibliothèque de notre Société.



Or M. L. de Sivri (1), a constaté que le pèlerinage de Saint Jacques, commencé vers l'an 800, avait surtout fleuri au XIVe siècle et ensuite considérablement diminué depuis le XVIIIe.

Dès lors, la destination de cette boîte n'aurait-elle pas une relation directe avec le décrédit dans lequel était tombé le voyage de Galice et les mesures de rigueur qu'on avait dû prendre contre les pèlerins allant à l'étranger.

En effet, avec le temps, ceux-ci s'étaient peu-à-peu relachés de leur austérité primitive, à ce point même que leurs voyages avaient été parfois marqués par de nombreux et graves désordres.

Dès Louis XIII, leur nom est souvent pris dans un sens péjoratif, dont témoigneraient des cita-

(1) L. DE SIVRI. *Dict. des pèler.*, publié par M. l'abbé Migne ; Paris, atel. cath. du petit Montrouge, 1850 ; v° Compostelle.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tions très suggestives, tirées notamment de Molière (1), de la Fontaine (2) et de Le Sage (3).

Rouge au soir, blanc au matin,
C'est la journée du pèlerin.

proverbe qui, à l'origine, visait l'état de l'atmosphère, pronostic d'un beau lendemain, la malignité publique, le dénaturant, va l'appliquer au vin dont s'abreuve le pèlerin devenu pour elle désormais *un drôle, un bon apôtre* (4).

On sait que les pèlerins rapportaient des souvenirs de leur voyage : médailles, plaques, sifflets en métal, d'un travail plus ou moins grossier.

Ceux de St Jacques rapportaient, eux, des coquilles dont ils savaient apprécier tout le prix. Aussi le dicton populaire : « *A qui vendez-vous* « *vos coquilles ? — A ceux qui reviennent de St* « *Jacques*, » se disait non seulement aux vendeurs qui croient que les acheteurs ne connaissent pas le prix de ce qu'ils marchandent, mais

(1) « Et si tu connaissais le pèlerin, tu trouverais la chose « assez facile pour lui ». Molière, *Le Festin de Pierre.*

(2) *Nos gaillards pèlerins*
Par monts, par vaux et par chemins
Au gué d'une rivière à la fin arrivèrent.

La Fontaine, *L'âne chargé d'éponges et l'âne chargé de sel.* Fab. Liv. II, 10.

(3) « Je connus d'abord le pèlerin ; je m'aperçus qu'il vou- « lait passer pour un saint personnage ». Le Sage, *Gil Blas,* I, 17.

(4) Le Roux, *Dict. comiq. satyr...* Lyon, Béringos, 1735 ; v° pèlerin.



Digitized by 
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

encore à ceux qui veulent tromper un autre aussi fin qu'eux en affaires (1).

Les abus et les désordres trop souvent signalés dans les pèlerinages avaient donc appelé l'attention des autorités civiles et religieuses. Des ordonnances royales les règlaient, entre autres celles d'août 1671 et de janvier 1686, portant défensés d'aller en Galice... sans une permission expresse de sa Majesté, contresignée par un de ses secrétaires d'Etat et de ses commandements, sous l'approbation de l'évêque diocésain, à peine de galères perpétuelles contre les hommes et de peines afflictives édictées contre les femmes et que les juges des lieux estimeront convenables.

Il ne semble pas que ces ordonnances aient enrayé les abus. En effet, le 23 décembre 1717, l'évêque d'Amiens adressait aux curés de son diocèse une nouvelle ordonnance, portant la date du 15 novembre précédent, que ceux-ci devaient lire, tous les trois mois, dans leurs églises (2).

Après un rappel des déclarations antérieures, le roi dit textuellement : « Cependant plusieurs de « mes sujets négligeant de demander des permis- « sions ou abusant de celles obtenues sous le « prétexte spécieux de dévocion, quittent leurs « familles ou leurs maîtres et leur profession,

(1) Le Roux et Godefroy, *op. cit.* v° coquille.

(2) Mgr Pierre Sabatier, évêque d'Amiens de 1706 à 1723, — Lettre et ordonn. s, l. n. n., 4 p. grand in-4° ; Bib. Amiens. Théol. n° 1862.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« pour s'abandonner à une vie errante, pleine de « fainéantise et d'un libertinage qui les portent « souvent jusqu'au crime... La plupart meurent « de misère sur les chemins et les autres risquent « d'être enrolez de gré ou de force, pour toute « leur vie, dans les troupes des puissances voi- « sines. En conséquence, sa Majesté fait très « expresses deffenses à tous citoyens d'aller do- « rénavants à St Jacques... sous les peines sus « énoncées ; et quant à ceux qui paraîtraient dis- « posés à sortir du royaume, ils seront traités « comme vagabonds et gens sans aveu » (1).

La mention dans cette déclaration du pèlerinage de St Jacques s'explique, on l'a vu, par ce fait qu'il était souvent imposé comme amende honorable ou en expiation d'un forfait (2).

Ces ordonnances de police générale étaient vraisemblablement encore en vigueur en 1726, à en juger par les pièces de toutes sortes que dût emporter un paysan picard du nom de Manier, à son départ de Carlepont pour l'Espagne (3).

Le 18 juillet, après avoir acheté son bourdon et s'être confessé, il obtient de son curé un certi-

(1) Cf. Lacroix, (Bibliophile Jacob) ; Le livre d'or des métiers : *Hotelleries, cabarets ;* Paris, lib. hist. de Seré ; Livre 1er p. 257, 294 et 310,

(2) V. Philippe de Beaumanoir, *Coutumes du Beauvoisis.*

(3) Bar. de Bonnault, *Pèl. d'un paysan picard à St Jacq. de Compost.*, Montdidier, Radenez, 1890 ; *passim.* — Carlepont, village de l'Oise, arr. de Compiègne, canton de Ribécourt.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ficat de catholicité en latin, légalisé par l'évêque et le maire de Noyon, qui y apposent leur cachet.

Le 30 août, le gouverneur de Paris lui délivre un passeport qu'il doit bientôt, comme il le dit lui-même, *rafraîchir* à Poitiers.

C'est que l'on est difficile aussi à Compostelle! Cette strophe d'un cantique en fait foi suffisante :

En entrant dans la Galice
Hélas, mon Dieu !
On voulut nous mettre en justice
Jeunes et vieux.
Sitôt que nous avons montré
Nos feuilles de route,
Les magistrats nous ont donné
La liberté sans doute (1).

Heureusement, dès son arrivée en Espagne, Manier avait dû trouver des facilités de voyage dans les *mandats* (2), actes d'hospitalisation qui étaient délivrés aux pèlerins, passant les Alpes ou les Pyrénées, et qui leur procuraient dans les hôpitaux, le coucher, le repas, la toilette du corps et aussi de légers subsides en argent.

(1) Treizième strophe du *grand cantique des pèlerins de St Jacques*. Image popul. du *grand St Jacques, apôtre de Galice en Espagne,* à Chartres, chez Garnier Allabre. — *Doute* est ici synonyme de crainte; cf. Réb. pic. p. 132, note 1.

(2) Mandat, de *mandatum* sup. de *mandare*, ordonner ; Cf. les mandats commerciaux et billets à ordre. — On sait que le *mandé* (voir Roquefort et Du Cange à ce mot) était, en vieux français, la cérémonie du lavement des pieds du Jeudi Saint, mot tiré du début de l'antienne : « *Mandatum novum da vobis, ut diligatis invicem.* » Or *mandatum* a, dans cette phrase, le sens, non pas de *précepte*, mais de commandement, d'*ordre*.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Notre érudit confrère, M. l'abbé Eug. Muller, avec sa complaisance habituelle, nous a communiqué des pièces manuscrites sur une Confrérie de St Jacques à Senlis. Or, parmi ces pièces, figurent ces *mandats*, véritables bons payables au porteur de sommes variant de une à trois livres, comme le seraient nos bons de poste actuels.

Et ainsi s'explique cette strophe d'un cantique de St Jacques, à l'usage des pèlerins de Senlis :

Léon, cette grande ville
De Castille,
Nous y fumes en diligence.
A St Antoine et St Marc.
Les mandats
Nous reçumes en abondance.

Le 29 novembre, Manier arrive enfin à Santiago, où un prêtre français lui donne un billet de confession, la première des formalités à remplir.

Le 6 du mois suivant, il reçoit un certificat de voyage, revêtu d'une patente du nonce du pape, qui nous rappelle celui que, déjà en 1497, nos échevins exigeaient de la femme Marie Thibaut.

Bref, le 16 janvier 1727, un passeport visé du maire de Bordeaux assure son retour à Carlepont.

Cependant les ordonnances dont nous avons parlé étaient, paraît-il, tombées en désuétude ; car elles durent être rappelées et confirmées par une nouvelle ordonnance du 1er août 1738 (1).

C'est, sous son empire, que, en 1739, 1741,

(1) Cheruel, *op. cit.* v° pèlerinage.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1752 et 1766 des habitants de Maurepas vont entreprendre de grands pèlerinages hors de France.

Pour ne parler que du dernier, le plus intrépide de tous, Ambroise Bourgy, disons que l'on a conservé son certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le curé de son village, légalisé par Mgr. Ch. de Broglie, évêque et pair de France et son passeport octroyé à Péronne par le gouverneur et lieutenant du roi.

Ce passeport, visé à Lyon et à Chambéry, lui permit d'arriver, sans encombre, à Lorette, le 9 novembre 1766, à St Louis de Rome, le 15 du même mois et à Compostelle le 19 décembre (1).

Tous ces papiers de catholicité, certificats divers, lettres de recommandation, mandats, etc., ne pouvaient trouver d'asile plus sûr que dans la boîte historiée que nous vous soumettons.

Sa forme et son étanchéité s'opposaient aux froissements et aux altérations des pièces qu'elle renfermait; conditions qui se retrouvent dans la *boîte à congé* des anciens soldats de sept ans (2) et surtout dans la *boîte à livret* des cantonniers.

Bourgy ne fut pas le dernier pèlerin de Mau-

(1) *Alman. paroiss. de la Somme* ; Péronne, Doal, 1905. — Article non signé sur Maurepas.

(2) Boite cylindrique en fer blanc de 28 cent. de long et de 3 cent. 6 de diamètre, munie de quatre bagues dont deux pour le couvercle. Les picards l'appelaient *Boite à Brulin* à cause de leur ressemblance en grand avec les boîtes où l'on met la toile brulée et étouffée sous une brique, qu'embrasera plus tard l'étincelle du briquet, pour allumer le tabac en plein air.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

repas ; car un vieillard de ce pays nous trace le portrait suivant de ceux qu'il se rappelle avoir vus dans sa prime jeunesse (1).

« Ils portaient un grand manteau avec collet « qu'on appelait une *Cape*, et sur la tête un « chapeau à larges bords. Tous avaient un « bourdon ayant au moins sept pieds de longueur « et à ce bâton était accrochée une gourde (2).

« Ceux qui franchissaient la frontière se distin- « guaient des autres, d'abord en ce qu'ils avaient « un collier chargé de coquilles.

« Ils portaient de plus en bandoulière une *boîte « en fer* dans laquelle ils mettaient leurs pa- « piers ; d'autant plus que souvent aussi ils étaient « chargés de faire dire des messes ou de faire de « menues offrandes, dont ils étaient tenus de « rapporter un reçu de versement (3).

« Les pèlerins picards, ceux du Péronnais « tout au moins, aimaient mieux aller à Lorette « qu'à Compostelle où, disaient-ils assez crû- « ment, ils étaient *miés à puches* » (4).

(1) Comm. de M. Lenoir de Mérocourt, membre non résident de la Soc. des Antiq. de Picardie.

(2) Ces bâtons sont droits et ne se terminent même pas, à leur partie supérieure, par les deux boules traditionnelles. L'un d'eux porte cette inscription : « *Je été à St Jacques de Compostelle le... Ludovicus Boulan* ».

(3) Deux boites des pèlerins de Maurepas sont tout unies, avec les dimensions suivantes en millim. ; la première : 120, 136 et 45 ; la seconde : 100, 100 et 35. — Comm. de M. G. Lanes, avocat à Paris, membre non résident de notre Société.

(4) *Mier*, contraction de *mégner*, manger, en picard, Jouancoux, *op. cit.* v° mégner.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette citation, riche en détails curieux et précis, soulève deux courtes observations.

Et tout d'abord remarquons que les pèlerins, les soldats pacifiques du Christ, avaient, dans la limite du possible, emprunté aux croisés leur costume et leur équipement. Comme eux, ils ont le baudrier, la gourde, la cape, et, à défaut d'épée, le bourdon dont Amyot nous a naguère montré l'assimilation complète avec la lance.

Enfin, le collier de coquillages nous explique le vœu si touchant de la Fiancée du Timbalier ( ) :

A notre Dame de Lorette,
J'ai promis, dans mon noir chagrin,
D'attacher sur ma gorgerette
Les coquilles du pèlerin.

Nous arrivons ainsi au terme du voyage où nous devons, une dernière fois, *planter notre bourdon*, avant que de nous séparer.

Voilà bien du chemin parcouru en peu de temps, et, je l'espère, sans trop grande fatigue. Laissez-moi du moins cette illusion ; mais si

Quiconque a beaucoup vu
Peut avoir beaucoup retenu,

quels enseignements tirer de notre pèlerinage ?

Le premier, d'un intérêt purement philolo-

(1) Autrefois, la formule : « *Faisons un pèlerinage* » était synonyme de : « Faisons vœu de quelque pèlerinage. » — Victor Hugo : Odes et Ballades, *La Fiancée du Timbalier*.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

gique, c'est que, dans toutes ces métamorphoses de l'écharpe, le peuple a affirmé, non point, comme on pourrait le croire, sa tyrannie aveugle, mais son implacable logique en matière de langage.

Il l'a prouvée dans un autre ordre d'idées.

A l'origine de la typographie, l'imprimeur, en véritable pèlerin, allait de ville en ville, répandant son art et ses procédés. Aussi « tout ce qui « avait trait aux pèlerinages était tellement entré « dans l'esprit social, que les attributs du pèle« rin voyageur passèrent tout naturellement à « l'imprimeur pèlerin » (1).

On sait qu'une coquille est une faute de typographie résultant de ce qu'une lettre occupe accidentellement dans un mot la place d'un autre (2). Un C se fourvoye dans le cassetin des S ; et cela suffit pour qu'on ait pu lire dans une gazette du 16 août 184..... « M. le maire a passé hier en « revue la compagnie des sapeurs-pompiers avec « sa cui.., non ! sa suite habituelle ».

Mais pourquoi appeler cette faute une coquille ? C'est que la coquille, emblème de purification adopté, depuis des siècles, par le pèlerin, a été prise par le typographe, pour indiquer que le texte doit, lui aussi, être mondé, purifié (3).

(1) Manuel Roret, *Typog.* ; Paris, Mulo, 1897 ; p. 98 et 99 ; art. de M. Locard. V. Cheruel, *op. cit.* v° Imprimerie.

(2) Cf. *Coquille*, en picard, mache, salade, d'où mêli - mêlo, macédoine, mélange, confusion de lettres.

(3) Dans *La Thiérache*, Bull. Soc. arch. Vervins, 1904-1905 p. 127, M. Cannelon, rapporte une scène de conjuration où la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y a mieux. En termes d'imprimerie, le bourdon est une omission dans un texte composé. Or cette faute, le correcteur l'indique en marge par un bâton surmonté d'une boule ; et « *faire des bourdons* » a pour locution synonyme, dans le langage de l'atelier : « *aller à Compostelle* » (1).

Enfin, et c'est par là que je termine, dans cette étude se rencontre une nouvelle application du vieil adage : *Sunt lacrymae rerum*. A l'écharpe a succédé l'escarcelle, à l'escarcelle la panetière, à la panetière la boîte en fer, à la boîte l'oubli. N'est-ce point là, dans sa déliquescence, l'image toujours la même des choses évanouies ?

Ces leçons échappent aux yeux indifférents ou distraits des profanes Mais, heureusement, j'ai aujourd'hui des compagnons de route, pour qui le rapprochement des lointains et l'évocation du passé ne laissent point d'avoir toujours un regain d'intérêt et une particulière saveur.

célèbre démoniaque de Vervins, Nicole Obry, appelle familièrement : *Ma Coquille*, l'évêque Jean de Bours qui l'exorcise. Ce mot aurait-il été inspiré par la forme de la mitre de l'évêque ? L'auteur pense plutôt que Nicole faisait allusion aux armes du prélat où entraient des coquilles. N'est-il pas plus simple de voir là une expression dont la grossièreté ressort de certains passages de Rabelais, de Le Roux, *op. cit.* de Roger de Collerye. V. Lacurne de Ste Palaye, *dict. de l'anc. lang. franç.* et Godefroy, *op. cit.* v° coquille.

(1) L'étymologie de *Composteur*, baguette sur laquelle le typographe aligne ses lettres, est cependant absolument étrangère à *Compostelle*, et dérive, d'après Littré, de *Composer*.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES GRANGES D'ABBAYES

AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES EN PICARDIE ET EN FLANDRE

Etude par M. P. DUBOIS

Depuis que la curiosité de formes nouvelles de l'histoire, prenant intérêt à toutes les modalités de la civilisation, s'est adjointe et presque substituée au goût naguère exclusif des événements politiques, religieux et militaires, l'archéologie s'est mise à étudier des monuments tout autres que les églises et les châteaux, seuls objets, jadis, de son attention. Elle s'est aperçue que, pour l'illustration de l'histoire complète, qui est son but, elle tirait autant d'enseignements d'une vieille maison, d'un manoir ou d'un pont que d'une collégiale et d'une forteresse. Les humbles témoins de la vie d'autrefois sont rares dans notre région ; la valeur de ces vestiges n'a pas manqué d'être comprise par certains d'entre nous : vous avez eu communication ici-même, il y a cinq ans, de la fructueuse enquête de M. Amédée de Francqueville sur *Les anciennes Habitations rurales de Picardie*. (1) A l'une des séances mensuelles de 1906, il faisait un relevé

(1) Séance publique du 17 Décembre 1903. *Bulletin*, XXI (1901-3), p.p. 660-698.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

aussi attrayant de nos *Vieux Moulins*.(1) Je voudrais ce soir vous présenter, avec, certes, moins de méthode et d'érudition, des exemples conservés en Picardie d'autres constructions rurales du moyen-âge : ce sont des granges de fermes élevées, aux XII[e] et XIII[e] siècles, par des abbayes et faisant partie de ces « colonies » monastiques qui étaient les prieurés. Près de Beauvais, autour de Senlis ou de La Fère, nous en découvrirons quelques-unes (2) : il ne sera sans doute pas insignifiant de les rapprocher de monuments analogues, mieux respectés, qui s'élèvent dans les dunes ou les prairies de la Flandre belge.

*
* *

C'est un des chapitres les plus importants et, malgré de grandes lacunes, les mieux connus, de l'histoire de l'agriculture que celui qui traite de l'action des moines sur le sol : elle s'exerce dès l'origine de l'ordre bénédictin. La journée des moines était partagée, selon l'expresse volonté du fondateur, entre la prière et le travail manuel (3), surtout agricole. « *Si autem necessitas*

(1) *Bulletin*, XXIII (1907-9) pp. 27-115.

(2) Quelques-uns des clichés projetés à la séance publique nous avaient été obligeamment communiqués par notre collègue M. F. Martin-Sabon et par M. Commessy, instituteur à Allonnes près Beauvais. Nous sommes heureux de leur exprimer ici toute notre gratitude.

(3) A. de Montalembert, *Les Moines d'Occident*, VI, p. 273.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

loci disait la Règle (1), *aut paupertas exigerit ut ad fruges colligendas per se occupentur, non contristentur quia tunc vere monachi sunt si labore manuum suarum vivunt* ».

On sait quel fut le grand labeur des premiers Bénédictins, ceux des VII[e] et VIII[e] siècles, dans les forêts ou mieux dans la forêt continue qui couvrait toute la Picardie, enserrant les anciennes agglomérations gallo-romaines et barbares à demi-ruinées. Les moines « essarteurs » de Saint-Riquier ont donné ou rendu le Ponthieu aux hommes et à la civilisation, ce pendant que ceux de Corbie faisaient du Santerre la région fertile qu'il n'a plus cessé d'être. C'est, selon le mot de leur historien, Montalembert, « l'éternelle gloire » des moines d'avoir disputé le sol de toute l'Europe occidentale aux ronces et aux bêtes sauvages. « Religieux et colons, a écrit Anatole France, à propos de notre saint Valery et de ses compagnons (2), ils ont pétri de leurs rudes mains et la terre où nous vivons et les âmes de ses anciens habitants : ils ont creusé dans le sol de la France une indestructible empreinte. Il n'est pas indifférent pour nous que ces hommes apostoliques aient existé. Nous leur devons quelque chose : il reste dans le patrimoine de chacun de nous quelques parcelles des biens qu'ils ont légués à nos pères. Ils ont lutté contre la

(1) Chapitre 48

(2) *Pierre Nozière*, p. 218

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

barbarie..., ils ont défriché la terre ; ils ont apporté à nos aïeux sauvages les premiers arts de la vie et de hautes espérances. »

De fréquentes donations étendaient cette prise de possession de la terre par les moines : les trop rares listes de biens qui nous sont parvenues dans les « polyptyques » et les cartulaires nous le prouvent. Mais les troubles sociaux, les apparitions des envahisseurs normands, faisaient reculer ou anéantissaient cette action civilisatrice.

C'est à partir du XIIe siècle que, profitant de la relative paix publique — elle se fortifie au siècle suivant par l'institution des baillis royaux, la suppression des guerres privées, — les abbayes organisent l'exploitation de leurs domaines et rebâtissent ou fondent leurs prieurés. (1)

Les Bénédictins ont alors des émules : quelques rares seigneurs laïques et surtout des instituts monastiques récents qui eux aussi imposent à leurs associés le travail manuel, le travail de la terre. Le plus actif de ces ordres est en Picardie celui de Prémontré : ce sont les moines de Saint-Jean d'Amiens qui ont tracé des routes et des clairières à travers les bois, dont le plus épais était la forêt de La Vicogne, reliant la forêt de Crécy, vers l'ouest, à celle d'Arrouaise, l'*horrida Silva*, vers l'est. La plupart des villages des cantons d'Acheux, de Villers-Bocage

(1) Flach, *L'origine historique de l'habitation et des lieux habités en France*, 1899, p. 73



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

et de Picquigny ont les commencements de leur histoire enregistrés dans les cartulaires de Saint-Jean et les premières annales des villages des cantons de Roisel et de Combles sont écrites dans les cartulaires des chanoines réguliers d'Arrouaise. Mais ces précieux recueils sont encore à peu près inédits ; seul un des fondateurs de notre compagnie, Bouthors, a pris dans le « fonds » de Saint-Jean aux Archives départementales de précieuses notes qu'il a utilisées pour rédiger les introductions aux diverses séries de son édition des coutumes du bailliage d'Amiens (1)

Les guerres ont si bien dévasté la région nord de l'Amiénois, où s'était dépensée l'ardeur des moines-pionniers, que pas une pierre n'est restée de leurs fermes et de leurs chapelles au Valvion, à Septenville, au Val-de-Maison, à La Vicogne, à Olincourt..., que ces prieurés n'ont pas laissé plus de traces que l'abbaye elle-même dans la partie d'Amiens qui est aujourd'hui le quartier Saint-Roch.

Un bâtiment, remanié jusqu'à n'avoir plus grande signification, que la tradition locale appelle la « Grange aux Moines » à Bussu près de Saint-Riquier (2), un autre, peut-être de l'époque

(1) Cf. spécialement, *Coutumes locales du Bailliage d'Amiens* (dans la collection in-4° de *Documents* publiés par la Société) I, p. 273 et suiv. ; Duchaussoy, *Beauquesne*, Abbeville, 1898, p. 16.

(2) Communication de M. Henri Macqueron.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

romane, en bon état à Brunehautpré près de Campagne-lès-Hesdin (Pas-de-Calais), épave d'un prieuré des Prémontrés de Saint-André-aux-Bois (1), sont à notre connaissance les seuls restes d'architecture monastique du moyen-âge (2), hors des abbayes elles-mêmes, dans la Picardie centrale. Il nous faut conduire notre enquête, pour la rendre profitable, plus loin d'Amiens, vers les frontières, assez imprécises, de notre province.

*
* *

Ici, pour nous enseigner le rôle d'autres grandes abbayes picardes, des monuments viennent illustrer les textes latins touffus et monotones de leurs cartulaires. Celle autour de laquelle on rencontre le plus grand nombre de ces documents archéologiques est l'abbaye cistercienne de Chaalis, près d'Ermenonville, à deux lieues au sud-est de Senlis. Fondée en 1126, elle possédait encore à la veille de la Révolution une très vaste église du XIIIe siècle, un dortoir et un réfectoire dont les dimensions, la magnificence

(1) A. de Calonne, *Arrondissement de Montreuil* dans le *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, p. 29 ; le même, *Histoire des abbayes de Dommartin et de Saint-André-aux-Bois*, Arras 1874, p. 106.

(2) Les bâtiments du prieuré de Saint-Denis d'Airaines datent du XVIe siècle. Cf. *La Picardie historique et monumentale* Tome I, p. 385 (notice de M. de Guyencourt).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étaient célèbres (1). Mais surtout la « chapelle du roi » devait être un exceptionnel exemple de l'art somptueux de la Renaissance, du temps où de très grands personnages, les cardinaux de Ferrare et d'Este, s'étaient succédé à la direction de l'abbaye : Le Primatice avait personnellement travaillé à la décoration de cette chapelle.

Le temps a eu plus d'égards pour les archives que pour les constructions de Chaalis, mais il les a éparpillées à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales, à Beauvais, au Château de Chantilly et en divers cabinets. C'est ce qui explique peut-être que l'histoire de Chaalis n'est pas encore écrite. Les recherches partielles publiées par nos confrères du Comité archéologique de Senlis ne sont que des pierres d'attente de la future monographie. Dans nos propres mémoires (2), Cocheris a donné l'analyse de

(1) A. de Longpérier-Grimoard, *Notice historique sur l'abbaye de Chaalis*, Senlis, 1887, in-8°, plan ; Eug. Lefèvre-Pontalis, *L'Église abbatiale de Chaalis*, dans le *Bulletin monumental*, LXVI (1902),

(2) Cf. H. Cocheris, *Catalogue analytique..... des manuscrits..... relatifs à l'histoire de la Picardie* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* Tome XII p. 458 (Tome I. p. 314 du tirage à part); Flammermont, *Recherches sur les sources de l'histoire de l'abbaye de Chaalis*, dans les *Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, 1876. p. 35-39 ; la collection de ces *Mémoires* (Procès-verbaux *passim*)... Pour l'histoire spéciale des granges de Chaalis, les documents les plus importants sont contenus dans un cartulaire de 1398 (Bibliothèque nationale, Ms. lat. 11003) Cf. Delisle, *Le cabinet des Manuscrits* Tome II, p. p. 349-50.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

plusieurs cartulaires et chartes isolées qui permettent de suivre l'extension du temporel de l'abbaye aux XII° et XIII° siècles.

Après chaque acquisition importante, les Cisterciens de Chaalis, suivant l'usage constant de leur ordre et même de tous les ordres, faisaient choix dans le domaine nouveau du point le plus propice pour y établir le siège de l'exploitation agricole. Un groupe de moines, six ou huit, étaient détachés de la maison et placés sous la direction d'un chef, d'un *prior* : aidés de paysans, attirés par la sécurité, les avantages de droit que procurait le patronage des moines, la colonie avait vite construit les bâtiments indispensables au prieuré naissant. Viollet-le-Duc a publié (1) le plan d'un prieuré bourguignon, qui montre quels étaient ces éléments premiers : la modeste habitation du prieur, des frères et de quelques aides laïques, la chapelle, les étables, les écuries, le pressoir, la grange sous laquelle s'étendent parfois les celliers lorqu'ils ne forment pas une construction distincte. Si la grange devient trop petite, d'autres, moins larges et moins hautes sont élevées aux environs : ce sont les *bordæ* ou *bordariæ* (2). Un mur souvent pourvu de défenses délimite le prieuré, à l'imitation de l'abbaye elle-même. La porte unique,

(1) *Dictionnaire raisonné d'architecture* ; Tome I, p. 275. (architecture monastique) ; Cf. Tome VI p. 43 (grange).

(2) Ducange, *Glossarim*, aux mots : *borda* et *bordaria*.

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus rarement les deux portes, sont fortifiées. Le prieuré de Saint-Leu-d'Esserent près de Creil, peut fournir le type d'une telle entrée. L'abbaye de femmes de Saint-Jean-aux-Bois, sise au cœur de la forêt de Compiègne, possède encore les deux portes et une partie du fossé de l'enceinte : l'entrée principale s'ouvre entre des tours couronnées de machicoulis de pierre; l'autre, remaniée, est plus pittoresque qu'imposante.

Les maisons de paysans viennent s'adosser à la muraille du prieuré, sous sa protection. C'est bientôt un village dont la chapelle de la ferme sera la paroisse (1). Le prieuré se complète aussi rapidement d'une infirmerie pour les moines et les ouvriers ou d'un abri pour les voyageurs et les pélerins, d'une « hôtellerie ». La ferme de l'abbaye flamande des Dunes à Bogaerde près de Furnes sera tout à l'heure un exemple de cette organisation développée.

Ne retenons qu'un des bâtiments primitifs, le

(1) Flach, étude citée p. 63 et *Origines de l'ancienne France* Tome II, p. p. 151 et suivantes. — « Les métairies ou granges (*grangiæ*) éloignées d'au moins un mille des lieux les plus voisins devinrent des exploitations agricoles complètes Un maître dirigeait les frères convers, bergers, bouviers, laboureurs, charretiers, forgerons, laitiers... portant de longues barbes et des costumes rustiques. Il n'y avait pas plus de huit ou dix frères par grange. Les granges formaient un parallélogramme avec une cour au milieu et deux grandes portes d'entrée... Les granges ont été l'origine de beaucoup de hameaux et de villages ..» Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*, Tome I, p. XXXV, cité par Flach.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

seul qui souvent a résisté, la grange, et revenons à Chaalis, dont sept granges priorales sont encore debout. Aucune n'est très éloignée de l'abbaye : le temporel était en quelque sorte centralisé. Il était toutefois ordinaire que des abbayes possédassent des terres dans de lointaines régions de la France ou en pays étrangers ; Saint-Valery eut des prieurés dans le comté d'Essex, Saint-Riquier autour de Liège ; Saint-Bertin de Saint-Omer essaima des moines à travers la Flandre et Corbie était riche de ce qu'un moderne appellerait un petit empire colonial au centre de l'Allemagne.

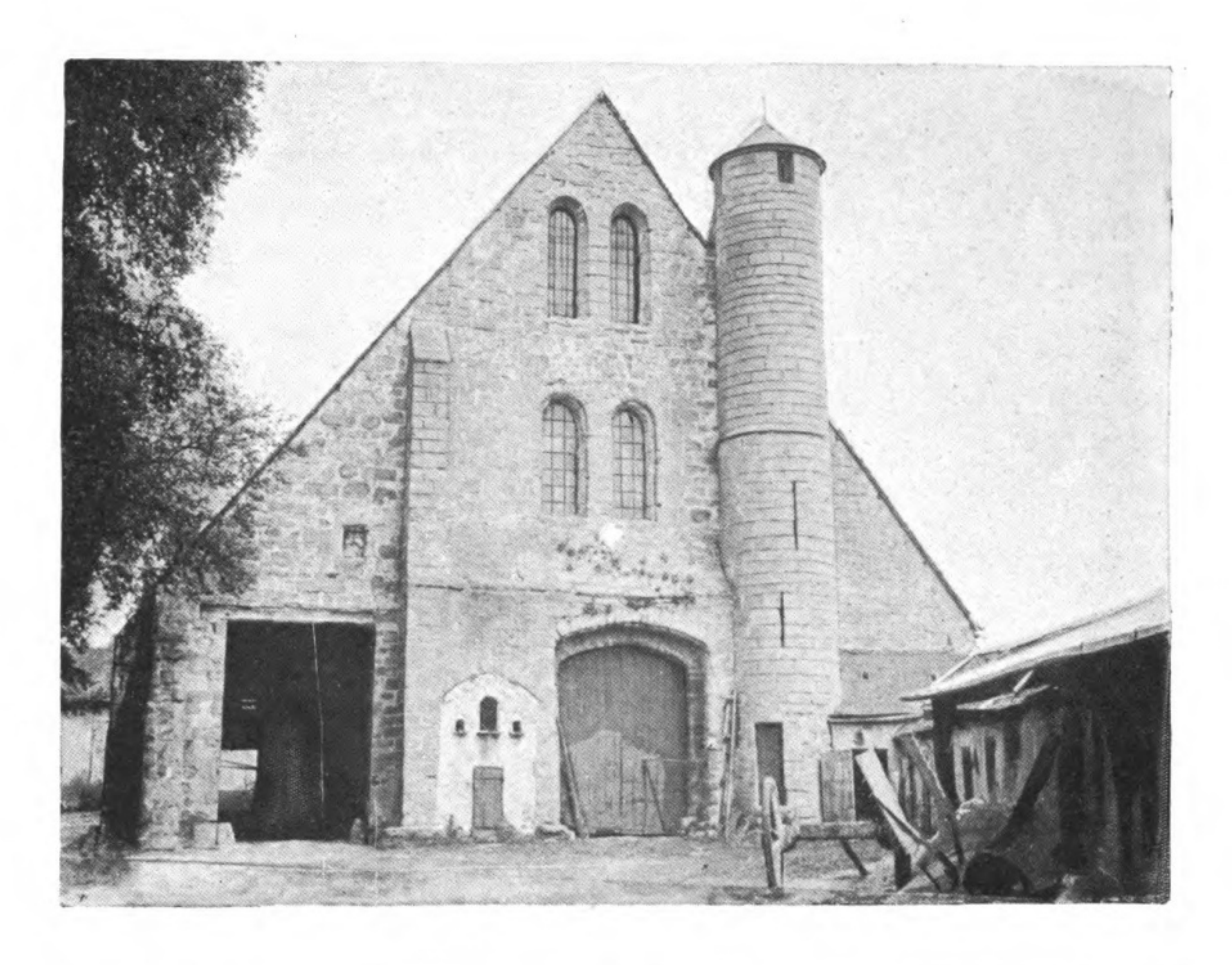
Cinq des granges de Chaalis : Faÿ, Le Fourcheret, Borest (1), La Grange aux Noues et Vaulerand sont dans le Senlisis ou dans la partie contigüe de l'Ile de France. La plus belle, par ses dimensions et sa parfaite intégrité est celle de Vaulerand, à deux kilomètres de Louvres, en Seine-et-Oise. Les règles des administrations monastiques prescrivaient d'élever ces bâtiments suivant un même plan, que leur destination suffisait d'ailleurs à recommander : il existe donc un modèle commun (2) de la grange d'abbaye, au moins de la grange cistercienne. Si nous comparons à Vau-

(1) Les mémoires du Comité archéologique de Senlis, 1895, p. XVII, mentionnent une étude de M. Diogène Maillart sur Borest, dont la communication fut suivie d'une discussion sur les « fermes de type cistercien de l'abbaye de Chaalis et de Montmartre ». Cette étude est encore, croyons-nous, inédite.

(2) Voir Philippe Lemaître, *Quelques granges dimières de l'Eure.* (Le Bec, Bonneville, Le Bec-Hellouin, Marbeuf) dans le *Bulletin monumental*, tome XV (1851) p. 193.



Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN





(Cl. Pierre Dubois).

Grange de Vaulerand (Seine-et-Oise).


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN





Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

lerand la grange d'une autre abbaye du Parisis, l'abbaye de Maubuisson près de Saint-Ouen-l'Aumône, l'analogie des dispositions ne manquera pas de nous frapper.

La construction de Vaulerand étant de l'avis de tous la plus belle application qui subsiste de ce plan, décrivons la à grands traits et nous pourrons éviter, à l'occasion des granges suivantes, d'inutiles répétitions. Le plan (1) est un parallélogramme de 70 mètres de long sur 18 de large dans œuvre. Vingt-quatre piliers carrés le divisent en trois nefs. Ils reçoivent à une dizaine de mètres du sol des arceaux en tiers point. Ces deux lignes d'arceaux supportent une énorme charpente très simplement disposée : pour le débit de cette suite de fermes et de chevrons, toute une forêt a été employée. La nef centrale est éclairée par quatre fenêtres groupées deux à deux dans le pignon de la façade : celles du bas sont percées en plein cintre, celles du dessus en tiers point. A côté de la porte charretière en arc surbaissé s'ouvre une porte basse. Aucune autre ouverture, pour la sortie des voitures déchargées, n'existe dans le pignon opposé ou dans les murs latéraux. Une élégante tourelle se dresse à droite de la grand' porte. Elle abrite un escalier en vis qui conduit à une chambrette, à un poste de guetteur dominant la campagne. Un lit y devait trouver place. Le

(1) Voir Verdier et Cattois, *Architecture civile et domestique au Moyen-Age et à la Renaissance*, tome II, p. 226.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cartulaire de Notre-Dame de Paris renferme un contrat de 1234 (1) pour la construction d'une grange du Chapitre à Vernou en Seine-et-Marne. On y prévoit que : *Turricula in pignaculo posteriori larga ad unum lectum erit et gradus ad ascendendum. Erit autem de bono merreno, forti et grosso, et de bona tegula.* Un frère passait donc la nuit dans cette tourelle. Ne fallait-il pas avoir les yeux à tout instant sur cet amoncellement de récoltes où grands étaient les risques et terribles auraient été les conséquences d'un incendie ?

On appelle couramment *toutes* ces granges des « granges dîmeresses ». Le terme est, dans nombre de cas, inexact. Nous croyons qu'une construction de la grandeur de celle de Vaulerand était faite pour recevoir la totalité des céréales produites dans une assez vaste exploitation et non pas seulement un quantième perçu sur cette production. Sans doute il existe encore des granges fiscales (2), toutes plus petites que celle que nous venons de visiter. A Parnes (3), dans

(1) Guérard, *Cartulaire de l'Eglise Notre-Dame de Paris* (publié dans la *Collection des documents inédits de l'Histoire de France* tome II, p. 236). Cf. Denis, *Lectures sur l'histoire de l'agriculture dans le département de Seine-et-Marne*, Meaux, 1881, p. 140.

(2) C'est une grange fiscale qne mentionne Suger dans le chapitre II du *De Rebus in administratione sua gestis* (Cf. ch. 21.) : « In introïtu villæ novam curiam *cum granchia nova* erigi facimus ut in ea *campipars universalis*... reponeretur. ».

(3) Louis Régnier, *Notice archéologique sur la commune de Parnes* dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, Tome XIX, 1re Partie (1904) p. 230.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

le canton de Chaumont-en-Vexin, l'abbaye d'Ouche ou de Saint-Evroult, au diocèse de Lisieux, possédait une grange longue de 34 mètres, construite à la fin du XII[e] ou au début du XIII[e] siècle, et dont l'intérieur est comme une réduction de celui de Vaulerand. La très fameuse abbaye de Saint-Denis « en France » avait, à Ully-Saint-Georges (1), près de Mouy dans l'Oise, un prieuré dont la grange, étayée, comme toutes, par de puissants contreforts, était, elle aussi, accostée d'une tourelle. Il faudrait les quadrupler l'une et l'autre pour obtenir une surface couverte égale à celle de Vaulerand. Encore que moins vastes, celles du Fourcheret entre Baron et Montépilloy, et du Faÿ près de Saintines, toutes deux dans le Senlisis et dépendances de Chaalis, sont assez importantes pour être rangées dans notre groupe des granges d'exploitation.

A la direction de chaque grange était préposé un moine du prieuré, affecté à ce seul service particulier, le *grangiarius* ou *grangerius* (2).

La belle pierre blanche de la vallée de l'Oise n'a souffert à Vaulerand comme au Faÿ d'aucune atteinte et l'on peut appliquer à ces fermes du

(1) Graves, *Précis statistiques des cantons de l'Oise*, canton de Neuilly-en-Thelle, p. 90.

(2) Ducange, *Glossarium*, à ces mots, renvoie aux chapitres 81-111 du *Liber usuum Ordinis cisterciensis*. Cf. Alb. Lenoir, *Architecture monastique* (dans la *Collection des documents inédits de l'Histoire de France*), tome II, p. 412.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XIIIe siècle ce que M. de Calonne a écrit (1) de l'ensemble des établissements agricoles monastiques du XVIIIe siècle : « Largement conçue, solidement bâtie, véritable ferme modèle, la ferme d'abbaye demeure à travers les âges, enseignant par un témoignage irrécusable comment les moines entendaient jadis le progrès et le confort agricole. »

Les monuments que nous recherchons furent presque tous élevés au plus beau temps de l'architecture gothique : les profils des baies y sont manifestement très purs. Mais la destination même des granges ne provoquait et les conditions des devis n'autorisaient aucun luxe, aucune décoration. Les supports sont des colonnes que couronnent quelques moulures banales ou bien des piliers dont le plan est un rectangle aux angles simplement abattus. Tout au plus, à Troussures-Sainte-Eusoye (2) près de Froissy, où Chaalis construisit une grange de cinquante mètres, qui est la plus éloignée du siège même de l'abbaye, apercevons-nous sur le pignon postérieur, à travers les plus hautes branches des arbustes, un quatrefeuille élégamment tracé, serti dans un chanfrein comme la petite fenêtre qui le domine. A Troussures un spécialiste

(1) *La vie agricole dans le Nord de la France sous l'ancien régime*, p. 192 de la 3me édition.

(2) Cf. Chanoine Muller, *Course archéologique...* dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, tome XVII, 2e partie (1896), p. 296.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

trouverait une occasion d'étude dans la couverture qui doit être en grande partie ancienne.

Parfois la grange était établie au dessus de celliers ou d'étables : c'est le cas de la très belle grange de l'abbaye de Vauclair (1), dans l'Aisne, entre Laon et La Fère ; ses murs épais de près d'un mètre limitent une surface de 68 mètres sur 13, divisée en deux nefs de quatorze travées ; sous la grange de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois (2), près de Maignelay dans l'Oise, un rez-de-chaussée voûté servait et sert encore de bergerie et de vacherie. Vers l'entrée de la ferme, le pignon, crénelé « à pas de moineaux », est percé de deux fenêtres à meneaux d'un très beau dessin.

Les exemples actuels de celliers isolés (3) ne sont pas picards ; mais n'avons-nous pas les magasins de ville d'une abbaye vigneronne, dans le Refuge de l'abbaye du Gard, impasse Barbafust à Abbeville ? Cette doyenne des maisons picardes à date certaine est dressée sur des caves aux voûtes

(1) Cf. F. Verdier et Cattois, ouvrage cité, Tome I. p. 93 ; Poquet, *Excursion archéologique à l'abbaye de Vauclair* dans le compte-rendu du *XVIII*e *Congrès archéologique de France* (1851-2) p. p. 66-73 ; Piette, *Histoire de l'abbaye de Foigny*. Vervins, 1847, p. 276 : notice sur la grange de Vauclair considérée comme un spécimen des granges de Foigny. — Dans ce dernier ouvrage on trouvera une série de curieuses notices sur les prieurés importants de l'abbaye cistercienne de Foigny, près de Vervins, fondée en 1121.

(2). Verdier et Cattois, ouvrage cité, tome II, p. 224.

(3) Liste dans Enlart, *Manuel d'archéologie française*, tome II, 40.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

magnifiques, véritables chaix ingénieusement établis dans le voisinage du port fluvial d'exportation (1).

*
* *

Deux autres groupes d'établissements ruraux de l'ancienne France comprenaient des granges que l'on peut rapprocher de celles des prieurés : ce sont les *commanderies* des ordres militaires du Temple ou de l'Hôpital, fermes appelées dans certaines régions de France des *loges*, et les *léproseries* ou maladreries.

Dans notre département, nous trouvons un exemple satisfaisant de grange de commanderie élevée au XIVe siècle sur la rive gauche de la Somme, entre Ham et Péronne, à Eterpigny.

Comme la grange de la léproserie amiénoise de la « Madeleine au lait » sur la route de Saint-Vaast, est aujourd'hui une bâtisse du XVIIIe siècle sans caractère, c'est dans l'Oise, si riche en monuments de tous genres, que nous irons visiter deux léproseries.

Aux portes de Beauvais, celle de Saint Lazare d'Allonnes est complète (2). La grange est très

(1). Voir *La Picardie historique et monumentale*, tome III, p. 11, (notice de M. H. Macqueron).

(2) Elle porte parfois le nom de maladrerie de Voisinlieu qui est le faubourg de Beauvais sur lequel elle est située. Mais par une bizarrerie administrative, Voisinlieu fait partie de la commune d'Allonnes.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



(Cl. Commessy).

Intérieur de la Grange de la Maladrerie de Saint-Lazare à Allonnes, près Beauvais

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

vaste : on y pénètre par deux portes qui donnent accès au bas-côté sud, le bâtiment étant divisé en trois nefs, d'après un plan que nous connaissons déjà. La léproserie comme le prieuré avait une chapelle ; ses dimensions lui donnaient souvent, comme à Allonnes, l'aspect d'une véritable église. La porte de celle-ci a un tympan très curieusement imbriqué de petits carreaux céramiques.

Les divers éléments du prieuré primitif, que nous a indiqués le schéma de Viollet-le-Duc, se retrouvent tous dans une autre léproserie de Saint-Lazare, aux portes de Clermont. Le voyageur qui suit la ligne de Paris peut apercevoir la porte, le faîte de la chapelle et la grange : seuls les bâtiments d'habitation ont été reconstruits à l'usage du fermier qui a succédé aux pauvres ladres. Ce fermier a transformé en seconde grange la petite chapelle percée de fenêtres étroites et peu nombreuses qu'y ont pratiquées les constructeurs romans.

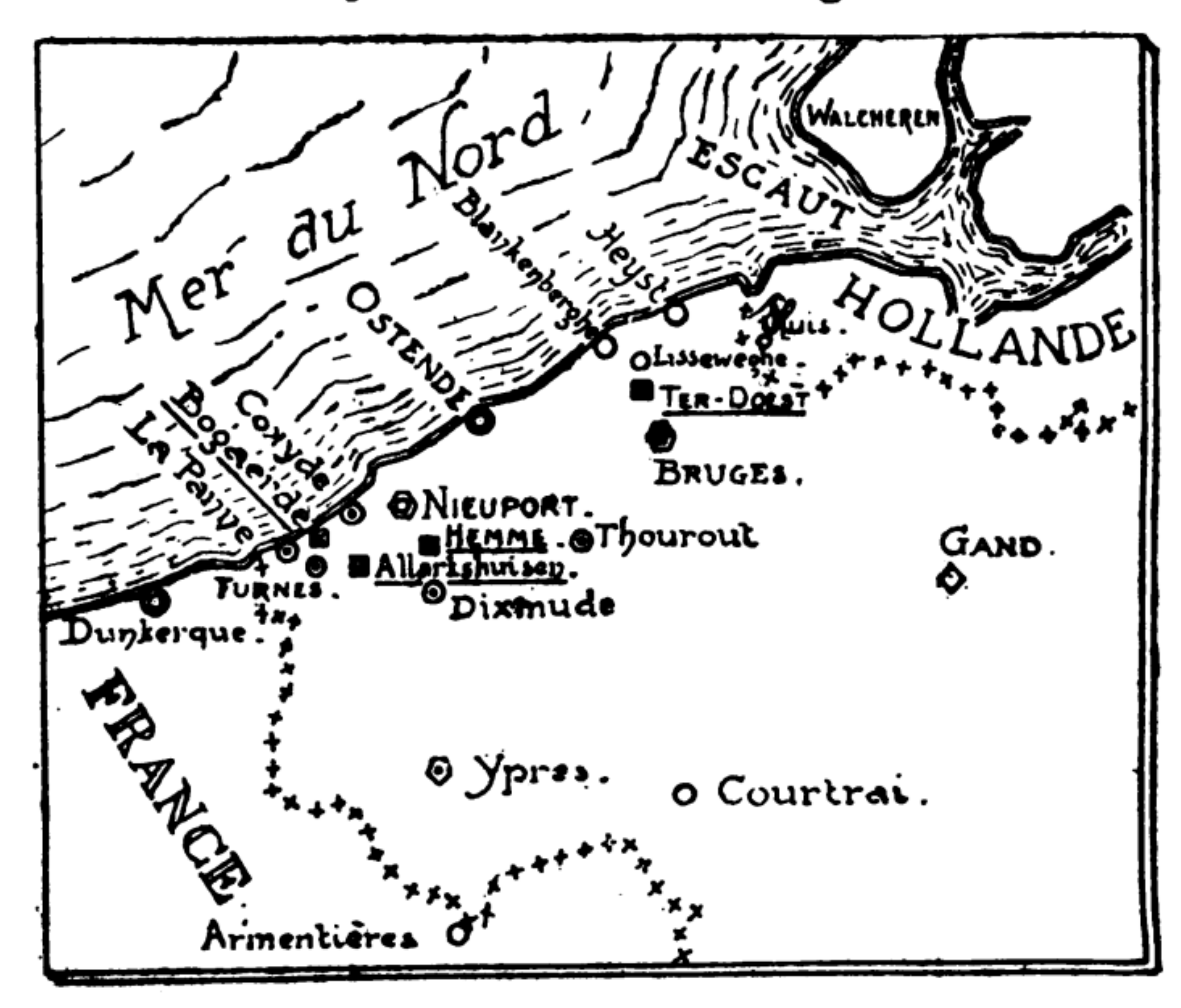
*
* *

Pendant que Chaalis disséminait dans le pays de Senlis ses fermes de pierre blanche, une abbaye flamande, de l'ordre de Citeaux comme Chaalis, dressait en Flandre des fermes de briques C'était l'abbaye de la Vierge, dite des Dunes (1), fondée en 1107 entre Furnes et Coxyde, sur le littoral même de la mer du Nord. Quatre granges énormes

(1) Un Picard, Gilles de Roye, l'auteur des *Annales Belgici* en fut abbé au xve siècle.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

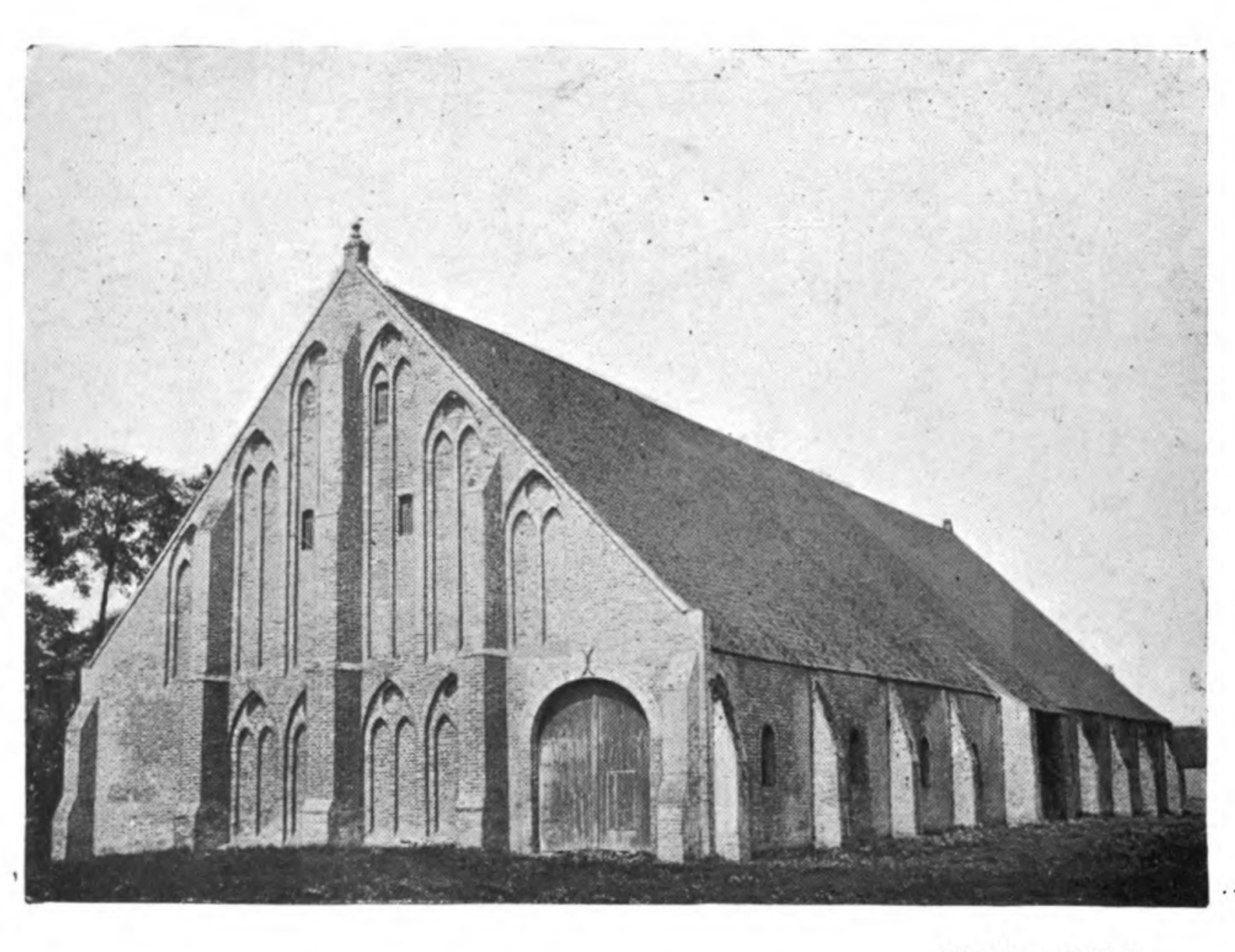
indiquent encore la situation de quatre prieurés : elles ont été « découvertes », il y a trois ans, par un érudit gantois, M. Armand Heins, qui est aussi un fort habile dessinateur. La vue de ses croquis dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand* (1) m'avait inspiré le désir de connaître les monuments eux-mêmes : j'ai dû malheureusement en négliger deux, Hemme et Allartshuisen. La carte ci-contre indique où se trouvent ces hameaux par rapport aux villes voisines, Dunkerque, Ostende et Bruges.



(1) 13e année (1905) n° 2, p. p. 65 à 108 : *Les granges monumentales des anciennes abbayes des Dunes et de Ter Doest dans la Flandre maritime* (XIIIe *siècle*), avec notes historiques de V. Fris. Il existe un tirage à part in-18 carré (Gand, N. Heins) sans les notes, sous ce titre : *Au pays des dunes. Excursions pittoresques aux anciennes granges monumentales de la Flandre maritime.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



(Cl. Pierre Dubois).

Grange de l'Abbaye de Ter Doest (Flandre Occidentale).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ter Doest, d'abord prieuré des Dunes, devint une véritable abbaye filiale. Les chartes romanes l'appelle l'abbaye de Thosan, de tous les Saints ou de la Toussaint.

La brique permet sans frais, mieux que la pierre, quelques dispositions décoratives et l'on connait, après avoir vu des façades brugeoises ou gantoises (1), l'habileté, à toutes les époques, des Flamands pour plier à leurs caprices les tablettes d'argile cuite qui seules étaient à leur disposition. Entre les contreforts du pignon de la grange de Ter Doest, ils ont appliqué de grandes arcades aveugles divisées en deux lancettes avec, dans chaque pointe, un oculus. La charpente intérieure est portée non plus par des piliers maçonnés mais par de gros troncs de chênes, dressés sur des blocs qui sont les seules pierres de la construction.

La ferme de Bogaerde, à trois kilomètres au nord de Furnes, mériterait un long examen ; de la grange il ne reste que les pignons opposés : distants de 45 mètres, ils sont percés d'ouvertures en plein cintre et d'autres en tiers point, juxtaposition que nous avons notée déjà et qui trahit le début du XIII[e] siècle. Ces pignons aujourd'hui découronnés, limitent une aire considérable dont une grange moderne ne couvre qu'une partie. Bogaerde devait avoir un des plus vastes greniers que des moines aient jamais construits.

(1) Un des exemples les plus célèbres est un pignon de l'hôpital de la Byloke à Gand.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les briques employées sont des grandes dimensions : celles des corniches sont moulurées. Le long du bâtiment se développait une suite d'arceaux cintrés reposant sur des appuis saillants très comparables aux modillons des nefs romanes.

Dans le corps à cinq baies aveugles en tiers point, séparées par des contreforts, qui fait vis-à-vis à la grange, M. Heins reconnait une infirmerie pour les membres, religieux et laïques, de cette colonie agricole.

Mais ce qui suffirait à attirer à Bogaerde les curieux de vestiges rares, c'est une simple niche à chien, la plus vieille sans doute qui existe puisqu'elle daterait du temps de saint Louis : son entrée est encadrée de briques moulurées. Le fond, de l'autre côté du petit mur où elle est encastrée, est une sorte d'absidiole en cul de four. « Les proportions, les lignes architecturales et les matériaux, ajoute M. Heins (1), ne peuvent laisser de doute quant à son âge ».

La ferme proprement dite, l'habitation, n'est plus de l'époque de l'établissement du prieuré. Rebâtie au XVIe siècle, elle se présente sous l'aspect d'un manoir. La silhouette des différents logis aux pignons à gradins est dominée par une tourelle svelte : c'est une cage d'escalier qui conduit à un poste pour l'observation du voisinage. Nous avons vu que les tourelles des granges du XIIIe siècle servaient déjà à cet usage.

(1) P. 92 du *Bulletin* et 44 de l'édition spéciale cités.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*
* *

Parce qu'ils n'ont pas cessé d'avoir leur utilité première, immuable, ces gigantesques greniers de pierres et de briques ont été préservés depuis huit cents ans. Les gens de guerre de tous les siècles, ou bien les envoyés du roi, les ingénieurs d'un Richelieu, puis les larrons de matériaux tout taillés, ont mis en fâcheux état les châteaux dont les tours, les courtines se dressaient au-dessus de ces fermes, leurs contemporaines. Un simple tertre de gazon marque souvent la place d'une forteresse qui était aussi un palais. Quelques murs délabrés, sous des taillis, sont ce qui reste d'une abbaye riche et populeuse. Et les piliers, les charpentes des granges sont intacts.

Les yeux, ici, ne sont pas émus par l'expression d'une statue ou amusés par les « histoires » déroulées à la corbeille d'un chapiteau, par les sarments dévidés sur une frise. Mais ne peuvent-ils être surpris, si nous y pénétrons avant la moisson, par la grandeur de ces nefs où, entre l'épaisseur des ombres, les raies de lumière filtrée meurent en taches éclatantes ?

Si le hasard des excursions, à travers la Picardie ou la Flandre, vous conduit auprès d'une de ces granges d'abbaye, elle vous donnera, j'imagine, avec une claire leçon d'histoire, l'impression de sa beauté spéciale que le temps à soulignée.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 4e TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1908

I. Le Ministère.

1° Annales du Musée Guimet, T. XXI, 1-2. — 2° Musée Guimet; Bibliothèque de vulgarisation ; exposition temporaire au musée Guimet ; conférences. — 3° Revue de l'histoire des religions, LVII, 2-3. — 4° Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 1908, 1. — 5° Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques, Année 1907, 1-4. — 6° Journal des savants, 1908, 10-11. — 7° Revue des études grecques, XXI, juillet-octobre, 1908. — 8° Revue historique, XCIX, 1-2, 1908.

II. Les Auteurs.

1° M. le lieutenant d'Anchald — Notice généalogique sur la famille du Liège, en Picardie. — 2° L'abbé Arcelin. — Le Vermandois et les temps préhistoriques. — 3° L'abbé Baudry. — Une lettre autographe de l'abbé Tondu, curé de Neuilly-sous-Clermont (1776-1790). — Conférence de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, etc., sur l'habitation au Moyen-Age. — 4° L'abbé Fourrière. — Revue d'exégèse mythologique, n° 98. — 5° M. Lair-Dubreuil. — Collection Henry Say. — 6° M. Pilastre. — La religion au temps du duc de Saint-Simon, d'après ses écrits, etc. — 7° M. Plessier. — Le Valoys royal, extrait des mémoires de M. Nicolas Bergeron, advocat en Parlement, etc. — 8° L'abbé Porée. — Quelques lettres de peintres français. — 9° M. E. Vassel. — L'Emancipation de la femme en Egypte, par Kassem Emin-Bey (traduction). — Aïn-Garci, légende tunisienne, — Note sur quelques stèles puniques. — Lettre ouverte à M. le résidant général sur la création d'un musée (à Tunis). — Sur un fragment de dédicace punique. — Cinq stèles puniques. — Le Juif tunisien. — Satire judéo-tunisienne contre les Juifs de Djerba. — La littérature populaire de Juifs tunisiens, etc

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III. Don.

M. Carbon. — Antiquités égyptiennes, grecques et romaines (Catalogue illustré d'une vente).

IV. — Acquisition.

1° Table générale de l'Album Caranda, par M. Pilloy.

V. Sociétés françaises.

1° Académie de Clermont-Ferrand. — Bulletin d'Auvergne, 2e série, 1908, 8. — 2° Académie de Nantes. — Annales, 8e série, IX, 1. — 3° Académie de Nîmes. — Mémoires, 7e série, XXX, 1907. — 4° Académie des inscriptions et belles lettres. — Compte rendu des séances, juillet-septembre, 1908. — 5° Académie de Vaucluse. — Mémoires, 2e série, VIII, 3. — 6° Académie nationale de Reims. — Travaux, CXX et CXXI. — 7° Association des Rosati picards. — Le livre noir de la ville d'Amiens, par V. Jourdain. — En Laonnais, par A. Rostand. — 8° Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, T. XXVIII. — 9° Commission historique du dép. du Nord. — Jules Finot, etc — 10° Société académique de Laon. — Bulletin, XXXII, 2. — 11° Société archéologique de Sens. — Bulletin, XXIII. — 12° Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — Bulletin, XXXV, 1-4, 1907. — 13° Société archéologique de Vervins. — La Thiérache, XXI, 1904-1905. — 14° Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. — Bulletin et Mémoires, XXXVIII, 1. — 15° Société archéologique et historique de Clermont (Oise). — Mémoires I, 1904. — 16° Société archéologique et historique de l'Orléanais. — Bulletin, XV, 2, 1908. — 17° Société archéologique du Limousin. — Bulletin, LVIII, 1. — 18° Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer. — Bulletin, 2e série, IX, 5. — 19° Société d'archéologie lorraine. — Bulletin, 1907, 11 ; 1908, 8-11. — 20° Société d'archéologie, etc., d'Avranches et de Mortain. — Revue de l'Avranchin, T. XIV. — 21° Société de la Diana. — Bulletin, XV, 8. — 22° Société de l'école des Chartes. — Bibliothèque de l'école des Chartes, LXIX, 3-4. — 23° Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. — Mémoires ; XXXIV, 1907. — Bulletin, XXXIV, 1907. — Légende de St Denis, par M. H. Martin. —

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

24° Société d'Emulation de Cambrai. — Mémoires, T. LXII. — 25° Société d'émulation du département des Vosges. — Annales, LXXXIV. — 26° Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drome. — Bulletin, octobre, 1908 — 27° Société de St-Jean. — Notes d'art et d'archéologie, XX, 9-11 — 28° Société des archives historiques de Saintonge, etc. — Revue de Saintonge, etc., XXVIII, 3-6, 1908. — Table alphabétique des matières contenues dans les volumes publiés par la Société. — 29° Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. — Bulletin, 1908, 3. — 30° Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. — Procès-verbaux, 1858-1860, 1860-1862, 1906-1907. — 31° Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Bulletin, XLI. — 32° Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. — Mémoires, 2e série, II, 2. — 33° Société florimontane d'Annecy. — La revue savoisienne, 49e année, 3, 1908. — 34° Société française d'archéologie. — Bulletin monumental, LXXII, 3-4. — 35° Société française de numismatique. — Revue de numismatique, 4e série, XII, 3, 1908. — 36° Société historique et archéologique de Château-Thierry. — Annales, 1907. — 37° Société historique et archéologique du Gâtinais. — Documents, V ; Recueil des chartes de l'Abbaye de St-Benoît-sur-Loire. — 38° Société historique et archéologique du Périgord. — Bulletin, XXXV, 5. — 39° Société industrielle d'Amiens. — Bulletin, 1908, 2. — 40° Société libre d'émulation, etc., de la Seine-Inférieure. — Bulletin, 1907. — 41° Société nationale des Antiquaires de France. — Mettensia, V, supplément. — 42° Société régionale des Architectes du Nord de la France. — L'architecture et la construction dans le Nord, XVIII, 10, 11.

VI. Sociétés étrangères.

1° Société de Gœttingue. — Nachrichten, phil-hist. Klass. 1908, 5. — 2° Académie de Metz. — Mémoires, 3e série, XXXIV. — 3° Société d'histoire et d'archéologie lorraine. — Jahrbuch, 19e année, 1907 — 4° Société des Antiquaires de Londres. — Proceedings, 2e série, XXI, 2. — Archaeologia, 2e série, LX, 2. — 5° Académie rayale d'archéologie de Belgique. — Annales, 5e série, X, 3. — Bulletin, 1908, 11. — 6° Société d'émulation de Bruges. — Mélanges, I ; La Légende de Troie à la cour de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bourgogne, etc. — Annales, LVII, 1-4, 1907 et LVIII, 1-3, 1908. — Recueils de documents ; Inventaire diplomatique des archives de l'ancienne école Bogarde, I et II. — Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges, I-IV. — Cartulaire de l'ancien grand tonlieu de Bruges. — 7° Académie royale de Belgique. — Bulletin de la classe des lettres, sciences morales, etc., 1908, 3-5. — 8° Société historique et archéologique de Courtrai. — Bulletin, V, 3. — 9° Société d'histoire et d'archéologie de Gand. — Bulletin, XVI, 9-11. — Annales, VIII, 3. — 10° Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 3e série, IV, 2. — 11° Académie royale d'Amsterdam. — Verhandelingen, nouvelle série, VIII, 4-5 ; IX ; X, 1. — Jaarboek, 1907. — Ad conventum hagensem de publica pace. — 12° Société d'Utrecht. — Verslag, juin 1908. — Aanteekeningen, juin, 1908. — 13° Université de Christiania. — Skrifter, 1907, hist.-filosof. Klass. 11. — 14° Université d'Upsal. — Bidrag till tolkning af Rok-inscriften, etc. — Urkunder till Stockholms historia, I, 3, Stockholms stads privilegie. — La France et la Suède. — 15° Académie impériale de St Petersbourg. — Bulletin, 6e série, année 1908, 12-16. — 16° Société d'histoire et d'archéologie de Genève. — Registre du conseil de Genève, par Rivoire, 1, II, — Documents sur l'escalade de Genève, etc. — 17° Société de Montréal. — The Canadian Antiquarian and numismatic journal, 3e série, V. 3. — 18° Musée de Mexico. — Anales, V, 5, 6, 7, 8.

VII. Périodiques.

1° Annales de l'Est et du Nord. IV, 4. — 2° Archives de la France monastique. — Revue Mabillon, n° 15. — 3° Bulletin historique du diocèse de Lyon, n° 53. — 4° Le dimanche, 4, 11, 18, 25 octobre ; 1, 8, 15, 22, 29 novembre 6, 13 décembre, 1908. — 5° Notre Picardie. — Octobre, novembre et décembre, 1908. — 6° Revue de l'art chrétien, 5e série, IV, 5. 1908. — 7° Revue des questions historiques. — 43e année, n° 168.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

A

B



Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

C


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

D

Digitized by 
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

E

F

G



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

H

I


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

J

L

M

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

N

O

P



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

R

S

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

T

V



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

W

Z

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE

DES PLANS, PLANCHES ET GRAVURES



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Supplément au Bulletin n° 4, 1908.

SOCIÉTÉ
DES
ANTIQUAIRES DE PICARDIE

PROGRAMME DES CONCOURS DE 1909 & 1910

Prix d'Histoire. — Fondation Le PRINCE

Une médaille d'or de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet d'histoire relatif à la Picardie, antérieur à 1789, laissé au choix des concurrents* (Histoire civile, religieuse, militaire, artistique ou littéraire ; même celle des légendes et des chansons en dialecte picard, en patois ou en français ; Étude du Commerce et de l'Industrie en Picardie ; Description des costumes usités en Picardie ; Publication de textes antérieurs au XIVe siècle ; etc).

L'auteur, qui choisira pour sujet un groupe de communes, devra prendre un groupe historique ou administratif ancien ou moderne, comme Pagus, Doyenné, Seigneurie, Canton, Arrondissement.

La Société a décidé, dans son assemblée générale de 1902, que, bien qu'aucun des travaux présentés ne doive traiter de questions **postérieures à l'année 1789**, on peut y citer, **accessoirement,** des faits qui se sont produits depuis cette époque.

Prix d'Archéologie. — Fondation Le DIEU

Une médaille d'or de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit d'archéologie, concernant la Picardie, au choix des concurrents.* (Description archéologique d'une église, d'un monument civil ou militaire. — Épigraphie. — Numismatique. — Tapisseries. — Vitraux. — Collection de dessins et relevés archéologiques inédits, etc.).


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Mémoires seront adressés avant le **13 Juillet** 1909, pour le *premier concours*, ou avant le **12 Juillet** 1910 pour le *second*, à M. le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens : ils ne seront point signés et porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les mémoires présentés ne doivent point contenir de *dédicace*.

Ils devront être *inédits* et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclu du concours.

Tout mémoire présenté au Concours deviendra la propriété de la Société; l'auteur ne pourra le retirer, ni le faire imprimer sans l'autorisation expresse de la Société et sans spécifier expressément au début de l'ouvrage, que la Société n'est pas responsable de son contenu ; mais il aura la faculté d'en garder, d'en prendre ou d'en faire prendre copie sans déplacement du manuscrit. Cependant l'auteur d'un travail non récompensé pourra, en se faisant connaître, rentrer en possession de son manuscrit. — Désormais les rapports sur les mémoires présentés au concours ne seront pas lus en séance publique où l'on proclamera seulement les noms des lauréats, mais une brève analyse, qui en donnera la substance, sera insérée dans le bulletin de la Société.

La Société ne prend en aucune façon l'engagement de publier à ses frais tout mémoire récompensé ou même couronné.





Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by 

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN